Digitized by Google

Digitized by Google

A

Digitized by Google

DES

INTÉRÊTS NOUVEAUX

EN EUROPE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830.

AVERTISSEMENT.

La forme de cet ouvrage était déterminée par la nature autant que par la diversité des questions qu'il soulève. Quoique la pensée qui lie chacune de ses parties ne soit pas formulée dans une série de conséquences formellement énoncées, l'auteur espère qu'elle ne ressortira pas avec moins d'évidence de l'ensemble de ces travaux.

Dès qu'il s'agissait d'étudier, dans la sphère où s'est plus spécialement exercée l'influence des événemens de 1830, les principales questions aujourd'hui agitées en Europe, celles-ci

devaient être présentées à part les unes des autres, en laissant se révéler en quelque sorte d'elle-même l'unité qui les domine : quelque universelles que soient, en effet, les tendances d'un siècle, chaque nationalité s'y montre sous son jour propre, et le génie contemporain ne se réfléchit dans l'histoire d'un peuple que teint, en quelque sorte, par son génie natif.

Si le publiciste qui étudie le développement des phénomènes sociaux dans le nouveau monde peut en déterminer assez logiquement les lois pour les ramener à un principe primordial et générateur, il n'en saurait être ainsi au sein de nos vieilles sociétés. Des influences très diverses d'origine, de croyances, d'institutions, ont pénétré celles-ci d'empreintes profondes, pour ne pas dire indélébiles, et ses annales sont, pour chaque peuple, comme une longue chaîne dont les anneaux embarrassent sa marche vers l'avenir. Plus les nations éprouvent de peine à enfanter leurs destinées nouvelles, plus il faut creuser dans le passé pour y chercher le secret de ces couches laborieuses. Ceci explique les larges

développemens donnés dans ce livre à ce qui se rapporte à l'Espagne, triste contrée où les fils paient si chèrement les fautes des ancêtres, aussi bien qu'à ce qui touche aux Pays-Bas, provinces où la liberté moderne fleurit sans nul effort sur le tronc vigoureux des institutions paternelles.

Une portion considérable de ce travail a dû être consacrée à la France. Celle-ci n'est-elle pas, en effet, le centre intellectuel, le cerveau même de l'Europe, et ne représente-t-elle pas aujourd'hui, avec plus de vérité, surtout avec une bien plus grande force d'expansion que l'Angleterre, le principe destiné à s'assimiler graduellement les institutions, et jusqu'aux nationalités elles-mêmes?

Lorsqu'un livre est l'expression de son siècle, il doit admettre des parties nettement dessinées, d'autres plus vagues, quelquefois des aperçus d'une concordance, sinon problématique, du moins lointaine.

Appliquées à des sociétés telles que les nôtres, des déductions rigoureuses seraient nécessairement fausses; en systématisant des

données multiples et souvent opposées, le tableau perdrait en vérité ce qu'il pourrait gagner en grandeur.

L'auteur, du reste, n'hésite pas à l'avouer : il s'est plus préoccupé du soin de caractériser chaque nationalité dans l'intimité de sa vie historique, que de celui d'unir, par des transitions apparentes, les diverses parties de cet ouvrage, et d'établir entre elles des proportions artistement calculées. Il a suivi l'entraînement de sa pensée, de ses études plus ou moins habituelles, plus ou moins approfondies; il prétend donner une œuvre exacte plutôt qu'une œuvre achevée, et se réserve, dans l'avenir, de compléter ces études par des études nouvelles, selon que la physionomie de l'Europe s'éclairera par des reflets et des aspects nouveaux.

FRANCE.

Digitized by Google

FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

DU MOUVEMENT POLITIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830.

Les idées d'un siècle revêtent un caractère qui appartient moins à elles-mêmes qu'à l'atmosphère dans laquelle elles se produisent. La société en reçoit l'empreinte comme la science; et vainement voudrait-on les concevoir à part l'une de l'autre.

Quand le monde moderne se fut enfin dégagé après un long enfantement, et qu'il apparut avec sa physionomie propre, la société religieuse et le monde politique se tenaient debout par la même foi; puis les théories des publicistes divergèrent à mesure que fermenta dans l'intelligence européenne l'énergique levain de la réforme.

Alors se formulèrent les divers systèmes sur la nature du pouvoir et sur ses limites, sur la constitution originaire de la société. En France, Bossuet et Louis XIV, deux hommes impossibles à séparer, deux forces au service de la même idée, constituèrent la puissance royale avec les traditions immuables de l'Orient, pendant que les réfugiés en Hollande et les presbytériens en Écosse donnaient à leurs théories sociales une base mobile et agressive. En Angleterre, des idées absolues, inflexibles, aussi incapables d'armistice que de transaction, proclamées par les *attorneys* royaux, prêchées par les orateurs de la chaire et des *meetings*, finirent par se traduire en coups de canon.

Dans le reste de l'Europe, le combat s'engagea au sein des universités et des synodes : combat à coups de textes et de commentaires, dans lequel on prit parti pour le contrat primitif ou le droit divin des puissances, comme en faveur des idées innées ou des idées acquises. Les Filmer et les

Mackensie, les Burnet et les Sancroft, les disciples de Jean Knox et de Calvin; pamphlétaires de la couronne, docteurs mitrés de l'anglicanisme, austères puritains, tous portaient, dans ces controverses qu'ensanglantait pourtant la hache du bourreau, qu'illuminèrent plus d'une fois les flammes des bûchers, une sorte de docte foi et d'impassibilité philosophique. La société était alors envisagée du meme point de vue que la science; c'étaient des inconnues à dégager, des problèmes métaphysiques à résoudre; on eût dit de hautes et pures hypothèses, comme celles où se plaisait Descartes discourant sur les tourbillons, ou Leibnitz expliquant l'homme et l'univers par l'harmonie préétablie.

Au siècle suivant, un mouvement simultané s'opère dans la science sociale et dans la science philosophique. La réforme, poussée à ses dernières conséquences, a tué la foi religieuse, et l'esprit humain mâche à vide dans le champ stérile de l'abstraction : il résiste pourtant au néant, car il croit encore à lui-même; aussi, avec une force prodigieuse, quoique vaine, organise-t-il tout un monde dans les profondeurs de l'entendement.

On le voit, en philosophie, recherchant comment se forme la conscience, comment l'intelligence s'illumine, par quels procédés la sensation

se transforme en idée, comment la statue devient homme. Il classe, il organise les phénomènes de l'ame, en même temps que ceux de la nature extérieure; il aspire enfin à découvrir la constitution intime de l'être pour déterminer tous les modes de son activité.

Une disposition analogue préside à toutes les études politiques de l'époque. Le contrat primitif, défendu au dix-septième siècle d'après les idées religieuses et des autorités sacrées, ne l'est plus au dix-huitième que par la puissance virtuelle du nombre, devenue la seule force du monde social, comme la sensation la seule faculté du monde de l'intelligence. Le nombre est donc le principe et la règle unique du droit.

On croit seulement avoir découvert dans l'histoire la preuve que cette force aveugle se modifie incessamment dans son action, puisque, parti de l'état sauvage, l'homme est parvenu à l'état de civilisation, comme l'être organisé, qui de l'aspiration d'un parfum s'élève à la notion du juste et du beau. On organise, en conséquence, la force motrice; on en étudie les divers mécanismes; on les combine dans des proportions savamment calculées; et le siècle qui, en métaphysique, partit de Locke pour arriver à d'Holbach et à Helvétius, aboutit, en politique, à la Gironde, après avoir

été disciple de Rousseau et de Mably, de l'école anglaise et de Montesquieu.

Si nous joignons ces noms, on comprend que ce n'est pas pour les confondre. Il y eut dans le dix-huitième siècle deux tendances très distinctes : l'une, représentée par Rousseau, se préoccupait plus des principes généraux que des formes politiques ; ce fut celle de la majorité de l'Assemblée constituante; l'autre, représentée par Montesquieu, s'inquiétait plus des formes constitutionnelles que des principes abstraits ; cette tendance caractérisa l'une des fractions de cette assemblée. Mais ces deux écoles se liaient par une foi commune en l'efficacité des principes et des formes politiques, au-delà desquels elles n'élevaient guère leurs pensées ; et c'est par là qu'elles sont l'une et l'autre filles du dernier siècle, et l'une et l'autre également étrangères au temps actuel.

Si l'on jette un regard sur le monde philosophique, ne comprend-on pas en effet que l'intelligence humaine poursuit une autre tâche que dans les derniers âges? L'inanité des hypothèses semble avoir lassé les plus hardis courages, et l'on renonce, comme de concert, à entamer ces rochers de cristal, contre lesquels se sont émoussées les dents du serpent de la science et de l'orgueil.

L'origine des facultés humaines, leur classifi-

cation et leurs lois, le principe de la certitude, tous ces redoutables problèmes paraissent en ce moment abandonnés, non que l'homme les ait dépassés, mais parce qu'il recule devant eux pour suivre une autre route. Au lieu d'un travail stérile sur sa pensée, l'esprit humain commence à recueillir pièce à pièce les matériaux d'une large et compréhensive philosophie de la nature et de l'histoire; il se baigne dans l'océan des traditions, il remonte à la divine origine de la vie et de la parole; et qui voudrait le claquemurer de nouveau dans l'étude des phénomènes psychologiques, et le charger encore de la pierre de Sisyphe, y consumerait vainement ses veilles et son génie.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette universelle incroyance aux théories, que cette disposition à renfermer désormais la science dans le cercle des réalités positives et historiques est plus manifeste encore dans la politique que dans la philosophie contemporaine. On ne se préoccupe véritablement pas plus en ce moment en France, malgré des déclamations sans chaleur et sans portée, de la souveraineté du peuple, du droit divin, de l'égalité universelle, de la constitution de la famille, et de toutes les doctrines de la *déclaration des droits* ou de la *législation primitive*, que des idées innées ou de la sensation transformée.

La restauration fit luire quelques derniers jours sur ces controverses d'un autre temps. Mais que tout cela est loin de nous depuis sept ans! Voyez comme ceux-là même qui argumentent incessamment contre le pouvoir actuel à raison d'un vice d'origine, s'attachent, imprégnés qu'ils sont de l'esprit du siècle, à donner à leurs argumentations une couleur tout expérimentale et tout historique! Les plus opiniâtres champions de l'autorité héréditaire et incommutable se gardent bien d'en faire une thèse de droit absolu, comme l'eussent posée les amis des Stuart, encore moins une thèse religieuse, comme l'aurait établie l'auteur de la *Politique sacrée ;* timides qu'ils sont, et comme amollis par l'atmosphère où ils respirent, ils ne font plus de leur mystique principe qu'une question de force et de durée dont doit décider l'expérience, tandis que, cédant à la même influence, les hommes de la souveraineté populaire songent moins aussi à raisonner qu'à combattre, et n'usent de leur terrible dogme que comme d'un carreau brûlant, pour foudroyer le monde où ils se trouvent mal à l'aise.

Nulle part ne se détache en relief une foi sincère et forte, à laquelle on adhère comme à la vérité même, sans se préoccuper de ses devoirs de position, sans s'arrêter aux vicissitudes de la

fortune, sans douter que Dieu et le droit ne soient avec nous. Non qu'on prétende soutenir qu'un vulgaire et sordide intérêt exerce aujourd'hui une domination exclusive. Il est maintenant, comme toujours, des hommes qui se respectent, et d'autres qui se prostituent; il en est pour qui la reconnaissance n'est pas lourde à porter, et chez lesquels une délicatesse de cœur supplée des convictions qui s'effacent.

A cet égard notre temps est peut-être, à l'égal d'aucun autre, celui de l'honneur et du dévouement à ses amitiés; on peut ajouter que la publicité, qui en est l'ame, rend plus difficile, sinon plus honteuse, l'apostasie de ses engagements politiques. Mais cette fidélité à sa cause tient à la pureté de l'homme privé plutôt qu'à la foi de l'homme public; on est ainsi parce qu'on se respecte, et non parce qu'on croit; et des circonstances opposées eussent inspiré des idées différentes auxquelles on ferait les mêmes sacrifices.

C'est qu'il y a encore en France des partis, c'est-à-dire des agrégations d'individus liés par des intérêts et des engagemens communs, mais qu'il n'y a plus d'école, ou d'agrégations d'idées.

Comment n'en serait-il pas ainsi, quand depuis cinquante ans on voit les principes aboutir presque toujours à des conséquences fort opposées à

celles que l'esprit en déduisait dans des méditations solitaires?

Qui a établi en France un despotisme dont on ne trouve d'exemple qu'en remontant aux monarchies de l'Asie? Napoléon, lequel régnait, comme les Césars romains, en vertu de la souveraineté du peuple. Qui a fondé, après tant d'impuissantes tentatives, une liberté sérieuse, et l'a fait entrer dans nos cœurs au point de ne pouvoir plus lui résister? La maison de Bourbon qui régnait par le droit divin. Qu'y aurait-il de moins logique que le pouvoir actuel, si l'on remontait à son origine, placée à la fois en dehors de la majorité numériquement consultée et de la transmission héréditaire? Et ne résiste-t-il pas cependant, tout irrationnel qu'il puisse paraître, à des attaques infiniment plus énergiques que celles devant lesquelles la légitimité disparut deux fois en quinze années, avec son dogme séculaire?

C'est là ce que devraient comprendre les écrivains qui s'imposent chaque matin la tâche facile d'argumenter contre le pouvoir de 1830, par ce qu'ils nomment les conséquences de son principe, tout en restant impassibles et sans entrailles, en face des dangers de l'ordre social, du moment où ces dangers sont les résultats bien déduits d'un prétendu syllogisme. Misérable méthode où triomphent

les petits esprits, en alignant des idées politiques, comme théorèmes de géométrie! argumentation chétive qui indique une méconnaissance aussi complète des temps passés que du temps présent!

Si la fumée des passions ne portait à la tête et ne fascinait la vue, si l'on pouvait, dans ces jours d'excitation continue et violente, se livrer à une méditation calme et sincère de l'histoire, on y verrait, en effet, que c'est toujours par l'exagération de son principe, et jamais par ce principe lui-même, que périt un pouvoir; qu'ainsi, par exemple, les conséquences déduites du droit immuable des princes ont suscité, contre la maison de Stuart et la maison de Bourbon, des dangers bien plus redoutables, et plus immédiats surtout, que ceux que portait en soi le dogme menaçant de la souveraineté populaire.

Puis, ils ne devraient pas ignorer, ces argumentateurs casse-cou, que si la logique est chose puissante là où il existe une foi sociale et des croyances vénérées de tous, dans un temps où les intérêts seuls maintiennent l'équilibre social, où l'État est constitué à la manière d'une grande compagnie d'assurances mutuelles, la logique s'émousse et faiblit devant le scepticisme et l'indifférence, comme les vibrations de la voix humaine quand elles pénètrent dans le vide.

On ne fait pas raisonner qui l'on veut, car, pour raisonner, il faut croire. Pour obliger la France, par exemple, à élever, sur le principe de la souveraineté populaire, un ordre social tout nouveau; pour lui persuader qu'elle a perdu le droit de se défendre contre toute agression, qu'elle est marquée au front d'un signe éternel d'anarchie et d'impuissance, il faudrait commencer par lui démontrer qu'elle attachât un sens précis à ce principe, qu'elle le prît autrement que comme mot d'ordre durant le combat. Or, je soupçonne fort ceux qui vivent depuis quelques années des conséquences de la souveraineté du peuple, pour l'exploiter en faveur de deux idées contraires; je soupçonne ceux qui ne manqueront pas de protester contre le scepticisme ici posé comme caractère dominant de l'opinion contemporaine, de ressembler aux moralistes dont parle Pascal, qui discouraient avec d'autant plus d'éloquence contre l'orgueil, qu'ils en ressentaient de plus profondes atteintes.

Cette incrédulité aux principes a dû graduellement s'étendre jusqu'à l'efficacité des formes constitutives elles-mêmes, cette autre préoccupation de l'école du XVIIIe siècle. Croit-on bien sérieusement encore au mécanisme constitutionnel, à la multiplicité de ses poids et contrepoids, à

l'inviolabilité sacrée de la pensée dirigeante combinée avec la responsabilité de l'agent?

Est-il également beaucoup d'esprits graves qui attachent aujourd'hui une importance de premier ordre pour le bien-être moral et matériel de la race humaine à la substitution d'une présidence américaine à la royauté de 1830? Qui ne comprend que, du moment où la pensée générale se produit d'une manière irrésistible, où les intérêts maintiennent, par leur lest seul, la machine sociale, la question des formes gouvernementales devient plus secondaire en face de l'impuissance progressive du pouvoir et de l'omnipotence croissante de l'opinion?

Dès que la république n'a pu se faire adopter par cette pensée dominante, par ces intérêts si fortement organisés; dès qu'elle ne s'est pas habilement fondue dans leur essence même, elle s'est placée en dehors des améliorations réalisables dans les conditions actuelles; et c'est surtout parmi ceux que l'idée américaine avait groupés en une école d'abord imposante, que le scepticisme, suscité par les résistances de l'opinion et par celles de leur propre parti, a dû avancer l'œuvre de décomposition.

De là une tendance universelle, quoique vague encore, à juger le pouvoir moins d'après son titre

que d'après ses actes, à l'apprécier selon l'intelligence avec laquelle il s'associe à un progrès qu'il a pour mission de seconder plutôt que faire naître.

Cette disposition à chercher, dans les circonstances et dans la droiture privée, la seule règle d'action politique, a donné naissance à un parti qui s'est trop hâté de se produire, mais chez lequel il y avait, ce semble, assez d'avenir pour résister à ses propres fautes. Il serait difficile d'en formuler le programme, si vaporeux encore, autrement qu'en disant qu'il s'attache spécialement à introduire la morale dans la politique, puis à substituer l'étude des lois de la richesse publique aux spéculations constitutionnelles, dont le principal résultat est d'équilibrer sur le papier des forces qui se déplacent inévitablement dans leur action.

Si la féconde pensée renfermée dans l'embryon obscur encore de la doctrine, a pu devenir, après dix ans, la pensée gouvernementale, il ne serait peut-être pas trop téméraire de prédire une fortune analogue au parti que l'argot parlementaire a baptisé du nom de *social*. Ce parti semble appelé, par ce qu'il a de vague en lui, à devenir un jour le sympathique lien de ces nombreuses intelligences dévoyées qui ont pénétré le vide de l'idée politique.

Ces hommes, qui sont nombreux, car ils vien-

nent de tous les camps, et leurs rangs se grossissent à chaque déception nouvelle, ne se laisseront pas classer et parquer comme ceux qui, à la suite des vicissitudes de 1830, sont passés en masse de l'opposition au pouvoir ou du pouvoir dans l'opposition. Ils n'auront pas le bonheur de trouver autour d'eux une opinion toute faite, une langue toute apprise, rien qui ressemble au *credo* de quinze ans sur l'excellence du gouvernement représentatif: ils devront se grouper suivant qu'ils s'estimeront, qu'ils se conviendront mutuellement; ils formeront donc un parti plutôt par des affinités que par des doctrines communes, parti destiné à grandir à mesure que montera le flot des incertitudes publiques, et auquel on appartiendra d'autant plus qu'on tiendra moins aux autres.

Rechercher comment a été amenée cette impuissance de toutes les opinions, cette décomposition de toutes les écoles, apprécier ces écoles en elles-mêmes, telles qu'elles sont, non telles qu'elles s'efforcent de paraître, en badigeonnant leur décrépitude; montrer de quels élémens elles se composent, quels intérêts y dominent, et ce qu'il y a de vivant encore sous des formules sans autorité, telle est la statistique morale que je voudrais esquisser dans ces études écrites avec le

dégagement de cœur et d'esprit qu'on apporterait à discourir sur les partis qui divisent l'Empire du Milieu.

Non que j'entende me dérober à la responsabilité de ma pensée personnelle : elle jaillira franche et patente de l'ensemble de ce travail; mais je crois fermement que la première condition, pour atteindre aujourd'hui à la vérité dans la science sociale, consiste à juger les partis comme un étranger sinon comme un adversaire, et à ne pas donner une idée politique pour inflexible mesure à toutes les autres. Les points de vue opposés où se placent les partis, ne sont, en effet, que des aspects divers et fort circonscrits de l'unité sociale. Pour montrer ce qu'il y a de vrai en même temps que d'incomplet en chacun d'eux, il faut s'élever à une donnée plus large, plus compréhensive de l'humanité; il faut, au milieu du tourbillon des choses qui passent, se serrer plus étroitement à l'éternelle colonne de la vérité qui ne passe pas.

Ce n'est qu'après 1830 qu'on a vu clair dans l'intérieur des partis, qu'on a pu en exposer le diagnostique et sonder la profondeur des plaies qui les rongent. Ils avaient su conserver jusqu'alors une apparence de cohésion de nature à tromper un œil inexercé. Rien ne hâte tant qu'une

révolution la décomposition des factions, en ce qu'elle les oblige à changer subitement de terrain, et dispense les vainqueurs de toute hypocrisie envers eux-mêmes et envers les autres.

Sous la restauration, les partis luttaient tous contre le pouvoir, qui s'efforçait d'échapper à leur domination, parce qu'il était instinctivement convaincu que l'un manquait de force, l'autre de volonté, pour le soutenir efficacement. De là vient que, durant cette période, rejetés presque constamment dans l'opposition, les partis s'attachèrent à coordonner leurs doctrines, et s'élevèrent ainsi à l'état d'école. L'opinion de droite avait ses principes, ses docteurs et ses arcanes. Les croyances politiques y étaient d'autant plus ferventes, qu'elles s'étaient habilement enlacées au tronc même de l'idée religieuse dont elles aspiraient la sève. La solidarité dans laquelle cette école enveloppait les choses du siècle et celles de la foi, lui donnait sur ses adeptes une autorité morale, depuis atteinte à sa source même, mais qu'elle possédait alors dans sa plénitude.

Sur une base, religieuse en même temps que sociale, s'élevait un vaste édifice, où le droit s'appuyait sur l'immutabilité du fait historique, où le passé se liait indissolublement à l'avenir. La royauté, expression de ce droit primordial, deve-

nait ainsi la source incommutable de tous les autres droits; d'elle seule émanaient les libertés publiques, dont le titre de concession était inscrit au parchemin poudreux des vieilles chartes, non dans la conscience et la volonté des citoyens. A ses pieds s'étendait une aristocratie, subsistant au même titre qu'elle-même, comme l'une des pierres fondamentales de la primitive société nationale.

A cette organisation, qui n'admettait le progrès que comme simple développement d'institutions inviolables, correspondait un système de propriété territoriale immobilisée. Résister par la grande propriété foncière à l'invasion de l'esprit industriel et démocratique; lier à ces élémens de résistance ceux que pourrait fournir la hiérarchie religieuse; remettre en honneur les antiques franchises historiques en insultant la liberté moderne, sortie jeune et tout armée du cerveau de la révolution de 89; inspirer à la France le goût de l'administration locale, pour amoindrir sa part dans le gouvernement politique du pays, exclusivement réservé à la pensée royale, servie par ses *ministres naturels:* tel était le symbole de l'école de droite, le dernier mot de ses espérances.

Il lui fallut sans doute les dissimuler souvent pour parvenir au pouvoir, et encore plus pour

l'exercer; ces idées s'altérèrent, d'ailleurs, au contact des hommes et des affaires; mais si la droite dut les modifier dans la pratique, elle les couva toujours dans la théorie: c'était par là qu'elle se tenait compacte en face du pays, et le pays en face d'elle.

Ce qu'il y avait, dans cet ordre de conceptions, d'antipathique au génie de la civilisation moderne, groupait alors l'opinion libérale, et lui imprimait un ensemble qui, ainsi qu'on a pu le voir depuis, tenait moins à la cohésion de ses élémens qu'à une résistance commune. La bourgeoisie, qui comprenait l'impossibilité de s'asseoir au gouvernement de la société, tant que le droit historique y conserverait la prépondérance; l'industrie, dont l'importance ne pouvait se concilier avec l'ascendant de la propriété immobilière; la démocratie, qui, dans ses sympathies patriotiques et ses tendances rationalistes, était sans cesse blessée par des idées et des affections qu'elle ne comprenait pas; toutes ces forces, aujourd'hui séparées, marchaient alors de front contre un pouvoir que son origine enchaînait fatalement aux destinées d'une école dont il avait plutôt la volonté que la puissance de se séparer.

Si le parti libéral ne formait pas une école dans le sens propre de ce mot, c'était au moins une

irrésistible coalition; s'il n'était pas uni dans ses principes, il l'était au moins dans sa résistance. On invoquait d'une commune voix l'extension de la prérogative parlementaire pour l'opposer à la prérogative royale qu'on s'attachait à contenir dans les limites les plus étroites de l'équilibre constitutionnel. On étudiait à leur source sacrée les lois de cet équilibre merveilleux, en ne permettant toutefois à la chambre haute d'y prendre sa place que sous condition de déroger, comme elle le fit souvent, à sa mission de pouvoir aristocratique et conservateur. On s'efforçait de constituer la puissance permanente de l'électorat, c'est-à-dire la domination politique de la bourgeoisie, pendant qu'on magnifiait, avec un enthousiasme épique, la liberté de la presse, sans songer que cette arme-là ne se brise pas après la victoire, et qu'elle passe d'une main à une autre, sans s'arrêter dans aucune. Ne se croyant pas sur le point de le saisir, on contrariait le pouvoir pour le rendre impossible, on l'irritait par des piqûres, pour l'obliger à faire des fautes; on l'enlaçait de mille réseaux dont les mailles ne se rompront jamais sous les pieds de ceux qui les ont tissées.

Extension du droit électoral, liberté illimitée de la presse, résistance à l'influence nobiliaire et cléricale, balancement des pouvoirs, responsabi-

lité sévère des agens de l'autorité, diminution du budget, réforme du système économique: telles étaient les données universellement admises par l'opinion libérale, et qui produisaient une sorte de concert dans ses paroles et dans ses actes.

Une oreille délicate discernait sans doute çà et là quelques notes discordantes. Des glapissemens aigres, comme des rires ironiques, des bruits sourds, semblables au roulement lointain de l'orage, venaient parfois troubler une harmonie qui s'élevait solennelle et forte comme la voix de tout un peuple; mais, ainsi que dans les siècles croyans les libres penseurs se cachent, on se gardait d'un doute apparent en face de l'orthodoxie générale, et il est très vrai de dire que la France était pleine de foi en la Charte de 1814, la veille même du jour où cette Charte allait expirer pour ne plus renaître.

Peut-être la révolution de 1830 est-elle, entre tous les grands évènemens historiques, celui qui a porté la confusion la plus inattendue et reflété la plus vive lumière sur la situation de tous les partis. Des révélations soudaines illuminèrent le fond de toutes les opinions. Le lendemain, les mots n'eurent plus le même sens que la veille. La Charte, pour laquelle on avait combattu, représenta tout autre chose que ce qu'on y avait vu jusqu'à ce

jour; et l'opinion légitimiste elle-même, accommodant sa foi à d'impérieuses circonstances, accumulant les contradictions pour maintenir ses principes, et leur concilier quelques chances d'avenir, se montra sous un aspect nouveau et fut chaque jour moins identique avec elle-même.

On vient d'esquisser le tableau des écoles opposées avant la catastrophe : pour peindre ce qu'elles sont devenues, on n'a qu'à regarder autour de soi; il n'y a qu'à recueillir ses impressions actuelles après avoir recueilli ses souvenirs.

L'école de droite, méconnaissant ce que l'accession aux affaires d'une classe nombreuse et nouvelle apporterait de force au gouvernement nouveau, jeta sur son berceau de prophétiques menaces; et les difficultés qui l'assaillirent tout d'abord semblèrent rendre témoignage à la nécessité d'un principe dont on s'était séparé dans un jour de fiévreuse colère.

Mais à mesure que le pouvoir nouveau résistait à des attaques réitérées, dont une seule avait suffi pour mettre en poudre le trône antique, sur les débris duquel il essayait de s'établir; à mesure qu'il assura davantage l'œuvre de l'ordre public et de la paix européenne, il dut être démontré aux hommes de bonne foi qu'un changement immense s'était opéré dans la constitution de la

société politique, et que la réaction vers le pouvoir de forces jusqu'alors hostiles contrebalançait tout au moins le terrible fait insurrectionnel dont avait surgi la monarchie nouvelle.

Puis, il ne fut bientôt plus loisible de douter que des intérêts jusqu'alors considérés comme indissolublement liés au maintien du trône très chrétien, gagnaient à une séparation qui mettait l'homme plus immédiatement sous la main de Dieu : rameaux sacrés étiolés sous l'ombrage, qui s'élèvent vers le ciel quand la tempête dégarnit le sol et laisse descendre le soleil.

Le pouvoir ayant résolu, dans les circonstances les plus critiques, le problème du maintien de la paix en France et en Europe, et l'opinion de de droite se trouvant affaiblie par un divorce plus imminent chaque jour entre des intérêts transitoires et des vérités éternelles, le parti légitimiste se sentit atteint aux sources mêmes de sa vie. Pour essayer de ramener à lui la France, et faire de son principe représenté par l'innocence d'un enfant, le pivot d'une transaction, qui pouvait s'appuyer sur la prévision de calamités nouvelles, il aurait fallu une mesure dans les paroles, une habileté dans les actes, une moralité dans la polémique, dont ses organes paraissent avoir rougi comme d'une lâcheté.

Au lieu de prendre une attitude qui, sans enlever à l'avenir les chances auxquelles un parti ne peut renoncer par cela seul qu'il existe, assurait dans le présent une position honorable, dont tous les gens de bien auraient respecté l'austérité, la plupart de ces écrivains se sont montrés fiers comme le lendemain d'une conquête, menaçants comme à la veille d'une victoire, bruyants comme dans un jour de révolution, sophistes surtout, comme si la couronne de France pouvait s'escamoter par un tour de gobelet. Au lieu de profiter des inquiétudes et des dangers inhérents à une épreuve douteuse encore, pour rallier à soi les intérêts émus de la bourgeoisie pacifique, ils sautèrent à pieds joints des utopies aristocratiques de la veille à celles de la démocratie la plus exaltée, glanant sur le champ de bataille les tronçons d'épées brisées dans la lutte où venait de succomber l'antique monarchie.

Embarrassé qu'on était par des doctrines qui ne peuvent être scindées sans que l'édifice entier ne s'ébranle, on en évinça gratuitement tout ce qui se rapporte aux institutions accessoires, supprimant l'hérédité partout, la conservant seulement pour le trône, comme ces mariniers qui, dans la tempête, jettent à la mer tout ce qui peut les empêcher de gagner le port.

Plus de noblesse, plus de pairie, plus d'église constituée; une vaste et large démocratie avec les états-généraux du XIVe siècle, et le suffrage universel du XVIIIe, avec la paix européenne et la limite du Rhin, avec les principes et les intérêts les plus contraires qui viendront se fondre miraculeusement dans la constitution nationale : voilà ce qu'on promit fort sérieusement à la France, pendant que d'autres gourmandaient les rois sur leur inertie en face de la révolution triomphante, ou bien aiguisaient des épigrammes contre les bals bourgeois des nouvelles Tuileries : distraction de château dont il convenait à une presse royaliste d'user plus sobrement, car devait-elle oublier que c'est surtout par les mœurs que la monarchie existe en France, et que l'on compromet son avenir en lui en faisant perdre les habitudes?

Des idées aussi décousues devaient rendre impossible tout ensemble dans la conduite politique : de là des volte-face rapides, des contradictions monstrueuses dans l'action, et jusque dans les principes. La légitimité flottait incertaine de l'aïeul au petit-fils; le serment était proscrit comme une iniquité la veille du jour où il était exigé comme un devoir; si le matin on tendait la main à la république, le soir on faisait des coquetteries à la garde nationale; on s'essayait, d'un côté, à glisser

une restauration, comme un ballot de contrebande, entre la réforme électorale et le suffrage universel; l'on proclamait, de l'autre, pour ne jamais se trouver en défaut, que toutes les victoires du pouvoir conduiraient infailliblement à un prochain triomphe : c'est ainsi que par un miracle de foi et d'espérance, l'on se maintenait dans une perpétuelle extase, rendant grace chaque soir des évènements heureux qui ne pouvaient manquer de s'opérer le lendemain.

Il est inutile de dire qu'un parti contraint de subir, sans protestation éclatante, de telles directions, ne peut plus aspirer à former école; il ne résiste que par des affections ou des intérêts communs; il a moins des doctrines à faire prévaloir, qu'une position à changer; comme tous les partis qui combattent, de vaincu il aspire à redevenir vainqueur.

La révolution bouleversa tout aussi profondément l'opinion constitutionnelle, mais le mouvement s'y opéra en sens inverse. Ce fut chose merveilleuse que la prestesse avec laquelle on abandonnait en quelques jours ces vieilles thèses d'opposition sur lesquelles on avait vécu quinze ans à la tribune et dans la presse.

En est-il une contre laquelle on n'ait eu à s'escrimer avec la même énergie qu'on avait mise na-

guère à la défendre? L'on s'était couché journaliste, l'on se réveillait ministre, découvrant par une soudaine illumination de portefeuille que ce qui avait si long-temps paru mauvais était excellent en soi, depuis les gros budgets jusqu'aux gendarmes, depuis la centralisation jusqu'aux traités de 1815. La grâce d'état opérant efficacement, on en vint à se donner des démentis avec une noble assurance et une naïveté tout-à-fait méritoire; justifiant les actes de ses anciens adversaires tout en injuriant leur personne, ne reculant devant aucune palinodie, n'attachant même qu'une médiocre importance à modifier, par l'habileté de la conduite, ce qu'il y avait d'inexprimablement piquant dans une telle situation.

Mais pour bien pénétrer le sens véritable de cette grande péripétie, on ne doit pas manquer d'ajouter que l'ancienne opinion constitutionnelle presque tout entière s'y associa sans hésitation, sans embarras, comme à une chose toute naturelle et toute simple. Assise sur le terrain qu'elle venait de conquérir, ainsi qu'un nouveau propriétaire dans l'antique domaine qu'il vient d'acheter, elle laissa l'école républicaine tirer seule la conséquence de principes qui ne l'avaient guère préoccupée, restant également impassible devant les récriminations des vaincus, dont l'indignation

était, ce semble, justifiée par l'assurance tranchante et l'impertinence cynique trop souvent apportée dans un rôle qui exigeait tout au moins de la modestie.

Mais la question n'est pas de savoir si quelques hommes ont pu laisser leur honneur dans le bureau du journal ou dans le fond de l'étude dont ils se sont élancés au maniement des affaires publiques; ceci ne doit pas faire méconnaître un fait grave et patent, légitime comme tous les faits universels: la promptitude instinctive avec laquelle la masse du pays s'associa à cette réaction vers les idées de pouvoir, si vivement attaquées jusqu'alors.

Il n'y a pas là matière à s'étonner pour ceux qui pensaient, sous la restauration même, que le gouvernement était moins engagé dans une lutte contre les doctrines que contre les personnes. Peu de gens avaient la perception distincte de cette vérité; il y eut à cet égard, dans ce qu'on appelle la comédie de quinze ans, bien moins de mauvaise foi qu'on ne suppose; l'opposition se croyait appelée à faire mieux, ou tout au moins à faire autrement que ceux dont elle aspirait à recueillir les dépouilles.

Malheureusement, chaque société a son mode de gouvernement, et n'en a qu'un seul: si, après

avoir changé le personnel du pouvoir, on prétend en altérer profondément les principes, il faut qu'une révolution sociale se ente sur la révolution politique, et c'était à cette conséquence que résistait l'opinion dominante, et qu'elle résistera long-temps encore.

La révolution de 1830 n'a donc pas changé les principes du gouvernement comme celle de 89. Mais, à un bien plus haut degré que celle-ci, elle en a renouvelé le personnel. La bourgeoisie est montée à la place que cinquante ans de travaux lui ont faite; les fils de ceux qui jurèrent la commune et sonnèrent le beffroi de leur hôtel-de-ville crénelé contre les hauts barons, au retour d'outre-mer, se sont sentis forts de leur nombre, de leurs richesses, et d'une éducation imparfaite encore, mais que la pratique des affaires doit compléter. Ils se sont crus assez sûrs d'eux-mêmes pour maintenir dans les bornes d'une révolution bourgeoise un mouvement amené par les vues les moins concordantes, et dont il n'appartenait qu'à l'avenir de fixer le véritable caractère.

Parmi les niaiseries qu'exploite la presse, on doit mettre au premier rang les dissertations sur le type pur de la révolution de juillet. Si des hommes opposés d'antécédens, d'intérêts et d'es-

pérances, combattirent aux trois journées sous le même drapeau, c'est qu'il fallait élever un étendard contre celui du pouvoir auquel on résistait, et que, d'ailleurs, le drapeau tricolore enveloppe également de ses plis les souvenirs de 89, ceux de 92 et ceux de l'empire. Si l'on proclama tout d'une voix la souveraineté populaire, ce mot ne signifia jamais, pour la classe moyenne, que sa propre souveraineté; or, les mots sont comme les contrats, ils doivent s'interpréter de bonne foi dans le sens de celui qui les emploie, et c'est surtout dans la langue politique qu'ils sont d'une élastique souplesse.

Ainsi s'éclaire d'un jour nouveau l'histoire de la restauration, qui eut moins à lutter contre une école que contre une caste, et qui, pour se maintenir, aurait eu moins à changer ses idées que ses instrumens. Ainsi se révèle le véritable génie du gouvernement actuel, qui tire sa force de l'élargissement donné à sa base, et dont la véritable mission est d'initier la classe moyenne à la vie publique, en faisant son éducation politique et administrative.

Cette œuvre sera longue, comme toutes les transformations sociales: les classes moyennes, en entrant dans les affaires, n'y apportent pas ces traditions politiques que les patriciats transmettaient,

pour ainsi dire, avec le sang à Rome, à Venise, en Angleterre; elles sont libérales par l'esprit, plutôt que par le cœur; elles ont des intentions probes, mais les antiphaties d'un autre temps en restreignent l'élan et les tiennent en échec; leurs vues sont saines, mais l'enseignement superficiel de la presse y a mêlé des axiomes d'une application impossible; elles sont sans convictions politiques, mais cette absence de croyances et de fortes affections est tempérée par de rigides habitudes de légalité civile, élément précieux, destiné, plus que tout autre, à pénétrer les mœurs et le caractère national.

Quand on considère de ce point de vue le mouvement auquel nous assistons, on s'étonne que des esprits distingués aient pu établir une analogie sérieuse entre les évènemens de 1830 et ceux de 1688. Au rebours de la révolution qui a maintenu parmi nous le système politique à l'intérieur comme à l'extérieur, en bouleversant tout le personnel du gouvernement, la révolution d'Angleterre laissa la classe gouvernante en pleine possession du pouvoir, en le modifiant seulement dans son action. Guillaume et Marie prirent le contre-pied des princes qu'ils remplaçaient. Ils devinrent ennemis implacables de la France, de ses pensionnaires que les Stuarts avaient été; ils

se mirent à la tête de la coalition européenne, au lieu de s'annuler devant les injonctions de Versailles. Au dedans, ils continrent, par des lois sévères, les catholiques et les dissidens auxquels Jacques II aspirait à concéder la liberté de conscience; au lieu du droit de dispenser des lois, Guillaume proclama l'omnipotence de son parlement jusque dans ses plus tyranniques exigences.

Mais l'aristocratie continua de s'asseoir souveraine dans les conseils de la Grande-Bretagne. Les avocats n'y devinrent pas d'emblée solliciteurs-généraux, ni les brasseurs de bière chefs des administrations locales; les voitures publiques n'y roulèrent pas, à grands renforts de chevaux, des légions de pétitionnaires et de fonctionnaires inconnus. Lorsque plus tard, sous le règne même de Guillaume, les tories reparurent au pouvoir, ils s'y trouvèrent tout naturellement portés par le simple effet d'une modification dans le système politique. La révolution de 1688 fut donc une révolution de doctrine, tandis que celle de 1830 eut un tout autre caractère.

En changeant la dynastie, l'aristocratie britannique entendait conserver le pouvoir; en France, on aspirait à le conquérir, dans des vues qui seront long-temps encore plus égoïstes que politiques, il faut bien le reconnaître : de là l'es-

prit rigide et traditionnel de la révolution de 1688. L'aristocratie respecta de vieilles libertés, qui étaient son ouvrage et faisaient sa gloire en même temps que sa force; elle s'inclina devant une royauté, émanation et couronnement de sa propre puissance. La pairie d'Angleterre refusa de s'engager dans la carrière des révolutions; elle se prit à ces subtilités légales dont les Anglais semblent avoir hérité le goût et l'intelligence des Romains, pour maintenir l'opinion dans le religieux respect des principes qu'elle avait prétendu sauver et non pas compromettre; et les communes elles-mêmes, qui venaient de chasser un roi et d'en faire un autre, hésitèrent à se déclarer parlement régulier, faute d'un *writ* de la couronne qui les convoquât dans la forme consacrée!

Dans un tel siecle et dans un tel pays, on pouvait parler de son respect pour la constitution, sans avoir sur les lèvres le rire des augures.

Mais si l'avénement de la maison de Hanovre tendit en Angleterre tous les ressorts des institutions, il est trop évident que les trois journées ont usé, à l'égal de trois siècles, les fictions constitutionnelles, lorsqu'elles commençaient à peine à prendre racine sur un sol qui leur est peu favorable.

Comment parler d'inviolabilité royale, quand

trois générations de rois étaient à Prague en même temps que les ministres responsables de la royauté étaient à Ham? Aussi, dites-moi, qui s'est le moins du monde préoccupé de la loi sur la responsabilité ministérielle, à part les dispositions relatives à la responsabilité civile qui peuvent recevoir une application régulière! Cette œuvre est capitale pourtant sous une monarchie représentative; durant la restauration, elle eût été prise au sérieux par le pays, par la presse, peut-être même par les avocats qui l'auraient discutée: si elle ne préoccupe pas aujourd'hui la pensée publique, c'est que sans doute il y a des motifs graves à cela.

Qui songe également à compter encore au nombre des pouvoirs sociaux une pairie mutilée, qui a dû contresigner sans résistance le plébiscite mortel que la garde nationale lui présentait au bout de ses baïonnettes? La pairie est appelée, nous le croyons, à raison des lumières personnelles de ses membres, à conquérir une haute et heureuse influence dans le maniement des affaires du pays, dans la trituration de ses lois et l'alignement des budgets; c'est le conseil d'état de l'empire avec plus d'indépendance et d'autorité: mais il n'y aura jamais en elle une étincelle de vie politique. Elle a trop d'expérience pour l'ignorer, trop de prudence pour compromettre, dans

une lutte directe avec la représentation vivante de la classe moyenne, une existence artificielle et en quelque sorte excentrique.

Le roi Louis-Philippe est également homme de trop d'esprit et de sens pour reposer paisiblement la tête sur l'oreiller trompeur de l'inviolabilité royale. Elle est écrite sans doute dans la Charte de 1830; mais le droit de passer des traités y est aussi, et nous doutons fort qu'après les insomnies causées par la convention américaine, la couronne soit tentée d'en user sur sa responsabilité propre. N'y a-t-il pas également dans la Charte un article 62 qui autorise le roi à faire des nobles à volonté? et pourtant il ne serait pas téméraire d'affirmer que le gouvernement, qui a pu les lois de septembre contre les républicains, le siége d'Anvers contre l'Europe, aurait peine à faire la chose la plus inoffensive du monde, un marquis!

En face de la chambre élective, la royauté est bien plutôt l'instrument même de sa suprématie, qu'une des forces indépendantes de la constitution. Ne suffit-il pas, pour s'en convaincre, de songer à la rigueur avec laquelle l'école doctrinaire théoriquement favorable à la prérogative royale, n'a pas manqué, dans diverses occasions, de la rappeler à la plus étroite dépendance parlementaire?

Pour concilier cette force du pouvoir, qui s'est

si énergiquement manifestée depuis quatre ans, avec l'impuissance qui le saisit soudain dans l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles; pour avoir le secret d'une foule de contradictions apparentes, il ne faut pas le chercher dans le texte de la Charte, mais dans le commentaire qu'y ont inscrit les évènemens; il ne faut pas voir dans l'œuvre du 7 août la consécration d'un équilibre entre trois pouvoirs indépendans, mais la forme dans laquelle s'est spontanément encadrée une force souveraine.

S'agira-t-il de la garantir des attaques dont elle peut se croire menacée? on obtiendra de cette force un concours prompt et sans réserve. Elle ne sera point arrêtée par des scrupules de légalité, dont elle a peu la conscience, si l'ordre au dedans, si la paix au dehors sont compromis; car l'ordre public et la paix européenne forment les bases essentielles d'un établissement politique fondé sur l'industrie et le travail. Rien ne sera donc refusé au pouvoir, lorsqu'en parlant devant la représentation nationale, il portera la guerre et l'émeute dans les plis de sa toge.

Mais qu'il se garde d'en induire la possibilité de ramener la chambre, et l'opinion nombreuse qu'elle exprime, aux conditions normales de la monarchie constitutionnelle: je crains fort que

cette possibilité n'existe pas plus dans l'avenir que dans le présent. S'il s'est opéré une réaction salutaire vers les idées d'ordre matériel, s'il s'en opère une plus manifeste et plus haute vers les idées religieuses, je cherche vainement à l'horizon les signes précurseurs d'un retour aux théories de pondération constitutionnelle, telles que les professe encore une école qui voudrait faire à la royauté un rôle dangereux, en ce qu'il est impossible. Je crains que cette école ne se trompe gravement en traitant comme une monomanie transitoire des idées qui ne fléchiront pas; je crains qu'au lieu de chercher la force là où elle ne lui manquerait point, elle ne l'attende d'un mouvement d'esprit qui ne se produira jamais.

Qu'elle se garde de susciter une collision entre la chambre élective et une prairie au titre équivoque; qu'elle ne mette pas la prérogative royale en regard de la prérogative parlementaire, si elle ne veut la voir compromise; qu'elle ne vienne pas emprunter des principes à Delolme et des précédens à M. Hallam, sous peine de voir la royauté rappelée brusquement au souvenir de son origine.

Elle ne manquera, cette royauté, ni d'armes, ni d'argent, ni de lois répressives; mais on se réserve de lui faire la vie dure en la contrariant dans tous ses penchans; on lui frappera familiè-

rement sur l'épaule, et l'on paraîtra devant elle en frac et en souliers ferrés.

Si la monarchie est encore pour plusieurs esprits une croyance sociale, elle n'est plus, pour le grand nombre, qu'un intérêt; mais cet intérêt s'enlace aujourd'hui, dans la classe moyenne, au principe même de son existence politique, et le plus puissant argument que puisse employer la royauté, pour tenir en respect la bourgeoisie, est celui dont usait l'astrologue de Louis XI pour avoir raison des capricieuses velléités de son maître: « Je mourrai juste trois jours avant Votre Majesté. »

Nous ne sommes pas des Vendéens, disait au roi Louis-Philippe un honorable représentant de l'opinion dynastique. Vous n'êtes pas même des whigs, aurait-on pu répondre, car ceux-ci vénéraient la constitution qu'ils avaient, non pas faite, mais maintenue, et ce fut la couronne d'Alfred-le-Grand et d'Édouard-le-Confesseur qu'ils posèrent au front du restaurateur des institutions nationales. Mais vous, ne tenez-vous pas à honneur d'établir que la couronne du 9 août a été fabriquée chez l'orfèvre Odiot, comme celle du roi Othon; et considérez-vous la royauté autrement que comme un paratonnerre pour vous préserver de l'émeute? Sa boule est étincelante d'or, il est vrai, mais

prenez garde ; on lisait dernièrement, dans le *Journal des Connaissances utiles*, une recette économique pour fabriquer avec des cordes en paille des paratonnerres aussi sûrs que ceux à conducteur métallique !

Ce n'est pas le lieu de rechercher quelles éventualités pourraient rendre plus étroite ou moins intime l'union de la classe moyenne et de la royauté actuelle. Dans la peinture naïve et fidèle d'une situation, il semble que les prévisions d'avenir doivent moins être indiquées d'une manière précise et saillante, que ressortir, comme les mystérieuses harmonies de l'art, de l'ensemble du tableau. Il suffit d'avoir remonté à la pensée qu'exprime le pouvoir et dont il tire sa force.

D'un autre côté, ce fut une espérance fort peu rationnelle que celle de faire sortir du tremblement de terre de juillet une révolution sérieusement démocratique. Le gouvernement par le peuple, conçu comme la forme régulière et permanente d'une société, est celui qui suppose plus essentiellement des doctrines communes, une éducation politique dont les principes soient au-dessus de toute contestation, une égalité dans les mœurs et dans les idées, sans laquelle les institutions démocratiques sont d'autant plus tyranniques, qu'elles sont plus développées. Or, ce tableau

est précisément la contre-partie de la situation morale de la France.

On a bien dit que la démocratie y coulait à pleins bords, et cette sentence du temps de la restauration était profondément vraie, en ce qu'elle indiquait l'affaiblissement, chaque jour plus manifeste, des idées aristocratiques en Europe ; mais elle était si loin du sens qu'y attache en ce moment l'école républicaine, que l'orateur qui encadrait ainsi dans un pittoresque tableau la pensée générale, saluait en même temps, comme prochain et fatalement inévitable, l'avénement à la suprématie politique de ces classes moyennes, « qui, disait-il alors, devaient beaucoup descendre pour apercevoir quelque chose au-dessus d'elles. »

Celui qui pendant dix ans commenta, avec la haute autorité de son caractère et de son talent, cette prophétique maxime, a été l'initiateur véritable du régime actuel, quoiqu'il le conçût dans des conditions différentes ; et quand, après sa fondation, on cesse soudain d'entendre cette voix honorée, ce silence ferait presque s'écrier, avec le chantre d'Orphée, que *l'initié tue toujours l'initiateur.*

Nous n'avons pas sans doute le dernier mot des sociétés humaines : par-delà ces classifications actuelles, auxquelles la fortune donne une base

moins immobile, il est vrai, mais aussi rigoureuse que la naissance, l'œil de l'ame embrasse de plus larges horizons, et le christianisme, cette seconde vue de l'humanité, qui a déjà présidé à tant de transformations sociales, poursuivra jusqu'à la fin des temps son œuvre émancipatrice. Le régime actuel est destiné à s'affaiblir selon que la vie publique entrera dans nos mœurs, et qu'il se formera parmi nous des croyances et des habitudes communes; il se modifiera graduellement par l'abaissement inévitable de l'éducation supérieure et le développement progressif de l'instruction primaire, par les changemens que l'avenir prépare dans la condition matérielle des peuples, et dans leurs modes plus rapides de communication, par toutes ces voies latentes qui sont comme les organes secrets de la vie et de la végétation des sociétés humaines. Mais en n'anticipant point sur un avenir qui n'appartient encore qu'à Dieu, il faut reconnaître qu'en un pays où il n'y a pas plus d'unité dans les mœurs que dans les idées, où les traditions historiques sont sans puissance et les doctrines politiques sans sanction, un gouvernement bourgeois est la forme normale de la société. Il y a, en effet, cette différence entre une révolution démocratique et une révolution bourgeoise, que celle-ci s'opère par un simple dépla-

cement dans la balance des intérêts, tandis que celle-la présuppose des convictions et des habitudes descendues dans toutes les classes de la nation, par lesquelles on la saisit et on la dirige.

On peut réduire à trois les idées servant de pivot à la société française depuis un demi-siècle :

1° La capacité personnelle devenant la seule mesure de l'importance sociale. C'est l'extinction de toute aristocratie héréditairement constituée.

2° La société politique proclamant son incompétence quant aux idées dogmatiques, naguère étroitement unies avec elle, afin que le scepticisme, contagieux de sa nature, ne passe pas de l'ordre politique à l'ordre moral. C'est la séparation de l'église et de l'état.

3° Le développement donné à toutes les facultés productives, toutes les forces individuelles et locales agissant sous une impulsion générale, pour obtenir des résultats plus prompts et plus énergiques. C'est l'administration centralisée.

Or, ces idées, qui forment aujourd'hui comme le droit commun de la France, sont en train de conquérir l'Europe et de passer dans ses lois; elles cheminent par la paix tout aussi vite que par la guerre, et se revêtent plus manifestement chaque jour de ce caractère éminent d'universa-

lité qui appartient à toutes les grandes formes sociales.

Ce travail s'avance incessamment dans les lieux mêmes où l'on croit opposer de plus fortes digues aux idées que le siècle charrie dans son cours. L'édifice antique y croule pan à pan sous la bourrasque, ou pierre à pierre, à mesure qu'une humide atmosphère en détache le ciment.

Voyez l'Allemagne : si la révolution française emporta le saint Empire avec ses électorats ecclésiastiques et sa pesante hiérarchie féodale, la paix n'a-t-elle pas continué cette œuvre violente? De graves changemens dans le droit civil et le système de la propriété, les développemens chaque jour plus vastes de l'industrie nationale, secondés par une administration habile et forte, ne préparent-ils pas d'inévitables changemens dans la condition politique des personnes? La prépondérance de cette administration savante, recrutée par les concours, comme le mandarinat chinois, ne peut-elle pas être considérée comme l'avénement même de la science et du travail aux affaires? N'est-ce pas l'esprit impassible et pacifique de la classe bourgeoise qui domine la politique allemande depuis sept ans? N'est-ce pas lui qui a maintenu la paix de Europe, pendant que de jeunes hommes, méconnaissant le génie

de l'époque, exhalaient à Hambach la fumée de leurs rêves démocratiques, et que d'autres hommes, jeunes aussi, quoique d'un autre siècle, caracolaient aux grandes manœuvres et traînaient leurs sabres dorés dans les antichambres des princes héréditaires? La Suisse ne résiste-t-elle pas également à son vieux patriciat et aux chevaliers errans de la liberté du monde? La Belgique n'est-elle pas un satellite de la France?

Que si l'on jette les yeux sur la Péninsule reculée, où le génie allégorique des Grecs n'eût pas manqué d'établir le trône du dieu du passé, l'Olympe sacré du moyen-âge; à travers l'incertitude qui enveloppe encore la solution des questions politiques, l'on y voit dominer, comme en dehors de toute contestation ultérieure, la prépondérance des classes bourgeoises, la séparation des intérêts religieux d'avec les intérêts d'un autre ordre, enfin l'établissement de l'administration moderne, forme obligée des sociétés européennes à cette époque de renouvellement et de transition.

Le génie démagogique, qui, en 1820, souffla, du fond de ses ventes secrètes, tant d'orages sur la Péninsule, qui n'en est pas sans doute encore à sa dernière tentative, a visiblement rétrogradé, quoique au milieu des perplexités d'une guerre

civile et en face du gouvernement d'une reine au maillot.

D'un autre côté, l'antique constitution de la monarchie espagnole, s'il était convenable d'appeler de ce nom l'informe chaos où ce pays s'agitait depuis trois siècles, n'a résisté à aucune des attaques que lui portaient les idées nouvelles. Dans le plus catholique des royaumes les rapports du catholicisme avec l'état ont été profondément modifiés; les biens ecclésiastiques ont été livrés à l'exploitation industrielle, sans que la foi populaire ait essayé une résistance que les événemens eussent rendue vaine; l'administration tout entière a été bouleversée, les antiques circonscriptions ont été changées, et les fiers royaumes d'Arragon, de Castille et de Grenade réduits à la condition de préfectures françaises, sans que l'orgueil espagnol ait sourcillé.

La question dynastique, mêlée à ces grandes réformes, a rencontré son principal appui dans des provinces dont les intérêts, les habitudes indépendantes et démocratiques, se sentaient compromis par une révolution qui finira par s'opérer aussi pour elles-mêmes : provinces étrangères à l'Espagne par leur génie national autant que par leurs traditions historiques, qui se relèvent aujourd'hui pour traiter, l'épée à la main, avec les

fils de leurs vainqueurs. Don Carlos s'appuie beaucoup plus en ce moment sur cette force que sur les résistances nationales au système politique fondé d'abord par ce statut royal, dont la constitution de 1837 est comme une sorte de seconde édition corrigée. Si les efforts des puissances plus spécialement intéressées à l'avenir de l'Espagne déterminaient un arrangement, auquel l'humanité applaudirait autant que la politique, cet arrangement aurait pour conséquence la consolidation immédiate des réformes fondamentales opérées depuis cinq ans, avec le maintien au pouvoir des hommes qui n'ont pas craint de les tenter dans des circonstances où le découragement eût été permis aux plus fortes âmes.

Ces hommes sont ceux-là même qui, aux cortès de 1812 et à celles de 1820, se laissèrent aller à l'entraînement d'idées moins fécondes que leurs pensées actuelles; ce sont nos constituans de 91 parvenus en 1837 avec des théories de moins et de l'expérience de plus.

Ils appartiennent aux classes moyennes tous ces riches négocians, ces généraux et ces navigateurs, ces hommes de lettres et ces légistes, artisans de leur fortune politique, et jusqu'à ces titrés de Castille, pour la plupart nobles de fraîche date, si nombreux parmi les députés espagnols,

et qui relèvent par leur importance personnelle le triste sénat des royaumes d'Espagne et de Portugal; car eux seuls jettent quelque éclat au milieu de cette grandesse, étiolée dans la servitude domestique des cours. En 1826, don Pédro crut ne devoir élever à la pairie que les seuls *fidalgos*, idée fort rationnelle, constitutionnellement parlant, puisqu'on formait ainsi un corps aristocratique véritablement homogène, mais qui ne contribua pas peu à affaiblir la charte brésilienne et en hâter la ruine.

Il peut être fort commode de jeter dans la presse en manière d'apophthegme, qu'il n'y a pas de milieu pour la Péninsule entre le gouvernement du froc et celui du bonnet rouge, entre les *agraviados* et les *descamisados*; cela n'a que l'inconvénient d'être absurde pour quiconque s'est donné la peine d'étudier le mouvement social en Espagne depuis le règne de Charles III.

L'Italie, où vivent encore tant d'étincelles de l'esprit municipal, serait conquise aux mêmes idées, fruit naturel de la domination française, si l'oppression autrichienne n'était la préoccupation de tous les esprits généreux, et ne contribuait à les entretenir dans une sombre et stérile exaltation.

Mais c'est surtout dans la puissante contrée qui a l'honneur de marcher avec la France à la tête de

la civilisation du monde que la révolution semble s'asseoir dans les limites qu'on pouvait d'abord s'attendre à la voir dépasser. Le bill de réforme fut, comme la révolution de juillet, un évènement sans caractère spécial, d'une immense, mais vague portée, qui ne repoussait aucune interprétation, aucune espérance, et qui, en closant le cycle du passé, n'ouvrait pas encore celui de l'avenir.

C'était, il est vrai, substituer le droit moderne au fait antique que de changer dans sa base le système électoral de la Grande-Bretagne; c'était de plus s'engager à porter la cognée sur nombre d'institutions liées à l'ordre historique, incompatibles avec le triomphe des idées contraires. Mais au profit de quelle classe s'opéreraient ces grands changements? Élèveraient-ils au pouvoir politique les ouvriers ou les chefs d'ateliers, la populace des villes ou les membres des grandes corporations municipales? Questions incertaines sans doute, quant à leur résultat définitif, mais qui semblent devoir aujourd'hui se résoudre dans le sens des intérêts de la classe moyenne.

On écarte, comme en dehors de toute discussion, l'éventualité d'un retour permanent du pouvoir aux hommes de l'aristocratie. Si, sous le ministère Grey, elle déclina constamment le combat, si elle n'a plus tard reparu un instant aux

affaires que pour sanctionner et préparer des mesures repoussées par ses intérêts et plus encore par ses opinions, il est naturel de penser qu'en supplantant même aujourd'hui le ministère Melbourne, elle songerait moins à arrêter le char sur la pente qui l'entraîne, qu'à y monter pour arriver au but avec lui, et n'être pas foulée sous ses roues inexorables.

Il est loisible de penser également que si le radicalisme théorique, professé par Cobbett dans ses pamphlets, par Hunt du haut de sa voiture à cirage, avait en Angleterre la force qu'on lui reconnaissait en d'autres temps, il eût gagné bien du terrain depuis deux ans. Loin de là, l'intensité du mouvement n'a point augmenté; il est évident même que l'Angleterre serait plutôt en ce moment en voie de réaction, non par retour vers le passé, mais par crainte des incertitudes de l'avenir : de sorte que si, avec ce génie politique qu'aucune faction n'a possédé à un degré aussi éminent, les tories parvenaient à se transformer en défenseurs du sol qui tremble, au lieu de soutenir des ruines dont, par l'émancipation catholique, ils ont eux-mêmes préparé la chute, les plus habiles d'entre eux se verraient peut-être adoptés par une classe assez puissante désormais pour ne pas s'inquiéter des antécédents de ses défenseurs.

Écoutez sir Robert Peel expliquant les motifs qui déterminèrent sa retraite devant les votes de la majorité flottante encore de la chambre des communes; écoutez ces graves paroles dont il voulait faire, en 1835, comme le programme d'un néotorysme :

« En entrant aux affaires, j'ai déclaré que j'adhérais au bill de réforme : on sait si j'ai tenu ma parole. Mes amis et moi, nous n'avons cessé d'agir d'après le principe de la réforme, et lorsque nous avons vu que nous n'avions pas la confiance de la chambre des communes, bien que ses dispositions à notre égard fussent très-incertaines, nous avons cru devoir nous retirer, mais toutefois après avoir donné au bill de réforme une grande latitude.

« C'est par une franche exposition de vos principes que vous retrouverez votre influence perdue dans la chambre des communes, en prouvant qu'il n'y a pas d'égoïsme dans l'appui que vous donnez aux institutions. Quel est notre système politique? Nous ne voulons pas la continuation des abus, nous ne voulons pas de sinécures, nous nions surtout formellement que nos intérêts soient distincts de ceux de la classe moyenne. Si nous avons été appelés à de hautes fonctions, à quelles considérations l'avons-nous dû, si ce n'est à l'appréciation de notre amour de l'ordre, de notre intelligence,

de notre intégrité, de ces qualités, en un mot, qui distinguent les classes moyennes? Nos intérêts sont les mêmes, notre cause est identique, ne sommes-nous pas membres de la classe moyenne? Rappelez-vous, Messieurs, qu'au moment où je fus appelé aux affaires, le grand reproche que l'on articulait contre ma nomination, était que le roi avait appelé de Rome le fils d'un filateur pour en faire le premier ministre d'Angleterre. »

Puis, avec une réserve d'expressions sous laquelle perce la haute intelligence de l'esprit du temps, sir Robert Peel ajoute :

« De la constitution de la chambre des communes dépend surtout le gouvernement du pays; c'est là qu'il faut porter toute l'influence qui vous appartient... On ne doit pas mettre une ferme confiance dans la prérogative de la couronne, ni dans l'autorité de la chambre des lords. La prérogative royale, l'influence des lords, sont constitutionnellement puissantes pour contrôler les actes de la chambre des communes; mais on doit se garder de s'appuyer sur elles comme sur des remparts infranchissables (1)... »

Ces remparts seront franchis, en effet : plus ou moins d'accélération dans le mouvement, plus ou

(1) Discours prononcé au banquet de Taylor's-Hall, 8 mai 1835.

moins de froissement dans la chute, à cela se borne, dans les évolutions nécessaires, l'action contingente des hommes politiques. Mais les intérêts de propriété, d'industrie, de moralité et d'ordre public, dont l'habile orateur se fait l'interprète, ces intérêts, légitimement égoïstes, parce qu'ils sont la source même du droit, abandonneront graduellement ce qui pourrait les compromettre, au lieu de leur être un point d'appui; c'est ainsi que de grandes transformations politiques s'opèrent sans jeter les nations dans les chances incertaines d'une révolution sociale.

Quant à la révolution gouvernementale, elle est irrévocablement consommée par la substitution d'un système électoral à bases fiscales au système des franchises historiques.

Il y a près d'un demi-siècle qu'Edmond Burke, lançant contre une réforme analogue, taillée dans le vif par notre première assemblée délibérante, les traits de son ironie amère et désolée, s'écriait que *la gloire de l'Europe était pour jamais éteinte.* Que dirait aujourd'hui cet éloquent contempteur du présent, s'il siégeait au sein d'un parlement réformé, sur lequel pèse une mission d'autant plus redoutable qu'elle est moins déterminée? Il s'écrierait sans doute, ce chevalier de la tribune, que si la Providence a récemment

livré aux flammes l'antique chapelle de Saint-Étienne, c'est par respect pour la gloire de sa patrie, éteinte aussi pour jamais, et qu'il est juste de commencer, dans une salle construite d'hier, une œuvre qui soulèverait dans leur tombe tant d'illustres ombres. Jour solennel, en effet, que celui où l'incendie consuma le temple vénéré de la nationalité britannique, reflétant ses lueurs ardentes sur les eaux de la Tamise et jusqu'aux murs lointains de la sombre tour où souffrirent tant de confesseurs des vieilles libertés nationales! jour symbolique où sembla se dessiner en spirales de feu la scission des siècles écoulés et des temps à venir, où l'on dut entendre, comme au temple de Jérusalem après l'avénement de la loi nouvelle, les génies du passé s'écrier: Sortons d'ici!

La domination de la bourgeoisie étant reconnue comme le fait universel de l'époque présente, on devra examiner quelles sont les forces actuelles et les destinées probables de la démocratie en France et en Europe, puis rechercher sous quelles conditions les classes moyennes peuvent maintenir une prépondérance qui impose des devoirs en même temps qu'elle donne des droits: questions graves que nous aborderons successivement.

CHAPITRE II.

DES THÉORIES RÉPUBLICAINES DANS L'ANTIQUITÉ ET DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES.

Je vais marcher sur des charbons ardens, et livrer ma pensée aux commentaires de passions qui, pour l'accuser, feindront de ne pas la comprendre. L'on me reprochera, d'un côté, d'attaquer les personnes, si je mets à nu les parties honteuses des doctrines; on m'imputera, de l'autre, des conséquences qui se seront fatalement rencontrées au bout de ma pensée, des prévisions que m'auront inspirées et les analogies historiques et la direction manifeste des idées du siècle. Peut-être s'étonnera-t-on que je signale, pour l'avenir, des écueils doublés sans doute en ce moment, mais vers lequels le cours calme et constant du flot

pousse plus inflailliblement que des tempêtes passagères.

Ainsi sont faits les partis : ce qu'ils respectent le moins, c'est une pensée qui se place en dehors de leurs préoccupations exclusives, soit qu'elle en reste médiocrement touchée, ou qu'elle sache tout ce qu'il y a de transitoire dans des triomphes sans lendemain.

Que des prévisions trop complexes puissent être un tort dans la vie publique, c'est ce que je ne fais nulle difficulté de reconnaître. Je pense qu'une fois engagé dans les affaires, on se doit, par conscience, à une idée simple et précise, et qu'il n'est pas plus loisible à l'homme attaché à l'action politique, qu'au cultivateur qui laboure son champ, de s'égarer dans des spéculations hasardeuses et lointaines. Mais la vie littéraire se développe sur une plus large échelle, et se règle par d'autres principes; c'est ainsi, par exemple, que, pour constater la situation des idées démocratiques et l'avenir profitable de l'opinion républicaine en France, il faut peser les chances les plus diverses, et pressentir des conséquences, même fort éloignées, d'un mouvement d'esprit qui n'a point encore commencé à se produire.

Il n'est pas de période dans l'histoire de l'antiquité qui réveille des idées plus tristes et plus vul-

gaires que le triomphe de la démocratie. Alors paraissent les sophistes et les rhéteurs, les généraux imbéciles et les démagogues; la foi religieuse et sociale s'efface, les hautes traditions politiques s'obscurcissent, on dirait que l'ame de l'état se retire. Ces temps précèdent et amènent la barbarie et la conquête, les succès de la démocratie sont à la fois et le signal et la cause des catastrophes où les nationalités périssent.

Pour bien comprendre et la constance de cette loi, qu'on pourrait énoncer en formule générale dans l'ancienne société, et les motifs qui doivent faire espérer un avenir différent au monde moderne, arrivé à la même période de son existence, il faut rappeler sur quelles bases reposaient, dans l'ère antérieure au christianisme, l'état, la patrie et la religion.

Le panthéisme enveloppait, à bien dire, le monde antique tout entier, soit que l'homme s'abîmât dans l'immensité divine, comme en Orient, soit qu'il se taillât, comme en Grèce, des dieux à son image. La religion n'y fut jamais plus distincte de l'état que le créateur lui-même ne fut distinct de son œuvre. Si cette identification est moins sensible dans les écrivains chez lesquels nous étudions plus particulièrement les institutions des républiques grecques, c'est qu'ils appartiennent eux-

mêmes à ces temps de la démocratie où le génie sacré de la patrie hellénique, éclipsé par les tumultueuses discussions de l'Agora et les subtiles disputes de l'Académie et du Portique, frayait les voies à Philippe de Macédoine, puis à la conquête romaine.

Aussi, lorsqu'on pénètre dans ces temps reculés, qu'une érudition divinatrice reconstruit aujourd'hui avec quelques débris et quelques textes, sous quel jour nouveau n'apparaît pas ce monde antérieur, que les idées démocratiques et rationalistes démolirent pièce à pièce, pendant une longue suite de siècles, avant de disparaître elles-mêmes au sein du naufrage qu'elles avaient provoqué!

Une unité mystique était, chez tous les peuples primitifs, la forme et le symbole de l'ordre social: elle en étreignait toutes les parties dans ses embrassements féconds. C'est d'abord l'autel domestique, point central de la vie, que garde et protége le dieu du foyer. Autour de cette pierre fondamentale se groupe la famille, régie elle-même par une oicocratie sacrée. La phratrie est l'extension de la famille; le dème, l'extension de la phratrie; il occupe un territoire délimité selon les principes d'une géométrie divine, orienté comme le ciel qu'il représente, et dont il est la vivante image. Douze

dèmes, douze phratries, douze villes, une amphictyonie pour réunir les membres mystérieux d'un même corps, telle était cette organisation cosmogonique dont on retrouve à peine quelques traces dans les siècles où se perdit le mot de la grande énigme.

Personne n'ignore que le Capitole fut la pierre angulaire de l'édifice éternel. Tous les peuples du Latium, de l'Italie et du monde durent gravir tour à tour ce roc escarpé, et se faire ouvrir, par la force, l'enceinte où siégeait le sénat, ce concile œcuménique des peuples, pour traduire par une idée chrétienne l'image païenne de Cicéron (1). Rome emprunta de la sombre Étrurie ce culte muet, dont les patriciens, prytanes du Latium, reçurent le dépôt en participant à la propriété de la terre sacrée, mesurée par les augures, et sur le plan de laquelle s'édifièrent plus tard ces colonies, lointaines images de la ville éternelle.

Comme en Grèce, la pierre du foyer est la base du droit italique : là vit la famille, où le père et le Lare, dieu de la vie et de la mort, offrent et reçoivent le sacrifice. La parole du père est loi pour la famille, celle des Quirites, qui participent au droit pontifical, est loi pour la cité; l'une

(1) Curia... omnium terrarum arcem.

et l'autre sont exprimées dans une forme sacramentelle et avec une énergie rhythmique ; la ville elle-même est construite sur une base indestructible d'harmonie : *Martia Roma triplex*.

Le caractère religieux de cette *église militante* peut seul expliquer le génie rude et sombre du Romain. En ravageant le monde, en foulant aux pieds les lois de tous les peuples, en fermant son oreille et son cœur au cri de l'humanité, le légionnaire remplit une mission providentielle et fatale. Rome a des destinées écrites aux livres Sibyllins ; il faut qu'elles s'accomplissent *per fas et nefas*. Les dieux sont complices du crime, le crime dès-lors est sanctifié.

Dans les sociétés antiques, il règne une confusion si complète et si constante entre les lois divines et les lois humaines, entre les magistrats et les dieux, que la cité politique n'est qu'un reflet, qu'une émanation extérieure de l'invisible cité, de telle sorte que les deux natures montant et s'abaissant constamment l'une vers l'autre, s'absorbent dans une indivisible unité.

On comprend que les idées démocratiques, en attaquant la constitution de l'état, ébranlaient dès-lors, dans l'antiquité, tous les fondements de la foi morale et religieuse, de même que les idées rationalistes, en mettant en question les doctrines de la

cosmogonie sacrée, sapaient, par cela seul, toutes les bases de l'ordre social. Ce n'était pas indirectement que s'exerçait cette double action; elle était immédiate et forcée; le démocrate était nécessairement incrédule, le croyant seul restait patriote.

César en passant le Rubicon, en profanant l'*ager romanus* par la présence de son armée, péchait contre les dieux autant que contre la patrie; aussi César était-il le chef du parti démocratique et le premier entre les esprits forts; et Caton, qui le lui reproche si amèrement en plein sénat, est conséquent avec lui-même, en honorant les dieux au milieu de la corruption générale, aussi bien qu'en mourant à Utique pour ne pas survivre à la liberté romaine.

Dans le premier de ces hommes s'incarnent les doctrines rationalistes et démocratiques de l'antiquité, dans l'autre se maintiennent, sous une forme héroïque, les vieilles maximes du patriotisme et de la religion. Entre eux, et en manière de juste-milieu, je placerais volontiers Cicéron, honnête citoyen et faible caractère, dominé par les préoccupations de sa vanité oratoire et de ses études philosophiques, docteur d'académie qui commente la nature des dieux plutôt qu'il n'y croit; homme politique, chez lequel l'amour-

propre vient en aide aux convictions pour lui donner une fermeté d'apparat au milieu du relâchement des mœurs et des idées de son siècle.

Il serait curieux d'étudier l'histoire des républiques anciennes dans le double but de constater, pour ainsi dire un thermomètre à la main, comment la chaleur et la vie se retirent du corps social à mesure que les croyances religieuses sont mises en doute, et comment, d'un autre côté, la foi s'altère selon que l'émancipation plébéienne se développe, et que le sens primitif des institutions s'efface.

On verrait en Grèce le génie des saintes lois d'Érecthée se matérialiser sous les réformes successives d'un Dracon, d'un Solon, d'un Clisthènes, d'un Périclès, jusqu'au jour d'une démagogie furieuse et bavarde, dont le roi Philippe achète à volonté la colère ou le silence.

A Rome, où le panthéisme des lois et des croyances se maintint au milieu même des victoires de la démocratie, parce que les prêtres de Vulsinies, appelés à consacrer l'asile naissant de Romulus, surent le forger d'une trempe plus inflexible, le plébéien tremble au sein de son triomphe sur les vieilles divinités et sur les vieilles lois, et finit, tant ses idées s'enlacent invinciblement, par concentrer ce qui survit de cette double et

mystique puissance, sur la tête d'un chef, successeur par plébiscite des Brutus, des Spurius, des Gracques, de Marius et de César : auguste et populaire empereur, qui ne versait que le sang patricien et dont la *plebs* embrassait les autels, qui recevait, vivant encore, les honneurs de l'apothéose; prince et pontife, homme et dieu, monstre incompréhensible que réclament à la fois les enfers, la terre et le ciel.

En considérant les temps actuels sous le reflet des temps historiques, certains esprits méditatifs et moroses ont pu donner une couleur spécieuse à des analogies menaçantes et à des pressentiments sinistres.

Il semble, en effet, au premier aperçu, que nous approchions de ces temps où le génie grec se noya dans le torrent de ses paroles redondantes et vénales, où Rome, émancipée du joug des sénateurs-pontifes, tomba sous celui du despotisme, régnant au nom de la souveraineté populaire qui l'avait élevé.

Napoléon, dieu du peuple et dieu de l'armée, représentant glorieux de la démocratie triomphante, ne paraît pas loin de César. Partout les institutions politiques se matérialisent, et la société civile cesse de réfléchir cette harmonie qu'avait aussi conçue le moyen-âge, quoique d'une manière

différente, entre le dogme chrétien et la puissance sociale. La force gouvernementale se resserre dans son action pendant que grandit en dehors, et au-dessus d'elle, un pouvoir irrésistible et nouveau. L'opinion devient reine du monde, et cette opinion, servie par la presse, devant laquelle reculent les armées, est mobile, audacieuse, agressive. Les souvenirs des ancêtres ont perdu leur autorité, et la loi, œuvre d'un jour, doit rendre compte d'elle-même pour rencontrer obéissance. L'hérédité est moins un titre qu'un obstacle, et tout devient viager dans la fortune des familles et la destinée des empires. Le patriotisme, qui s'inspirait de traditions communes, s'efface sous l'influence d'idées générales et l'autorité de droits métaphysiques. La France donne le branle à ce grand mouvement, et l'Europe la suit haletante et essoufflée.

Qu'est-ce à dire? faut-il conclure que les temps approchent et que la civilisation moderne touche à son heure suprême? Vient-il des quatre vents du ciel des nuées de barbares pour enterrer le cadavre et partager ses dépouilles?

Plusieurs esprits le pensent, et même de grands esprits. Quant à nous, nous croyons d'une foi forte et ferme que c'est là une conséquence fausse tirée d'analogies inexactes et de faits mal observés.

En étudiant l'avenir des nations modernes, un

grand fait se présente, qui, les séparant de toutes celles de l'antiquité, leur assure d'autres destinées. Ce fait constitutif, qui fut pour elles l'élément de tous progrès, qui suscite aujourd'hui, par le développement de ses doctrines d'égalité fraternelle et de dignité morale, le noble instinct de la liberté politique, ce fait, c'est le christianisme, lequel n'est pas une phase transitoire de l'esprit humain, mais sa forme vraiment plastique. Dans le christianisme seul gît aujourd'hui l'avenir des nations, que le rationaliste vouerait infailliblement à la barbarie s'il lui était donné d'étouffer ce germe fécondant sous l'égoïsme de sa pompeuse parole et la vaniteuse inanité de sa pensée.

Si le rationalisme, de toutes les données philosophiques la plus fausse et la plus aride, ne se transformait par l'énergie d'une idée plus vivante, il ferait de nouveau recommencer à l'humanité la période qu'elle a si tristement parcourue. Les doctrines chrétiennes seules peuvent préparer d'autres destinées à la démocratie, en fixant ce tourbillon, en implantant dans les âmes un principe de dévouement, c'est-à-dire de foi. Alors une mission nouvelle serait réservée au génie démocratique; il ferait traverser au christianisme lui-même une épreuve qu'aucune des religions antiques n'eût supportée sans se dissoudre.

Google

Nous assistons, en effet, à un spectacle tout nouveau sous le ciel. Pour la première fois dans le monde, les institutions politiques se séparent de l'autorité religieuse, sans que les fondements de celle-ci soient ébranlés; la démocratie se réalise dans les institutions et dans les mœurs, elle règle tout, depuis la transmission du pouvoir, dans l'ordre politique, jusqu'au système des successions dans l'ordre civil; et, pour la première fois aussi, la religion, immobile au milieu de ces bouleversements, les voit s'accomplir sans douter d'elle-même, sans se sentir liée au sort de la société qui s'écroule.

C'est que l'Évangile a, le premier, doté le monde de la notion claire et distincte des deux puissances, en même temps qu'il a nettement séparé la terre du ciel et Dieu de la nature. Il n'a pas détruit sans doute la divine harmonie par laquelle s'unit au créateur la terre qui raconte sa gloire aussi éloquemment que le ciel; il l'a rendue, au contraire, plus éclatante et plus lyrique; mais il a proclamé la dualité du Dieu pur esprit et de la matière créée: vérité que l'homme ne peut porter sans obscurcissement en dehors de la foi chrétienne. Il a dès lors conçu et réalisé cette auguste notion de l'église, société des intelligences où l'ame se nourrit de vérités éternelles, pendant que les sociétés politiques sont soumises à des expérimentations journalières.

La perfectibilité humaine par l'industrie, par le développement illimité des forces individuelles et la concurrence de toutes les facultés, se concilie, pour les peuples chrétiens et pour eux seuls, avec la fixité du dogme, immuable par son essence comme l'être dont il est à la fois l'expression et la règle : situation complètement différente de toutes celles qui se présentaient avant l'établissement de l'église, et qui ouvre aux nations modernes un nouvel et immense horizon.

L'école de M. de Maistre et de M. de Bonald, pour être restée dans ses gloses philosophiques sous l'influence en quelque sorte matérialisante de la loi ancienne, et dans ses combinaisons sociales, sous la préoccupation trop exclusive des institutions polythéistes, nous semble s'être écartée de l'idée vraiment universelle et catholique, qui accepte, sans s'en préoccuper, et les conditions les plus diverses et les formes les plus mobiles.

La sublime conception d'une église qui vit dans le temps sans en dépendre, permet désormais aux peuples d'appliquer, sans une impiété sacrilége, cette politique expérimentale et tout humaine que propage l'esprit démocratique. Mais cette matérialisation du pouvoir n'est acceptable que là où les cœurs se nourrissent des mêmes croyances, où les esprits sont ralliés dans une même foi. Deux

mille ans écoulés depuis la chute des républiques antiques n'ont pas rendu l'homme moins égoïste, ne lui ont pas donné de son origine, de ses destinées et de ses devoirs, des notions plus lumineuses; une haute civilisation a excité plutôt qu'elle ne les a amorties, toutes ses concupiscences natives; et des crimes *peut-être inconnus aux enfers* viennent chaque jour accuser en face cette civilisation orgueilleuse qui les suggère et les rend possibles.

Otez la foi religieuse, et le rationalisme démocratique reparaîtra tel qu'il fut aux beaux jours de la corruption grecque et romaine, avec ses déclamations et ses cupidités, ses bassesses et ses violences. Supposez, au contraire, l'idée religieuse puissante et générale, et vous pourriez admettre alors des applications toutes nouvelles d'un élément dont il est encore impossible de déterminer l'avenir, et qui est bien loin, malgré la conquête, d'être arrivé à l'état de réalisation pratique.

Dans l'Amérique du Nord, où la souveraineté populaire n'est pas seulement une doctrine métaphysique, mais un fait passé dans les moindres détails de la législation et des mœurs, le christianisme est un fait tout aussi universel, tout aussi impérieux, tout aussi en dehors de discussion et d'atteinte, même verbale. C'est pour cela que ce

pays, étranger aux hautes investigations de la pensée, mais qui a hérité de ses ancêtres un sens droit et une ame profondément religieuse, a poussé tout naturellement et sans effort, à ses dernières conséquences politiques, une doctrine dont aucune des républiques de l'antiquité n'eût essayé l'application sans périr, puisque, pour la tenter, il fallait renier en même temps les ancêtres et les dieux, attaquer l'église et l'état, alors indissolublement unis, se proclamer à la fois factieux et sacrilége. L'Amérique est devenue la plus démocratique des nations, parce qu'à tout prendre, et malgré des dissidences de sectes qui ne servent qu'à y exalter la foi religieuse, bien loin de l'affaiblir, elle est peut-être la nation la plus universellement chrétienne de l'univers.

On trouvera, je pense, dans ces considérations, dont l'utilité pratique a pu n'être pas d'abord comprise, la seule explication satisfaisante d'un fait qui se développe en ce moment sous nos yeux.

On ne saurait nier que, tandis que les intérêts et les idées se démocratisent de plus en plus, l'école qui prétend amener la France aux conséquences politiques de la démocratie ne perde chaque jour en force et en influence, et que les républicains ne reculent, malgré le vent qui souffle de toutes parts les doctrines démocratiques.

Cela tient, si je ne me trompe, à ce que l'école qui, depuis 1830, s'est emparée du thème de la république, est anti-chrétienne par essence, c'est-à-dire anti-sociale; cela vient de ce que le pays, tout démocratiques que soient ses penchans, toute voltairienne même que puisse être encore la masse de ses idées, comprend instinctivement que ce régime, appliqué sans le contrepoids des croyances religieuses, conduirait promptement l'Europe au terme fatal de sa fortune. On ne redoute plus l'invasion des barbares; mais on sait que les jacobins valent bien les Huns, et que pour se jeter sur nos palais et sur nos temples, ils n'ont pas à traverser les Palus-Méotides.

Il y aurait quelque niaiserie à croire qu'entre les deux écoles qui se partagent aujourd'hui la démocratie française, c'est-à-dire la presque totalité de la nation, il n'y ait réellement qu'une question de royauté constitutionnelle ou de république, c'est-à-dire la différence d'une liste civile de douze millions à un traitement de quatre cent mille francs. Fort heureusement pour la cause monarchique que la dissidence est plus profonde; elle tient aux bases des doctrines philosophiques beaucoup plus qu'à des théories politiques sur lesquelles les deux partis ne seraient nullement éloignés de s'accorder, si elles étaient seules en cause.

Je ne vois pas trop, en fait de maximes politiques,

quelle incompatibilité capitale il y aurait à signaler entre les oppositions dynastique et républicaine. Toutes deux ne comprennent-elles pas de la même manière et l'origine de la souveraineté et l'organisation de la société civile, toutes deux n'éprouvent-elles pas le même repoussement contre les idées aristocratiques, et ne sont-elles pas en égale méfiance contre le pouvoir? L'opinion constitutionnelle, aussi bien que l'opinion républicaine, date sa vie politique de la grande émancipation de 89; pour ces deux écoles, les antiques maximes sont sans autorité, et l'utilité pratique, constatée par l'assentiment du plus grand nombre, est la seule base et la seule règle du droit. Ajoutons que les mœurs de l'une ne sont pas, au fond, plus monarchiques que celles de l'autre; elle ne parle qu'en grimaçant la langue royaliste; et quiconque a tâté le pouls à la bourgeoisie ne peut ignorer qu'elle est aujourd'hui monarchique par peur des républicains beaucoup plus que par sa foi dans l'excellence de la royauté.

Et cependant, malgré des affinités secrètes, qui se révéleraient plus manifestes encore si la sécurité matérielle permettait aux esprits de suivre constamment leur pente, l'opinion bourgeoise s'est mise en guerre ouverte contre l'opinion républicaine, elle l'a vaincue en avril et en juin; elle l'a maudite au 28 juillet 1835, puis muselée au 9 sep-

tembre, et la république ne peut plus aujourd'hui montrer ses insignes ni parler sa langue au sein de la ville la moins monarchique de l'Europe.

D'où vient cette haine pour les hommes alors qu'on est bien près de leurs doctrines, d'où vient qu'un abîme sépare les partisans de la monarchie élective de ceux d'une présidence? La réponse devient facile.

La classe moyenne ne repousserait pas la république, si elle pouvait n'être qu'une théorie gouvernementale, si elle ne devait consacrer que la cessation de l'hérédité au profit du principe électif, dont ses principaux organes réclament l'extension constante: mais elle la combat avec toute l'énergie de l'esprit de conservation, parce que cette forme politique a été présentée comme conséquence et couronnement d'un vaste système philosophique qui ne saurait prévaloir sans compromettre le sort de la civilisation moderne, telle que le christianisme l'a faite et qu'il la maintient.

Je réclame ici le droit d'exposer sans réticence ma pensée tout entière: je le puis faire avec d'autant plus de liberté qu'elle n'aura rien d'offensant pour des hommes de cœur et de conviction que les incertitudes du présent, celles plus grandes encore de l'avenir, ont engagés dans des voies hasardeuses. Je sais tout ce qu'il s'est dépensé de force

et de dévouement dans des projets sans issue, tout ce qu'on a pu mettre de sincérité dans la poursuite d'espérances dont le cours naturel des choses semblait devoir entraîner une réalisation facile.

Il y aurait de l'injustice à abuser, contre l'école républicaine, des espérances et des cupidités brutales qui se sont attachées au triomphe de cette cause. Il existe, chez tous les peuples vieillis, une lie de la civilisation qu'on pourrait définir le résidu de tous ses vices. Au centre de tous les grands empires, affluent, comme dans une sentine (1), ces hommes incapables de créer ou de relever laborieusement l'édifice de leur fortune, et qui attendent d'un crime heureux ce qu'ils n'osent demander ni à leur patience, ni même à leur courage. Là cuvent les basses jalousies, les convoitises rendues plus ardentes par leur contact avec toutes les jouissances de la vie sociale.

Ce *tantalisme* est plus universel encore quand de prodigieuses fortunes ont laissé après elles de longs ébranlements, et semblent convier à l'audace

(1) Semper in civitate, quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum mutare omnia student; turba atquè seditionibus, sine curâ aluntur, quoniam egestas facile habetur sine damno..... Primum omnium, qui ubiquè atque petulanciâ maxumè præstabant, item alii, per dedecora, patrimoniis amissis, postremò omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat, hi, Romam, sicut in sentinam confluxerant (Salluste, Catil., c. 37).

de tout entreprendre une génération qui a perdu et la naïveté des mœurs et la résignation que suggèrent les espérances religieuses. De pareils hommes n'ont pas manqué à la cause républicaine; ils lui ont fait assez de mal pour qu'elle ait au moins le droit de les désavouer. Ce n'est donc pas des vices de tels êtres que nous nous prévaudrons contre elle; ce sont les doctrines même de ses sages qu'il s'agit d'apprécier.

Or, il faut le dire, que donne en dernier résultat cette analyse, si ce n'est un mélange incohérent et confus de souvenirs classiques et d'idées encyclopédiques, de sentiments faux et de croyances négatives? Le stoïcisme qui s'agitait dans les convulsions de la Grèce asservie, qui poussait Cléomènes à verser le sang des éphores pour rétablir les lois de Lycurgue que Sparte ne comprenait plus, ce sauvage génie dont on a fait des deux Brutus une sorte de personnification dramatique, s'associe étroitement, au sein du républicanisme actuel, aux doctrines spéculatives du *Tableau historique des progrès de l'esprit humain.*

Le livre de Condorcet est l'évangile de ce parti, qui aspire à la perfectibilité, non par le travail de l'homme sur lui-même et le commerce de sa pensée avec une pensée plus haute, mais par le jeu mieux combiné des institutions, une répartition plus

égale des forces et des jouissances physiques, par un immense et libre développement de l'activité humaine.

Dans cette doctrine, l'homme n'est qu'un animal à dix doigts : tous les efforts de ses publicistes, aussi bien que de ses moralistes, tendent à faire fonctionner le mieux possible cet être qui n'a d'avenir que sur la terre. On y respire comme une constante apothéose du corps et de la matière : celle-ci n'est même plus recouverte de ce léger vernis de spiritualité que savaient si bien appliquer les disciples de Saint-Simon; elle se présente seulement dissimulée sous le pédantesque appareil de formules scientifiques.

La physique et la chimie, qui augmentent la masse des jouissances et des forces matérielles, forment, au fond, toute la philosophie de cette école. Ses docteurs jettent aux peuples et aux rois, en manière d'apophthegmes, des lieux communs insolemment drapés; quelques-uns affectent les mœurs simples et naïves, calquent les manières de Gros-Jean et le langage du bonhomme Richard; puis, par une contradiction où éclate le décousu de ces idées, plutôt juxtaposées que fondues, on s'exalte jusqu'au délire pour la plus vulgaire et la moins enivrante des doctrines. Et comme si, jusque dans ses plus déplorables aberrations, l'ame hu-

maine ne pouvait faire divorce avec la foi, on se crée une idole qui peut tout commander, même le crime.

On se dit le plus libre des êtres, le plus doux des hommes; mais si le peuple descend sur la place publique et verse le sang, on se déclare prêt à le suivre, car le sang versé par sa main est sacré, comme celui de la victime qui tombe à l'autel sous le fer du sacrificateur!

Il se fait ainsi, dans de jeunes têtes, une épouvantable confusion: le bien devient mal, la vertu devient crime; le 21 janvier est un jour de glorieuse mémoire, et le 9 thermidor un jour néfaste. A des statues pétries de fange et de sang, à des hommes qui, s'ils ont sauvé la France, l'ont marquée au front d'un signe indélébile, on fait ouvrir le Panthéon par la patrie reconnaissante! Le Panthéon! marbre doré, temple sans dieu, tombeau sans immortalité, pompeux et froid symbole de ce culte du néant qui n'est plus dangereux depuis qu'il se professe au grand jour devant la France et sous le ciel.

Lorsque l'on médite les souvenirs dont ce mot de *république* vient assaillir et comme étouffer l'ame, on est porté à se demander si la constante et terrible loi de solidarité qui pèse sur les nations, sur les familles et sur tous les hommes, ne s'appli-

querait pas aux idées elles-mêmes. C'est alors que, malgré le cours évident des choses et des opinions contemporaines, on peut douter de l'avenir, et qu'on rejette, comme à toujours condamnée, une idée qu'il semble impossible de purifier de tant de souillures.

Le parti conventionnel ne s'est pas fait moins d'illusions sur ses forces matérielles que sur la portée de ses doctrines. Il n'a pas compris que la démocratie, telle qu'il l'entend, c'est-à-dire la classe des manœuvriers, vit par son association même avec la bourgeoisie qui commande et solde le travail, et qu'elle n'est pas assez compacte pour avoir des intérêts vraiment distincts et pour les faire prévaloir.

Lorsqu'en 1832, certains hommes poussaient à une insurrection de la Vendée dans l'intérêt légitimiste, ils rêvaient des paysans étrangers aux idées comme aux intérêts des villes. Une prompte expérience leur prouva que la bourgeoisie, c'est-à-dire les intérêts d'industrie et de propriété, avaient pénétré la chaumière du laboureur, et qu'il n'y a pas plus aujourd'hui de paysans en politique, que de bergers en poésie. Les meneurs de Lyon et de Paris se sont laissé aller à une erreur analogue ; ils n'ont pas su voir que, même au sein de nos plus grands centres industriels, l'ouvrier et le fabricant, le

pauvre et le riche, sont dans une dépendance réciproque et constante.

Une résistance, tant soit peu longue, doit inévitablement amener à crier merci des ouvriers engagés dans une insurrection démagogique; car ils n'y sont guère entraînés que par le manque de travail, et la victoire, loin de leur en assurer, leur en enlève. Force serait donc de passer vite au pillage et à l'assassinat; mais si l'on jette ainsi durant quelques jours la terreur dans une grande cité, on ne fait pas une révolution dans un grand royaume : tout au contraire, on la rend impossible, en armant contre soi, non plus des opinions, mais des intérêts.

Nulle analogie à établir, ainsi que le clubisme a paru le croire, entre la situation des esclaves dans l'antiquité, et la classe qu'il flétrit du nom païen de prolétaire. Dans les guerres des esclaves, Rome avait à combattre une population fort supérieure en nombre à celle de ses citoyens, population établie presque seule dans certains cantons agricoles de l'Italie et de la Sicile; elle devait de plus redouter, dans sa domination toujours menacée, qu'une guerre d'esclaves ne dégénérât promptement en guerre sociale, et que la voix d'un Spartacus ne proclamât la liberté du monde. Il faut toute la pénétration historique de nos Brutus de carrefour pour

comparer une situation si artificielle et si terrible à celle d'un peuple qui, sur trente millions d'hommes, compte huit millions de petits propriétaires, et chez lequel l'aristocratie du capitaliste est protégée par la démocratie chaque jour croissante des caisses d'épargnes.

Une école, qui se prétendait américaine, s'éleva dans l'origine au sein du parti républicain, en dissidence de principes avec l'école conventionnelle.

Celle-là semblait devoir ébranler vite la monarchie nouvelle, dont la position rappelait à tous les esprits celle des Turcs campés sur le Bosphore, qui s'y maintiennent moins par leur propre force que par la crainte qu'inspirent leurs successeurs. Que si ses écrivains eussent été assez maîtres de leur public pour laisser de côté les lieux communs philosophiques et révolutionnaires, les admirations peu judicieuses, s'ils s'étaient bornés à soutenir des thèses économiques et industrielles, et, placés au centre des classes moyennes, à exploiter, au profit du principe électif, les fautes inséparables d'une position si critique, il est probable qu'ils auraient porté à la royauté mal assise des coups plus prompts et plus sûrs que les attaques victorieusement repoussées à Lyon et au cloître Saint-Méry. Mais cette école se croyait américaine sans l'être; car, en étudiant les institutions

de ce pays, elle fit abstraction des mœurs qui en sont l'ame; elle avait tous les instincts de notre libéralisme voltairien, toutes les ambitions de notre esprit militaire.

Lorsqu'elle ne prit point part à d'ignobles attaques contre le culte de l'immense majorité nationale, elle affecta une indifférence dont la manifestation seule enlèverait à un citoyen de l'Union toute autorité politique, toute considération privée. Enfin, par une contradiction qui prouvait combien les idées américaines avaient peu profondément pénétré, on prétendit enter des institutions essentiellement pacifiques sur un système de guerre et de propagande à main armée. La nature bonapartiste perça vite; on fit de la stratégie au lieu d'économie politique; on dressa des plans de campagne au lieu de combiner des lois électorales et de nouvelles libertés municipales : on cessa de regarder Lafayette pour se coiffer du chapeau de Napoléon.

C'est par ses instincts de guerre que l'école américaine a perdu vite sa physionomie, et s'est confondue dans toutes les circonstances graves avec l'école conventionnelle, ou du moins s'est effacée derrière celle-ci.

Je sais qu'il peut être fort louable de ne pas désavouer dans le danger ceux qui combattent un

commun adversaire; cette conduite est digne de gens de cœur et les honore, mais elle n'en fait pas moins reculer les affaires, car tout ce qu'il y a de plus dangereux pour les partis, comme pour les individus, c'est une solidarité dont ils ne relèvent pas.

La seule époque de notre révolution où la réforme sociale ait été conçue d'une manière tant soit peu américaine, où l'on ait tenté de l'opérer par la seule puissance du droit, c'est, il faut le dire, sous la Constituante. L'Assemblée Nationale fut véritablement pacifique; elle se préoccupait moins de l'Europe que de l'excellence de son œuvre; mais bientôt vinrent Brissot et les Girondins, qui sont les véritables fondateurs de l'école démocratico-militaire fondée par Carrel.

Cette disposition guerrière et conquérante, commune aux fractions diverses de ce parti, a, plus que toute autre chose, assuré l'éclatante victoire du pouvoir. Le maintien de la paix a été, depuis 1830, et la base du système politique et le principe même de sa force; car cette idée concordait autant avec le cours providentiel de la civilisation du monde qu'avec les intérêts vitaux de la France.

Il n'y a pas plus de système à combattre l'émeute dans les rues qu'à résister à un bandit qui vous assaillit; mais chercher pour les questions

les plus ardues une solution pacifique, substituer une influence morale au propagandisme de la force, savoir circonscrire au dehors la sphère de son action pour être en droit de l'y exercer plus puissante, c'est là une idée qui, tant qu'elle se concilie avec le souci de l'honneur national, honore le pouvoir qui l'a conçue et poursuivie au milieu des plus terribles épreuves.

Quelques nuances qui aient pu séparer les deux écoles républicaines, il est certain qu'en ce moment elles sont, à bien dire, confondues aux yeux du pays. Ce fut l'habileté, et en même temps le bonheur du pouvoir, d'opérer cette confusion. Ainsi, sous la restauration, fit l'opposition de quinze ans, en confondant dans une réprobation commune les gens à doctrines de la droite et les gens d'affaires du centre droit; hommes très dissemblables de leur nature, mais également solidaires par honneur et par affinité, sans l'être par caractère ou par conviction.

Il n'y a donc plus debout devant la France qu'un seul parti républicain, comme sous la restauration il n'y avait qu'une seule école de droite. Les classes moyennes, qui ont brisé celle-ci, auront également raison de celui-là. Il semble que ce soit aujourd'hui prophétiser à coup sûr que d'annoncer sa dislocation, au moins temporaire.

Quelle entreprise oserait désormais tenter ce parti, soit par la force, soit par les voies légales, lui, devenu un embarras pour le pouvoir après l'avoir fait trembler, et qui a dû subir l'amnistie après avoir eu la prétention de l'imposer?

Toutefois, que le gouvernement ne s'abuse pas sur les motifs qui ont amené la dissolution d'un parti qui avait rêvé la conquête de la France et la domination du monde, et auquel une habile clémence a enlevé la triste et dernière consolation du martyre. Ce ne sont ni ses soldats, ni ses réquisitoires, ni même les lois de septembre, qui ont fait reculer la république; elle seule s'est suicidée en étalant ses dogmes au grand jour. Son plus redoutable ennemi a été la presse, non la presse subventionnée qu'on lit peu, mais la presse républicaine qu'on a lue davantage et qui a fait peur.

C'est par la presse que la république a révélé au pays sa philosophie, laquelle a fait si violemment rétrograder sa politique. J'ajouterai que si le pouvoir n'avait reculé devant l'inconvénient de laisser discuter son principe, inconvénient qui me toucherait davantage si je connaissais un moyen de l'éviter, s'il avait cru pouvoir laisser le libre champ de la presse aux organes officiels de la république, l'incohérence de leurs pensées, la boursouflure de leurs paroles, eussent infaillible-

ment prévenu une atonie qui n'est pas sans danger, et prolongé, loin d'en hâter le terme, le bail du pays avec la monarchie.

L'erreur s'épuise plutôt qu'elle ne se laisse vaincre. Je ne sais s'il est donné aux pouvoirs de la terre d'empêcher l'introduction d'une idée fausse dans le monde; mais ce que je ne peux ignorer, car cet enseignement est écrit à toutes les pages de l'histoire, c'est qu'un faux principe introduit dans les intelligences ne périt plus malheureusement que par ses conséquences même. Bossuet, et à plus forte raison la censure, se fussent brisés contre le dix-huitième siècle; pour le tuer, il fallait 93. Les procès de la presse n'avanceront pas d'un jour l'anéantissement des factions, et l'infernale machine du boulevard du Temple a rallié plus de convictions autour du trône, qu'une ignoble polémique n'en avait séparé depuis cinq ans. La liberté, la licence même, ont été pour le pouvoir autant une force qu'un obstacle. Mais quand les gouvernements ont trouvé quelque force, ils cèdent presque toujours à la tentation d'en abuser contre ceux-là même dont les excès la leur assurent. Ils restent alors pour un instant maîtres du champ de bataille, et entonnent l'hymne du triomphe la veille du jour où la réaction commence.

Les républicains ont tué la république. Ils n'ont

désormais à rendre à leur cause qu'un suprême et dernier service, c'est de se dévouer pour elle, non en se jetant tête baissée sur les baïonnettes ennemies, mais en rentrant dans l'obscurité de la vie privée, en redevenant médecins, savants, industriels, de malencontreux tribuns qu'ils ont été.

Comprenons bien toutefois que du moment où ces hommes auront cessé d'occuper la scène et de soulever dans le pays d'invincibles répugnances, une péripétie nouvelle commencera dans l'ordre politique, et je ne sais jusqu'à quel point les partisans de la royauté constitutionnelle peuvent, sans imprudence, désirer la fin d'une lutte durant laquelle la monarchie trouve au moins dans les instincts moraux et conservateurs du pays le seul contrepoids à l'action incessante des idées démocratiques. On n'a plus à redouter aujourd'hui la république venant s'imposer dogmatiquement à la France avec son fanatisme et ses hautaines formules. Celle-là est inscrite, à côté du saint-simonisme, son frère, dans l'immense catalogue des folies humaines; la civilisation lui a pour jamais passé sur le corps : mais on en doit craindre davantage le progrès des idées républicaines par l'affaiblissement manifeste des idées monarchiques, progrès retardé par les dangers dont d'horribles passions menacent l'ordre social, et qu'une situa-

tion moins agitée rendrait sans doute plus rapide. Tout pouvoir, par le fait seul de sa durée, suscite une masse de résistances dont l'effet peut être calculé avec une sorte de rigueur mathématique: vers quel point inclinent ces résistances inévitables? Là gît tout le secret de l'avenir.

Si, à mesure que l'école républicaine perdait du terrain, on avait vu refleurir les croyances monarchiques, on pourrait, avec quelque vraisemblance, attendre de l'opinion un mouvement analogue à celui qui, après la sanglante anarchie de la terreur et l'anarchie impotente du directoire, prépara la forte constitution de l'an VIII; il serait même loisible de penser, avec les journaux de la droite, que le vent souffle à une restauration de leur système, peut-être de leur principe. Mais lorsqu'on voit l'opinion bourgeoise, toute disposée qu'elle soit, dans les circonstances critiques, à prêter à l'autorité l'appui de la force matérielle, rester impassible devant l'émotion des feuilles ministérielles prêchant chaque matin en faveur de l'influence constitutionnelle de la couronne; quand on voit l'opinion légitimiste elle-même répudier ses traditions et ses dogmes pour prendre des allures démocratiques, comment ne pas penser que, derrière les théories constitutionnelles, il est des idées fortes et vivantes, vers lesquelles incline, sans en

avoir la conscience, l'esprit même des classes moyennes?

Il est certain que les républicains sont morts : il ne l'est point que la république ne puisse pas surgir un jour de leur tombe. On peut affirmer qu'elle ne sortira pas désormais de ses propres organes ; on n'affirmerait pas sans témérité qu'elle ne sortira point à la longue des divers organes des opinions centrales, qui, par des nuances graduées, descendent jusqu'à une opposition qu'il y aurait par trop de bonhomie à dire vraiment monarchique.

Le trône a désormais moins à craindre les clubs que les boutiques ; il doit moins redouter l'émeute que la sécurité au sein de laquelle couvent les révolutions. Dans un temps comme le nôtre, il n'y a, pour réussir, que les révolutions insensibles, parce qu'elles ne semblent pas des révolutions. Ainsi se fit en quinze années celle de 1830, à laquelle la bourgeoisie prêta la main, quoique la veille encore elle protestât, non sans sincérité, de son horreur pour les perturbations politiques. Je suis moins touché des dangers patens de la monarchie actuelle que de l'entraînement général des esprits et des choses. La royauté est mieux garantie, à mon avis, contre les assauts et le poignard de ses ennemis, que contre les défections de ses défenseurs. La force armée et l'exécration du pays peuvent protéger

contre l'un de ces périls ; je voudrais un moyen assuré de prévenir l'autre.

Cette puissance, à bien dire, négative du principe républicain, devenu instrument d'opposition et thème d'économie, ne s'exercera que sous condition de reprendre ces allures de comédie dont la presse quotidienne est coutumière. La monarchie de 1830 semble assez forte pour imposer l'hypocrisie à ses adversaires ; le sentiment du pays les ramènera, plus sûrement encore que des lois pénales, à une sorte de diapason constitutionnel.

Mais, comme dans l'histoire de l'esprit humain, un mouvement critique se développe au sein même d'une époque organique, et simultanément avec elle, de même aussi l'on voit, au milieu des victoires du pouvoir, s'accumuler les germes d'une opposition redoutable. Des thèses, aujourd'hui sans retentissement, en trouveront, sous peu d'années, dans le pays, et jusqu'au sein des chambres. Après l'expédition d'Espagne, et ces élections faites, comme un *Te Deum*, au bruit du canon du *Trocadero*, M. de Villèle et ses amis ne prévoyaient pas le mouvement électoral de 1827, et la chambre qui en sortit soupçonnait moins encore qu'elle sanctionnerait la révolution de juillet. Il y a dans ce seul fait bien des dangers et bien des enseignemens ; et c'est en ce moment surtout qu'il

faut les rappeler, car lorsque le calme est assez plat pour permettre à l'intrigue de tendre ses filets, on est prêt de revenir aux jours d'orage. Le pouvoir s'affaiblit, en effet, dans ces tristes périodes qui ne profitent à personne.

Ici se présente une grave et dernière question que les prévisions de l'avenir imposent l'obligation d'aborder.

Si les idées républicaines ont succombé comme théories anti-chrétiennes et anti-sociales, pourraient-elles se transformer en s'immisçant aux intérêts moraux et pacifiques de la bourgeoisie, au point de s'appliquer un jour en France sous une forme régulière et permanente? problème qui n'est rien moins que celui de notre avenir.

Disons d'abord qu'il y a des motifs trop solides à faire valoir contre la possibilité de cette application, pour qu'il soit convenable de les affaiblir par des lieux communs de nulle valeur devant les faits et devant l'histoire.

Je ne tiens, par exemple, aucun compte de l'objection tirée de la situation politique de l'Europe, car cette situation peut en quelques années se modifier à ce point, que la France, en adoptant des institutions républicaines, ne serait qu'à l'avant-garde des peuples qu'elle a toujours devancés. Le régime constitutionnel devient le droit commun de

l'Europe méridionale, l'Angleterre nous pousse en avant, bien loin de nous suivre : l'action compacte de l'est et du nord existe à peine dans les protocoles; deux grandes influences se partagent l'Allemagne, et si la Russie est un colosse, il manque des conditions premières du mouvement : corps gigantesque, le long duquel l'œil suit déjà comme une immense ligne de fracture, que son développement vers l'Orient rendrait plus imminente encore. Dans les éventualités de l'avenir, la France n'a guère à tenir compte d'une croisade européenne ; il est douteux que cette croisade fût entreprise, il est plus douteux encore qu'elle réussît.

Une autre objection se présente, dont je confesse n'être pas plus touché. La république, a-t-on répété d'après Montesquieu, ne convient qu'aux petits états ; or, la France offre une superficie de dix mille cent cinquante milles géographiques carrés, donc elle est essentiellement monarchique : argument à la toise, qui, pour être fort simple, n'en est pas plus péremptoire.

Quand Montesquieu considérait les petits états comme plus propres à l'établissement du régime républicain, il songeait aux républiques anciennes, où la souveraineté des citoyens s'exerçait directement et sans délégation ; il avait surtout l'œil fixé sur les peuples du moyen-âge, dont l'histoire de-

vrait peut-être conduire à une conclusion tout opposée.

Ce qui fit alors de la forme républicaine un instrument d'anarchie, ce fut, en effet, l'exiguité du théâtre sur lequel elle se développa. Les petites républiques italiennes étaient trop faibles pour résister à la fois et aux ennemis du dehors et aux rivalités des grandes familles, auxquelles s'associait la nation tout entière. Les luttes y étaient plus personnelles que politiques; et Florence, Lucques, Pise et Milan eurent des factions plutôt que des partis. C'est qu'au sein de ces états, dont le territoire ne s'étendait guère au-delà des murs de la cité, les individualités étaient fortes: un *condottiere* était puissant par son épée, un noble par sa naissance, un marchand par son or, un démagogue par sa parole. Des chaînes tendues dans les rues, le palais de la Seigneurie forcé, le chef des blancs ou des noirs assassiné, voilà une révolution faite à Florence. Le lendemain, proscription, le surlendemain, vengeance: telle est l'histoire de ces républiques où la liberté des uns fut toujours la servitude des autres.

L'application des formes républicaines rencontrerait en France de grands obstacles, mais ce ne seraient aucuns de ceux-là. Personne aujourd'hui n'est en mesure de remuer les masses, ou du moins

de fonder au milieu d'elles une influence durable; quant à l'espoir de la transmettre aux siens, c'est un rêve, même lorsqu'on s'appelle Napoléon.

Les individus n'ont de valeur que par l'idée qu'ils représentent, et qui demeure plus puissante que les plus puissants d'entre eux. L'on se met au service d'un parti, jamais un parti ne s'inféode au service d'un homme. Avec de l'or et des qualités personnelles, on devient M. Laffitte; on devenait, au xve siècle, Côme de Médicis. Le banquier florentin établit une dynastie, le banquier libéral met en vente son hôtel, qu'une souscription nationale ne rachète pas. Je comprends que les querelles des Albizzi et des Donati ensanglantassent Florence : je ne comprendrais pas que Paris courût aux armes pour élever à la présidence tel avocat ou tel industriel, depuis long-temps livré aux insultes et aux sarcasmes de la presse. Si l'établissement du régime américain ne rencontrait ailleurs de plus sérieuses difficultés, on peut croire que ces périodiques changements finiraient par ressembler fort à des changements de ministères, et par agiter la Bourse plus que la place publique. Ces institutions établies en France tendraient plutôt à fractionner les partis qu'à les rendre plus compactes; elles achèveraient la décomposition que la révolution de 1830 a si fort avancée. Quant à l'étendue du terri-

toire, qui ne voit que ce fait est contrebalancé tout au moins par la rapidité des communications, par des habitudes invétérées de centralisation intellectuelle et administrative?

Mais c'est ici que se présente l'objection vraiment dirimante, c'est ici qu'on mesure d'un seul coup d'œil toute l'étendue de la révolution morale qui devrait s'opérer dans l'ensemble de nos mœurs et dans notre esprit public, pour rendre sérieusement applicables les formes et les institutions américaines; révolution telle qu'elle présupposerait une altération complète de notre génie national tel qu'il a été fondu dans le moule des siècles, et sans laquelle les institutions électives et les formes américaines ne s'acclimateraient jamais parmi nous.

En Amérique, l'homme a fait la société; en Europe, la société a fait l'homme. Le citoyen des États-Unis compte sur lui-même, le citoyen français compte sur le pouvoir. Aux yeux de celui-ci, l'intervention du pouvoir est le droit commun; aux yeux de celui-là, c'est l'exception. Pour l'un, la liberté consiste à limiter la force gouvernementale, pour l'autre, à faire fonctionner cette force à son profit. Qu'exige-t-on du gouvernement par-delà l'Atlantique? Qu'il laisse à elle-même une société à laquelle le désert et l'esprit d'entreprise ne manquent pas. Que lui demande-t-on en France? De

présenter des lois libérales, de concevoir et d'exécuter des projets philantropiques, tout en diminuant le budget; il doit à la fois étendre au dehors l'influence nationale, puis, au dedans, creuser des canaux et faire des routes. Malheur à lui s'il n'agit pas! malheur à lui s'il dépense! En Amérique, le gouvernement central est un notaire qui enregistre et sanctionne tout ce qu'entreprennent, dans leur sphère indépendante, chaque état, chaque commune, chaque association; en France, c'est un entrepreneur sur lequel tout le monde se repose du soin de ses affaires, sous condition de l'insulter et de le bien payer.

La commune est le premier élément et comme la *monade* des institutions républicaines. Or, l'absence de ce principe, ou du moins son peu de développement parmi nous, explique la disposition de la France pour un pouvoir fort et centralisé. La commune, c'est-à-dire la tribu organisée pour fonctionner par sa propre initiative, n'existe vraiment pas parmi nous. Si l'on a réclamé avec chaleur le système électif appliqué à l'organisation des conseils municipaux, c'est surtout parce que les ambitions locales ont vu dans cette loi une chance de se faire jour. Aujourd'hui que ce principe est conquis et largement appliqué, les vœux du pays ne semblent guère aller plus loin, et

nous montrerons bientôt, en effet, que nos institutions suffisent à tous les besoins d'un peuple libre, non tels qu'ils seraient compris en Amérique, mais tels qu'ils le sont en France. Nous avons assisté à la longue et technique discussion d'une loi communale et récemment à celle d'une loi départementale, qui maintiennent, jusque dans les moindres détails, et la minorité des communes et la tutelle exercée par les bureaux de l'intérieur. Cependant cette loi n'a rencontré nulle opposition sérieuse, ni dans l'opinion, ni dans les chambres, tant les réclamations contre l'émancipation administrative suscitent jusqu'à présent peu de sympathie.

Ceci a besoin d'être expliqué. Il faut montrer que si l'altération trop évidente des croyances royalistes nous fait incliner vers les formes républicaines, nous ne nous établissons nullement pour cela sur le terrain de la véritable et sérieuse démocratie, et que nous pouvons nous trouver en dehors de la monarchie sans être en mesure de nous établir dans la république. Il faut développer et faire comprendre l'opposition radicale qui se produit entre les intérêts bourgeois en France et les intérêts démocratiques aux États-Unis.

CHAPITRE III.

DE LA DÉMOCRATIE AUX ÉTATS-UNIS ET DE LA BOURGEOISIE EN FRANCE.

On répète depuis vingt ans que la démocratie déborde, et la révolution de juillet a paru imprimer à cette maxime une manifeste confirmation. A n'apprécier, en effet, que par l'impuissance constatée de l'école aristocratique l'avenir de la démocratie en Europe, ses sectateurs n'auraient guère qu'à se croiser les bras, pour obtenir bientôt du mouvement progressif des idées un triomphe trop souvent demandé à des tentatives hasardeuses. La vieille organisation féodale fléchit partout devant les intérêts nouveaux. Là même où ceux-ci n'ont ni représentation légale dans

l'état, ni libre organe dans l'opinion, ils ont pu contenir toutes les velléités guerrières ; et le sabre est resté dans le fourreau lorsqu'on n'eût pas manqué de l'en tirer, si l'on avait moins douté de soi-même.

En voyant les grandes monarchies militaires décliner ainsi la lutte contre le principe qui se posait fièrement en face d'elles, il a paru naturel de conclure que le mouvement démocratique, qui en France était plus contenu par les intérêts que par les idées, continuerait de suivre son cours à mesure que les intérêts se rassureraient, et que les idées marcheraient plus libres de conséquence en conséquence. L'avénement politique de la démocratie a donc été présenté comme le terme final et prochain de la route frayée devant la société contemporaine ; et parce qu'on n'a pas assez compris la vitalité propre de l'opinion intermédiaire aujourd'hui dominante, on ne l'a guère envisagée que comme le court temps d'arrêt d'une ère de transition.

Dès-lors tous les regards ont dû se reporter vers cet autre continent où la théorie du gouvernement par la majorité numérique a reçu des applications tellement complètes, qu'aucune exigence nouvelle ne saurait se produire en dehors du cercle immense tracé par les institutions.

Au milieu des préoccupations brûlantes entretenues par l'ébranlement de juillet, la France se prit donc à étudier l'Amérique, que les uns lui montraient sans cesse comme un modèle, les autres comme un écueil. Au XVIIIe siècle, les philosophes s'occupaient fort de la Chine, parce qu'il leur importait d'opposer le tableau d'une grande civilisation à celui de la civilisation chrétienne : de nos jours, des sollicitudes non moins vives nous ont reportés vers les États-Unis ; et, comme il était juste, la France a eu les honneurs de cette étude initiatrice. Elle ne s'est pas contentée de dessiner des parties isolées de ce vaste ensemble ; elle n'a pas jugé souverainement les Américains, avec une impertinence qui voudrait être de bonne compagnie, sur la coupe de leur habit et leurs manières peu dégagées. Prenant au sérieux cette terre où l'homme et la nature semblent lutter de grandeur et de puissance, elle a pénétré au cœur des institutions pour en saisir le génie, elle a étudié avec conscience les conditions d'une prospérité qui semble plus appartenir aux temps fabuleux qu'à notre siècle de désirs impuissans et de tentatives avortées.

Deux ouvrages surtout ont fixé l'attention publique, et jeté dans la controverse une masse importante d'idées et de faits nouveaux, deux ouvrages

dissemblables par la forme, peu concordans par le point de vue, mais se complétant l'un par l'autre.

L'auteur de *la Démocratie en Amérique* a étudié l'esprit des lois américaines en les ramenant à leur principe générateur; l'auteur des *Lettres sur l'Amérique du Nord* a observé l'effet d'une savante organisation du travail sur la condition des peuples. M. de Tocqueville a systématisé les doctrines; M. Michel Chevalier s'est surtout préoccupé des faits qui les rendent applicables. Si l'un et l'autre s'accordent sur les résultats politiques, leurs tendances d'esprit sont fort différentes. Celui-ci, apôtre, sous des formes nouvelles et vagues encore, du principe d'autorité qui a constitué l'Europe, le voit dominer l'avenir de la jeune Amérique; celui-là, disciple du principe américain de la liberté démocratique, accepte sans enthousiasme, mais avec calme et confiance, l'avenir qu'il prépare à la vieille Europe.

Grâce à cette sagacité française qui comprend tout lorsqu'elle veut s'en donner la peine et qu'elle sait éviter l'engouement, ce grand écueil de notre génie, l'Amérique est aujourd'hui mieux comprise de l'Europe que d'elle-même. Pendant qu'elle s'adore dans sa béate quiétude, nous sommes en mesure de la juger; nous pouvons enfin résoudre l'un des plus grands problèmes du siècle, et nous

demander si, en brisant la vieille forme aristocratique, l'Europe ira jusqu'à la démocratie américaine, et si l'application complète du principe de la souveraineté du peuple, telle qu'elle a lieu aux États-Unis, est pour la France le corollaire obligé du gouvernement de la classe moyenne; question immense, que ces courtes considérations ont pour objet de bien poser.

On a fait judicieusement observer que ce qui constitue dans son essence le gouvernement des États-Unis, c'est la souveraineté du plus grand nombre s'exerçant dans toute sa réalité, modifiant les mœurs aussi profondément que les lois, et devenu un fait vulgaire admis par tous, au lieu d'être resté à l'état d'abstraction philosophique. Le gouvernement américain, c'est le peuple faisant lui-même ses affaires sans contrôle, dominant la représentation nationale par la fréquence des élections, l'étroite dépendance des électeurs et la théorie du mandat impératif; c'est le peuple veillant avec une jalouse inquiétude à ce qu'aucune idée ne s'élève au-dessus du niveau commun. Si le gouvernement américain est représentatif dans ses formes, il est direct et populaire dans son esprit. Le mandataire élu pour de courtes périodes porte nécessairement dans les diverses législatures les idées, les préjugés et les passions de ceux aux

mains desquels est commis chaque jour le soin de sa fortune politique. Il devrait affecter ces passions, s'il ne les partageait pas, car nulle part la tyrannie du grand nombre n'impose l'hypocrisie d'une manière plus impérieuse.

Si cette censure est peu pénible aux États-Unis, c'est qu'il ne vient à personne ni l'audace, ni le désir de s'y dérober. Les mœurs y revêtent sans effort une teinte uniforme, et l'inégalité des fortunes ne s'étend guère jusqu'aux intelligences; encore cette inégalité de richesse, la seule admise, la seule tolérée, se dérobe-t-elle sous des dehors qui la protégent et la dissimulent.

Si l'opulence permet à l'Amérique comme à l'Europe les recherches du luxe et de la vie comfortable, ce luxe, pour ainsi dire, intérieur et secret, comme celui des juifs au moyen-âge, secoué tel qu'un vêtement d'emprunt à l'entrée de la place publique, ne modifie pas les habitudes générales qui impriment à la vie républicaine une physionomie sévère et monotone. Le riche négociant, qui hier encore était pauvre et peut le redevenir demain, touche sans hésiter la main du *mechanic*, dont le vote décide, au même titre que le sien, des plus grands intérêts de l'état, et devant lequel il a moins à se prévaloir de sa fortune qu'à se la faire pardonner. En Amérique, la démocratie a les ta-

vernes pour salons, les journaux pour organes exclusifs, les *meetings* religieux et politiques pour délassement et pour spectacle. Tout est inspiré ou modifié par elle.

La pensée publique y subit l'effet des institutions pour réagir sur elles à son tour. Ne se concentrant jamais dans des compositions originales et méditées, elle s'échappe en harangues fugitives, et réfléchit toutes les impressions populaires sans aspirer à les redresser. Le nombre primant de droit et de fait l'intelligence, celle-ci n'essaie pas même de prévaloir contre lui; et l'Amérique est le pays du monde où le prosélytisme par la pensée est le plus impossible.

L'égalité consacrée par les lois, et que les chances d'une vie aventureuse contribuent si fort à maintenir, a trouvé sa complète et sincère expression dans le vote universel, devenu à la fois pour l'Amérique et le principe fondamental du gouvernement et la garantie de son existence. Cette doctrine, étendue de la confection de la loi à l'application de la loi elle-même, du droit électoral au jury, proclamée avec une confiance devant laquelle tremblerait à bon droit l'Europe, se présente sous un tout autre aspect que celui qu'elle revêt chez nous. Comment nier que ce dogme de la suprématie numérique, telle qu'il s'applique chaque jour et sans

danger aux États-Unis, ne soit cette souveraineté qui ne reconnaît aucune règle qu'elle-même, qui aimerait mieux se nuire que de s'en voir contester le droit, et qu'il ne se résume dans le fameux axiome : le peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour légitimer ses actes? théorie qui soulève à si bon droit toutes nos répugnances, insulte à la vieille foi de l'Europe dont elle renverserait les fondemens, et qui pourtant, au-delà de l'Atlantique, paraît tellement inoffensive, qu'on ne la discute même plus!

Il est impossible de ne pas s'arrêter tout d'abord ici à cette incompatibilité manifeste entre nos idées et celles de l'Amérique.

Cette doctrine de la prépondérance du nombre sur l'intelligence, qui fait des hommes des unités égales, et sur laquelle repose aux États-Unis l'édifice des mœurs et des lois, est tout ce qu'il y a de plus antipathique à notre génie, de plus en désaccord avec les croyances du siècle. Qu'on ne s'y trompe pas en effet : la France, dans ses plus vives ardeurs d'innovation, ne s'en prit jamais qu'aux inégalités factices; elle subit toujours l'autorité de la pensée; nulle contrée au monde ne dégage plus complètement l'idée du vrai et du droit de celle du nombre et de la force; nulle n'a des tendances d'esprit plus rationalistes; nulle part

la logique n'exerce un tel empire. La souveraineté du nombre, se traduisant par le vote universel, répugne aussi vivement à la France que la souveraineté royale se traduisant par le droit divin : double erreur sortie d'une source commune, consistant l'une et l'autre à faire du pouvoir sa propre règle, à le légitimer dans sa source au lieu de le légitimer par son action.

Sur notre terre de raisonneurs, où le moyen-âge vit fleurir la scolastique, où la révolution débuta par les théories constituantes, l'argument grossier d'une majorité numérique ne s'établira jamais. La doctrine du vote universel n'a jamais gagné le moindre terrain au sein de l'opinion libérale; et peut-être suffirait-il de voir en quelles mains cette arme a passé, pour s'assurer que cette théorie ne sera jamais prise au sérieux parmi nous. Si l'on consent à s'en prévaloir dans des disputes sans loyauté, c'est, nul ne l'ignore, pour aider au triomphe d'une idée dogmatique incompatible avec elle, et nullement pour rendre hommage à un principe repoussé par notre organisation française aussi énergiquement que le protestantisme en religion ou le scepticisme en philosophie.

D'où vient qu'une doctrine qui fleurit aux États-Unis ne saurait être en France qu'une spéculation impuissante? essayons de l'expliquer.

Les révolutions développent les peuples plutôt qu'elles ne les transforment, et chaque société est identique avec elle-même. C'est surtout par le parallèle de l'Amérique avec l'Europe que cette vérité éclatera dans toute son évidence.

Pendant que les tempêtes religieuses bouleversaient l'ancien monde, des hommes, aux mœurs austères, passaient l'Océan pour aller, sous la main de Dieu, pratiquer au sein d'une nature vierge et féconde des vertus que leur patrie ne pouvait ni comprendre ni supporter. A l'égalité évangélique de ces moines de la réformation se joignit l'égalité du désert, et le pionnier se greffa sur le puritain. Dans cette société unique sans doute sur la terre, l'on se respectait au même titre, car l'on était martyr de la même cause, voué au culte de la même pensée.

En quittant la vieille patrie, on avait dépouillé le vieil homme, et l'on s'emparait sans souvenirs de cette terre pleine de jeunesse. Du luxe, il n'y en avait pour personne; de l'aisance, il y en avait pour tous. Chacun pouvait prendre sa part au banquet commun; et la forêt cédait sous la hache de quiconque l'entamait avec un bras robuste et un cœur nourri d'espérance. Tous étaient donc propriétaires, agrandissant leur domaine selon que les bénédictions de Dieu descendaient sur

leur race. Égaux par là, égaux surtout par cette foi qui élève les humbles et abaisse les superbes, la supériorité intellectuelle devait être peu sensible; elle ne pouvait d'ailleurs manquer de s'effacer dans l'uniformité de cette vie laborieuse.

D'un autre côté, les colons de la Nouvelle-Angleterre furent visiblement prédestinés à se gouverner par eux-mêmes. Le lien qui les rattachait à la mère-patrie ne les dispensait de pourvoir ni à leur défense ni à leurs progrès sans cesse croissans. Leur éducation fut forte et rude; et ce qui avait été d'abord une nécessité de position devint bientôt une invincible habitude. La commune naquit donc aux rivages de l'Atlantique dans ses conditions d'activité incessante et d'esprit d'entreprise, auxquelles notre Europe libérale tente de suppléer par des articles de journaux et des prédications de tribune.

Cette commune de pieux travailleurs a grandi sous le ciel comme l'arbre de l'Évangile; et le génie des premiers émigrans a frappé de son inaltérable empreinte ce peuple dernier-né de la civilisation, aux travaux duquel la Providence a livré un monde, pendant qu'elle en livrait un autre à nos disputes.

Ainsi se sont formés les États-Unis, phénomène exceptionnel au sein des sociétés politiques, comme

une congrégation religieuse l'est dans la vie chrétienne.

L'Yankee de la Nouvelle-Angleterre, sévère chrétien et colonisateur intrépide, hardi parieur, aux mœurs froides et réglées, dont l'imagination ne s'échappe guère que dans ses colonnes de chiffres et ses spéculations gigantesques; l'Yankee est demeuré pour l'Amérique le type vivant dont ses développemens l'écartent chaque jour, mais auquel le génie de la conservation tend sans cesse à la ramener. Les primitifs états du nord ont fondé ces jeunes républiques de l'ouest, auxquelles est commis le plus vaste héritage qui ait été donné à la race humaine; et les états du sud, où la grande propriété, le luxe et l'esclavage hâtent l'œuvre de la décadence, ne se maintiennent, à bien dire, que par l'énergique contrepoids que le nord oppose, au sein de l'Union, à l'action combinée de ces causes dissolvantes.

Ce qui a fondé la démocratie américaine et ce qui la conserve, c'est donc la puissance des mœurs unie à l'immensité d'un territoire sur lequel tous peuvent s'étendre sans se heurter, comme les fils d'Adam après la création. Otez à l'Amérique ce vaste domaine de l'ouest où chaque année voit s'élever une ville, et chaque lustre un état nouveau; retranchez le désert où les grandes villes

rejettent les flots de leur population exubérante, et de ce jour le gouvernement des États-Unis, c'est-à-dire l'application pratique de la souveraineté populaire, deviendrait une désastreuse impossibilité.

Supposant l'Amérique placée dans les conditions de travail et de concurrence forcément imposées à l'Europe, n'est-il pas évident qu'on y verrait les intérêts de propriété se grouper contre des passions soumises à des excitations analogues? Que si, après avoir amassé un pécule dans les ateliers de New-York ou de Lowell, cette fabrique subitement convertie en ville, les ouvriers américains n'avaient plus devant eux la perspective assurée d'une concession de terre aux bords de l'Ohio ou de l'Arkansas; si le *mechanic* ne pouvait à chaque instant devenir *farmer*, et cessait dès-lors, en exerçant ses droits politiques, de statuer sur des intérêts qui le touchent directement, qui doute qu'une révolution ne fût imminente en Amérique, ou plutôt que, par ce seul fait, elle n'y fût déjà consommée?

Contrainte de résister à une classe dont l'existence serait soumise à toutes les vicissitudes qui la menacent en Europe, la bourgeoisie essaierait à la fois la résistance armée et la résistance légale, et cette tendance est déjà, au sein de l'Union,

bien autre chose qu'une gratuite hypothèse. Puis, si les chefs de l'industrie et les possesseurs du sol se prenaient à douter d'eux-mêmes, ils dépasseraient peut-être bientôt les limites où la balance des intérêts semble permettre à l'Europe de s'arrêter; on les verrait invoquer le despotisme, funeste et derrière ressource sur laquelle l'Amérique ne paraît pas pouvoir compter, car il y serait sans racines, et les peuples ne se donnent pas à lui tout à coup, comme une ame se voue à Satan dans une heure de désespoir.

Ces observations sont tellement vulgaires aujourd'hui, grâce au beau travail de M. de Tocqueville, qu'on hésite à les reprodnire, tant elles appartiennent à tous. Toutes simples qu'elles sont, ne suffisent-elles pas cependant pour faire naître des doutes graves sur l'avenir démocratique qui nous est chaque jour annoncé comme infaillible?

Allons-nous vers un état moral tel que la notion de supériorité intellectuelle tende à s'effacer devant la majorité numérique? marchons-nous vers une organisation sociale fondée, non plus sur l'admissibilité, mais sur l'admission de tous à la propriété? inclinons-nous enfin vers le régime américain dans ses deux conditions essentielles : l'égalité morale et l'absence du prolétariat?

L'idée du gouvernement par l'intelligence est

l'idée fixe de l'Europe. Elle fut dogmatiquement proclamée durant le cours du XVIIIe siècle, pour miner la hiérarchie fondée sur la conquête; et, lorsqu'en 89, le tiers-état parut sur la scène politique, il argua moins encore de son nombre que de ses lumières. Or, quoique l'aristocratie de naissance soit à jamais éteinte parmi nous, n'est-il pas manifeste que la division des diverses couches sociales, selon le degré plus ou moins élevé de leur culture intellectuelle, est aussi profonde, aussi comprise que jamais?

Si certains faits paraissent aller à l'encontre de celui-là, je suis loin de leur attribuer l'importance qu'on leur accorde d'ordinaire. En admettant, par exemple, que l'instruction primaire devienne l'état normal de l'universalité, je ne vois pas comment elle comblerait jamais la distance qui sépare ceux pour lesquels cette instruction n'est guère qu'un instrument de travail de plus, de la classe pour qui l'instruction littéraire est à la fois un haut exercice pour la pensée et une source de jouissance pour l'ame.

Savoir lire est une fort bonne chose sans doute; mais le difficile est de trouver le temps de lire, lorsqu'on doit consacrer ses longues journées à des travaux matériels pour sustenter péniblement une famille, et lorsque l'entretien de cette famille

est le but à peu près exclusif du travail. Tant que la majorité de l'espèce humaine sera contrainte, du lever au coucher du soleil, d'arroser la terre de ses sueurs, ou de passer ses jours à l'atelier, pour arrondir des têtes d'épingles, il paraît difficile de croire à ce nivellement des intelligences, sans lequel la souveraineté du peuple restera toujours pour l'Europe une idée anti-civilisatrice.

Qui, dans ses rêves, n'a pas quelquefois aimé à saluer de loin un meilleur jour? qui ne s'est pas bercé de la poétique espérance que des agens nouveaux et des applications encore inconnues de la science pourront délivrer l'homme de ce poids du travail manuel qui pèse sur sa pensée et la comprime, comme l'arrêt d'une condamnation fatale? Mais si les utopies sont dangereuses, c'est surtout parce qu'elles sont douces; or, la double croyance que le travail manuel est incompatible avec l'exercice élevé de la pensée, et que la capacité intellectuelle est en même temps la source et la règle des droits politiques, paraît moins ébranlée que jamais; et l'usage d'attacher, soit à certaines professions libérales, soit à un cens représentatif d'une position indépendante, la présomption légale de la capacité politique, présidera long-temps encore, si ce n'est toujours, aux destinées des peuples européens.

L'opinion qui conclut l'avénement définitif de la démocratie du triomphe de la classe moyenne, nous semble reposer sur une analogie inexacte. De ce que la bourgeoisie, plus nombreuse que la noblesse héréditaire, a fini par la supplanter, l'on en infère que le peuple fera cesser à son tour le monopole déféré par les institutions actuelles à une certaine portion de la société, et l'état apparaît comme une pyramide élargissant incessamment sa base. Mais n'est-ce pas perdre de vue que la bourgeoisie, enrichie par le commerce et les affaires, initiée à la vie publique par son esprit légiste, et digne aujourd'hui du pouvoir, moins parce qu'elle l'a conquis que parce qu'elle a su le défendre, réunit toutes les conditions requises en Europe pour l'exercer, tandis que les masses populaires, quelque amélioration que puissent apporter à leur sort la charité chrétienne et la sollicitude du pouvoir, resteront forcément en dehors des conditions de lumière et de propriété qui, pour les peuples du vieux continent, sont la garantie en même temps que le signe de l'aptitude politique? La révolution française a changé le personnel de la classe gouvernante et non les bases de la société; le triomphe de la démocratie impliquerait la subversion de ces bases elles-mêmes.

Nous avons parlé des lumières, parlons de la

propriété. Voyons si le grand mouvement industriel, dont tout annonce en effet l'aurore, est de nature à créer au sein de la démocratie une masse d'intérêts nouveaux qui permette de commettre avec quelque sécurité le sort de la société à la discrétion de la majorité numérique.

Si au-delà de nos frontières s'étendaient des déserts sans maître, on comprendrait que la masse de la propriété pût s'accroître et le nombre des propriétaires avec elle. Mais ayant au plus le sixième de son territoire en friche, sans possibilité de colonisation au dedans, sans le génie de la colonisation au dehors, la France, qui peut augmenter l'aisance des propriétaires, en perfectionnant l'agriculture, ne peut guère en étendre le nombre. Si les grands travaux d'utilité publique, vers lesquels l'opinion pousse le pouvoir, si des cultures nouvelles, des procédés moins dispendieux et des communications plus rapides élèvent le produit moyen de l'hectare de 50 à 100 francs, la fortune des possesseurs du sol aura doublé; mais je ne vois pas en quoi le sol en serait plus subdivisé.

Un grand fait s'est manifesté il y a quarante ans, qui ne paraît plus pouvoir se reproduire. Lorsque éclata la révolution française, des masses considérables d'immeubles étaient aux mains des

deux ordres privilégiés, propriétés morcelées aux adjudications, relevées de la main-morte, dégagées des redevances féodales, acquises enfin, à vil prix, à titre de nationales, par les hommes d'affaires qui les avaient gérées, les fermiers qui les avaient exploitées, et qui semblèrent destinées, dans des vues impénétrables de la Providence, à devenir pour la classe moyenne comme une dotation inhérente au pouvoir politique auquel elle était conviée.

Cette révolution dans la propriété, ou plutôt cette notable extension du nombre des propriétaires, fut sans contredit le fait capital de tous nos bouleversements; c'est par lui que la bourgeoisie s'est maintenue, en 1815, contre la réaction aristocratique, en 1830, contre les tentatives de la démocratie et les complots républicains. Tant qu'un changement analogue n'aura pas eu lieu, tant qu'une part importante de la propriété bourgeoise n'aura pas été absorbée, comme la propriété noble et cléricale le fut à cette époque, l'heure de la démocratie ne sonnera pas, et l'organisation combinée du pouvoir, de la richesse et des lumières, demeurera inébranlable.

Or, il semble que la France a fait assez l'épreuve de ses forces pour n'avoir pas à craindre aujourd'hui l'une de ces commotions qui font trembler

le sol jusqu'aux abîmes. Et quant au mouvement naturel de la propriété, il paraît hors de doute qu'il est à peu près arrivé au *summum* de la division possible : non que les grandes fortunes ne soient destinées à se décomposer encore; le Code civil frappe incessamment de son bélier les murs de ce qui nous reste de châteaux, et nul ne peut méconnaître que les prescriptions de la loi ne soient sur ce point hautement sanctionnées par les mœurs. Les grandes existences territoriales sont désormais impossibles en France, et la restauration s'est brisée contre cet axiome. Mais un mouvement parallèle et simultané ne s'opère-t-il pas au sein de la petite propriété? A mesure que les difficutés de la culture augmentent, par l'impuissance de se procurer les premiers éléments du travail pour des parcelles subdivisées à l'infini, les petites cotes ne disparaissent-elles pas plus rapidement encore que les grandes ne s'abaissent? Il paraît résulter des documents recueillis par l'administration, qu'à mesure que la loi frappe d'un côté la propriété du riche, la nécessité atteint de l'autre la propriété du pauvre, et qu'une propriété moyenne, chaque jour plus nombreuse et plus compacte, se coustitue sur les débris de l'une et de l'autre (1).

(1) Ce résultat a été constaté d'une manière fort remarquable pour le

Tendance des petits propriétaires à renoncer à la possession onéreuse du sol, pour donner à leurs faibles capitaux un placement plus lucratif; abaissement de la grande propriété par l'effet de la division continue; diminution simultanée des grandes et des petites fortunes : telle nous semble la double loi dont la combinaison préside déjà et présidera plus manifestement encore dans l'avenir au mouvement territorial en France, et probablement en Europe.

Dira-t-on que la richesse mobilière viendra créer, pour les classes inférieures, une compensation à cette propriété de la terre qui leur échappe

département que nous habitons, lequel, étant presque exclusivement agricole, fait autorité sur ce point. Il résulte des documens recueillis dans le Finistère, pour un espace de douze années, que si l'on suit une à une les diverses cotes composant le nombre d'articles appartenant à chaque commune, pour les comparer d'un terme à l'autre, on remarquera que les cotes de 1 à 5 fr., de 5 à 10 fr., de 10 à 20 fr., de 20 à 40 fr., de 40 à 60 fr., ont sensiblement baissé en nombre de 1823 à 1834; que celles de 60 à 80 fr., de 80 à 100 fr., de 100 à 150 fr., de 150 à 200 fr., et de 200 à 300, fr., se sont à peu près maintenues au pair; que celles de 300 à 400 fr. se sont élevées d'un dixième en nombre, tandis que celles de 400 à 500 fr. et au-dessus ont baissé d'un cinquième environ. — Ainsi, la moyenne propriété n'a rien perdu ou presque rien quant au nombre de ses cotes; la petite propriété, au contraire, a perdu dans la masse 15 p. 100; et si l'on observe en particulier les cotes les plus inférieures, on trouve que celles de 1 à 5 fr. ont perdu 18 p. 100 (Recherches statistiques sur le Finistère, publiées par la Société d'émulation de Quimper, deuxième partie.)

ou qu'elles répudient? penserait-on qu'elles dussent bénéficier directement, et grandir en importance sociale par les développemens que les travaux d'art et d'industrie imprimeront à la production? Nul n'espère plus que moi voir s'améliorer le sort des populations laborieuses et souffrantes, pour qui se changent si souvent en une charge terrible les plus précieux dons du ciel; nul ne croit plus fermement, qu'à la moralité religieuse et à l'instruction primaire il appartient de leur rendre une dignité, dont la conscience s'est si déplorablement obscurcie. Ne nous exagérons pas cependant les résultats de ces progrès probables; sachons bien que si l'un des principaux effets de l'augmentation de la richesse publique est de rendre moins pénible la condition de la classe la plus nombreuse, rien n'indique, malgré des assertions tranchantes, que l'avenir doive changer les lois du travail en Europe, en substituant l'*association* au *salaire*, suivant la formule bien connue. Je ne sais, hélas! qu'un moyen pour résoudre ce problème si remué de notre temps : c'est d'avoir à sa porte la vallée du Mississipi, où le *salarié* se jette, un léger capital à la ceinture et une hache à la main, pour devenir *associé* à son tour. Mais tant que les rangs de la population française se presseront dans un étroit

espace, tant que le prix du salaire sera déterminé par la somme des besoins, combinés avec les moyens d'y satisfaire, la division de la société en une bourgeoisie disposant des instrumens du travail, et un prolétariat placé sous sa dépendance, paraît une rigoureuse nécessité. Or, la bourgoisie possède aujourd'hui les capitaux et l'instruction spéciale; le double levier de la banque et de la science est placé entre ses mains comme pour soulever le monde; et, personne ne l'ignore, la science et la banque sont les conditions nécessaires de ce développement industriel. Dès-lors il semble bien plutôt destiné à consolider la puissance de la classe riche et lettrée qu'à la faire partager à d'autres.

Tenons enfin les yeux ouverts sur ce qui se passe dans les deux mondes, et comprenons bien que si le grand mouvement financier, dont la mission est d'entraîner les peuples vers des destinées meilleures, quoique si vagues encore, rencontre quelque part des résistances profondes, c'est surtout au sein de la démocratie considérée comme parti politique. Aux États-Unis, toutes les antipathies populaires se résument dans la guerre à la banque. Le vieux soldat que la démocratie appela à sa tête, a consacré huit années à saper l'institution à laquelle sa patrie est en partie re-

devable de sa fabuleuse prospérité, et qui seule lui permet de maintenir ses transactions gigantesques. Le peuple applaudit avec transport à cette guerre acharnée. Il sent que la rude main de Jackson a saisi corps à corps son plus dangereux adversaire; il devine que la banque est le germe d'une bourgeoisie qui cherche à s'étendre, et qui pourrait bientôt réclamer la prépondérance par le droit de l'intelligence unie à la fortune. Le peuple a l'instinct de l'avenir, et cet avenir l'inquiète. La démocratie tremble, en Amérique, devant la classe moyenne, au même titre que celle-ci fait trembler l'aristocratie en Europe.

Voulons-nous voir, en effet, la contre-partie de ce tableau? Étudions ce qui se passe à nos portes. A Bruxelles, la *Société générale pour favoriser l'industrie*, à laquelle la Belgique doit ses merveilleux progrès, est en butte à des imputations non moins vives que la banque des Etats-Unis. Les injures des *meetings* américains contre M. Biddle ne le cèdent certainement pas, sauf le grossièreté populaire, aux attaques dirigées contre M. Meeus. Mais ici c'est l'aristocratie terrienne qui se porte accusatrice, c'est elle qui, se sentant compromise, se trouble et se défend. Enfin, comme pour mieux constater la tendance juste-milieu de l'industrie, il se trouve que le parti démocratique

s'associe chez nos voisins à ses plus implacables adversaires, pour attaquer, à feu croisé, la *Société générale*. Ainsi, sur cet étroit théâtre, on voit en présence, dans une question purement financière, les trois partis qui se disputent l'avenir des deux mondes (1).

La question qui préoccupe l'aristocratie belge et la démocratie américaine se reproduit sous des aspects divers chez tous les peuples de l'Europe. L'avénement politique du travail déjà consommé ou prêt à l'être est le fait dominant du siècle, soit qu'il s'introduise en Angleterre sous le nom de réforme, en Espagne sous celui de statut royal, en Allemagne et en Hongrie sous le couvert du progrès commercial. Le système de paix qui domine

(1) Qu'on veuille bien ne pas prendre ces observations pour une accusation directe contre l'aristocratie belge, et n'y pas trouver un blâme jeté sur la conduite prudente du gouvernement. Le roi Léopold a compris qu'il valait mieux, à tout prendre, laisser la *Société générale* à elle-même et passer quelque chose au repoussement de l'opinion dominante, que de se séparer du parti catholique territorial, le seul qui puisse fonder une véritable nationalité belge, si cette nationalité est possible. Ce parti, de son côté, a promptement senti que ce qu'il y avait d'essentiellement cosmopolite dans l'influence financière était une source de graves dangers pour un état dont l'avenir est précaire et les fondemens mal assurés. Il repousse la *Société générale* par le même motif qui lui fait repousser l'imitation des formes et l'influence des idées françaises. Pour lui, les banquiers sont des propagandistes anti-nationaux. Peut-être a-t-il raison; mais c'est se placer sur un terrain bien difficile à conserver en plein XIXe siècle.

depuis 1830, et auquel la Russie semblait seule assez compacte pour résister, est à la fois, pour la bourgeoisie, le gage de sa force et la consécration de ses destinées. Toutefois, en France seulement, elle est arrivée à posséder le pouvoir dans cette plénitude et cette sécurité qui permettent à un principe de développer largement ses conséquences. C'est donc en France que la bourgeoisie doit être étudiée comme sur son terrain classique; c'est là qu'on peut observer d'un même coup d'œil tous ses instincts et toutes ses tendances.

Elle n'a plus rien, en effet, en face d'elle, qui puisse désormais la contraindre à dévier de sa pente naturelle. Après avoir été long-temps occupée, soit à vaincre, soit à se défendre, il semble qu'elle n'ait désormais qu'à se rendre digne d'un rôle qu'on ne lui conteste plus le droit de jouer. D'un côté gisent les débris du parti qu'elle a supplanté, dont la destinée très prochaine est de s'absorber dans son sein; de l'autre s'élève une faction qui n'était dangereuse qu'autant qu'elle n'était pas démasquée : école militaire et conquérante, qui osait se dire américaine, parti de soldats et de proconsuls, qui songe bien plus à se ruer sur le monde qu'à organiser la liberté, et dont la longue carrière, du club des jacobins à nos sociétés secrètes, est jalonnée par l'assassinat juridique ou l'assassinat

clandestin. La bourgeoisie occupe donc en France le devant de la scène, comme la démocratie le tient aux États-Unis. A mesure qu'il devient plus manifeste que la France échappe à la domination du parti militaire ou républicain, et qu'elle repousse cette vie d'agitations fébriles et d'ardentes paroles, qu'interromprait le silence du despotisme, il est aussi d'un intérêt plus pressant d'étudier le génie de la classe à laquelle la Providence a commis les destinées du monde politique. Cette étude serait, j'ose le dire, le sujet d'un grand et beau livre : nous lui consacrerons ici quelques courtes réflexions.

Quelles sont les mœurs politiques de la bourgeoisie? dans quelles formes constitutionnelles tenteront-elles de s'encadrer?

Les publicistes classiques qui ont étudié la science du gouvernement dans les sociétés de parade de l'antiquité et dans la grande machine aristocratique de l'Angleterre, ceux pour qui la dignité des formes et la fixité des traditions sont une condition essentielle du pouvoir, ont quelque peine à se faire aux allures égoïstes et tâtonnantes de la bourgeoisie aux affaires. Celle-ci se livre sans hésiter au seul intérêt du jour; l'avenir et le passé sont de peu de poids pour elle; elle ne se drape ni pour fixer les regards de la postérité, ni pour être digne des ancêtres; d'un autre côté,

elle reste complètement étrangère à cet entraînement des passions démocratiques qui ne résistent ni à l'amorce d'une victoire, ni à la séduction d'une idée.

Casimir Perrier, ce Richelieu de la bourgeoisie, qui mitraillait la république et contenait l'Europe, traça tout le programme de la politique bourgeoise lorsqu'il s'écria le premier : *Le sang de ses enfans n'appartient qu'à la France*, paroles solennelles qu'à chaque occasion critique le pouvoir peut répéter avec confiance, assuré qu'elles seront le plus souvent applaudies, alors même qu'on les invoquerait pour pallier une faute.

Cette politique au jour le jour, sans lointaine prévision comme sans fixité, se comprend et se justifie lorsque la vie publique est de plus en plus absorbée dans la liberté croissante de la vie individuelle, et quand les affections se concentrent au foyer domestique.

On n'a pas à réclamer de la bourgeoisie ce dévouement exalté qui n'est pour l'aristocratie militaire que la compensation de ses avantages ; elle ne saurait porter aux affaires ces inflexibles et habiles traditions politiques qui sont la force des patriciats. Qu'on ne s'y trompe pas cependant, et qu'on n'induise pas de ces paroles des conséquences que nous désavouerions. Nous n'estimons

pas que l'heure du repos ait encore sonné pour la bourgeoisie française, et la plus grande faute du pouvoir, celle qui entraîne déjà pour lui, comme pour la société, de dangereuses complications, c'est d'avoir cru qu'il pouvait la désintéresser soudain de toute action extérieure.

Pour que la bourgeoisie entre complètement dans les voies pacifiques qui lui sont naturelles, il faut d'abord que la position de son gouvernement soit bien fixée en face de l'Europe, et que le grand nom de la France soit prononcé avec respect de Saint-Pétersbourg à Madrid. Il est impossible de fonder solidement la paix matérielle au milieu de la guerre morale. Dans l'intérêt même de cet avenir plus prospère et plus calme, on doit prendre des positions, suppléer aux sympathies qu'on nous refuse par des combinaisons fermes en même temps que prudentes; il ne faut pas surtout que la France se sente isolée, et que son immense activité reste sans aliment, car elle déchirerait ses propres entrailles. La colonisation sérieuse de l'Afrique, la tutelle politique de l'Espagne, ces deux mesures sortaient impérieusement, non du génie même de la bourgeoisie, mais de notre situation vis-à-vis de l'Europe, qui doit comprendre qu'entre nos mains sont passées ces clés de l'antre des tem-

pêtes dont un ministre étranger s'était fait des armes, et vis-à-vis des passions intérieures, auxquelles il faut donner quelque pâture. En Afrique et en Espagne, ce seraient la guerre et la liberté sans propagande, la guerre civilisatrice, la liberté monarchique; ce serait, en un mot, l'habile et précieuse transition du génie du passé au génie de l'avenir.

Si l'unité de l'Europe devient jamais possible, ce sera durant cette ère de la bourgeoisie mortelle aux vieilles nationalités, où les mœurs seront soumises à l'action des mêmes principes. La presse et la banque, ces machines à vapeur appliquées à l'intelligence et à la richesse, établiront une circulation d'idées et de capitaux tellement rapide, que ses conséquences politiques échappent à toutes les prévisions, ou plutôt les autorisent toutes. La patrie, qui, à des titres divers, est, pour les démocraties comme pour les castes aristocratiques, une unité vivante et sacrée, ne sera guère, aux yeux de la classe gouvernante, qu'une vaste agglomération d'intérêts. La terre elle-même perdra de plus en plus ce caractere patriarcal qu'elle a si long-temps revêtu, pour devenir un simple instrument de production, une sorte de valeur mobilière constamment échangeable.

Ceci conduira forcément à un système d'*ac-*

tions, déjà plus qu'une simple théorie, et qui semble seul pouvoir concilier l'extrême subdivision des fortunes avec les conditions de l'exploitation agricole. Nos neveux verront probablement coter aussi couramment en bourse les actions territoriales que les actions industrielles. Alors l'œuvre sera consommée, et la terre aura cessé d'avoir une voix pour parler au cœur de l'homme ; alors les souvenirs des temps passés ne sanctifieront plus ses demeures, et la famille deviendra pour lui le siége unique de ses joies, le centre de sa vie morale. La terrible bande noire qui se rue sur nos tourelles, et que nous poursuivons de nos imprécations, accomplit, je le crains, une œuvre providentielle ; elle nivelle le sol comme d'autres ont nivelé la société.

A cet égard, les habitudes subissent graduellement une révolution dont on n'a pas encore la conscience complète. Ce ne sont pas seulement les grandes existences qui sont frappées à mort parmi nous, ce sont encore toutes les existences de loisir. La propriété par elle-même ne suffira plus pour donner une position ; l'on devra, moins encore à raison de son exiguité que par suite de l'exigence des mœurs, y joindre une profession libérale, ou combiner la possession de la terre avec l'exercice actif d'une industrie. Peu de géné-

rations s'écouleront avant que les propriétaires amateurs ne deviennent tous des propriétaires utiles, acceptant de l'agriculture non plus ses distractions et ses plaisirs, mais ses théories savantes et ses pratiques laborieuses, ses sueurs quotidiennes et ses chances incertaines.

On ne pourra maintenir long-temps en France la distinction si comprise encore en Angleterre entre la *landed-property* et la *monneyed-property*. Voyez déjà depuis vingt ans nos grands propriétaires de forêts devenus presque tous maîtres de forges; et l'une des découvertes capitales du siècle, la distillation de la betterave, ne va-t-elle pas créer l'association la plus étroite de l'industrie manufacturière avec la culture agricole? Les nouveaux assolemens qui s'introduisent dans nos provinces reculées, depuis la garance et le colza jusqu'à la pomme de terre à convertir en fécule, n'altèrent-ils pas tous les jours les habitudes immobiles des propriétaires fonciers? Nous sommes bien près d'une époque où les colonnes du rentier paternel ne fixeront plus le chiffre du budget annuel; il faudra payer de sa personne et de sa pensée, soutenir des concurrences, essayer les méthodes nouvelles, deviner les débouchés; en un mot, être constamment à la queue de sa fortune pour l'empêcher de s'envoler.

Il faut le reconnaître, les besoins s'étendent trop chaque jour pour qu'on se résigne à vivre sans stimulant dans l'oisive obscurité d'une ville ou sur son champ héréditaire, sans essayer d'étendre son aisance, au risque même d'y compromettre son bonheur.

L'on comprend les habitudes casanières, lorsque l'horizon a pour centre le clocher de la ville natale, et qu'on trouve, pour ainsi dire, toute sa vie sous sa main. Mais aujourd'hui que les influences parisiennes descendent jusqu'au fond du dernier hameau, y soufflant des rêves d'ambition et de gloire, associant les plus humbles existences aux plaisirs les plus délicats de l'intelligence et du goût; bientôt surtout que les distances auront disparu, que les villes déverseront sans cesse, au sein l'une de l'autre, leurs flots pressés et confondus, une immense révolution ne se consommera-t-elle pas dans les mœurs comme elle s'est opérée dans les lois? révolution mêlée de biens et de maux comme toutes les grandes révolutions humaines; œuvre providentielle qui ne s'arrêtera pas plus devant nos critiques, qu'elle n'a besoin pour avancer de nos éloges.

La conquête avait assis en Europe l'idée du pouvoir politique sur celle de la possession de la terre. La révolution française a eu pour objet de faire

pénétrer entre ces deux idées celle du droit de l'intelligence. Sur cette double base s'organise aujourd'hui le gouvernement de la bourgeoisie, fixe dans les principes, et toujours mobile dans les personnes; changeant sans cesse d'instrumens, selon les chances de la fortune, que les nécessités du temps contraignent chacun à courir, mais se maintenant toujours, envers les classes inférieures, dans des rapports de tutelle et de patronage; rapports que les efforts de la démocratie ne parviendront pas à changer, bien que l'esprit du christianisme, devenu la philosophie pratique de la société moderne, tende sans cesse à les rendre plus doux et plus paternels.

Que si l'on se demandait maintenant quelles institutions s'assortissent au génie de la classe moyenne, on devrait reconnaître que l'uniformité des mœurs appelle l'uniformité administrative, que la rapidité des transactions, la liaison et la multiplicité des intérêts, poussent le pouvoir vers une centralisation puissante.

On ne prétend pas établir d'une manière absolue que la centralisation soit de l'essence du gouvernement bourgeois. Il se peut qu'à cet égard chaque peuple maintienne l'empire de ses habitudes et de son génie. Cependant comment ne pas reconnaître quelque chose d'éminemment centraliste

dans le bill de réforme, par exemple, et dans les mesures administratives que, durant son dernier ministère, sir Robert Peel lui-même présenta au parlement britannique en exécution du bill de lord Russell, son prédécesseur? Comment nier qu'en Amérique cette grande faction fédéraliste, qui n'était au fond qu'une sorte de parti bourgeois, formé un siècle trop tôt, n'eût sur ce point des dispositions fort prononcées? Enfin comment ne pas s'arrêter au spectacle instructif qu'offrent en ce moment les Pays-Bas, cette terre classique des vieilles franchises et des libertés locales? On voit là, comme en France, l'école du juste-milieu en lutte contre le libéralisme sur les questions de principes, contre l'aristocratie sur les questions d'organisation intérieure, se préoccuper surtout du soin de conquérir pour le pouvoir des attributions qu'il n'a jamais eues, ou qui lui étaient échappées.

Mais à quoi bon les inductions en présence du fait le plus caractéristique du siècle?

Si une idée politique a poussé vite de profondes racines, c'est, sans nul doute, la division administrative du territoire français et la constitution que l'an VIII y a superposée. Dire à un grand peuple : Vous allez cesser d'entendre les noms qui jusqu'ici ont retenti à vos oreilles; ces provinces dont vous aimez les traditions, cette

gloire locale dont vous êtes fiers, tout cela va s'évanouir en un jour; votre histoire sera pilée dans un mortier, sans qu'il en reste une seule page; puis, en place de ces antiques souvenirs vous aurez quatre-vingt-six cases d'échiquier, découpées au hasard selon le cours d'une rivière inconnue? Tenir d'autorité un tel langage au peuple le plus intelligent du monde, cela paraît étrange; être obéi sans résistance, cela doit paraître plus étrange encore. L'avenir pourtant consacra promptement cette tentative. L'assemblée constituante rajeunit la France en la lançant, dégagée de son passé de quatorze siècles, dans une ère alors bien sombre; œuvre d'audace et de foi qui est à elle seule la révolution tout entière.

La division départementale préparait cette mobilisation de la terre, cette subordination de l'élément historique ou fixe à l'élément industriel ou viager, sur laquelle doit reposer en Europe le gouvernement de la bourgeoisie. En 1789, la constituante en proclama le principe; combattu cinquante ans, il n'a définitivement conquis le pouvoir qu'au 13 mars 1831.

Malgré toutes les idées qui se sont fait jour depuis sept ans, on n'a tenté aucune attaque vraiment sérieuse contre l'ensemble de nos institutions administratives. L'école démocratique s'est presque

toujours maintenue dans la sphère de la politique générale, abordant surtout les questions diplomatiques, parce que la guerre couve toujours au fond de sa pensée comme le levain par lequel elle fermente. Elle a compris que le pays ne la suivrait pas si elle engageait le combat contre les seuls intérêts vraiment vivans parmi nous. Aussi a-t-elle parlé de réforme et d'irresponsabilité royale, et fort peu de décentralisation ou d'administration collective. Elle a voulu la guerre contre toute l'Europe sans vouloir sérieusement une attribution de plus pour nos conseils municipaux.

Cependant si l'avenir prochain de la France appartenait à la démocratie, si le *self-government* tendait à prévaloir parmi nous, le premier indice de ce mouvement ne serait-il pas l'affaiblissement du système fondé sur le principe opposé? Or, en représentant par des noms propres les diverses fractions parlementaires de l'opinion bourgeoise, n'est-il pas évident que M. Thiers est encore plus centralisateur que M. Guizot, et que M. Barrot hésite à compromettre le succès de ses théories politiques par la complète énonciation de ses théories municipales?

A cet égard, quelques illusions étaient permises en 1830, et, pour notre compte, nous déclarons les avoir jusqu'à un certain point partagées. L'er-

reur venait de ce que l'on considérait l'organisation administrative de la France comme relevant directement de Napoléon, tandis que son principe, proclamé en 89, s'enlaçait étroitement à l'avénement politique de la bourgoisie. Il eût fallu comprendre que si l'empire en fit un puissant instrument de guerre, cette organisation est par elle-même essentiellement pacifique et productrice, qu'elle se combine avec une grande somme de libertés politiques, ne s'arrêtant que là où nos mœurs elles-mêmes s'arrêtent.

Pour peu que l'on ne soit pas étranger à l'administration, on doit savoir, en effet, et c'est ici le point capital de la question, que les préfets ont plutôt à stimuler les localités qu'à les contenir; que presque toutes les innovations, dans l'administration des départemens et surtout dans celle des communes, s'opèrent sur l'initiative instante de l'autorité, et que les conseils locaux sont plutôt d'utiles moyens de contrôle et de résistance que des instrumens hardis d'impulsion. Faut-il dire pourquoi? C'est moins encore parce que la France n'a pas l'habitude de faire ses affaires elle-même, que parce que rien ne se faisant sans argent, les conseils locaux hésitent presque toujours à en donner. Un sous-préfet dans sa modeste circonscription, un préfet dans la sienne, sont assez portés, par leur inté-

rêt même, à concevoir des vues d'ensemble, à former des projets dont l'exécution jetterait de l'éclat sur leur administration, sans leur créer personnellement aucune charge. Mais ces projets débattus au sein des conseils départementaux et municipaux se résolvent inévitablement en centimes additionnels. Ici c'est la propriété qui résiste à une surcharge; là c'est le peuple des cabarets qui proteste contre un octroi nouveau. Partout la résistance vient de l'élément local, partout l'initiative semble inhérente à l'élément centraliste.

Lorsqu'on a voulu sérieusement dispenser l'instruction primaire, la loi du 28 juin 1833 a dû faire taire les théories pour imposer de droit des centimes spéciaux; lorsqu'on a conçu comme chose sérieuse l'amélioration de la voirie vicinale, la loi du 21 mai 1836 a dû armer les préfets de droits exorbitans en principe, mais évidemment nécessaires; elle est allée jusqu'à les constituer régulateurs suprêmes de l'impôt entre les communes intéressées. Et ces lois, cependant, n'ont-elles pas été accueillies comme un double bienfait?

Aussi voyez quel retentissement a obtenu la résurrection provinciale si bruyamment vaticinée par le parti légitimiste. Vingt gazettes se sont vainement évertuées à rendre à la circulation ces frustes médailles. Pendant qu'elles s'élevaient avec

une indignation de commande contre le despotisme de la centralisation parisienne, doublures sans inspiration propre, elles le subissaient jusque dans ses plus tristes exigences.

A la résurrection provinciale, l'école de droite lia d'une façon non moins infructueuse l'idée de l'administration gratuite. Étrange tentative que de jeter une théorie, accessoire obligé d'une constitution aristocratique, au sein d'une société où tout la repousse! l'établissement du salaire pour tous les services publics est, en effet, la conséquence la plus directe du gouvernement par la classe moyenne. Les raisons en sont si évidentes, qu'il semble fort inutile de les déduire. Dans un siècle où chaque génération est contrainte de se faire à elle-même sa place, où, en face d'une ombrageuse publicité, le pouvoir n'offre guère que des difficultés sans compensation, sa conquête impose trop de sacrifices pour qu'elle soit vivement poursuivie par la classe riche, qui peut le plus aisément s'en passer.

La scission opérée par la révolution de juillet entre le gouvernement et l'ancienne aristocratie s'affaiblira sans doute, dans ce sens que les fils seront étrangers aux répugnances de leurs pères. Mais tenons pour certain que les existences de loisir, chaque jour plus restreintes et plus rares,

se garderont d'engager dans la vie publique une indépendance qui contrasterait d'une manière trop marquée avec la situation générale pour être un titre à la faveur publique. A cet égard, le gouvernement de la bourgeoisie en Europe ne peut manquer de subir les mêmes lois que celui de la démocratie en Amérique. Le salaire pour les fonctions municipales, reconnu par la vieille organisation bourgeoise des Pays-Bas, s'introduira nécessairement en France, là du moins où ces fonctions imposent des soins assidus et à bien dire exclusifs.

Je crains fort, car je redoute toujours la conséquence dernière d'un principe, que la théorie du salaire ne reçoive forcément une application plus grave encore. L'indemnité pour la représentation nationale en semble le corollaire rigoureux. Si l'opposition, au lieu de remuer le vieux terrain révolutionnaire où les idées ne germent plus, avait pénétré plus avant dans les mœurs contemporaines, elle aurait compris la puissance de cette donnée plus facile à faire accepter au pays que tant d'autres si vainement émises par elle, et d'une portée bien autrement sérieuse, bien autrement dangereuse peut-être, mais inévitable dans l'avenir.

On vient de dire que, relativement aux fonctions publiques, la France était placée sur une

pente analogue à celle des États-Unis : ajoutons pourtant qu'avec le principe électif, base désormais consacrée de nos institutions politiques et administratives, semble devoir se combiner de plus en plus un autre principe destiné à devenir en même temps son complément et son contrepoids. Je veux parler du concours ou de l'épreuve scientifique.

Cette épreuve est déjà l'initiation obligée à beaucoup de carrières, et cette initiation tend à se généraliser graduellement. Ce principe n'a rien d'américain ; il appartient essentiellement à l'Europe et au gouvernement de la bourgeoisie : c'est le droit de l'intelligence légalement reconnu, c'est la concurrence introduite dans le domaine de la pensée. Peut-être l'avenir verra-t-il l'épreuve scientifique imposée comme condition d'éligibilité aux divers degrés de la hiérarchie, soit politique, soit administrative. Alors la souveraineté nationale trouverait toujours une limite hors d'elle-même, et le droit constitutionnel de l'Europe serait fondé en regard de celui du Nouveau-Monde.

Une autre conséquence que semble entraîner l'organisation de l'administration française sur ce double principe, c'est un personnel nombreux et un salaire égal, sinon supérieur, à celui que peut assurer l'industrie privée. Des esprits graves ont

déjà présenté, à cet égard, des réflexions d'une haute portée, qui, si elles ont pu contrarier les atanomistes de budgets, n'en sont pas moins fort politiques. Dans un temps où l'éducation libérale est aussi répandue, il faut que les services publics servent de débouchés à toutes les capacités constatées. Au moyen-âge, l'église était ce grand corps, où l'aristocratie de l'intelligence, opprimée par celle des armes, retrouvait l'égalité pour s'élever à la domination politique. Les rapports du catholicisme et de l'état ont dû changer dans les temps modernes. L'église, qui accepte toutes les formes parce qu'elle ne dépend d'aucune d'elles, n'a maintenu que son existence spirituelle, et l'administration est devenue le sacerdoce de la société.

Quoi qu'il en soit, les choses vont si vite chez nous, que l'admission des capacités, déjà classées par la loi, à la jouissance des droits politiques, est désormais un fait fatal et prochain. Du reste, sans se faire nulle illusion sur la portée de cette capacité légalement constatée par l'inscription sur la seconde liste du jury, on peut penser que les résultats de cette adjonction trop redoutée de quelques esprits ne seront nullement hostiles au principe qui l'aura fait prononcer. Ce principe n'a rien de démocratique par sa nature,

car, toute mal fondée que puisse être souvent en fait cette présomption d'intelligence, elle a une haute importance en droit, et exclut plus rigoureusement même que le cens en argent, la doctrine américaine de la majorité numérique. Ainsi, et non autrement, s'opérera dans l'avenir la réforme électorale; et celle-là sera la dernière, tant que domineront les intérêts actuels. Quant à l'abaissement du cens, cette réforme selon les vœux de la droite, rien n'annonce que l'opinion y tende. Le cens est, comme le doctorat, une présomption légale de l'aptitude politique, et si l'on y touchait jamais, ce serait moins peut-être pour le descendre que pour l'élever.

Nous venons de dessiner cette physionomie bourgeoise qui se forme par toute l'Europe, à mesure que le propagandisme révolutionnaire et le propagandisme absolutiste perdent l'un et l'autre de leur native énergie. Chaque peuple maintiendra sans doute, sous ce couvert uniforme, l'empreinte de son génie. Les uns ne laisseront au pouvoir que ce qu'ils ne pourront pas lui ôter sans tomber dans l'anarchie; les autres ne lui reprendront que ce qu'ils devront se réserver pour être libres.

La France marche la première dans cette catégorie. Elle s'est fait d'un pouvoir fort une habitude séculaire; et si elle est jalouse de le tenir

constamment sous son contrôle, elle met peu de prix à le partager.

La France ressemble fort à l'homme de bonne maison, qui préfère chasser son intendant lorsqu'il fait trop mal ses affaires, que de prendre la peine de les faire lui-même. Révolutionnaire et apathique à la fois, entravant le pouvoir sans le prendre, le génie d'association lui manque, et rien n'annonce encore son réveil. Ce principe est pour elle une abstraction qu'on a fait disparaître de ses lois sans que le sentiment public s'en soit ému.

C'est qu'en effet, sans parler des miracles de l'association morale, qui, en Amérique, déracine des vices et change des habitudes invétérées, de ceux de l'association religieuse et politique, à laquelle l'Irlande doit sa délivrance; en laissant de côté ces entreprises colossales, par lesquelles les États-Unis ont peuplé leur continent et les Anglais conquis les Indes, la France ne saurait citer un seul essai à mettre en parallèle même avec les entreprises les plus usuelles dans les Pays-Bas. Ses compagnies commerciales ont presque toujours été la risée du monde; en ce genre, elle a presque toujours imité les autres, sans avoir jamais foi sérieuse dans ses efforts. Sur cette terre, où les idées se joignent si étroitement, il semble que les capitaux s'évitent. Sous ce rapport, la France n'est guère

plus avancée qu'elle ne l'était il y a deux siècles; et l'idée que l'initiative appartient au pouvoir en toute matière d'utilité publique, que nul intérêt privé ne saurait suppléer son action, n'a guère été ébranlée dans la nation par des théories demeurées jusqu'à présent sans applications pratiques.

Je suis disposé à admettre que c'est là un véritable malheur; mais ce fait est d'un entêtement inexorable. En France, il faut consentir à faire beaucoup par le pouvoir, ou se résigner à faire fort peu de chose. Mon tempérament me fait, je le confesse, regretter de n'être pas, sur ce point, Américain, Anglais ou Belge; mais les nationalités ne se transvasent pas l'une dans l'autre, et les peuples changent leurs institutions sans changer leur nature.

Sachons, d'ailleurs, reconnaître que la plupart des objections dirigées contre le principe de la centralisation (on comprend assez qu'il ne s'agit pas de ses abus) demeurent chez nous sans application véritable. On met chaque jour, par exemple, en regard de la lenteur d'exécution, des procédés timides et routiniers inhérents à l'administration générale, ce que le génie local de la libre association enfante dans d'autres contrées; puis au tableau de l'Amérique faisant circuler la civilisation sur les routes en fer et les canaux innombrables qui sil-

lonnent son territoire, on oppose l'immobilité de la France, où des entreprises grandes et fécondes s'opèrent si rarement et à si grand'peine : contraste plus apparent que réel, que la réflexion ne doit pas hésiter à repousser.

Si traçant, en effet, un parallèle entre l'œuvre de la force centralisante en France et celle des forces libres en Amérique, depuis cette année solennelle qui détermina pour ces deux pays les formes de leur organisation sociale (1), l'on opposait au tableau, si grandiose, du reste, des républiques transatlantiques, celui de nos longs efforts pour faire notre révolution et pour la défendre si l'on montrait la France conquérant l'Europe, puis payant le tribu de sa rançon sans succomber sous deux invasions formidables, et qu'on la fit voir, après les plus mauvais jours, reprenant, heureuse et prospère, sa place à la tête des monarchies constitutionnelles, jetant son or à tort et à travers en Espagne, en Grèce, à Alger, puis à Anvers, à Constantine, partout où une idée se trouve engagée; si l'on calculait enfin ce que la centralisation a donné de force à la république, à l'empire, à la restauration et au gouvernement de 1830, à côté de cette masse de ri-

(1) On sait que la constitution actuelle de l'Union remonte à 1789.

chesses et d'efforts, les *rail-ways*, les machines et les bateaux à vapeur américains feraient, je le crois, une assez mesquine figure.

Que si ces efforts ont presque toujours été perdus pour la prospérité publique, si la France a versé le meilleur de son sang et usé ses trésors en des querelles stériles, prenez-vous-en à sa position continentale, qui lie forcément son sort à celui de tous les grands états de l'Europe; demandez-en compte surtout à ces luttes passionnées où se consume si tristement sa vie. Félicitez les États-Unis d'échapper à de telles épreuves; mais ne taxez pas d'improductif le principe gouvernemental sorti de 89; ne niez pas qu'il ne puisse devenir le levier d'une incomparable prospérité.

La nature, qui a prédestiné la France à un gouvernement central, semble aussi, comme on l'a dit souvent, l'avoir faite monarchique. Cette maxime a reçu la haute sanction de l'expérience et des évènemens. Qu'on ne s'abuse pas cependant sur ce point, et qu'on se garde d'illusions dangereuses sur le rôle politique aujourd'hui déféré à la royauté. Si, depuis sept années, elle a chaque jour étendu la sphère de son action, avec l'assentiment manifeste du pays, comprenons bien qu'on doit moins l'attribuer aux tendances naturelles de l'opinion qu'aux circonstances extraordinaires

que ce pays a traversées. Lorsqu'une grande nation vit, pour ainsi dire, sous la tente, livrant un combat par jour à l'anarchie, il faut un homme pour conduire cette guerre et organiser la résistance. Or, quand un prince se montre à la hauteur de l'œuvre que la nécessité seule lui avait d'abord fait départir, le sacre des balles et l'honneur d'un immense succès donnent au roi une puissance à laquelle il ne faudrait pas mesurer la puissance même de la royauté.

Qu'on ne se fasse pas illusion : observée dans ses rapports naturels, dans sa situation normale, vis-à-vis de la royauté, la bourgeoisie sera inquiète et réservée. Elle redoutera constamment son alliance avec les débris du passé, tant qu'ils n'auront pas disparu, avec l'Europe où ce passé est vivant encore. La royauté aura donc à s'effacer pour qu'on ne l'accuse pas de se créer une politique à part et une influence en dehors des intérêts par lesquels elle existe. Ceux-ci lui rappelleront avec hauteur leur puissance et son berceau; fort éloignés de l'indépendance républicaine, ils n'en auront pas moins l'aspérité de langage; et l'on peut prévoir que, du jour où ces intérêts seront complètement rassurés sur les périls du dedans et du dehors, la maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, tendra à redevenir pour la

bourgeoisie, la règle du droit constitutionnel, comme : *le sang de ses enfans n'appartient qu'à la France*, restera le dogme de son droit international. L'on verra concurremment s'étendre la centralisation et se circonscrire l'action monarchique ; la royauté sera presque toujours battue sur les questions politiques, lorsque ses agens, dans l'ordre administratif, recevront peut-être des attributions nouvelles. L'on ne réclamera pas, pour les conseils-généraux, le droit de proposer le classement d'une route vicinale ; mais on exigera pour les chambres celui de sanctionner les traités : l'on trouvera simple que les préfets imposent d'office les communes, mais si le roi voulait qu'on se présentât chez lui en tenue de cour, le frac noir grandirait tout-à-coup jusqu'à la dignité d'habit patriotique. Que faire à cela ? si ce n'est d'accepter sans mauvaise grâce ce qu'on ne peut empêcher ?

Ne mettez pas les croyances monarchiques à de trop fortes épreuves ; surtout ne faites point un dogme de ce qui n'est qu'un intérêt ; que la royauté ne cherche pas dans les prestiges impuissans de l'antique monarchie une force qui reposera exclusivement, pour elle, sur l'ordre matériel et la régularité administrative.

En résumé : le gouvernement par l'opinion publique, et l'administration par le pouvoir ; l'ini-

tiative à celle-là sur toutes les questions politiques, à celui-ci sur tous les intérêts matériels : tel est le symbole de l'école bourgeoise, qui n'est rien moins que révolutionnaire sans être pour cela plus monarchique.

Deux élémens combinés constituent la bourgeoisie considérée comme puissance sociale : l'industrie et la science, l'influence qu'assurent les capitaux et le droit prépondérant que réclame l'intelligence. Jusqu'à 13 mars 1831, la lutte fut entre la démocratie et la bourgeoisie, ou, pour se placer à un point de vue plus européen, entre le génie guerrier et le génie pacifique : aujourd'hui elle n'est plus qu'entre les deux élémens constitutifs de l'ordre nouveau, qui aspirent non à s'entre-déduire, mais à dominer l'un sur l'autre. La querelle de la *doctrine* et du *tiers-parti* n'a pas une moindre portée. C'est, pour grossir les choses afin de les faire ressortir, la lutte entre le hautain despotisme de la chaire et l'esprit impolitique du barreau ; et cette lutte, avec ses oscillations diverses, durera autant que la monarchie actuelle, qui est comme le point d'équilibre de ces forces opposées.

A ces deux pôles viendra se rallier, par une affinité secrète, tout ce qui, d'une part, dans l'ancienne aristocratie, de l'autre dans l'école démo-

cratique, voudra entrer dans le mouvement de la société telle qu'elle est assise de nos jours. Puis, en définitive, si à l'exemple du fédéralisme en Amérique, le doctrinarisme succombe sous des forces plus nombreuses, le tiers parti, fondu dans l'opposition dynastique, se trouvera face à face avec la démocratie, qui, elle aussi, n'aura rien appris ni rien oublié. Alors la bourgeoisie, privée de l'un de ses élémens constitutifs, tenterait probablement une résistance vaine; le parti populaire triompherait sans que la France se fût préparée à supporter cette victoire, et l'on serait sorti de la monarchie sans être en mesure de s'établir dans la république. Tel apparaît l'avenir avec ses dangers et ses chances, avenir que les partis s'estiment sur le point de saisir, et qui, pour des années, on peut l'espérer, doit s'enfuir encore devant eux.

Nous voici arrivé aux limites de cet article, et je m'aperçois que la principale question nous échappe. Nous avons montré la bourgeoisie exploitant l'Europe comme une grande usine, l'organisant comme une ruche d'abeilles, constituant simultanément dans son sein le mandarinat de la science et la hiérarchie du travail. Mais, certes, ce résumé serait la critique la plus sanglante d'un tel avenir, l'anathème le plus décisif prononcé sur

lui, si une haute inspiration morale ne venait le légitimer et le vivifier.

L'homme ne vit pas seulement de pain, et ses destinées, dans le temps, préparent ses destinées immortelles. Pour lui, la terre ne sera jamais qu'une figure qui passe, la vie que le rêve d'une ombre. Vainement rendrez-vous cette terre plus riche et plus belle: à moins de supprimer la mort et d'étouffer ces dégoûts profonds, précurseurs d'une autre félicité, votre apothéose de l'industrie, et votre réhabilitation de la chair seront toujours des dérisions amères ou des théories repoussantes. Il faut une religion à l'homme pour qu'il puisse supporter la vie, il en faut une aux sociétés pour qu'elles subsistent. Ceci est compris de nos jours mieux que jamais, car le temps des grandes misères est aussi celui des grands enseignemens. Si donc la bourgeoisie a reçu mission sociale, si elle doit *relier* les intelligences, elle doit être *religieuse* elle-même. Il lui faut un principe de dévouement, c'est-à-dire de foi. Hors de là, toutes les prétentions de l'école *organique* et gouvernementale resteront des déclamations sans portée. Comment et dans quels rapports avec l'ordre politique le sentiment religieux doit-il se produire, sous le gouvernement de la bourgeoisie?

La première mission de ce gouvernement c'est

de moraliser le peuple, en améliorant sa condition matérielle. Or, moraliser le peuple, c'est lui rendre ses croyances : c'est l'enlever au matérialisme grossier de sa vie pour faire arriver jusqu'à lui l'enseignement religieux dont la tradition semble parfois prête à s'interrompre ; c'est rapprocher le peuple du clergé et le clergé du peuple.

La morale du christianisme sans le dogme est une idée qu'on ne trouve plus que dans les *Évangiles-Touquet* et les cabarets de province. Cette morale, en effet, ne repose pas sur les rapports de l'homme à l'homme, mais sur les rapports de l'homme au Dieu sauveur. Ces rapports ne sont pas seulement ceux de l'être créé à la force créatrice, mais bien ceux de l'être faible et coupable à la puissance infinie, par les mérites d'un médiateur, faible comme l'une, infini comme l'autre. La morale du christianisme, aussi bien que son dogme, se résume en un seul mot : *Expiation.* Or, ce mot-là n'appartient ni à la science du droit naturel, tel que l'enseignent Puffendorff et Burlamaqui, ni à cet autre droit que les encyclopédistes du dix-huitième siècle prétendaient lire gravé en traits de feu, au fond du sanctuaire de la conscience.

Ceux qui estiment pouvoir moraliser l'homme sans croyances, cèdent à une double illusion, en

admettant qu'ils se la fassent. C'est supposer d'abord qu'il trouve en lui-même, avec l'instinct inné du bien, une force suffisante pour le suivre; c'est croire de plus que le dévouement aux misères de l'humanité n'a pas besoin, pour poursuivre sa tâche héroïque, de sentir la main de Dieu reposer sur lui, et que ce dévouement se sert à lui-même de but et de récompense.

Telle est l'erreur de la philantropie, élaboration artificielle et compassée, vertu d'Académie qui tient registre et procès-verbal de ses inspirations, délibère sur les douleurs du pauvre et les angoisses des cœurs désespérés autour d'un tapis vert, parlant avec feu devant une galerie qui ne manque pas d'applaudir, devant un sténographe payé pour recueillir et ces applaudissemens et ces paroles.

Je respecte fort les intentions des philantropes; mais, ne leur en déplaise, livrés à eux-mêmes, ils sont radicalement impuissants, ce sont les eunuques de la religion. Qu'on me comprenne pourtant, pour ne pas tirer de ma pensée des inductions directement contraires à celles qu'elle comporte. Moins que personne j'entends nier les immenses services rendus par la philantropie, lorsqu'il s'est agi de concevoir des institutions en rapport avec les besoins du temps, *d'organiser* la charité, et

d'en diriger le mécanisme. Rien de plus utile, de plus admirablement social, que la philantropie à l'état pur de science. Les rapports des hommes entre eux se sont si prodigieusement modifiés depuis deux siècles, le travail et la propriété se sont produits sous un aspect si nouveau, le crédit a conquis une puissance si long-temps ignorée, que le dévouement aux classes pauvres et souffrantes doit incontestablement se manifester sous des formes très différentes de celles qu'il affecta long-temps. Nul doute que l'aumône, par exemple, telle que la pratiquait la vieille Europe catholique, ne puisse être remplacée par un mode de secours plus fructueux et plus moral; nul doute que la prépondérance de l'industrie et mille autres causes combinées ne produisent chaque jour des besoins nouveaux auxquels il doit être satisfait par des institutions nouvelles.

Mais que la philantropie soit modeste si elle aspire à être utile; qu'elle se renferme dans la partie technique de l'économie sociale; qu'elle se borne à l'étude des procédés en laissant à la religion le soin de les féconder.

Notre siècle est fier à bon droit de ce vaste ensemble d'institutions populaires qui, saisissant l'homme dès le berceau, ouvrent à l'enfance des sources d'instruction facile, ôtent à la femme les soucis de la maternité en lui en laissant les dou

ceurs, assurent au vieillard un asile pour ses derniers jours, et rendent au coupable, avec le respect de lui-même, les redoutables leçons de l'isolement et de la conscience. La France se repose surtout avec un confiant orgueil sur cette libérale institution des caisses d'épargne, le grand-livre des classes ouvrières, qui garantit l'aisance de la première génération, et l'émancipation politique de la seconde.

Que les classes bourgeoises sachent féconder tout cela, elles paieraient ainsi bien largement leur dette aux classes populaires; puis, à ceux qui argumenteraient sur la légitimité de leur empire, elles pourraient répondre en montrant leurs œuvres. Mais si la religion n'entre pas avec l'enfance dans la salle d'asile pour mettre sur les lèvres de celles qui la dirigent de douces et saintes paroles de mère; si les espérances de la foi et la résignation qu'elles inspirent ne soutiennent pas l'instituteur primaire dans le cours monotone de sa vie, si vous en faites un marchand de lecture, une machine à chiffrer, et que vous laissiez se développer dans son cœur le germe de toutes les jalousies, de tous les préjugés impurs et bas, alors vos institutions périront comme le grain tombé dans une terre aride, et vos efforts, repoussés par la conscience des peuples, vous rendront ridicule

là où, à plus juste titre, ils ne vous rendront pas odieux.

Essayez donc aussi du système pénitentiaire sans l'intervention quotidienne du prêtre, qui peut seul éclairer et soutenir le coupable, lorsque son âme est triste jusqu'à la mort, et que le spectacle de sa vie se dresse devant lui dans le terrible silence de ses jours et de ses nuits. Sans la religion, votre prisonnier deviendra fou peut-être, mais à coup sûr il ne deviendra pas meilleur. Le désespoir est ce qui éloigne le plus du repentir; et le confinement solitaire, s'il était conçu comme but au lieu de l'être comme moyen, écraserait l'homme sans lui fournir aucun moyen de se relever. A entendre certaines gens, il semblerait, vraiment, que le crime peut se traiter comme une gastro-entérite, et qu'il suffit de mettre un homme au régime pour le rendre vertueux.

Faut-il dire également que la moralité, par où grossit l'épargne du pauvre, n'a d'autre garantie que la pratique assidue des prescriptions religieuses? On rougit presque pour son siècle d'avoir à répéter ce lieu commun de tous les temps. S'il est quelques tempéramens pour lesquels la modération soit comme une propriété naturelle, une sorte de qualité négative, est-il moins éternellement vrai de dire que, pour le genre humain, la

vertu reste toujours une lutte contre soi-même, une résistance à des instincts qui nous sollicitent plus vivement qu'elle? C'est là seulement où la religion aura su inspirer la mesure dans la prospérité, la résignation dans la détresse, l'esprit de famille avec ses longues et paternelles prévoyances; c'est là seulement que germeront, par le travail et par l'ordre, ces générations nouvelles où se recrute incessamment le grand corps dépositaire de tous les droits politiques.

Que la bourgeoisie comprenne donc qu'il n'est pour elle rien de possible sans le concours actif du clergé, sans une réconciliation sincère avec ce prodigieux instrument de civilisation populaire, qui seul obtient la confiance du pauvre et les sacrifices du riche, et fait fructifier auprès de l'un les bienfaits de l'autre. Hiérarchie admirable, où la paternité naturelle disparaît devant une paternité plus universelle et plus sainte, qui calme toutes les pensées désordonnées en en exigeant l'aveu, et noie toutes les misères humaines dans la coupe de l'immortalité!

Unir étroitement la bourgeoisie et le clergé pour l'amélioration du sort des classes inférieures, telle est la plus impérieuse entre toutes les nécessités du temps. Le point de vue politique, croyez-le bien, est secondaire auprès de celui-là. Laissez

bonder les uns dans l'égoïsme de leurs regrets, les autres aligner des théories chimériques; vous, puissance constituée, vous, gouvernement, saisissez le peuple par la seule anse où vous puissiez le prendre; et sous vos pas le sol cessera de trembler, si vous prononcez les seuls mots par qui se calment les tempêtes.

Or, que demande le clergé à la classe moyenne et à la monarchie qu'elle s'est donnée pour passer avec elles cette alliance dont le prix serait la sécurité de l'avenir? Rien, si ce n'est de la croire forte, car le clergé adhère à tout ce qui dure par le principe de perpétuité qui vit en lui, et de longues destinée le toucheraient bien plus qu'un passé de quatorze siècles. Si le clergé a été profondément ému d'une grande catastrophe, c'est que l'Église, cette image de l'éternité dans le temps, s'inquiète de toutes les perturbations sociales, quoiqu'elle leur survive, parce qu'il lui faut changer alors tous ses rapports avec l'ordre politique, et que de tels changemens sont toujours chose sérieuse et de grand poids.

La révolution de 1830 jetait le clergé dans une condition toute nouvelle, en marquant le terme d'une dangereuse alliance entre l'Église et la royauté. Voyez cependant combien la transition a été facile, combien ont été peu sérieux, au prix

de tant d'autres, les embarras venus de ce côté au gouvernement nouveau! Si quelques évêques, gens de cour, se sont montrés hommes de parti, n'est-ce pas là bien plutôt une faiblesse de naissance qu'une influence de position? La masse du clergé ne devient-elle pas de plus en plus étrangère à ces souvenirs qui dataient pour elle des vieux entraînemens de 1815? Comment croire sérieusement que des hommes de parti puissent se former entre les murs d'un séminaire, le lieu le moins accessible aux idées et aux bruits du monde, au point de ne l'être pas assez? Le jeune clergé ne se recrute-t-il pas presque exclusivement dans les rangs du peuple et de la petite bourgoisie, et ne sait-on pas combien, au plus fort même des guerres civiles, le sentiment plébéien suscita de discordes et d'irritation entre ses membres et ceux de l'aristocratie nobiliaire?

Les habitudes simples, le commerce facile des classes moyennes, conviennent surtout au clergé, dont la hiérarchie, élective et monarchique, en même temps, repose sur un principe analogue à celui du gouvernement bourgeois lui-même. Il y a dans ce double rapport le germe d'une sympathie que le temps rendra de jour en jour plus manifeste. Position bien différente toutefois de celle que la Restauration aspirait à lui faire. Le clergé ne sera

plus un corps politique envahissant la Chambre des Pairs, formant une section ecclésiastique au conseil d'État, et croyant rendre un immense service à la religion en plaçant l'un de ses évêques au pilori ministériel. Position toute différente aussi de celle qu'on lui avait assignée sous l'Empire, quand le clergé était, aux yeux de l'autorité suprême, une sorte de corps administratif, un moyen de police et de conscription, alors que les évêques, succursalistes des préfets, chantaient des *Te Deum*, faisaient de belles harangues et portaient des toasts à l'Empereur et à ses victoires. Nous n'aurons pas non plus le clergé de la Pologne et de l'Irlande ou de l'ancien royaume des Pays-Bas, qui dut se faire peuple pour conserver le double feu de la nationalité et de la foi, contre un pouvoir étranger aussi menaçant pour l'une que pour l'autre; corps admirable, sans doute, lorsqu'il accomplit l'œuvre de Dieu et de la liberté du monde, mais que le jacobinisme en soutane, pouvait seul rêver pour un pays où la nationalité n'est point compromise, où la foi catholique le serait peut-être par l'indifférence, mais jamais, à coup sûr, par l'hostilité du pouvoir.

Notre clergé nouveau ne marchera pas contre l'ennemi enseignes déployées; il sera actif, mais humble; il aspirera bien moins à l'initiative de

toutes les idées utiles qu'à devenir l'instrument de leur application morale; il soutiendra le pouvoir comme la première des nécessités sociales, tout en sachant ne pas confondre son existence avec la sienne. Présent partout, depuis la salle d'asile où il fera bégayer ses prières à l'enfance, jusqu'à la cellule solitaire du prisonnier, imposant l'obligation de placer à la caisse d'épargne en même temps que d'assister à l'office divin, groupant autour du clocher tantôt une colonie agricole, tantôt un asile de refuge; moralisant l'industrie par des combinaisons nouvelles, planant sur l'ensemble de l'instruction publique, ici par la portion de liberté que lui laisse la loi, là par la portion d'autorité qu'elle lui délègue, il n'aspirera pas plus à la persécution qu'au martyre; on ne le verra ni dans les clubs, ni dans les palais; il n'appellera pas la république de sa voix enflammée, non plus qu'il n'ajoutera le droit divin au symbole des apôtres: clergé d'action et de mesure, plus prosaïque que les prêtres en lambeaux des bruyères d'Erin, qui conservera sa dotation parce qu'elle est une dette et le prix d'un éminent service social, et vivra en parfaite intelligence avec l'État, sans être ni son dominateur, ni son esclave.

A mesure que leur position sera mieux comprise, et par l'autorité politique, et par l'autorité reli-

gieuse, les deux pouvoirs emprunteront l'un à l'autre une force de plus en plus manifeste. Si cette sécurité de l'avenir que nous demandons à des lois et à des hommes nouveaux, et qui semble toujours nous échapper comme une ombre vaine, si cette sécurité est quelque part, elle est là, et là seulement. Cette alliance permettra seule à la bourgeoisie d'accomplir sa grande mission providentielle : la moralisation des classes inférieures.

CHAPITRE IV.

DU POUVOIR EN FRANCE DEPUIS 1830.

Nous avons étudié les écoles politiques dans leurs élémens constitutifs, distinguant les intérêts des passions, la partie providentielle et fixe de la partie viagère et transitoire. Nous avons essayé d'éclairer le présent par le reflet des analogies historiques, et de pressentir l'avenir en remontant à l'essence de la civilisation elle-même.

Cette manière d'embrasser des questions vivantes et ardues permettait de passer à côté des noms propres sans y toucher, et de ne prendre dans les faits que la force plastique qui les façonne et les domine. Mais il reste à lier ces faits dans leur enchaînement chronologique, à justi-

fier des doctrines générales par des applications directes ; enfin, après avoir analysé les idées, abstraction faite des personnes, l'on doit apprécier les personnes dans la pratique même des affaires. Dès-lors ce ne sont plus les partis qu'il faut étudier dans leurs nuances et leurs hypocrisies ; c'est la marche du pouvoir qu'il convient d'embrasser de la révolution de 1830 au moment présent.

Nous prononcerons donc ici beaucoup de noms propres, et nous osons croire inutile d'ajouter que ce sera sans haine, comme sans dévouement personnel. Nous avons le droit d'être juste sans avoir contracté l'obligation d'être sectaire. La nature même de ce travail interdit ces inféodations systématiques que l'on comprend dans certaines positions, mais qui ne vont pas à la nôtre. Nous pouvons montrer par où tel homme attire, sans dissimuler par où il repousse, fidèle en cela au systeme qui seul sépare l'histoire de la polémique.

La principale difficulté pour le pouvoir sorti des évènemens de 1830 consistait à dégager son principe, en l'élevant au-dessus des prétentions inconciliables auxquelles des faits d'ordre très divers semblaient prêter une égale légitimité. La monarchie proclamée le 7 août au palais Bourbon ne représenta d'abord, pour la France et pour l'Europe, rien de distinct et de parfaitement appréciable.

Il y avait là un pêle-mêle d'hommes et de choses devant lequel l'imagination s'arrêtait pleine d'hésitation et d'inquiétude. L'accord passé le lendemain de la victoire n'attestait guère que la crainte réciproque des partis en face les uns des autres; que le désir unanime de retarder une collision par un moyen terme qui laissât le champ ouvert devant toutes les espérances. Il fallait que la force prépondérante se produisît manifeste à tous les yeux; résultat qui ne pouvait manquer d'être obtenu si la violence populaire n'altérait l'équilibre naturel des partis, en prêtant à l'un d'eux une puissance factice. Cette manifestation a été lente et pénible; elle paraît aujourd'hui complète, et l'on ne saurait désormais conserver de doute sur les intérêts auxquels appartient en ce temps le gouvernement de la société, puisque seuls ils sont en état de le défendre.

A mesure que la monarchie actuelle affecte un caractère spécial et prend une physionomie plus prononcée, on comprend moins les commentaires contradictoires qui se faisaient il y a si peu d'années sur son principe et sur les engagemens contractés, disait-on, par elle. Ces commentaires étaient néanmoins, pour la plupart, écrits avec une égale conviction, et n'avaient que le tort de présenter comme simple une situation fort

complexe, qu'ils n'embrassaient que par un côté.

Quand un aide-de-camp de M. Lafayette voyait dans la révolution de juillet la sanction des doctrines et des espérances de son général (1), il n'avait pas tort, car M. Lafayette prit ou se laissa imposer, après les trois journées, une sorte de rôle de lord protecteur, et son autorité coexistait avec celle du monarque, si elle ne la dominait pas. Lorsque le membre sur la proposition duquel la chambre vota la Charte de 1830, en se reportant, par ses souvenirs de l'Hôtel-de-Ville et des barricades (2), aux premiers jours de la révolution, affirme qu'elle a trompé ses espérances et confondu ses prévisions, cela se comprend, car il est certain qu'elle a remanié presque tout le personnel, et que les rangs de l'opposition se sont recrutés des hommes dont l'énergie contribua surtout à en décider l'issue.

D'un autre côté, lorsqu'un orateur de franchise a soutenu à la tribune, devant les susceptibilités éveillées par sa parole, que le duc d'Orléans avait été appelé au trône parce que sa naissance le plaçait à côté, et qu'il était du bois dont la Providence fait les rois, il était impossible de contester avec quelque bonne foi l'évidence d'une pareille

(1) *Lafayette et la révolution de juillet*, par M. Sarrans.

(2) *Souvenirs historiques de la révolution de 1830*, par M. Bérard.

énonciation. Si le sang d'Henri IV ne lui avait créé un titre d'un ordre supérieur, pourquoi les popularités libérales, plus rapprochées et plus connues du peuple que ne l'était alors le premier prince du sang, se seraient-elles inclinées devant lui et l'auraient-elles conjuré de se dévouer au rôle de médiateur entre la France et l'Europe?

Si, au lieu de naître au Palais-Royal et de marcher par lui-même et par ses alliances de pair avec les rois, M. le duc d'Orléans s'était rencontré chasseur de la garde nationale, ou même avocat, ce qui pourtant n'est pas peu de chose, on ne serait pas allé, je pense, le quérir en sa boutique ou à son cabinet pour lui dresser un trône avec les débris de celui que l'on venait de mettre en poudre. Cela n'est douteux pour personne, pas même pour ceux qui le contestent. Et cependant que peut répondre le *parce que Bourbon* au *quoique Bourbon*, lorsque celui-ci argue de la disparition du vieil écusson national et du titre même donné au nouveau monarque, comme pour repousser toute solidarité entre lui et les six rois de son nom qui ceignirent, en d'autres siècles, la couronne de France?

Tristes querelles où, pendant deux années, s'est épuisé l'esprit de la nation! équivoques gratuites et prétentions exclusives, que l'on aurait évitées

en comprenant bien qu'il n'y avait eu qu'une transaction pour tous dans ce que chacun s'attribuait comme une victoire! Il en est presque toujours ainsi des révolutions : rarement le but en est assez clairement défini et le mobile assez simple pour qu'il y ait accord parfait de vues et d'espérances entre tous ceux qui y concourent. Celle de 1688 elle-même, dont la marche religieuse et politique était pourtant si rigoureusement tracée, et qui, respectant la constitution et la hiérarchie gouvernementale dans leur intégrité, n'entendit toucher qu'à une personne; cette révolution, opérée sur un terrain fixe et solide, subit aussi, quoique à un degré moins grave, les interprétations des partis. On peut voir, dans Burnet, les sous-entendus et les subtilités légales employés par les restes de la faction républicaine, par la haute église aussi bien que par les jacobites honteux, pour introduire, dans l'acte même qui appelait au trône Guillaume et Marie, des paroles de nature à consacrer les doctrines des uns, à calmer les scrupules ou les appréhensions des autres.

Le premier ministère du roi Louis-Philippe ne représenta qu'une seule chose, l'opposition au gouvernement de la branche aînée des Bourbons, opposition qui avait été compacte et disciplinée tant qu'elle eut à lutter contre un système antipa-

thique au pays, mais qui ne pouvait manquer de se dissoudre du moment où il lui faudrait agir par elle-même.

Durant les quinze années de la restauration, le parti libéral avait ouvert ses rangs aux dévouemens de toutes les origines. Les conspirateurs des sociétés secrètes, les hommes de l'empire, tombés des grandes fortunes militaires au rôle de tribuns, si peu fait pour eux, se trouvaient associés, non par leurs intentions, mais par une résistance commune, à cette nombreuse opposition bourgeoise qui ne réclamait de la royauté, pour prix d'un concours loyal, que l'abandon de traditions imcompatibles avec les mœurs et les intérêts nouveaux. Les hommes qui avaient versé leur sang à Waterloo pour relever les aigles marchaient alors, dans la grande armée libérale, côte à côte avec ceux qui, dans la personne du roi Louis XVIII, avaient salué le restaurateur de la liberté politique, venu pour faire cesser le mutisme de la tribune et relever l'intelligence de sa subordination en face de la force des armes.

Ces hommes politiques, étrangers par leurs antécédents, aussi bien que par leurs sympathies, qui, la veille du jour où ils se réunirent pour la première fois au Palais-Royal en conseil ministériel, comprenaient la révolution de juillet d'une façon si

différente, et s'efforçaient d'imprimer aux évènemens des directions si peu concordantes, ne pouvaient manquer de laisser percer bientôt entre eux des incompatibilités de tous genres. Quel lien rattachait M. Dupont (de l'Eure), puritain politique, esprit raide et court, à M. Molé, esprit conciliant et pratique, sans autre passion que celle des grandes affaires? Comment tenir long-temps attablés autour du même tapis M. Dupin et M. Guizot, ces deux pôles opposés du monde des gens d'esprit? Comment M. de Talleyrand pouvait-il se présenter avec bienséance au milieu de cette garde en jaquette, toute noire encore de poudre et toute haletante du combat? et qu'y avait-il de commun entre le libéralisme expansif et béat de M. de Lafayette et le libéralisme didactique et serré de M. de Broglie, l'un vivant des applaudissemens de la foule et des triomphes en plein soleil, l'autre ne se développant à l'aise qu'à l'ombre de la docte approbation dispensée par un cercle intime et restreint?

Tout cela était à peine pour durer un jour: rien de tout cela, néanmoins, ne fut inutile. Il fallait au dedans contenir la révolution, au dehors la faire accepter. Chacun servit à cette œuvre selon le degré et la nature de son influence. Tel dit aux clubs : Ne bougez pas, car me voici; tel autre dit à l'Europe : Acceptez mon nom pour gage. En trois

mois, les plus grands obstacles furent aplanis par ces deux forces diplomatique et révolutionnaire, qu'il était si important, mais en même temps si difficile, de faire jouer ensemble.

Respecter inviolablement le droit public de l'Europe, armer les intérêts contre les passions, se montrer nécessaire pour devenir fort; légitimer par son habileté ce que les uns considéraient comme un accident de la fortune, les autres comme une tentative préméditée de l'ambition; s'appuyer sur les influences financières, à défaut des influences territoriales, pour arriver à ce point de fondre les unes dans les autres en réduisant la révolution dynastique à une large extension de la classe gouvernante : telle fut la pensée qui plana dès l'abord au-dessus de ce conseil dénué d'homogénéité comme d'expérience. Pensée hardie et d'un succès peu vraisemblable alors, qui ne se révéla qu'avec réserve, ne procéda qu'avec prudence, usant les hommes contre les choses, et les sacrifiant sans hésitation, et, si l'on veut, sans scrupule, mais pouvant toujours donner pour légitime excuse le terrible enjeu qu'elle apportait elle-même dans cette partie désespérée, où il allait de la vie en même temps que du trône, du sort d'une nation aussi bien que de celui d'une famille!

Ce ministère du 11 août n'était, au fond, qu'une

longue affiche, où, sans attributions spéciales, figuraient des noms divers et nombreux, comme pour donner à tous des espérances et des garanties. Mais lorsque la révolution parlementaire fut close, lorsqu'il fallut faire face à l'émeute et aux sociétés populaires, ces quartiers-généraux de la sédition, puis se préparer à défendre quatre têtes dont la chute eût entraîné celle du nouveau trône, on dut chercher à rendre le pouvoir plus fort en lui imprimant de l'unité, et en couvrant ses actes du nom d'un homme d'une popularité vierge encore, d'un dévouement non équivoque à l'œuvre que, plus qu'un autre, il avait contribué à fonder, homme doué, d'ailleurs, d'un caractère plus propre à recevoir des directions qu'à les imprimer.

Jamais gouvernement régulier ne se fût établi en France, si son premier acte n'avait été de faire une question fondamentale pour lui-même du salut d'infortunés dont une révolution avait déjà si cruellement expié les fautes. Cette soif du sang des hommes, après que le sort avait prononcé sur les institutions elles-mêmes, avait quelque chose de si bassement atroce, qu'un pouvoir qui, par impuissance ou lâcheté, eût laissé peser sur lui le moindre atome de complicité, était à tout jamais engagé dans cette funeste route où tous les cercles du crime vont en s'élargissant, comme dans l'enfer du Dante.

Le procès des ministres fut donc la pierre de touche de la monarchie de juillet : c'était en face de la révolution l'épreuve décisive, comme le siége d'Anvers le fut plus tard en face de l'Europe. Sachons estimer les victoires de la civilisation leur juste prix, et comprenons bien que ce jour-là fut grand. Il ouvrit noblement la carrière d'un jeune ministre; il ferma celle d'un vieux général dont la populaire fortune avait connu dans les deux mondes de bruyans triomphes, qui tous s'effacent devant celui-là.

On allait avoir à prendre des mesures rigoureuses; il ne fallait pas qu'elles fussent compromises par des hommes d'antécédens équivoques; la révolution devait se voir d'autant plus encensée, qu'on aurait bientôt à croiser le fer avec elle. De là le changement ministériel du 3 novembre, qui transporta le pouvoir à la gauche : combinaison transitoire peut-être dans la pensée qui la conçut, mais qui n'en était pas moins urgente.

M. Laffitte n'était suspect ni à la révolution, qu'il avait long-temps fomentée, ni à la dynastie nouvelle, dont l'établissement réalisait sa plus vieille utopie. D'un autre côté, celle-ci n'avait pas à redouter de sa part de résistances sérieuses au plan politique destiné à lui concilier l'Europe, et à faire rentrer graduellement le mouvement de 1830 dans

les bornes où l'on nourrissait l'espérance de le ramener. Sa carrière politique ne révélait, en effet, ni cet entêtement théorique, ni ce démocratisme sévère qui eussent pu engager la monarchie hors des seules voies où elle entendît marcher. Si l'opposition de M. Laffitte à l'ancien gouvernement avait été constante et vive, c'est que cette opposition partait de tout ce qu'il y a de plus intraitable et de plus persistant chez l'homme, l'amour-propre et la vanité. S'il avait, l'un des premiers, provoqué le changement de dynastie, il est licite de croire qu'il agissait en cela sous une impression analogue, beaucoup plus que sous l'autorité d'une haute conviction philosophique. Doué de toutes les qualités qui concilient l'estime et l'attachement dans la vie privée, d'un commerce généreux et facile, M. Laffitte n'a guère manifesté sa pensée politique que sous l'empire d'irritations personnelles. Toujours dominé par les évènemens, il s'est rarement montré lui-même; et, facilement oublieux de ses actes et de ses paroles, il a imputé à ses successeurs le tort d'avoir réussi là où il avait échoué.

Avec peu d'aptitude gouvernementale et un dévouement incontesté, ce ministre ne pouvait manquer de s'incliner devant une volonté plus ferme, une expérience plus sûre que la sienne. Très

propre à négocier avec l'Europe en même temps qu'avec la révolution, il se présentait comme un bouclier entre celle-ci et le trône, en laissant à la royauté toute son action directe et personnelle. Sous cette administration, à un bien plus haut degré que sous aucune autre, s'est exercée ce qu'on est convenu d'appeler la présidence réelle du conseil, action excentrique sans doute, lorsqu'on la juge, Delolme à la main, selon la rigueur des principes du gouvernement représentatif; action nécessaire pourtant, il faut le dire, et dès lors légitime, au moins dans une situation exceptionnelle et décisive. Lorsque Guillaume III quittait à chaque instant son royaume pour se transporter en Hollande ou en Flandre, selon les évènemens de la guerre; lorsqu'il dressait des plans de campagne, prenait des villes et commandait des armées, il ne faisait pas en cela le métier de roi constitutionnel à la manière des princes d'Hanovre ses successeurs. Mais Guillaume avait pour mission de rétablir l'équilibre de l'Europe, compromis par la France; s'il échouait, l'abaissement de sa patrie native et de sa patrie d'adoption était la conséquence de sa défaite, et une restauration jacobite sortait infailliblement du succès de Louis XIV. Dans de telles conjonctures, ce prince comprit qu'il fallait payer de sa personne, et l'his-

toire, que je sache, ne lui en a pas fait un crime. Les dynasties ne se fondent qu'autant qu'elles représentent une idée, et il faut d'ordinaire que cette idée se fasse homme pour être comprise et pour triompher.

Qu'est-il besoin d'ajouter que la maison d'Orléans, en passant du Palais-Royal aux Tuileries, courait de tout autres risques que le prince d'Orange en quittant La Haye pour s'établir à Londres, et que l'Europe ébranlée par tant de révolutions à la fois, la France livrée à un mouvement d'autant plus redoutable, qu'il était plus vague, demandaient avant tout un centre pour se rallier, un médiateur pour s'entendre?

Notre pays n'est pas, d'ailleurs, la terre des fictions légales; il aime, au moins pour un temps, l'action personnelle, les parties où l'on joue sa tête, et après lesquelles on peut dire hardiment : J'ai vaincu. La France couronna Napoléon après qu'il eut racheté les défaites du directoire; elle a maintenu au front de Louis-Philippe un diadème qui ne serait qu'un bandeau de papier, s'il ne pouvait aujourd'hui arguer de ses œuvres. Tout cela n'est vrai sans doute que dans des circonstances exceptionnelles, et le danger serait d'en inférer que la royauté possède encore parmi nous une force qui tient bien plus à l'homme qu'à l'in-

stitution; mais il est incontestable que ces circonstances exceptionnelles se sont produites, et qu'il a été dès lors politique d'en profiter.

A cet égard, l'opposition républicaine s'est complètement abusée, en estimant abaisser la royauté par cela seul qu'elle la représentait comme l'instrument principal du système. Cette énergique et puissante volonté, prêtée au prince par des journaux sérieux, suffisait à contrebalancer l'action incessante de la presse de bas étage. On ne savait comment concilier tant d'importance et tant d'insultes, et successivement, en effet, les injures ont cessé parce qu'elles empruntaient je ne sais quel air de contresens; au lieu de jouer le dédain, il fallut, chose heureusement plus difficile, s'efforcer d'inspirer la haine.

Sous l'administration du 3 novembre s'exerça, sans conteste et sans résistance, l'action que repoussa depuis Casimir Périer avec toute la rudesse de ses formes, toute l'âpreté de sa volonté. En quittant la présidence de la chambre pour la présidence du conseil, M. Laffitte déclarait, au nom de ses collègues et au sien, « qu'*en sujets fidèles et dévoués*, ils avaient dû céder à des volontés augustes, auxquelles ils se croiraient coupables de désobéir. »

M. Laffitte n'eut pas ce tort, en effet, durant sa

carrière ministérielle. Il suivit, selon la mesure de ses forces et de son énergie, une impulsion alors hautement avouée; et il serait fort en peine sans doute pour indiquer, dans les mesures de son administration de 1830, le germe de l'opposition violente dans laquelle les circonstances eurent bientôt égaré sa probité politique.

Lorsque ce ministère adhérait aux premiers actes de la conférence de Londres et à des dispositions bien plus défavorables à la Belgique que les conditions obtenues depuis par Casimir Périer; lorsqu'au sein du délire suscité par les premiers cris de liberté poussés à Varsovie, il déclarait vouloir garder inviolablement les traités de 1815; quand il faisait tête à l'émeute dans les rues, repoussait à la chambre l'enquête sur l'état de la France, et une proposition menaçante pour l'inviolabilité de l'ordre judiciaire, le cabinet du 3 novembre traçait les voies où devait bientôt marcher avec plus de fermeté et de bonheur la politique du 13 mars. Quand M. Laffitte réclamait 18,000,000 pour la liste civile, et changeait l'impôt de répartition en impôt de quotité, dans l'espoir d'augmenter les recettes par un mode de perception impopulaire, il était moins préoccupé qu'il n'a semblé l'être depuis des plaintes et des souffrances des contribuables. Lorsque le ministère, pour se dérober

au reproche de n'avoir pas évité à la civilisation et à la France les scandales du 13 février, livra les domiciles, ces citadelles sacrées de la liberté, à une inspection aussi déplorable en principe qu'inutile dans ses résultats, il avait complètement oublié les droits des citoyens, qu'on n'est plus habile à défendre contre les autres, quand on a eu le malheur de les méconnaître aussi gravement soi-même.

Si un homme politique peut regretter de succomber devant un système différent du sien, il doit lui être bien plus pénible encore de tomber par impuissance à défendre son propre système; et c'est ainsi que succomba M. Laffitte. En peu de mois sa popularité s'était usée jusqu'à la corde à l'usage journalier qu'il en avait dû faire; il se trouva, dès lors, en face d'une chambre qui dut lui demander compte de l'anarchie établie au sein même des pouvoirs politiques et administratifs, anarchie qui éclatait scandaleusement chaque jour devant la France et l'Europe.

Cet état où se combinaient la faiblesse et la violence, ce provisoire fiévreux, qui, en réveillant toutes les ambitions, contribuait de plus en plus à relâcher le lien établi entre tous les auteurs de l'établissement du 9 août, dut enlever à M. Laffitte tous ses points d'appui. Les uns l'abandonnèrent parce qu'il se montrait trop docile devant la

royauté, les autres parce qu'ils le trouvaient trop timide devant l'émeute. Tous le jugèrent dépassé par une situation qu'il n'avait pas la force de regarder en face et dont il espérait sortir par le hasard des évènemens, beaucoup plus que par lui-même. Le roi dut faire alors, aux nécessités de sa position, un sacrifice pénible, et ce ne fut pas sans en comprendre toute l'étendue. Il se sépara de l'homme dont le commerce facile secondait, loin de les contrarier, et ses vues de gouvernement et ses plans d'avenir, et la couronne passa sous la rigide tutèle d'un ministre également jaloux et des apparences et de la réalité du pouvoir.

Un homme se rencontra qui osa ce que M. Laffitte n'avait fait que concevoir, et qui tira toute sa force de sa confiance. M. Périer n'était pas sans doute un esprit éminent, quoiqu'il fût d'une portée supérieure à celle qu'on a voulu depuis lui reconnaître; mais il avait l'ame qui fait l'homme d'action comme l'orateur; il était doué de *ces instincts merveilleux qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner* (1).

Or, ce qu'il fallait au 13 mars 1831, c'était une idée claire et féconde, facile à embrasser et à faire comprendre à tous. La France était affamée

(1) M. Royer-Colard.

d'ordre, presque autant qu'avant le 18 brumaire, et n'eût pas été fort éloignée de l'acheter au même prix. Quiconque observait, sans parti pris, le cours où se précipitaient les idées dans ces temps d'incertitudes et d'angoisses, devait reconnaître qu'en face de la république, dont le succès ne dépendait alors que de l'issue d'une charge de cavalerie, le pays avait retrouvé ses regrets pour le pouvoir militaire: était-il même déraisonnable de penser qu'il irait peut-être jusqu'à se demander si une restauration était une chose tout-à-fait impossible, une alternative si funeste?

Casimir Périer frappa donc deux partis à la fois, l'un d'une manière immédiate et violente, l'autre en lui interdisant de recueillir, tardivement peut-être, mais avec certitude, les fruits d'une anarchie qui devenait la sanction de ses doctrines.

Ce ministre dut son triomphe à sa foi profonde dans ce vœu intime d'ordre et de paix, que les cris de l'insurrection et le parlage diplomatique de la tribune n'empêchèrent pas un instant de monter clair et distinct jusqu'à lui, pour soutenir son courage et son cœur. Il n'avait qu'une pensée, mais cette pensée-là suffisait à sauver la France et l'Europe.

« Les principes que nous professons, disait-il en montant pour la première fois à la tribune

après son élévation au ministère (1), et hors desquels nous ne laisserons aucune autorité s'égarer, sont les principes même de notre révolution. Or, ce principe, ce n'est pas l'insurrection, mais la résistance à l'agression du pouvoir. On a provoqué la France, on l'a défiée, elle s'est défendue, et la victoire est celle du bon droit indignement outragé. Le respect de la foi jurée, le respect du bon droit, voilà donc le principe de la révolution de juillet, voilà le principe du gouvernement qu'elle a fondé.

« Car elle a fondé un gouvernement et non pas inauguré l'anarchie. Elle n'a pas bouleversé l'ordre social, elle n'a touché qu'à l'ordre politique. La violence ne doit être ni au dedans ni au dehors le caractère de ce gouvernement. Au dedans tout appel à la force, au dehors toute provocation à l'insurrection populaire est une violation de son principe. Voilà la règle de notre politique intérieure et de notre politique étrangère.

« A l'intérieur notre devoir est simple : nous n'avons point de grande expérience constitutionnelle à tenter. Nos institutions ont été réglées par la Charte de 1830. Nous imposerons aux autorités qui nous secondent l'unité que nous avons voulu

(1) Séance du 18 mars 1831.

Digitized by Google

pour nous-mêmes. L'accord doit régner dans toutes les parties de l'administration; le gouvernement doit être obéi et servi dans le sens de ses desseins. »

Ce programme était sans doute fort simple, et le prédécesseur de Casimir Périer n'eût pas trouvé d'autres paroles. Mais pouvait-il les prononcer encore, quand la croix, ce signe révéré du monde, avait disparu sous le marteau, et lorsque les autorités secondaires ne craignaient pas d'étaler, devant les chambres et le pays, le scandale de leurs dissensions impunies?

Quand les passions sont allumées sans avoir devant elles un but précis à atteindre, une idée qui se produit avec force et netteté conquiert une prompte et infaillible puissance. En présence de celle qu'exprimait alors le ministère, et à laquelle sa conduite de chaque jour vint servir d'énergique commentaire, que pouvait valoir la creuse rhétorique de l'opposition? Hypocrite ou niaise, elle repoussait comme des imputations calomnieuses les conséquences les plus immédiates de ses principes. Contrainte de céder au vœu manifeste du pays, elle protestait de son désir d'éviter la guerre, et le premier résultat de son avénement aux affaires eût été de l'allumer par toute l'Europe. Elle voulait que la révolution de juillet donnât aux

grands principes de liberté une sanction puissante, et elle applaudissait à l'inquisition des domiciles, organisée contre la faiblesse d'une opinion, pour échapper à la tyrannie de l'autre. Elle demandait l'état de siége en Vendée, et fut bientôt attaquée dans Paris avec les armes qu'elle avait forgées dans son imprévoyante colère. Si l'impuissance manifeste du parti légitimiste était pour elle un thème de chaque jour, elle ne l'exploitait jamais qu'en réclamant contre lui des rigueurs odieuses, si elles étaient inutiles. Il fallait surtout renouveler le personnel entier des administrations, pour calmer les patriotiques inquiétudes de vertueux citoyens qui ne voyaient dans le programme de l'Hôtel-de-Ville que des perceptions ou des recettes.

Mais, en revanche, on s'étonnait de la méfiance témoignée par le pouvoir à un parti auquel on allait même jusqu'à refuser ce nom, association sans conséquence de bons jeunes gens aux sympathies généreuses, centre précieux où le patriotisme de juillet se réchauffait en un ardent foyer, jeunesse d'élite qui ne songeait pas à sortir du cercle d'une légalité rigoureuse, et qu'il eût suffi de quelque confiance pour ramener. Peu de mois après, le parti républicain, qui devait sourire de pitié en voyant l'étrange tableau tracé, à la tribune,

de son esprit de légalité et de sa mansuétude, insurgeait Lyon, se barricadait au centre de Paris et faisait des cartouches avec la Charte de 1830.

Quels vœux précis de réforme articula dans ce temps l'opposition de gauche? Réclama-t-elle, lors de la discussion des lois sur la garde nationale, sur le système municipal et une foule d'autres questions fondamentales, l'application de quelques principes vraiment populaires et féconds? Introduisit-elle des vues nouvelles en administration, en finances, en économie politique? Entendait-elle, par exemple, modifier profondément le régime administratif, organiser la liberté sur la base du *self-government* avec l'excitation puissante et continue que lui donnent les mœurs et les constitutions fédérales de l'Amérique du Nord? Rien moins que cela, vraiment. Toutes les lois organiques votées dans les premiers mois de la révolution furent ou faites ou consenties par les organes du parti qui signa depuis le compte rendu.

Quelques amendemens sans portée, des économies de comptoir réclamées sur des traitemens, à l'instant même ou l'on poussait à une guerre sans limite, voilà tout ce que sut inventer l'opposition de gauche, alors qu'elle avait la prétention de formuler un système. Est-il un seul nom de ce parti

auquel s'attache l'initiative d'un plan politique et d'une réforme administrative vraiment applicable? M. Barrot est, je le crois, un esprit trop distingué pour ne pas arriver à formuler un jour ses théories politiques; mais il est aussi, je le suppose, trop consciencieux pour se refuser à reconnaître qu'il n'avait rien dans la pensée de parfaitement distinct à cette époque, et que les circonstances lui ont imposé un noviciat aussi heureux pour le pays que pour lui-même.

Il était moins compromettant et plus facile de varier, à peu de frais d'éloquence, le thème élastique des promesses de juillet, et de reprocher à l'administration qui rassurait enfin la France sur son avenir, la résistance qu'elle opposait à l'essor de pensées généreuses. Ne demandez pas quelle issue on entendait donner à ces vagues pensées, sous quelle forme elles devaient s'introduire dans la législation; tout cela restait dans une prudente et mystérieuse confusion. Était-ce en évoquant d'ignobles symboles pour parodier de sang-froid le terrible délire d'une autre époque qu'on devait maintenir l'exaltation des trois journées? Le ministère fut-il coupable pour épouser, contre des cervaux malades et des imaginations dépravées, la cause de la civilisation et de la pudeur publique?

Ces hommes, dit-on, étaient prêts à verser leur sang pour leur cause, et l'on doit quelque respect à des croyans disposés à devenir martyrs. Étrange confusion, triste et froid sophisme de nos jours de morte indifférence! On n'est pas héroïque à si bon marché, messieurs. Des échappés de collége, las du joug de la discipline, des ouvriers se dérobant à des travaux pénibles, aspirent à une existence moins monotone; on expose le repos des gens de bien pour satisfaire une épouvantable monomanie de célébrité, pour conquérir des jouissances plus promptes et plus faciles, et parce que dans cette lutte que l'orgueil et la corruption ont froidement ouverte contre la société, on joue sans crainte une vie qui vous pèse, et dont on ignore le prix devant Dieu, il faudra qu'on admire et qu'on salue comme de saintes victimes ceux qui se sont immolés aux intérêts les plus égoïstes et les plus vulgaires!

Durant cette longue et sombre année, pendant laquelle la civilisation sembla prête à pousser un cri de détresse, Casimir Périer osa couper court à une fièvre ardente qu'on avait vainement essayé d'adoucir, sans l'attaquer dans son principe. Il ne ménagea ni ses paroles ni ses actes, signala au pays ses véritables ennemis sans diminuer leur force et sans paraître la craindre; il montra sur-

tout, et ce fut la base constante de sa politique, comment deux questions étaient indissolublement liées, celle de la guerre et celle de l'émeute.

Devant ces aperçus si clairs, cette conduite si constamment identique, l'opposition recula, et l'Europe en armes recula du même pied qu'elle. Arrivé au pouvoir sans majorité fixe, il la conquit en passant la frontière belge, comme il l'avait préparée en attaquant les associations.

Une question était restée à résoudre, à laquelle les esprits spéculatifs attachaient une importance qu'elle n'avait pas, pour qui appréciait l'état de la France. Une question n'est ardue, en effet, qu'autant que sa solution peut être douteuse. Or, le sort de la pairie était fixé par des mandats impératifs, qu'il est plus facile de déclarer contraires à l'esprit du gouvernement constitutionnel que d'interdire, lorsque l'opinion publique est saisie d'une de ces idées graves et simples, les seules pour lesquelles les peuples se passionnent.

Mais sans tenir compte des dangers immédiats qu'une tentative favorable au maintien de l'hérédité pouvait créer pour le gouvernement, ni des prescriptions parlementaires dont on n'avait ni droit ni sujet de s'étonner, quand on avait soi-même, aux précédentes élections, aiguisé cette arme contre le ministère, la conservation de la

pairie sur les bases que lui avait données la royauté de la restauration, ne pouvait se défendre ni en droit, ni d'après l'état de la société, ni selon l'intérêt de la nouvelle monarchie elle-même.

L'hérédité de la pairie avait été fondée par l'omnipotence royale au même titre qu'elle avait octroyé la Charte. Ce pouvoir ne préexistait point à la dynastie comme la pairie d'Angleterre ; il n'avait pas par lui-même une existence historique et indépendante, et ne pouvait invoquer ni les souvenirs de Runnimède, ni ceux de la grande Charte. Il datait de la restauration seulement, et n'avait acquis quelque importance qu'à l'époque où la chambre élective, dominée par le double vote, s'était emparée du rôle de chambre aristocratique. Lorsqu'il avait prétendu fonctionner dans le sens conservateur, que les théoriciens lui attribuent, sa voix s'était perdue sans écho au sein des passions populaires. La pairie avait reçu ordre d'enregistrer une révolution à laquelle elle était restée parfaitement étrangère, et elle l'enregistra sans protestation ni murmure, lors du terrible lit de justice que tint le peuple en armes. On lui prescrivit de répudier un tiers de ses membres, et elle les immola dans l'espoir de sauver le reste. Un tel pouvoir n'était déjà plus; il avait succombé non dans une de ces défaites dont on se relève, mais

sous le poids d'une impuissance qu'il n'essayait même pas de dissimuler.

La restauration avait conçu la pairie dans le sens de son principe; elle y avait vu un moyen de reconstituer la famille, en assurant à celle-ci une perpétuité, émanation et reflet de celle du trône; et quoique les circonstances y eussent heureusement jeté des hommes de tous les régimes, la pensée qui l'avait formée tendait à rattacher successivement à ce corps toutes les grandes existences, bien plus encore que les notabilités individuelles.

Les raisonnements que l'on prodigua dans la discussion de 1831, pour établir que l'hérédité était indispensable à l'existence d'une seconde chambre, et que, sans elle, le contrepoids qui est de l'essence du régime constitutionnel serait détruit, soit au profit du trône, soit par l'ascendant de la chambre élective, ces raisonnements, s'ils avaient été pris au sérieux, auraient eu le dangereux effet de faire douter de la monarchie élective, bien plus que de ramener les opinions et les mœurs vers une institution aussi peu en rapport avec les unes qu'avec les autres.

Constituer des familles politiques dans un temps où la société ne se gouverne que par les influences les plus mobiles, était une entreprise contre nature, et aucune n'eût plus gravement compromis

la jeune royauté qui y eût associé son sort. Celle-ci eût été contrainte de couvrir incessamment de sa protection et de sa force l'assemblée destinée à lui venir en aide. En révolution, rien de plus dangereux que la solidarité : ce fut l'attaque à la noblesse qui, en 89, entraîna la chute du trône; et si la vieille constitution anglaise est aujourd'hui menacée, n'est-ce pas parce qu'elle est contrainte de combattre pour l'établissement religieux étroitement enlacé avec elle? Son heureuse étoile a préservé la monarchie de 1830 du danger d'avoir à protéger une chambre héréditaire contre les attaques de la presse, les jalousies des classes moyennes et ses propres témérités ; elle n'a à défendre qu'elle-même, et c'est, après tout, la meilleure situation pour combattre.

Se figure-t-on bien, d'ailleurs, les notabilités de notre temps, généraux de la garde nationale, professeurs émérites, négociants en draps et en coton, léguant à leurs héritiers la première dignité de l'état, au même titre que les descendants des chefs de la conquête normande transmettent leur siége et leur blason à leurs petits-fils? Que serait un pareil sénat dès la seconde génération? Ne rit-on pas rien que d'y penser? Si notre pairie viagère se présente aujourd'hui avec un caractère différent, n'est-ce pas parce que presque tous ses membres

ont individuellement illustré leur vie dans ces carrières laborieusement poursuivies sous le soleil ardent des révolutions? Qu'on ne cite point les tentatives de Napoléon pour reconstituer l'aristocratie: ces tentatives, comme toutes les difficultés hardiment affrontées, constatent bien plus la forte volonté de l'homme que sa perspicacité.

Sous Napoléon, tout l'empire vivait par l'empereur, toute l'aristocratie était dans les rayons lumineux qui émanaient de sa personne. Lui mort, une immense débâcle se fût opérée, et le siècle eût repris son cours, que l'empereur suspendit sans parvenir à le changer. Et cependant Napoléon accumulait les années; dans sa course héroïque, il vieillissait ses généraux comme sa dynastie, en cachant sous des lauriers les récens écussons des uns, et en dotant l'autre de multiples couronnes. Était-ce d'après ces jours d'exceptions et de prodiges qu'on pouvait raisonner en constituant la monarchie bourgeoise, le gouvernement de la paix et du travail, appelé à polir de plus en plus cette surface où les saillies sont déjà si rares, que tout semble s'y confondre dans une terne et monotone unité? Notre prétendue aristocratie constitutionnelle aurait ressemblé à celle de l'Angleterre comme les nobilissimes de Constantin ressemblaient aux sénateurs de Rome républicaine.

Comment songer, d'ailleurs, à créer un tel pouvoir lorsque son type s'efface et disparaît du sein de la Grande-Bretagne elle-même, où des intérêts nouveaux, qui sentent leur force, réclament impérieusement aujourd'hui, non le droit de faire un contrepoids illusoire à l'ascendant de la chambre héréditaire, mais celui de dominer le gouvernement, parce qu'ils dominent la société elle-même? La pairie de la restauration ne vécut quinze ans qu'en s'abritant derrière le manteau de la pairie d'Angleterre.

C'était sans doute chose honorable de résister aux exigences électorales, et de combattre en face ce qu'on croyait un préjugé. Mais n'était-on pas soi-même sous l'empire de la prévention qu'on imputait au pays? N'appliquait-on pas des théories générales à une situation qui ne les comportait point? Ne faisait-on pas de la politique d'abstraction, au lieu de s'accommoder aux réalités? On s'étonne d'avoir à adresser un tel reproche à l'homme dont l'habileté pratique a élevé si haut le talent et la fortune; comment cependant l'épargner à l'orateur qui, dans cette grande discussion, empruntant ses arguments aux livres des publicistes, au lieu de les puiser dans cette judicieuse appréciation du temps présent, qu'il possède à un si éminent degré, traita la thèse de l'hérédité sous

la monarchie de 1830, comme on eût pu le faire de l'autre côté de la Manche, avant la réforme et O'Connell (1)?

Deux combinaisons sérieuses se présentaient seules pour l'organisation d'une seconde chambre: le choix libre et spontané de la couronne, et un mode électif plus ou moins mitigé par l'intervention de la royauté. Le trône gagnait en influence à la première combinaison; la pairie eût assurément gagné en consistance à la seconde. L'une écartait des pas du pouvoir tous les obstacles, mais sans lui offrir de points d'appui; l'autre lui eût créé des difficultés, mais pouvait, dans l'occasion, lui prêter une grande force. La première était préférable en s'en tenant au présent; la seconde eût pu se défendre par des considérations d'avenir.

La chambre ne parut pas saisir le véritable caractère de la question qu'elle était appelée à résoudre, et le ministère suivit la chambre dans ses

(1) « Tous les gouvernemens sont incomplets à côté du gouvernement de l'Angleterre. La république est une ébauche; elle laisse une question à résoudre, celle de la royauté. La démocratie est une ébauche, elle laisse aussi une question à résoudre, celle de l'aristocratie.

« La monarchie représentative n'en laisse aucune; elle est complète. Quant à ses effets, comme gouvernement, elle a l'unité de la royauté, l'esprit de suite de l'aristocratie, la vie et l'énergie de la démocratie. C'est le gouvernement que je vous demande pour mon pays. »

(M. Thiers. Chambre des députés, séance du 3 octobre 1831.)

hésitations et ses incohérences. Aux uns, il fit la concession du principe; aux autres, celle du fait; il réclama la nomination des pairs par la couronne, et se laissa imposer les catégories. Il parla pour l'hérédité en en proposant lui-même la suppression, affectant d'imprimer au nouvel article 23 de la Charte un caractère provisoire. Il eut du reste le bon esprit de ne pas attacher une véritable importance au rejet de la disposition destinée à en autoriser la révision. Ses réserves faites vis-à-vis d'intérêts respectables, il reprit sa position au sein de la chambre élective, comprenant bien que, s'il y avait des ménagemens à garder envers tous les pouvoirs constitués, il n'y avait d'inspiration à demander qu'à celui-là.

Jamais personnage politique ne fut, à un aussi haut point que Casimir Périer, l'homme de la situation, par ses qualités et peut-être par ses défauts. Il la comprit d'instinct plutôt que de réflexion, et c'est pour cela qu'il marcha au but d'un pas si ferme et si sûr. Il osa beaucoup dans la sphère où beaucoup était possible, sans entreprendre de dépasser ni les conditions ni les limites de son action politique. C'est ainsi que de régulateur de l'ordre matériel, il n'essaya pas de devenir régénérateur de l'ordre moral. Il sentit que la première condition du salut pour la France était la percep-

tion distincte de ses dangers, et qu'il importait bien plus de les lui rendre manifestes pour la convier à les combattre, que d'armer le pouvoir du droit écrit de les dissiper. Quelle force efficace lui eût départie une législation plus sévère? N'y a-t-il pas des temps où la répression du désordre dans ses effets extérieurs est possible, à raison de la puissance des intérêts, bien qu'il soit impossible de l'atteindre dans son principe, à raison de la faiblesse des mœurs; et serait-il loisible d'espérer que les sociétés, rendues sceptiques par le long usage des révolutions, puissent fonder leur symbole politique sur des bases fixes et indiscutables?

L'ordre des temps et des idées nous conviera bientôt à apprécier une doctrine dont Casimir Périer n'est appelé à recueillir ni l'éloge ni le blâme. A chacun ses œuvres; sa mission à lui est distincte de toute autre, et la date du 13 mars a toute sa signification historique.

Il est difficile de saisir, dans l'ensemble des transactions politiques, le point précis où s'arrête une pensée sociale devant une autre qui la domine. Il règne d'ordinaire, entre les hommes dévoués à la même cause, une solidarité générale qui ne les empêche pas de différer par leurs tendances. Ainsi arriva-t-il sous l'administration de Casimir Périer, devant laquelle l'élément que nous devons avec

le public désigner sous le nom de *doctrinaire*, ne se produisit point dans ce qu'il a de propre et d'intime, se bornant à seconder son ministère, sans lui imprimer sa couleur. Mais, quand l'œuvre patriotique de ce ministre eut été accomplie, et que la mort l'eut enseveli dans une victoire que ses traditions assurèrent bientôt d'une manière définitive à Anvers et au cloître Saint-Méry, une autre tentative commença, et nous l'apprécierons avec la haute et vieille estime que nous portons aux hommes, aussi bien qu'avec la franchise et l'indépendance de nos convictions.

Le ministère du 11 octobre n'a jamais manqué de se présenter à la France comme le continuateur de celui du 13 mars, et cette succession n'est pas douteuse, si l'on s'arrête au but commun poursuivi par les deux administrations, le maintien de la paix et le rétablissement de l'ordre public. Mais une pensée d'une autre nature fut substituée à la pensée d'ordre administratif et de force bourgeoise qui avait fait la puissance de M. Périer. Quand la subordination hiérarchique eut été rétablie dans le gouvernement, que l'émeute eut cessé de gronder dans les rues et que la France eut repris confiance en se sentant gouvernée, on dit que l'instant était venu de commencer dans la sphère de l'intelligence ce qui n'avait encore été

tenté que dans celle des intérêts; on proclama qu'une magistrature vraiment sociale pouvait succéder à l'action d'une sorte de commissariat de police.

Les hommes politiques qui se vouèrent à une pareille tâche, dont ils paraissent comprendre la vanité, aujourd'hui que leur position est changée vis-à-vis du pouvoir, et qu'ils s'efforcent de la modifier vis-à-vis du pays, comprenaient-ils alors la situation de la France? Avaient-ils par eux-mêmes, dans le pays, la force et l'autorité qu'une telle tentative présuppose? ne se laissèrent-ils pas aller au danger de confondre la puissance appartenant à la pensée dont Casimir Périer leur avait légué l'héritage, avec celle qu'ils supposaient inhérente à leur doctrine elle-même? Et d'abord, que faut-il entendre par l'école doctrinaire? qu'apportait-elle à la monarchie de 1830? quelles étaient ses racines, et quels obstacles devait-elle rencontrer?

On a cherché à donner une filiation historique à cette école, en la suivant dans ses transformations successives, depuis les derniers jours de l'empire jusqu'à l'époque actuelle. On l'a montrée naissant d'abord comme une protestation solitaire de la pensée contre la force, s'associant déjà dans le corps législatif à une opposition courageuse, acceptant ou préparant la restauration comme

un retour vers une idée de droit, comme un moyen de relever l'espèce humaine de la déchéance imposée par une glorieuse et longue servitude. Aux Cent-Jours, on a suivi ses disciples à Gand ou dans la retraite. Survient 1815 comme une évocation de Coblentz ; ils se rencontrent alors en face de l'aristocratie de naissance dans une position analogue à celle où ils s'étaient trouvés d'abord devant l'aristocratie des armes.

Ils comprirent de bonne heure les résistances nationales, et surent s'y associer. Rejetés en 1821, par l'avénement de la droite aux affaires, dans une opposition qui eût été par elle-même inefficace, mais dont ils doublèrent la force en la liant à celle que les irritations libérales avaient si fortement organisée, ils suivirent la ligne qui les mena à travers la société *Aide-toi* jusqu'à l'adresse des 221, prologue de la révolution de 1830. On les vit alors essayer d'appliquer sous le drapeau tricolore, mais avec d'autres instrumens plutôt qu'avec d'autres principes, ce gouvernement par l'intelligence que n'avait voulu comprendre ni le fils impérial de ses œuvres, ni la dynastie séculaire.

L'avenir de cette école n'est pas encore parfaitement fixé, mais comment se refuser à reconnaître l'unité imprimée à ce parti, à travers toutes ses vicissitudes, par l'idée toujours persistante de la sou-

veraineté intellectuelle? Les honorables personnages dont la vie politique commença sur le canapé de 1819, ont professé, pourront peut-être professer encore des opinions fort diverses, sur la souveraineté royale et parlementaire, la censure, la liberté de la presse, le système électoral, etc.; mais ils les ont toujours rattachées à un même ensemble de doctrines : souvent l'histoire ne saurait envisager, en effet, que comme des points de vue divers d'une même idée ce que la haine et l'injustice flétrissent du nom d'apostasie ; et le cardinal de Retz a dit depuis long-temps, avec une grande vérité, qu'il faut quelquefois changer d'opinion pour rester toujours de son parti.

Les doctrinaires, fondus au sein du parti bourgeois organisé par Casimir Périer, n'avaient pu manquer d'y conquérir l'autorité qui appartient à des hommes supérieurs : mais de là à former un parti, un ministère portant leur nom, où leurs idées et leur ascendant se produisissent sans contrepoids, la distance était immense. Ce fut une faute de tactique ou plutôt un malheur, car c'est le nom qui convient aux fautes inévitables, que la tentative si fréquemment réitérée par eux pour évincer du cabinet dont M. le duc de Broglie avait la présidence la partie qui leur était la moins homogène. Cette tentative se conçoit mieux qu'elle

ne se justifie : ils cédèrent à l'honorable désir de se produire dans toute la franchise de leur pensée; mais ils auraient dû reculer devant la crainte de révéler le secret de leur petit nombre.

En marchant sous le même drapeau que la bourgeoisie, les doctrinaires s'étaient fait de nombreux alliés, mais ils ne s'étaient pas fait d'adeptes. L'association politique existait, l'association intellectuelle n'était pas formée; aussi, en s'emparant du levier politique qu'ils avaient eux-mêmes manié, et en se rattachant directement aux souvenirs de Casimir Périer et du 13 mars, M. Thiers et M. Molé ont-ils, chacun à son tour, rencontré bien moins de difficultés qu'on ne le supposait, pour grouper autour d'eux une majorité qui avait appartenu aux idées des doctrinaires et non à leurs personnes, majorité vaguement inquiétée par certaines tendances que l'on doit essayer de faire comprendre.

On le sait, l'idée émise dans tous les temps par les hommes désignés sous le nom de *doctrinaires*, celle dont M. Royer-Collard, qu'il faut bien appeler du nom que lui a si long-temps donné la France, saluait le prochain triomphe sous l'administration de M. de Villèle, l'idée au nom de laquelle M. Guizot a si souvent proclamé la légitimité de la révolution de 1830, et la suprématie

politique des classes moyennes, c'est le droit de l'intelligence au gouvernement de la société, la domination de la force civilisatrice et pacifique sur la force rétrograde ou brutalement novatrice.

« Je ne crois, disait-il en 1820, dans un chapitre sur la légitimité, où les publicistes de la droite vont chercher fort injustement des armes contre lui; je ne crois ni au droit divin ni à la souveraineté du peuple. Je ne puis voir là que les usurpations de la force. Je crois à la souveraineté de la raison, de la justice, du droit; c'est là le souverain légitime que cherche le monde, et qu'il cherchera toujours, car nul homme, nulle réunion d'hommes ne la possède, ne peut la posséder, sans lacune et sans limite. Les meilleures formes de gouvernement sont celles qui nous placent plus sûrement et nous font plus rapidement avancer sous l'empire de leur loi sainte. C'est la vertu du gouvernement représentatif. Quand un homme s'est prétendu l'image de Dieu sur la terre et a réclamé à ce titre l'obéissance passive, il a fondé la tyrannie; quand un peuple s'est compté par tête et a proclamé la toute-puissance du nombre, il a fondé la tyrannie. De ces deux usurpations, la première est la plus insolente, la seconde est la plus brutale (1). »

(1) *Du gouvernement de la France depuis la restauration*, Paris, 1820.

Ceci n'est pas sans doute un principe particulier à cette école; il n'est pas un parti qui ne discute aussi pour prouver que son triomphe réaliserait d'une manière infaillible le gouvernement de la justice et de la vérité. La théologie elle-même, cette science de la souveraineté par excellence, enseigne que la suprême puissance de Dieu est fondée sur l'infinité de ses perfections. Mais quand d'une proposition générale qui pourrait sembler un lieu commun, on descend aux applications pratiques que l'école doctrinaire aspira constamment à en faire, on y entrevoit promptement toute une théorie gouvernementale, et l'on peut pressentir alors quels obstacles et quel concours elle devra rencontrer.

Nous demandons pardon de la longueur des citations qui vont suivre; elles nous ont semblé nécessaires pour faire comprendre les longs repoussemens dont ni ceux qui les partagent ni ceux qui les inspirent n'ont certainement pas tout le secret. C'est la date de ces paroles qui en établit la valeur; elles reflètent sur la carrière politique de l'homme le plus considérable de cette école une harmonie incontestable, en même temps qu'elles établissent et résument les résistances soulevées par le système. On va comprendre comment il voulait le pouvoir lorsqu'il était sans espérance de

l'atteindre, avec quelle confiante perspicacité sa vue s'arrêtait sur les obstacles qu'il aborda plus tard sans étonnement et sans émotion, mais aussi sans être assez fort pour leur résister.

« Que faites-vous, s'écriait M. Guizot, vous qui proclamez que le pouvoir n'est qu'un serviteur à gages, avec qui il faut traiter au rabais, qu'on doit réduire au degré le plus bas, en activité comme en salaire? Ne voyez-vous pas que vous méconnaissez absolument la dignité de sa nature et de ses relations avec les peuples? Le bel hommage à rendre à une nation que de lui dire qu'elle obéit à des subalternes, et reçoit la loi de ses commis! ou bien les nations seraient-elles formées d'êtres d'un ordre supérieur, qui, pour vaquer librement à des travaux plus sublimes, auraient, sous le nom de gouvernement, un certain nombre de créatures inférieures, chargées de veiller pour eux aux soins matériels de la vie?

« Les esprits supérieurs ne se résignent point à se laisser ainsi déposséder, humilier. Ils sentent le pouvoir en eux et s'indignent de la condition où l'on prétend les réduire. Ils prennent en courroux cette insolence de la multitude qui ne veut voir dans les magistrats que ses sujets, et prétend que l'autorité s'avilisse devant elle avant de lui commander. Ils sont trop fiers pour accepter ainsi

l'empire avec l'insulte; et comme ils ont l'expérience des hommes, comme ils savent tous les chemins par où l'on peut les envahir, ils appliquent leur supériorité tout entière à les dominer absolument. On dirait qu'ils exercent sur la société une vengeance, qu'ils se sont dit dans leur orgueil offensé: Puisqu'il faut que le peuple ou le pouvoir soit esclave, ce sera le peuple, et non le pouvoir; car le pouvoir, c'est moi.

« Les contraires ne se laissent point accorder; on ne peut commander et suivre, gouverner et obéir, agir en chef et penser en serviteur. Quand le pouvoir n'a plus le sentiment de son droit, quand la société n'a plus celui du droit du pouvoir, la société et lui se sont séparés..... On ne sort point de cet état que la doctrine de la condition servile du pouvoir ne soit ruinée. Quand le pouvoir existe, quand la société reconnaît que l'autorité qui la régit a droit sur elle, combien sont vaines, avec quelle rapidité s'évanouissent toutes les conséquences d'une fausse doctrine qui, posant en principe que le gouvernement est un serviteur dont il est fâcheux de ne pouvoir se passer, prétend réduire au *minimum* son action sur la société, et n'avoir des magistrats, des chefs, qu'à condition qu'ils ne soient rien ou à peu près rien! Qu'on dirige toute cette théorie contre un pou-

voir qu'on veut démolir, je le conçois; l'instrument est bon et d'un effet sûr. Mais qu'on prétende le prendre pour règle lorsqu'il s'agit de fonder un ordre nouveau, de constituer un pouvoir durable, l'erreur est bien grande.....

« Quand un tel gouvernement existe en effet, venez lui parler insolemment de son salaire; venez lui reprocher ses gages et le sommer de s'humilier devant vous pour les obtenir. Il vous dira qu'il fait les affaires de la société, qu'elle le sait, et veut que ses affaires soient bien faites (1). »

Ne dirait-on pas un défi jeté au scepticisme du siècle, une lutte corps à corps engagée contre la société telle que les révolutions l'ont faite? Les paroles du publiciste de 1821 sont le meilleur commentaire des paroles du ministre de 1835, et si M. Guizot, exerçant le pouvoir, n'avait eu trop souvent à transiger lui-même avec les prétentions qu'il combat ici, si on devait le juger seulement comme publiciste et comme orateur, il pourrait rappeler avec quelque fierté un programme qui, dans le cours de vingt années où sa fortune a traversé tant de vicissitudes, le montre si conséquent avec lui-même.

Mais, dans l'état des mœurs et des intérêts do-

(1) *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*. Paris, 1821.

minans en France, au sortir d'une révolution qui substitua à une vieille dynastie un établissement dont l'origine était trop tumultueuse et trop récente, pour que chacun ne se crût pas le droit d'en discuter le principe, le pouvoir peut-il se présenter avec cette autorité dans les personnes, cette indépendance dans l'action, cette suprématie de position et de pensée qu'entendait lui départir l'éminent publiciste? Sous ce rapport, n'a-t-il pas réclamé par la royauté nouvelle ce que la royauté même de la restauration n'eût pas pu comporter; et si l'avénement des classes moyennes au pouvoir signale l'ouverture d'une ère nouvelle, ne faut-il pas savoir l'accepter avec les modifications que cet avénement entraîne dans le génie et les formes extérieures du gouvernement?

Si la disposition à restreindre les limites du pouvoir, pour le subalterniser jusqu'à la condition de commis, tient à un mauvais sentiment, ce que je n'entends pas du tout contester, on doit reconnaître que la tendance opposée présente des inconvéniens non moins graves dans les temps critiques que traverse la France. Il n'est pas donné au gouvernement de faire rentrer l'ordre dans les têtes et la soumission dans les cœurs; il peut, malheureusement, à cet égard, bien moins qu'on n'en espère et que l'école doctrinaire ne

semblait en attendre. Il devait sans doute hâter, par tous les moyens que comportent la prudence et le tempérament du siècle, la diffusion de la vérité; mais il ne saurait se considérer comme en étant la source, et ne doit pas se dissimuler qu'il peut quelquefois lui devenir un obstacle.

Si le pouvoir peut tout dans l'ordre matériel et administratif, c'est qu'il est, en France, le représentant de la seule force d'association organisée. Mais faire reculer certaines idées, en faire avancer certaines autres, désabuser les esprits de théories fallacieuses, rendre au respect des peuples ce qui fut long-temps livré aux attaques et aux sarcasmes, c'est là une tâche où il doit, dans l'intérêt même des principes sociaux qu'il veut faire revivre, se résigner à n'intervenir que comme auxiliaire du temps, de l'expérience et de la raison publique.

Que la paix se fasse et se maintienne autour de nous; que les passions, comprimées par les intérêts, puissent sortir de l'état fébrile, et en politique, aussi bien qu'en religion, la vérité, le premier besoin de l'homme, triomphera par l'impuissance démontrée de toute doctrine qui ne sera pas chrétienne, c'est-à-dire sociale et pacifique par essence, de même que, sous un bon régime d'hygiène, la santé triomphe de la maladie.

Le bon ordre administratif et financier n'est pas,

tant s'en faut, le seul but que doive se proposer le législateur; mais il est des temps difficiles où cet ordre est le plus utile instrument pour atteindre des résultats durables. Je ne comprends pas bien ce que c'est que l'*ordre moral* à la constitution duquel on aurait voulu que passât le gouvernement immédiatement après avoir constitué l'ordre matériel. Pour qui descend au fond des choses, l'ordre moral ne peut être que l'*ordre religieux*, car là seulement est la sanction des devoirs, la source des abnégations saintes, la résistance aux mauvais instincts, la règle des passions désordonnées. Hors de là, l'ordre moral n'est que de la police exercée par des censeurs ou des sergens de ville. Or, j'en demande pardon à d'honorables organes de l'école gouvernementale, mais je ne sais aucune loi, aucune mesure parlementaire, aucune coterie politique, en mesure de hâter, autrement qu'en lui laissant toute latitude, ce réveil de l'idée chrétienne dont je crois sentir avec bonheur le travail intérieur et divin dans le monde et dans ma patrie.

De nos jours, la sphère du pouvoir est nécessairement restreinte: elle est circonscrite quant aux idées, elle est plus circonscrite encore quant aux personnes et à l'importance des instrumens. C'est chimère que de rêver, sous un gouvernement

de classe moyenne, la dignité d'un patriciat, ou l'orgueil de parade de l'empire. Il ne faut demander à notre régime d'élections et de petites exigences, ni l'attitude des hauts fonctionnaires de Napoléon, ni ces grandes luttes du fils de lord Chatam et du fils de lord Holland, s'escrimant sur un terrain alors immobile, au milieu de tous les orages de la parole. Il ne faut pas avoir l'air de méconnaître ce que la politique de notre temps comporte nécessairement de mobilité, de susceptibilités inquiètes et jalouses. Ce sont là les attributs inévitables d'une situation qui, comme toute autre, se défend moins par ses détails que par son ensemble. Il ne faudrait pas surtout se dessiner à plaisir un type sévère du pouvoir, alors que dans la pratique, et pour échapper même à l'effet de ses théories, on se trouverait plus souvent peut-être en contradiction avec ces imposantes professions de foi : il s'établirait alors un contraste entre la parole et les actes, qui n'échapperait pas à l'instinct public.

D'après sa manière de concevoir le pouvoir, l'école doctrinaire était appelée à s'associer le centre droit. Là gisait tout le secret, tout l'avenir de sa politique. Elle avait prêché, sous la restauration, soutenue par la grande propriété et les vieux souvenirs, l'alliance avec les forces nouvelles sorties

de la révolution et du développement de la richesse publique; très conséquente en ceci, elle prêcha, sous la révolution de 1830, l'alliance de la royauté nouvelle avec le parti essentiellement royaliste et conservateur.

Le succès d'une telle combinaison était impossible dans la chambre. La partie doctrinaire du cabinet ne la tenta pas; mais elle laissa percer qu'on songeait à la tenter au dehors, et c'est contre cette vague inquiétude, suscitée au sein des intérêts parlementaires, qu'elle s'est brisée par deux fois, alors qu'elle semblait ne tomber que par l'effet d'une intrigue.

Nous avons exposé ailleurs notre pensée sur cette fraction honorable, mais peu nombreuse, de la société française, dont il n'appartenait qu'à la restauration d'utiliser le patronage local et le sincère dévouement. Le centre droit était pour elle la seule base possible de gouvernement, le seul pivot d'une évolution vers des classes plus nombreuses. Mais ses membres, qui sont bien moins un parti qu'une réunion désormais brisée d'individualités remarquables, ces hommes dont les louables intentions échouèrent constamment, ou contre la violence de leur propre parti, ou contre les exigences du parti contraire, lors même qu'ils étaient en communauté de croyances avec le pou-

voir, seraient-ils désormais en mesure de prêter à un ministère quelconque un concours de quelque utilité? Certainement non. En admettant qu'ils passassent jamais d'une neutralité, depuis longtemps acquise, à une association plus étroite, ne prépareraient-ils pas au pouvoir bien plus d'obstacles qu'ils ne lui donneraient de facilités? Sans lui concilier la droite qui taxerait sa modération d'apostasie, le centre droit ne serait-il pas surveillé d'un œil inquiet par tous les intérêts élevés autour de la monarchie nouvelle? La résurrection sérieuse d'un tel parti, au sein de la chambre élective et du corps électoral, était une impossibilité, quoique cette espérance fût devenue fondamentale au sein d'une école qui possède, à un degré souvent si remarquable, la pénétration politique.

Lorsqu'on reproche amèrement aux doctrinaires d'être des hommes de restauration, cela est faux, si l'on prend cette assertion au pied de la lettre; cela est vrai sans nul doute, si l'on entend signaler une tendance. Le malheur de cette école, c'est d'avoir été écartée du pouvoir dans les seules circonstances où il lui était possible de l'exercer dans le sens de ses théories. La restauration était peut-être aussi nécessaire à ce parti que lui-même lui eût été utile; son opposition, fort naturelle, à l'influence réactionnaire de la droite, sous le ministère

de 1822, devint aussi malhabile qu'inexplicable sous la conciliante administration de M. de Martignac. La lutte imprudente des doctrinaires contre un cabinet qu'ils eussent pu dominer en lui prêtant concours, au lieu de l'entraver par des exigences contraires à toutes leurs vues gouvernementales, restera comme leur première et leur plus irréparable faute. Ils furent alors mal inspirés par la conscience, plus mal éclairés par l'ambition : intermédiaires naturels entre la dynastie et la France, ils auraient pu entrer alors au pouvoir par la popularité, et s'y maintenir sans livrer des luttes incessantes contre les susceptibilités qui les repoussent.

Lorsqu'on porte dans de telles investigations un complet dégagement, et qu'on essaie, au milieu des irritations présentes, de devancer l'histoire, c'est chose vraiment difficile que d'analyser les élémens d'un parti, chose difficile à ce point que M. Hallam hasarde à peine une définition des deux grandes écoles politiques de l'Angleterre qui nous apparaissent pourtant si parfaitement distinctes (1).

Cependant nous ne croyons pas nous être écartés des données universellement admises en ce qui

(1) *The Constit. hist. of England*, tom. IV, chap. XVI.

concerne le parti qualifié doctrinaire. Un dernier trait caractérisera peut-être d'une manière plus complète cette école si éminente par ses hommes, si forte et si compacte par sa bonne discipline.

Cette foi dans un pouvoir, centre de tout mouvement social, dut y inspirer une confiance exagérée dans la *légalité*, confiance dont on s'est, du reste, défendu depuis, en l'avouant comme une complaisante faiblesse. En face des intelligences travaillées par des désordres profonds, de toutes les notions du bien et du mal misérablement confondues, on ne sut que demander des lois, beaucoup de lois, au lieu de demander du temps et de s'en assurer le bénéfice infaillible par une politique habile et froide. Le roi était-il menacé par d'atroces monomanes? On prétendait, en lui cuirassant la poitrine de lois, écarter les coups des assassins; et l'on eût cru remporter une victoire pour la société comme pour le prince, si tel article du Code d'instruction criminelle avait été remplacé par tel autre. Au fond pourtant c'étaient là de grandes misères, de dangereuses inutilités. Durant cette longue fermentation qui survit toujours aux ébranlemens religieux ou politiques, comme l'émotion de la mer survit à la tempête, le salut des personnes royales n'appartient qu'à la Providence et à une police vigilante et nombreuse.

Quelques escouades de sûreté bien disciplinées allaient bien plus droit au fait que toutes les mesures délibérées aux premiers mois de 1837, et qui entraînèrent, à cette époque, des complications parlementaires si sérieuses.

Une revue succincte des faits permettrait de suivre à la trace cette pensée d'ordre moral et de légalité gouvernementale, que l'école doctrinaire présentait comme le complément de sa politique alors même que l'initiative ne lui en appartenait point. On verrait que, pour se formuler en mesures législatives, cette pensée dut presque toujours se dissimuler sous quelque chose de plus palpable, de plus empirique, si je l'ose dire; on acquerrait aussi la certitude que la chambre élective, lorsqu'elle votait des lois de principe, se préoccupait bien moins de relever le pouvoir dans le sens des idées développées alors par certains publicistes, que de le préserver des attaques matérielles essayées par les factieux.

Les lois de septembre elles-mêmes passèrent dans le même esprit qui aurait fait voter des brigades nouvelles de gendarmerie ou des supplémens de fonds secrets. On n'y vit guère qu'un moyen de préserver la personne du roi et d'empêcher les émeutes : la partie théorique en fut emportée comme par surprise. On avait fait une

bonne loi contre les crieurs publics, trompettes permanens de la sédition; on avait fait une loi nécessaire contre les associations politiques; la bourgeoisie crut compléter la série de ces mesures de police, en votant des lois qui interdisaient la discussion, même théorique, du principe du gouvernement, l'expression mesurée des regrets et des espérances, et jusqu'à la controverse, vieille comme le monde, sur les bases de la souveraineté, de la propriété, de la famille, etc.

Cette mémorable discussion fut dominée par une équivoque perpétuelle. Les uns croyaient venir en aide à la révolution de juillet par leur boule, comme ils l'auraient fait, un fusil sur l'épaule, en marchant au son de la générale. Les autres savaient fort bien que les jours de l'émeute étaient passés, que les lois de septembre n'émousseraient malheureusement le poignard d'aucun fanatique, et ils connaissaient trop l'histoire et l'humanité pour ignorer que le misérable qui s'enivre de sa pensée, ou des secrets encouragemens de quelques complices, y puise plus d'énergie que dans des déclamations publiées à la clarté du soleil, sous la menace d'une répression judiciaire et l'horreur des gens de bien; ils savaient que des lois préventives n'empêcheraient pas quelque Alibaud de succéder à Fieschi, quelque Meunier de

venir après Alibaud. Aussi tels ne furent pour eux ni le but, ni la haute signification de la législation réclamée. Ce qu'ils voulaient, c'était relever le principe du pouvoir et le modifier en le fixant dans une sphère inaccessible aux orages, le mettant ainsi plus en harmonie avec le principe de la plupart des pouvoirs européens, dont la base est indiscutable.

Les lois de 1835 sont déjà loin de nous, et je ne sais si l'on ne pourrait taxer d'oisive toute discussion à ce sujet. Si nous devions néanmoins, entourés que nous sommes de l'expérience acquise, émettre une opinion sur ces mesures où les uns ne voyaient rien moins que le salut du trône, les autres que le tombeau de la liberté, nous dirions qu'à nos yeux, leur principal résultat est d'avoir devancé de quelques mois un mouvement que la force des choses aurait infailliblement amené. Rien n'impose, en effet, plus impérieusement son diapason à la violence du langage qu'une situation forte et bien assise.

Si cette législation a obtenu un résultat utile, ce n'est pas du tout celui qu'on en attendait. Les difficultés parlementaires qu'elle a créées ne sont pas moins graves que les difficultés d'un autre genre qu'elle a fait disparaître; mais le fait de son établissement, sans émeute et sans obstacle, a constaté

devant l'Europe toute la force du pouvoir, épreuve éclatante qui pouvait être nécessaire.

Le début de la chambre de 1834 fut une adresse équivoque comme la nature même du concours prêté par elle à un système dont elle admettait, il est vrai, toutes les grandes bases d'ordre public, mais en restant étrangère aux tendances gouvernementales de quelques membres du cabinet. On estima qu'il était possible d'engager plus avant cette assemblée sous l'impression d'un attentat récent; mais on ne parut pas comprendre que si elle acceptait les lois répressives, ce ne serait pas dans l'esprit où elles lui étaient présentées.

La solidarité de la chambre et du ministère ne fut, en effet, que d'un jour. A chaque session une crise de plus en plus prolongée vint attester les tiraillemens de cette majorité, que des préoccupations très réelles, sans être de nature à se formuler en lois, séparaient de la pensée politique qui passait pour dominer alors le cabinet. Ministère des trois jours, ministère de 22 février, ministère du 6 septembre, ministère du 15 avril, toutes ces péripéties parlementaires, d'autant plus tristes, qu'elles sont quelquefois descendues jusqu'au comique, attestèrent que deux pensées coexistaient au sein de la majorité, non pas hostiles, mais peu sympathiques l'une à l'autre, pen-

sées auxquelles correspondaient deux tendances au sein du pouvoir lui-même.

Il faut bien s'entendre ici, pour demeurer dans la vérité comme dans la justice: le ministère du 11 octobre était-il partagé, ainsi que certains journaux ont depuis tenté de le faire croire, en tigres et en agneaux, les uns voulant tout fusiller, les autres tout absoudre; y avait-il dans son sein un parti de la conciliation *quand même* et un parti de terroristes monarchiques? L'amnistie, le procès d'avril, les évènemens de Paris, de Lyon, de la Vendée, les grandes questions, si vivement controversées en ces temps difficiles, furent-elles jamais le champ de bataille de ces deux écoles politiques dont on s'est complu à peindre l'une en style dantesque, l'autre en style de bergerie? Pas le moins du monde. Le plus parfait accord inspira tous les actes majeurs de ce cabinet, et les dissidences intimes qui séparaient ses deux principaux membres portaient bien moins sur les applications actuelles du système que sur ses applications éloignées, et, à bien dire, éventuelles.

L'un s'arrêtait au gouvernement des intérêts, l'autre croyait pouvoir passer au gouvernement des idées; l'un entendait conserver intégralement à l'industrie et à la petite propriété, récemment élevées à la vie politique, les profits de la révolu-

tion de juillet; l'autre aspirait à se sentir assez fort pour convier aux affaires une autre portion de la société française; l'un ne voulait pour le pouvoir que des instrumens habiles, l'autre désirait lui associer des instrumens considérables; l'un s'appuyait, en face des mauvais vouloirs de l'Europe, sur la date de 1830; l'autre aspirait à l'effacer, croyant faire disparaître ainsi ces mauvais vouloirs eux-mêmes; tous deux acceptaient le système général de paix, mais celui-ci faisait de l'ordre européen et des traités de 1815 la base même de sa doctrine, celui-là les subissait comme une nécessité purement transitoire. L'un, par la nature de son esprit et de ses études, tendait à isoler la politique française des transactions étrangères, pour reporter le plus possible toute la force gouvernementale à l'intérieur; l'autre procédait au contraire du dehors au dedans, et semblait attendre avec une sorte d'anxiété inquiète le moment de consolider le gouvernement de 1830 par une politique de hardiesse et d'entreprise; en un mot, celui-ci était doctrinaire, et celui-là ne l'était pas.

On sait comment ce cabinet se maintint aux affaires dans les circonstances les plus difficiles que la France ait traversées. Chargé d'une mission sévère et d'une responsabilité terrible, il eut le courage d'accepter complètement l'une et l'autre.

Attaqué à main armée, il lui fallait jeter chaque soir en prison les vaincus de la journée; et ce n'était pas, certes, lorsque l'audace de l'agression et l'impudeur de l'injure étaient sans limites, qu'on pouvait être admis à exiger du gouvernement la rigoureuse observance de tous les articles du Code d'instruction criminelle, et à lui reprocher de sortir parfois de l'impassibilité du constable armé de sa baguette blanche.

Mais si le ministère du 11 octobre fut unanime pour la répression, on peut croire qu'il l'eût été pour la clémence dans des circonstances différentes. M. Guizot savait probablement assez l'histoire pour ne pas ignorer que l'amnistie est la seule consécration d'un gouvernement sorti des guerres civiles, et que celui-ci n'est réellement fondé qu'autant qu'il est assez fort pour la faire accepter. Accuser un homme en qui on reconnaît tous les instincts du pouvoir, d'être opposé en principe à une amnistie, c'est dire qu'il ne tient pas à constater authentiquement sa force, et qu'il a le goût de la guerre pour elle-même et non pour la victoire. M. Thiers, de son côté, avait trop de sens politique pour ne pas comprendre que si Henri III avait agi, après la journée des barricades, comme son glorieux successeur en pleine possession de son royaume, les ligueurs auraient bourré

leurs arquebuses avec ses lettres d'abolition.

Si dans les guerres civiles le seul jugement c'est la victoire; si le droit qu'il convient d'appliquer à des ennemis politiques, est le droit de la guerre, la première condition pour en réclamer le bénéfice, est de s'avouer vaincu; ce qui n'implique, tant s'en faut, ni apostasie ni humiliation. Cette déclaration n'est, en effet, que la reconnaisance d'un fait impérieux que le soldat prisonnier confesse tous les jours avec honneur en rendant son épée. Tout parti qui réclame amnistie les armes à la main et les menaces à la bouche veut en faire une position agressive; tout pouvoir qui l'accorde est un pouvoir avili.

Pendant la durée du ministère du 11 octobre, l'amnistie était-elle possible dans ses conditions normales d'indépendance et de force? M. Thiers comme M. Guizot, la chambre comme la couronne, la France comme les pouvoirs de l'état, estimaient manifestement que non. Advenant plus tard des jours de lassitude pour les partis, d'avenir pour la royauté, de confiance pour tous les intérêts, le ministère du 11 octobre aurait-il fait, avec l'unanimité de résolution qui domina toujours chez lui les dissidences de principes, ce que le ministère de M. Molé a consommé avec autant de bonheur et de profit pour la royauté que pour

lui-même? Question oiseuse, s'il est vrai que cette administration hétérogène ne put se maintenir que durant le péril de la lutte, et que la paix en dut briser le faisceau si mal uni. M. Guizot n'eût pas, nous le croyons, personnellement repoussé l'amnistie (on sait qu'il l'avait antérieurement acceptée comme base de négociation avec un loyal maréchal); mais il eût peut-être rencontré bien près de lui des irritations et des exigences intraitables; peut-être aussi les deux chefs de ce ministère auraient-ils long-temps reculé, sans s'en rendre parfaitement compte, devant l'idée de dénouer, par un acte décisif de pacification, une situation complexe et temporaire, devant la crainte de faire succéder des complications ministérielles aux embarras d'un autre genre heureusement surmontés.

L'établissement politique de 1830 avait parcouru des phases très distinctes. Les deux forces révolutionnaire et bourgeoise, l'une belliqueuse, l'autre pacifique, s'étaient d'abord fait équilibre dans les deux premiers cabinets de la royauté nouvelle. Au 13 mars 1831, l'idée bourgeoise se produisit confiante et souveraine. Seule elle parla, seule elle agit. Aussi le 13 mars est-il la seule date qui conserve une véritable autorité, et comme un caractère sacramentel aux yeux des classes

moyennes. Le ministère du 11 octobre 1832 tira sa force de l'héritage de Casimir Périer, dont il se portait continuateur; mais à mesure que s'éclaircit l'horizon, son homogénéité tendit à se dissoudre. Il dut bientôt demeurer évident que la lutte de l'idée révolutionnaire contre l'idée bourgeoise était suivie de la lutte de celle-ci contre une autre idée politique. L'élément doctrinaire et l'élément bourgeois se firent contre-poids pendant quatre ans au sein du pouvoir et dans les chambres, l'un s'appuyant sur des individualités éminentes, l'autre sur des instincts nombreux. Ces idées, incarnées dans deux hommes, se balancèrent bientôt à ce point, qu'on vit le pouvoir dans la déplorable nécessité de rechercher, avec grand soin, toutes les nullités politiques, dont l'avénement à la présidence du conseil maintiendrait, quelques jours de plus, cette anarchie patente, prolongée par les incertitudes de la chambre.

La chambre hésitait, en effet, et nous devons essayer de dire pourquoi. Il y avait en M. Guizot des qualités dont la majorité ne pouvait se résoudre à se passer, quoiqu'il fût chef de l'école doctrinaire. Il y avait en M. Thiers des instincts qui l'inquiétaient sérieusement, encore qu'il appartînt à l'école bourgeoise.

Le parti doctrinaire s'est long-temps abusé sur

la nature et les conditions de sa véritable importance. Répétons-le, ses déductions politiques, qui toutes présupposent une constitution bien assise, n'allaient pas au tempérament mobile d'un pays où les formules légales ont peu de valeur, où la royauté doit subir, après la vieille opposition des chansons, celle des controverses théoriques; ses tendances à constituer un *néo-centre droit*, parti gouvernemental dont la formation était sans cesse invoquée par ses organes périodiques, avec plus de violence que de précision, ne pouvaient manquer de donner à penser. Mais des considérations d'un autre ordre triomphaient souvent de ces impressions, et venaient rejeter la conscience de la chambre dans d'honorables perplexités.

Ces noms avaient un vernis de science et de probité que la presse, dans toute la chaleur de sa polémique, n'avait pas essayé de ternir. Ici, c'était une inflexibilité de gentilhomme, qui ne transigeait pas plus sur les principes que les maréchaux de France, ses ancêtres, ne transigeaient sur l'honneur; là une vie de persévérance et de hautes études, un sanctuaire domestique trop souvent frappé de la foudre; c'étaient, ailleurs, de jeunes et spirituelles renommées, des spécialités laborieuses. Jusqu'au ministère du 6 septembre, le

prestige était entier, les réputations aussi étaient entières, car, parmi ces hommes politiques, les uns n'avaient pas encore traversé la difficile épreuve du pouvoir, les autres ne l'avaient pas exercé en leur seul nom et sous leur propre responsabilité. Ils n'avaient pas eu jusqu'alors à contenir ces dévouemens qui perdent toutes les causes; ils n'avaient pas eu à composer avec ces faiblesses que chaque parti trouve dans son sein, et qu'il va trop souvent rechercher dans les rangs ennemis pour s'en faire des armes, au risque de se blesser en y touchant.

Le sens provincial eût aimé à commettre aux doctrinaires le soin de contenir les essais aventureux et les profusions où pouvait entraîner l'entretien d'une armée nombreuse. Ce parti était naturellement appelé à devenir centre et directeur d'une formidable opposition départementale contre les exigences et les influences parisiennes. Ce rôle avait bien ses inconvéniens, son côté mesquin et peu politique peut-être; mais le principe en était bon, et le talent joint à la droiture pouvait l'élever jusqu'à la hauteur d'une véritable mission sociale. Sans songer à se ménager avec la cour, autrement que par un dévouement parfaitement désintéressé, il fallait planter son drapeau en pleine chambre des députés, ayant grand soin d'attendre toujours

le pouvoir, sans paraître jamais faire un pas pour le prendre. Avec des idées plus applicables, une plus constante préoccupation des réalités pratiques, on aurait, ce semble, emprunté de la sorte quelque chose à ce parti puritain groupé autour de William Wilberforce au sein des communes d'Angleterre. Or, ce rôle, qui n'a valu à l'auteur de l'*Apologie du dimanche chrétien* qu'une tombe honorée à Westminster, pouvait, en France, convenablement modifié, aller à un noble orgueil, sans rien coûter à l'ambition.

La loi de la conversion des rentes, la plus populaire entre toutes les questions provinciales, mesure de justice et d'économie, la loi de la conversion était, ce semble, la première dont il appartînt aux doctrinaires de s'emparer. On les vit, au contraire, tomber en combattant un projet que leur intérêt politique, autant que leurs dispositions intimes, les conviaient à préparer dans les conseils de la couronne. On put croire dès ce jour qu'ils constitueraient difficilement un parti parlementaire dans ses véritables conditions d'indépendance et de force. Or, dans un pays tel que le nôtre, il n'y a, pour se maintenir, que les combinaisons assises sur une large masse d'intérêts, et, pour durer, qu'un ministère qui s'impose et se tient debout par son propre poids. Quelque va-

leur qu'ait un homme, lorsqu'il ne représente que lui-même, il est toujours facile à briser.

Les doctrinaires devaient essayer de se faire accepter de la classe moyenne par leur côté moral plutôt que par leur côté politique. Le succès d'une telle combinaison était d'autant moins impossible, que l'antagoniste de M. Guizot dans le cabinet du 11 octobre n'était adopté par le parti bourgeois qu'avec une manifeste hésitation. Le laisser-aller de ses allures, la mobilité de sa pensée, la rapidité hardie de ses conceptions, ne pouvaient manquer d'inquiéter des intérêts fort peu disposés à se sacrifier au succès d'un vaste ensemble politique.

En se produisant au premier plan des affaires, M. Thiers était condamné à faire, pour ainsi dire, peau neuve. Révolutionnaire d'origine et d'antécédens, et par ses doctrines politiques disciple de Montesquieu, lorsque des réminiscences napoléoniennes ne viennent pas exalter sa pensée, il avait dans sa jeunesse sculpté avec complaisance le buste de Danton, et vivement réclamé, depuis 1830, l'établissement d'une puissante pairie héréditaire, thèse que l'école doctrinaire elle-même n'avait pas été unanime à soutenir. Mais ces faits sortis de sa position, ces idées empruntées à l'école anglaise, sont chez lui presque constamment primés par un

sentiment qui ne saurait être défini que par l'épithète de *national*. M. Thiers n'a ni l'instinct démocratique, ni les sympathies plébéiennes; mais il se préoccupe fortement de l'action de la France en Europe, et c'est par là seulement que l'alliance est possible entre lui et l'ancien parti du mouvement. Il a le goût des essais aventureux, et le rôle pris en 1830, par M. Mauguin, contre la conférence de Londres et le système pacifique, semblait lui aller bien plus naturellement que celui de ministre d'un gouvernement à protocoles.

Or, par l'audace de sa pensée et la largeur de ses plans, M. Thiers représentait bien moins les intérêts bourgeois que tel député du tiers-parti, par exemple, qui croirait rendre le plus grand service à la France en allégeant le budget de tout le chapitre d'Alger, gros millionnaire qui, le cas échéant, voterait certainement contre la réunion de la Belgique à la France, parce que les calicots de Gand et les draps de Verviers feraient concurrence à nos similaires, et que le prix de nos bonnets de coton pourrait baisser de quelques centimes.

Mais telle est la puissance du talent, la prédominance des qualités acquises sur les inclinations natives, que le chef du cabinet du 22 février 1836 joua son rôle avec un merveilleux aplomb et la plus éblouissante facilité. C'est que M. Thiers pos-

sède au plus haut degré la lucide et complète intelligence des situations, et que sa pensée, transparente comme le cristal, saisit toujours les problèmes par les points qui les rendent les plus accessibles. Ainsi Machiavel fait comprendre l'histoire de Florence ou disserte sur Tite-Live. Il y a dans M. Thiers beaucoup de ce sens italien si pénétrant et si souple, de cet esprit positif et fin qui juge les choses en elles-mêmes, sans parti pris et sans système.

A la faculté de comprendre les situations, il parut unir long-temps la plus entière disposition à s'y soumettre. Cependant un grand évènement dans la vie de M. Thiers est venu modifier à cet égard l'opinion de la France et de l'Europe; et cet évènement sembla marquer dans sa carrière la transition de la fortune et de l'amour-propre satisfaits à la haute ambition qui s'éveille. On sait comme ce ministre, en possession de la confiance des grands pouvoirs de l'état, quitta les affaires sur la question d'intervention en Espagne, retraite d'habileté et de prévoyance, qui constitue désormais M. Thiers le représentant d'une idée, l'homme d'une position que le cours des choses ne saurait, tôt ou tard, manquer de reproduire, quoique avec des modifications désormais inévitables. Jusqu'alors rédacteur du *National*, collaborateur de M. Laffitte,

ministre des travaux publics et de la police du 11 octobre, M. Thiers avait été un chaleureux écrivain, un spirituel discoureur, un merveilleux vulgarisateur des notions trop ignorées de l'économie politique, une main précieuse dans les circonstances délicates: de ce jour il est devenu puissance politique. Il a échangé la certitude de rester toujours pour le pouvoir un instrument utile contre la perspective de lui devenir plus tard un ministre nécessaire.

L'intervention en Espagne, telle que M. Thiers s'en est constitué le défenseur, était en effet une question immense, d'une portée beaucoup plus européenne que péninsulaire. Il s'agissait, au fond, bien moins de sauver un peuple voisin de l'anarchie, tâche qui, par elle-même, était déjà peut-être un devoir pour la France, que d'imposer à l'Europe le respect de la royauté nouvelle, et de conquérir pour elle une attitude fixe et honorable au lieu d'une place de tolérance. Nous traiterons ailleurs cette question avec tous les développemens qu'elle comporte. Disons seulement que M. Thiers, en associant son avenir à une idée, expression de tout un système politique au dehors, s'est placé sur le plus solide des terrains, et qu'il peut, avec pleine confiance, attendre que chacun y revienne.

Faut-il ici prévoir une objection pour y répondre à l'avance? Si l'on nous disait que l'idée fondamentale de cette série d'études politiques est le gouvernement par la bourgeoisie, et que l'intervention en Espagne va à l'encontre de tous les sentimens bourgois; si l'on s'étonnait de nous voir trouver habile en M. Thiers une résolution qui parut le séparer de l'opinion où gît la principale force sociale, nous ferions observer que, si l'on doit toujours gouverner avec le concours de la classe qui domine par ses intérêts ou sa puissance morale, ce n'est pas une raison pour la suivre dans ses erreurs ou la bercer dans son imprévoyance. Dans une démocratie, le pouvoir doit toujours contenir; sous une monarchie bourgeoise, il doit souvent stimuler, car l'un est un gouvernement d'entraînement, l'autre un gouvernement de calcul.

D'ailleurs, si l'intérêt bourgeois domine en France, cet intérêt est loin de s'y produire seul et unique. Il existe, au cœur de ce peuple, de vieux instincts qu'il faut savoir entretenir et respecter. Régner par les intérêts bourgeois, mais en donnant dans une juste mesure satisfaction au sentiment d'honneur national, maintenir la paix, mais en la fondant sur notre prépondérance morale, et non plus sur une insolente suprématie: là gît tout le problème du gouvernement de la France,

et le sphinx révolutionnaire précipitera quiconque, pour le résoudre, n'acceptera que l'un ou l'autre de ses termes, sans parvenir à les concilier.

Y a-t-il un ministère possible entre les cabinets personnifiés dans les deux membres les plus considérables de la chambre élective? Une administration peut-elle naviguer entre Carybde et Scylla, ou, pour parler sans figure, entre la politique étrangère ou le *nationalisme* de M. Thiers, et la politique intérieure ou *l'organisme* de M. Guizot?

Nul doute, à cet égard, si l'on se borne à tenir compte des vœux de l'opinion dominante. Cette opinion, qui est celle de Paris, des industriels, des rentiers, d'une grande partie de la propriété agricole, verrait avec une extrême répugnance le gouvernement s'engager dans des complications extérieures; et d'un autre côté, le cœur, aujourd'hui libre de toute crainte et vide, il faut le dire, de toute foi politique, elle ne veut ni nouvelles lois répressives pour le pouvoir, ni hérédité pour la pairie, ni apanage pour la royauté; elle repousse, en un mot, toutes les mesures constitutives que son instinct ne manque jamais d'attribuer à l'école doctrinaire, non que celles-ci lui appartiennent toujours en fait, mais parce qu'elles semblent lui appartenir toujours en principe. Si en cela l'opinion est très souvent injuste, c'est

qu'ailleurs on n'est pas non plus toujours logique. C'est ainsi, par exemple, que la loi d'apanage, quoique ne provenant pas directement de l'influence doctrinaire, n'était, il faut le dire, rationnelle et possible qu'avec elle et par elle seule. Dans les idées de l'école organique, l'apanage était une institution; hors de là il n'aurait représenté que de l'argent. Or, il en est de l'apanage comme de la plupart des principes : rien ne se défend mieux en théorie, en partant de la base de la monarchie constitutionnelle, et rien ne rencontre plus de résistance dans les mœurs, et n'est plus impolitique à tenter.

Pour peu qu'on ait étudié avec quelque soin le mouvement des affaires depuis sept années, il est visible que le pouvoir auquel la loi fondamentale a commis le soin d'organiser le ministère, selon les oscillations de l'opinion, s'est toujours efforcé, autant qu'il l'a pu, de constituer le cabinet en dehors des deux influences exclusives, dont l'une finirait par entraîner un changement de système au dehors, l'autre de profondes modifications dans le système au dedans.

Le ministère du 15 avril est l'expression la plus complète qui ait été fournie jusqu'à présent, de cette situation mixte, dont il recueille à la fois l'avantage et l'inconvénient.

L'avantage, et celui-ci est bien grand, c'est de n'inspirer de repoussement à personne; l'inconvénient, c'est de manquer de cette énergie qu'une vue passionnée imprime toujours, et peut-être imprime seule à la vie publique, aussi bien qu'à l'existence individuelle. L'homme d'expérience et de mœurs douces, à l'esprit plus conciliant que tranché, qui tourne les aspérités des choses au lieu de les aborder de front; cet homme-là, s'il ne traverse le monde inaperçu, suscitera des irritations diverses qui ne manqueront pas de se coaliser contre lui. Il en est toujours ainsi tant que les idées agressives n'ont pas perdu toute foi en elles-mêmes.

Or, il suffit d'étudier, au sein des chambres et dans la presse, *l'école organique*, pour voir qu'elle est assurément bien compacte. Il suffit, d'autre part, de contempler l'Europe, de pressentir la situation où une seule question, celle qui porte en germe toutes les autres, la question d'Espagne, peut, d'un jour à l'autre, placer la France, pour s'assurer que les éventualités de l'avenir sont bien graves, et que *l'école nationale* trouvera plus d'une brèche pour assaillir le système dont la mission est de maintenir la paix du dedans et du dehors.

Il se peut, et j'accepte de grand cœur un tel

augure, que la trève de Dieu soit longue, que le bonheur et l'habileté retardent le jour des grandes épreuves et des luttes décisives. Lorsqu'on se rappelle ce découragement profond, qui, aux premiers mois de 1837, avait atteint les ames et presque déraciné toute espérance, lorsqu'on se reporte à cet interrègne ministériel, à cet avortement de toutes les combinaisons successivement essayées, on dut éprouver un bonheur bien senti en se retrouvant, au sortir de cette situation agitée autant qu'impuissante, sous la seule administration à laquelle il fût donné de la calmer et de préparer des jours meilleurs. Les positions avaient été tellement faussées, les irritations étaient si vives, les repoussemens si énergiques, que tout le bien qui s'est fait depuis une année était impossible par une autre que par elle.

C'est là le véritable titre du cabinet actuel, et il peut l'invoquer à bon droit en montrant la sécurité partout rétablie, les haines, sinon éteintes, du moins calmées, la personne royale délivrée d'une contrainte odieuse pour elle, humiliante pour la France. Mais ce titre suffirait-il seul pour lui assurer un avenir? Ses membres sont trop éclairés pour n'en pas douter, pour ne pas apprécier tout ce qui s'agite hors de son sein, de force politique et de puissance parlementaire.

Si l'ordre intérieur était troublé, si les intérêts se sentaient le moins du monde compromis, ils rallieraient bientôt la bannière des hommes qui professent l'opinion d'une résistance plus énergique, d'une organisation plus forte du pouvoir. Si, au contraire, le système politique devait changer au dehors, si quelque évènement compromettait l'honneur ou la sécurité de la monarchie bourgeoise, cette question ramènerait au premier plan des affaires l'homme qui sut y rattacher sa fortune et attendre qu'elle mûrît. Or, cette éventualité est-elle donc bien hasardée?

Le ministère dont M. Molé est le chef a voulu reprendre les affaires au point où les avait trouvées, lors de sa formation, le cabinet du 6 septembre 1836, mais en suivant désormais, sans en dévier, les voies qu'avait voulu se tracer dans l'origine l'administration mixte de cette époque; voies de conciliation et d'amélioration intérieures, dont des faits imprévus et des influences funestes l'avaient si déplorablement écartée.

Lorsque MM. Molé et Guizot s'entendirent pour remplacer le cabinet que la question d'Espagne avait si soudainement dissous, ils rencontrèrent faveur auprès des chambres comme auprès de la royauté, faveur auprès du pays, auquel M. Thiers n'était pas parvenu à faire comprendre l'urgence

d'une politique plus décidée dans les affaires de la Péninsule. La prospérité matérielle était grande, le découragement des partis profond. On était assez près du danger pour que le pays tînt compte de leurs services aux hommes qui avaient courageusement contribué à l'écarter; on en était assez loin pour que les cœurs s'ouvrissent dès lors à des pensées de pardon et de clémence. On voulait alors ce qu'on veut aujourd'hui, jouir d'une position irrévocablement acquise, se reposer des excitations violentes sur un gouvernement vigilant, mais modéré, sortir des classifications de partis, qui ne représentent rien du moment où ceux-ci ont abdiqué, sinon la haine, du moins l'espérance, le seul principe de leur vie, le seul élément de leur force.

On sait par quelle série de fatalités et de fautes ce programme de modération, arrêté au début de la session de 1837, fut si soudainement changé, lorsqu'un mouvement militaire, dans la prompte répression duquel le pouvoir avait cru puiser de la force, devint l'occasion d'un grand scandale, contre lequel on protesta malheureusement avec plus de justice que d'habileté. On n'a pas oublié comment l'attentat isolé d'un misérable, dérangeant à lui seul tout un système, enfanta un projet qui, sans atteindre aucunement son but, devait soulever de si vives résistances; et comment

des lois, produites au sein des circonstances les moins favorables, vinrent compliquer une situation que des irritations réciproques rendirent bientôt menaçante. On se rappelle par quelle série d'évènemens on en vint au bout de peu de mois, au milieu du calme de tous les intérêts, de l'amortissement de toutes les passions, à galvaniser les partis éteints, au point de tout remettre en question, tout, jusqu'à l'existence du gouvernement représentatif lui-même.

Jamais position plus facile n'avait été plus tristement compromise. La reprendre en sous-œuvre, en la dessinant plus nettement, telle fut la pensée des hommes de modération et d'expérience qui s'associèrent au 15 avril. Comme Casimir Périer succédant à M. Laffitte, ils ne voulaient que ce qu'avait voulu, dans le principe, le cabinet qu'ils remplaçaient; ils le voulurent seulement avec plus de suite et d'unité. L'épithète de cette administration était trouvée d'avance; c'était, malgré ses allures indécises et timides, un ministère de conciliation, et dès lors un ministère d'amnistie. L'heure de l'amnistie avait, en effet, sonné, et dans une telle matière, il n'est pas bon que le vœu des peuples devance long-temps les décisions du pouvoir; il est dangereux de laisser attribuer à la vengeance ce qui a perdu l'excuse d'une néces-

sité démontrée. La marche de ce ministère ne pouvait manquer de paraître incertaine, car aucun parti n'arrivait avec lui aux affaires ; il déclarait, au contraire, à toutes les fractions parlementaires qu'il ne prendrait la couleur d'aucune d'entre elles, et qu'il allait tenter, en transigeant avec toutes, de recomposer une majorité nouvelle.

Cette position, prise dans la chambre, le conduisait logiquement à la dissolution, comme sa position dans le pays lui faisait une obligation impérieuse de l'amnistie. Ce cabinet est faible certainement pour les grandes luttes de la tribune ; mais il a osé s'appuyer sur une idée, et cette idée lui a prêté sa force intime. En proclamant l'amnistie, puis, en signalant une ère nouvelle, ère du désarmement et du pied de paix à l'intérieur, par le renouvellement de la chambre élective, le ministère du 15 avril a subi une des conditions du gouvernement représentatif. A chaque situation sa législature, sous peine de chercher avec aussi peu de résultat que de dignité une majorité introuvable.

La courte histoire du gouvernement représentatif en France atteste que les majorités les mieux assises se sont constamment modifiées selon les mouvemens de l'esprit public au dehors. Les élections partielles opérées sous l'empire de la loi du 5

février 1817, les élections générales de novembre 1827, donnèrent des majorités indécises et flottantes, parce que la situation du pouvoir n'était pas fixée vis-à-vis du pays; mais au 8 août 1829, le nom seul de M. de Polignac réunit en faisceau une chambre dominée jusqu'alors par les plus insignifiantes coteries, et dont la destinée était de s'abîmer bientôt au sein des perplexités qu'enfante toujours une révolution. La chambre des 221, renouvelée en grande partie en vertu de la loi du 12 septembre 1830, celle que convoqua M. Laffitte, et devant laquelle recula d'abord Casimir Périer, exprimèrent avec une triste vérité les hésitations du pays sur l'interprétation, la nature et les limites de la révolution de juillet. La chambre de 1834 fut presque unanime tant que se produisirent les dangers qui compromettaient à la fois l'ordre social et l'ordre politique; elle se fractionna comme le pays lui-même dès qu'il n'y eut à prendre parti que sur des questions de personnes. Cette majorité disciplinée pour la lutte était comme mal à l'aise dans la paix; elle hésitait à s'asseoir dans les conditions normales d'un gouvernement consolidé, par crainte de désarmer le pouvoir, par la crainte aussi de paraître abdiquer son passé et de donner raison à ceux qui l'avaient attaquée avec autant d'acharnement que d'injustice.

Se demander ce qu'est la chambre de 1837, c'est donc rechercher quelle situation elle représente.

Or, la situation du pays se produit en ce moment sous un aspect vraiment nouveau. Depuis vingt-deux ans la France possède des institutions représentatives, et c'est peut-être la première fois qu'elle se soit approchée de l'urne électorale l'esprit dégagé de toute préoccupation dominante, et le cœur ouvert aux passions locales bien plus qu'aux passions politiques. Elle comprend vaguement sans doute qu'il y a beaucoup à faire au dedans comme au dehors; mais ses idées étant fort peu arrêtées à cet égard, elle semble, contre son habitude, attendre l'impulsion du pouvoir plutôt qu'elle n'est jalouse de la lui imprimer.

Une disposition analogue, on peut le croire, dominera dans la chambre nouvelle. Le ministère sera-t-il en mesure de répondre à ce vœu d'initiative, d'exercer, en la réglant, son activité d'esprit et son inexpérience; et des questions de travaux publics, de finances et d'administration, suffiront-elles pour cimenter une majorité nouvelle? Problème que les faits sont bien loin d'avoir résolu jusqu'ici.

En ce moment la polémique parlementaire s'amoindrit à de telles proportions qu'il faut vraiment

renoncer à la suivre, lorsqu'on est personnellement désintéressé dans son issue. Elle offre, d'ailleurs, des péripéties tellement soudaines, des combinaisons si inattendues et jusqu'ici si peu graves, que le publiciste n'a que faire dans tout cela. Si la France a perdu quelque chose depuis six mois, elle n'a certainement rien acquis en fait d'hommes comme en fait d'idées. Elle en est à craindre de voir compromettre par des intrigues de chambre autant que par des intrigues de cour la dignité du gouvernement représentatif, et à regretter les temps où des griefs sérieux et nationaux donnaient au moins quelque grandeur à la lutte, quelque moralité à la polémique.

CHAPITRE V.

DES TRANSACTIONS DIPLOMATIQUES DE LA MONARCHIE DE 1830.

Si l'on ne peut ramener à un seul fait tout le système de la monarchie nouvelle, du moins en est-il un qui, dès l'abord, le domina tout entier. Quand les préoccupations publiques se portaient tour à tour vers les accidens si divers de la crise de 1830, il y avait au fond de toutes les pensées un mot qui dominait les autres, alors même qu'il n'était pas prononcé; mot redoutable, vague et sombre comme l'horizon de ce temps-là, mot qui devait fixer à la fois le sort de la monarchie nouvelle et celui des vieilles monarchies de l'Europe: c'était le glaive suspendu que, durant deux

années, chaque secouse fit osciller sur le monde.

On l'a déjà dit : ce qui saisit le plus vivement dans la révolution de juillet, c'est l'évidente incompatibilité des idées et des hommes groupés autour d'un pouvoir naissant, et n'attendant, pour commencer une implacable lutte, que l'instant où ce pouvoir, en faisant un choix, résoudrait l'énigme de sa propre existence.

Parcourez le Paris de Juillet : ses rues sont dépavées, le tocsin et la mitraille les ébranlent encore ; on y respire comme une tiède atmosphère de sang et de destruction. Suivez cependant le flot de ce peuple pavoisé des couleurs qu'il s'est conquises ; ce flot vous pousse vers un palais. Là siège un famille où resplendit le plus vieux sang du monde. A travers des antichambres gardées par des ouvriers en carmagnole, vous pénétrez dans des salles royales ; sous un dais de pourpre et des crépines d'or, brille une couronne autour de laquelle se presse une foule aux décorations étincelantes ; mais, dans cette foule et au-dessus d'elle, Lafayette, à la poitrine nue, protége de sa parole républicaine et de son geste populaire la royauté qui s'appuie sur son bras. De respectueuses harangues se mêlent au son des hymnes sanglantes, et dans le cabinet du prince on voit entrer tour à tour et les ambassadeurs des rois,

et les hommes voués par serment au renversement de tous les trônes. Ces mille lumières du palais éclairent deux mondes étonnés et confus de se rencontrer face à face. On devine qu'il y a là quelque profonde incompatibilité, et qu'il faudra bientôt que la fortune prononce.

L'*imbroglio* de ce grand carnaval ne pouvait durer; chacun devait reprendre vite ses allures et son costume. Mais, ainsi qu'il arrive d'ordinaire quand on est encore plus séparé par ses instincts que par ses idées, beaucoup ignorèrent alors, plusieurs ignorent encore les motifs de cette scission si soudaine et si profonde.

Pourquoi l'instinct des partis, ce guide toujours infaillible, faisait-il alors de la dissolution de la chambre une question fondamentale? pourquoi concentrait-il sur cet objet tout ce qui restait encore de l'effervescence des trois journées? N'était-ce pas qu'en se développant chaque jour au dehors, les évènemens faisaient prévoir une question, où cette assemblée jusqu'alors débonnaire essaierait une résistance opiniâtre; question de vie ou de mort pour les intérêts du sein desquels elle tirait sa force, alternative plus grave encore que celles du 25 juillet et du 9 août?

Le drapeau tricolore flottait à peine aux tours de Notre-Dame, que du nord au midi de l'Europe

l'horizon se chargeait de vapeurs. Les émeutes éclataient comme des coups de tonnerre : Bruxelles avait répondu par son cri de septembre au cri de juillet; Varsovie méditait ses vêpres polonaises ; l'Allemagne entière, impatiente de secouer sa vie contemplative et pacifique, appelait les hasards des révolutions, comme une jeunesse échappée du collége invoque avec amour les premiers dangers des combats.

Le pouvoir, par cet instinct de conservation qu'il possède aussi comme les partis, comprit d'une manière lumineuse et rapide que, dans l'orageuse carrière où il allait entrer, les dangers souffleraient beaucoup plus du dehors que du dedans, et que, si l'on pouvait, à toute rigueur, organiser une monarchie bourgeoie par la paix, il y avait impossibilité à le tenter par la guerre. Il assit dès-lors sur cette question tout l'édifice de ses destinées.

Éviter une collision avec l'étranger, préserver ainsi la révolution de chances incertaines, et mériter la reconnaissance de l'Europe en lui épargnant des chances plus incertaines encore, telle fut son idée fixe, la préoccupation incessante de ses jours et de ses nuits. On vécut l'œil attaché sur l'extérieur, plus soucieux des dépêches des ambassadeurs que de la correspondance des préfets, assuré d'avoir bon marché de l'émeute, si la di-

plomatie parvenait à conjurer la guerre. Ce fut ainsi que l'action politique s'exerça surtout du dehors au dedans, et que les questions intérieures se trouvèrent complètement subordonnées à celles qui résultaient de nos relations diplomatiques.

L'incertitude sur nos rapports avec les puissances étrangères fut la cause principale des péripéties qu'on peut signaler dans la situation de la France; et cette incertitude se maintint jusqu'à la conclusion du traité du 15 novembre 1831 sur les conditions de séparation de la Belgique, acte par lequel l'Europe, en autorisant implicitement l'emploi des mesures coërcitives contre la Hollande, donna un gage décisif au système élaboré pendant dix-huit mois.

Que si l'on apprécie sous l'influence de cette pensée les évènemens accumulés dans cette période : espérances ardentes suivies d'amères déceptions, soudaines révélations de haines implacables, inquiétudes universelles et tentatives avortant faute de concours, peut-être toute cette sombre époque s'éclairera-t-elle davantage.

Pourquoi les soldats ambitieux de l'empire dont le bâton de maréchal s'était brisé à Waterloo, les membres des sociétés démagogiques, les puritains de 91, pourquoi tant d'hommes réunis dans leur opposition, sans l'être par leurs principes, se sont-

ils tout à coup trouvés rejetés en dehors du gouvernement, sans qu'il soit possible d'assigner les motifs précis de cette scission éclatante? Ne serait-ce pas que les allures diplomatiques et réservées de ce pouvoir sorti d'une émeute, choquaient ou leur tempérament ou leurs idées, qu'ils devinèrent sa tendance à imprimer à cette révolution le caractère froid et positif d'un fait, non le caractère vague et envahisseur d'un principe?

Lorsque, deux mois à peine après les évènemens de juillet, un député s'efforçait de rallier l'opposition naissante à un formulaire nouveau, et qu'en réclamant une enquête sur l'état du pays, il proposait un vote de blâme contre le ministère (1), au milieu des reproches qu'il empruntait à la polémique des partis désabusés, le premier et le plus grave à ses yeux, n'était-ce pas d'avoir appelé à une haute participation à nos affaires étrangères celui que M. Mauguin qualifiait du titre de *patriarche du droit divin?* Le choix de M. de Talleyrand était, en effet, plus significatif pour les esprits éclairés, et d'une plus grande portée, même pour l'opinion populaire, que toutes les banalités d'opposition accumulées dans une spirituelle harangue. La lutte entre le droit divin et

(1) Séance du 29 septembre 1830. — Motion de M. Mauguin.

la souveraineté du peuple était, au fait, le thème le plus fécond que l'opposition pût développer; par lui, ses rangs se grossirent de tous ceux pour lesquels la révolution restait encore une doctrine, au lieu de n'être qu'un fait de l'ordre politique. Tel homme croit s'être séparé du ministère Périer à l'occasion du vote d'une mesure parlementaire, qui n'a cédé qu'à sa répugnance contre un système pacifique et conciliant. L'homme de parti, s'abuse souvent sur les motifs, mais ne se trompe jamais sur le but; or, le but véritable d'une opinion était la guerre, et le but de l'autre était la paix: ces deux idées furent après 1830 comme les deux pôles du monde politique.

Une foule de considérations étaient chaque matin habilement développées pour appuyer ces dispositions guerrières. L'un voulait en finir avec la *halte dans la boue*, un autre insistait pour que la France renforçât son système fédératif et reprît ses frontières; ici l'on invoquait l'intérêt national, là l'obligation de tenir envers tous les peuples l'engagement que le triomphe du principe de juillet nous avait fait contracter. Tel orateur préparait sa haute politique la mappemonde sous les yeux, tel autre faisait manœuvrer les armées de l'univers, depuis celles du schah de Perse jusqu'à la garde nationale mobilisée; mais ces harangues

martiales se résumaient dans ces paroles par lesquelles M. de Lafayette closait imperturbablement toutes les discussions diplomatiques : « Il faut nécessairement que le droit divin disparaisse devant la souveraineté des peuples, ou que cette souveraineté recule devant lui. » Argument qui rappelle le fameux manifeste turc avant les conférences d'Akermann et la guerre de 1828 : *Toutes les puissances chrétiennes sont nécessairement ennemies de la Porte ottomane, et malgré leurs protestations, elles s'entendent toutes pour la détruire; il faut donc sortir de cet état le plus vite possible.*

Il est vrai qu'un petit bout de ruban pendu à nos clochers de village donnait une tournure belliqueuse à toutes les pensées, et que les imaginations s'enflammaient aux grands souvenirs et aux grandes espérances. Depuis quelques mois les mères tressaillaient au bruit du tambour; elles regardaient avec anxiété leurs fils dont les yeux cherchaient le sabre paternel, déposé depuis le licencement de la Loire au foyer de la chaumière. Mais si la France eût alors noblement accepté la guerre, elle était bien loin cependant de l'appeler par une ardeur impatiente. Des intérêts nouveaux de propriété et d'industrie avaient, depuis quinze ans, lesté pour la paix cette génération arrachée par

les évènemens de juillet à ses chances d'honorable et légitime fortune. Le temps et le travail avaient fécondé la lave refroidie du cratère de 92, et ce qui avait été une ardente foi n'était plus qu'un intérêt prudemment égoïste.

Si le pouvoir a obtenu de miraculeux succès, succès qu'on attribue à la fortune, quoiqu'ils ne tiennent qu'à la logique, il les doit sans doute à à ce qu'au milieu d'un confus tourbillon, il a toujours conservé l'aperception claire et lucide de cette vérité : si l'opposition est tombée de chute en chute au terme où nous la voyons, c'est qu'elle se fit illusion complète sur la portée d'une effervescence passagère.

Quarante ans plus tôt, la proposition de M. de Lafayette était incontestable, car alors la révolution avait en elle-même cette aveugle foi qui renverse les montagnes, parce qu'elle y heurte sans les voir; dix ans avant juillet, lors des négociations de Laybach et de Vérone, le principe monarchique éprouvait également le besoin de s'étendre et de se dilater; mais l'influence des idées du siècle qui rendaient impossible le concours de l'Angleterre, et douteuse la fidélité des peuples, ne laissait plus à ce principe l'espoir d'étouffer le principe contraire. Dès-lors surgit l'espérance d'une transaction qui, dans les questions politiques, s'établit moins

solidement sur la tolérance du fort à l'égard du faible que sur l'impuissance de tous les deux.

Les erreurs des partis sont presque toujours des anachronismes, et le bonheur d'un homme d'état consiste moins à posséder une idée féconde qu'à ne venir ni trop tôt ni trop tard pour l'appliquer. Michel de l'Hôpital rêva sous Charles IX une tolérance religieuse qu'Henri IV devait établir; il fit rendre le célèbre édit de janvier pour mourir de douleur à la Saint-Barthélemy. Si l'illustre chancelier naquit trop tôt, le frère d'armes de Washington mourut trop tard, car il survécut à la puissance de ses idées, c'est-à-dire à lui-même. Ceci s'applique aux choses aussi bien qu'aux personnes: après la ligue de Smalcalde, l'Allemagne signa la paix de Passau, qui ne prévint pas la guerre de trente ans, le massacre d'un million d'hommes, la dévastation de ses provinces, et le triomphe de la barbarie au sein de la civilisation. Mais ce que n'avaient pu Charles-Quint ni Maurice, la lassitude et le temps l'accomplirent. Après avoir combattu pour l'empire, l'on ne combattit plus que pour la liberté; les deux principes ennemis, impuissans à se vaincre, conduits à se tolérer, conclurent enfin une paix durable, et le traité de Westphalie fonda l'avenir de l'Allemagne et du monde.

La connaissance de cette situation réciproque des peuples et des cabinets, l'intention d'en profiter pour traiter au lieu de combattre, présidèrent tellement à l'ensemble de la politique du nouveau gouvernement, que cette pensée fondamentale fut adoptée par tous les ministères appelés par la royauté à seconder son action. MM. Molé, Laffitte, Périer, de Broglie et Thiers, ont eu sur la direction générale à imprimer aux affaires étrangères des vues si concordantes, qu'il semble impossible de reconnaître entre elles la moindre dissidence. Aussi ne saurait-on admettre ni avec l'opposition, ni avec M. Laffitte lui-même, que ce ministre voulût autre chose que ce qui fut si heureusement réalisé par son successeur à la présidence du conseil; car, à cette époque décisive, l'accord sur les questions extérieures devait entraîner un accord forcé sur les questions administratives et politiques qui leur étaient subordonnées.

S'il est une mission nationale en même temps qu'européenne, et que des hommes puissent être fiers d'avouer, c'est sans aucun doute cette mission-là. L'on se plaira un jour à rechercher ce que fût devenue l'Europe, la guerre éclatant après juillet, de même qu'on disserte dans les écoles sur l'avenir que préparait au monde l'invasion des

barbares si le christianisme n'avait vaincu les vainqueurs même.

La guerre aurait alors été pour la France la confusion de tous les élémens, le chaos intellectuel et social. Elle eût brisé l'unité nationale par les résistances qui auraient surgi dans l'Ouest et dans quelques parties du Midi, ici sous le drapeau blanc, ailleurs sous le drapeau rouge, à la première hésitation du pouvoir, à la première défaite de ses généraux. Un foyer révolutionnaire se fût établi au centre même, et les fédérations bourgeoises se fussent organisées derrière les remparts des villes en même temps que la chute des croix eût fait dans nos campagnes ce que n'avait pu la chute d'un trône.

Un gouvernement constitutionnel fonctionnant régulièrement aurait trouvé dans l'audace des partis, dans l'action de la presse et dans la misère publique, des résistances chaque jour croissantes à la levée des subsides comme à celle des hommes. Une dictature révolutionnaire eût rencontré d'insurmontables résistances dans les appréhensions et les vivans souvenirs de la France. On était en garde contre la terreur, et dès lors elle était impossible; car la terreur, ce cauchemar des nations, ne les envahit pas quand elles veillent. La guerre amenait 93 sans sa force, ses crimes sans la sombre

gloire qui les couvre; c'était l'anarchie incapable d'enfanter le despotisme et se dévorant elle-même sans avenir et sans issue. La guerre en 1830 était l'interruption subite de cet ordre providentiel qui, depuis cinq siècles, prépare en Europe l'avénement au pouvoir du travail et de l'industrie, au profit de ces classes moyennes dont la suprématie n'échappera pas toujours aux vicissitudes du sort, mais qui dominent en ce moment, comme la féodalité elle-même, par le droit de la force, de la richesse et de l'intelligence.

Si nous considérons la question dans ses rapports avec l'Europe, que voyons-nous? Une guerre purement révolutionnaire, entreprise sans alliance, sans argent, sans organisation, comme une croisade de Pierre l'Hermite; une guerre éternelle, puisqu'elle ne devait pas se terminer par la solution d'une difficulté politique, mais par la domination d'un principe intellectuel que chacun interprétait à sa guise, depuis les affiliés des Droits de l'Homme jusqu'aux prêtres saint-simoniens: conception plus gigantesque que celle de Napoléon, transportée dans l'ordre moral!

Ceux qui parlaient de rompre les honteux traités de 1815 pour reprendre nos frontières et rectifier l'équilibre de Europe, étaient des charlatans ou des dupes: il ne s'agissait point du tout d'équi-

libre dans un plan qui n'admettait d'alliance qu'avec les peuples et non avec les gouvernemens; il ne s'agissait pas de frontières, alors que derrière la question nationale se dessinaient la question polonaise, l'unité de l'Allemagne et de l'Italie, le bouleversement radical des deux péninsules. Encore moins s'agissait-il d'alliance, car quel état eût accepté la nôtre? L'Angleterre, qui ne sanctionna pas sans répugnance le morcellement du royaume des Pays-Bas élevé par elle contre la France, eût-elle donné la main à un plan d'émancipation universelle, dont le premier et le plus inévitable résultat entraînerait son abaissement au rang de puissance du troisième ordre? Est-il un cabinet, est-il même un parti constitué sur une base nationale gouvernementale quelconque, qui pût accepter la solidarité de ce *tamerlanisme* révolutionnaire? Et devant cette propagande européenne, devenue l'arme fatale mais obligée de la France, de quel poids auraient pesé la savante stratégie du général Lamarque, les plans de M. Mauguin sur l'alliance constitutionnelle du Midi, ceux de M. de Richemond recommandant l'alliance du Nord?

Ce ne sont pas là des faits grossis à la loupe pour se ménager le plaisir d'une réfutation facile; ce ne sont pas de vagues hypothèses, mais de trop

manifestes réalités. Il est certain, d'un côté, que la conférence de Londres dissoute, la guerre se développait dans le cadre de cet immense horizon; il est certain, de l'autre, pour tous les esprits prévoyans, que la chute de M. Périer devant ses adversaires politiques eût été comme une déclaration de guerre à l'Europe.

L'opposition des rues en avait bien la conscience, et l'émeute pour elle signifia toujours la guerre. L'opposition parlementaire, étourdie par le bruit de ses paroles et l'aveuglement de ses haines, voyait moins distinctement la portée des choses. Appelée au pouvoir, elle eût tenté de reculer devant le crime de lèse-civilisation dont elle faillit se faire complice. Elle eût été inconséquente pour n'être pas coupable.

Mais aurions-nous donc trouvé au dehors ces sympathies ardentes qu'on escomptait avec assurance comme un gage de nos victoires?

L'Europe sans doute s'était ébranlée au bruit des trois journées; tout ce qu'il y avait de passions désordonnées en même temps que de griefs légitimes s'était produit au grand jour sous le coup de cet éclatant triomphe contre un pouvoir en démence; mais bientôt cette bourgeoisie morale et pacifique de la Belgique et de l'Allemagne, débordée par le flot populaire, l'œil fixé sur les scènes

de Vandales de Saint-Germain et de l'Archevêché, s'était placée en face de la France, dans l'attitude d'une observation inquiète. Ce sentiment, entretenu dans les provinces belges par le clergé et par la noblesse, qui avaient si puissamment concouru à l'expulsion des Nassau, donna chaque jour plus de consistance au parti de l'indépendance nationale. Ce parti naquit et se fortifia sous la crainte suggérée par la tendance du mouvement français; et, comme le dit l'un des esprits les plus judicieux de sa patrie, l'indépendance belge fut une idée de juste-milieu, une inspiration transitoire, et peut-être factice, de modération et de prudence (1). En Allemagne, les convulsions de la Bavière, de la Saxe et des deux Hesses produisirent une impression analogue à celle qui frappa la Belgique aux

(1) « La Convention et Bonaparte se sont successivement placés en dehors de l'ordre européen : ils ont voulu fonder un nouveau droit public et ont dit tour à tour : L'état, c'est moi. Ils attirèrent sur la France la réaction du monde. La révolution de juillet a profité des enseignemens de l'histoire; bornant ses effets à une existence intérieure, elle a respecté le *statu quo* territorial. Si la révolution de juillet avait pris un autre caractère, c'en était fait de l'existence de la Belgique. La nationalité belge n'est pas une de ces idées larges qui rentrent dans ces vastes projets de commotions universelles; c'est une idée étroite, factice peut-être, qui se rattache au vieux système de l'équilibre européen; c'est une idée de *juste-milieu*. Aussi, pour moi, je n'ai jamais pu comprendre ceux de mes concitoyens qui, partisans de l'indépendance belge, reprochent à la France son rôle pacifique. » (M. Nothomb, congrès belge, 31 octobre 1831.)

scènes dévastatrices du Hainaut et des Flandres. L'opinion constitutionnelle, le juste-milieu bourgeois, aussi fort en réalité qu'une croyance politique peut l'être en ce pays d'abstractions savantes et d'égoïsme honnête et réglé, ne se produisait qu'avec timidité derrière le jacobinisme universitaire auquel Sand avait légué son poignard, et derrière ces masses rendues plus turbulentes par l'état désastreux de l'industrie, livrée en ce moment à une crise générale. Cette démocratie bruyante, à laquelle se ralliaient les classes jeunes et lettrées, n'avait pas déposé, d'ailleurs, contre la nation et les souvenirs du grand empire, les antipathies entretenues par ce qui survivait encore du vieil esprit de Jahn et des chefs de la croisade nationale; et cette prédisposition de l'opinion publique au-delà du Rhin aurait exigé de la France révolutionnaire des ménagemens et une réserve dont elle eût été certainement incapable à cette époque de délirante exaltation.

Pour trouver un concours efficace contre la coalition des puissances du nord et de l'est, il eût donc fallu se porter de prime-abord fort au-delà de cette opinion constitutionnelle dont M. de Rotteck à Carlsruhe, M. Pfizer à Stuttgard, M. de Gagern à Darmstadt, M. Jordan à Cassel, étaient les principaux organes; opinion destinée à faire un

jour notre force en Allemagne, mais dont notre gouvernement n'était pas alors assez solidement constitué pour réclamer les actives sympathies.

Nos armées eussent dû demander aide et secours à ces ouvriers qui, en Saxe comme en Angleterre(1), se ruaient sur les machines, qui, à Hambourg comme à Gand, menaçaient la propriété du marteau dévastateur; à ces bandes de paysans fuyant, la torche à la main, devant les troupes hessoises. Ces malheureuses populations rurales que les déserts du Nouveau-Monde déciment chaque année, ces populations urbaines unissant aux vices de la civilisation l'ignorance de la barbarie, offraient les plus terribles élémens qui aient été réunis dans nos temps modernes pour une immense jacquerie agricole et industrielle. C'est à ce dernier degré de désolation et de honte que l'Europe fût descendue, si la Providence ne l'avait visiblement protégée à cette heure décisive pour ses destinées.

Dira-t-on que la France eût trouvé autre part une alliance moins dangereuse? Oui, sans doute, noble Pologne, tu fusses morte avec elle, dévorant les masses que trois puissances auraient jetées

(1) On sait qu'à Leipsick (2 septembre 1830) les insurgés attaquèrent l'établissement du célèbre libraire Brockaus, parce qu'il se servait d'une machine à vapeur pour ses presses, et qu'il ne dut le salut de son établissement qu'à la promesse de n'en plus faire usage.

sur toi ; mais, dans cette affreuse tempête, l'étendard qui flotta sur tes bataillons, et qui consacre, pour le ciel comme pour la terre, la sainteté de ton patriotique martyre, eût été vite abaissé par les hommes qui ont enfermé la plus glorieuse page de ton histoire entre deux autres tachées de sang.

L'Italie, conspiratrice silencieuse, opprimée par l'étranger, eût-elle moins résisté que la Pologne à cet entraînement de la vengeance et du fanatisme? Voyez plutôt ces cités espagnoles où triompha ce qu'on ose appeler l'esprit du siècle; villes de mœurs élégantes et de lumières, où des hommes ont été vus, en plein jour et sous le soleil, traquant des vieillards, élevant autour d'eux des remparts de feu, versant leur sang comme de l'eau, parce qu'une couronne sacerdotale était dessinée sur leurs cheveux blancs!

La guerre, c'était alors la décomposition universelle, l'abîme de toute civilisation et de toute liberté.

La première préoccupation du gouvernement français, plus immédiatement menacé qu'aucun autre, devait donc être de nouer des rapports étroits avec l'Angleterre; car cette alliance seule le rendait assez fort pour qu'on ne cédât pas à la tentation de l'attaquer, ou à la velléité plus probable de l'humilier en lui faisant *payer la convenance*

de la paix. D'ailleurs, tant que se maintiendra l'organisation actuelle de l'Europe, tout gouvernement qui aura intérêt majeur au *statu quo* devra rechercher et obtiendra toujours cette alliance. L'état politique du monde a été réglé dans le plus grand intérêt de la Grande-Bretagne, et toute modification à l'ordre existant compromet sa suprématie si habilement assise, domination qui enveloppe l'univers par un immense réseau dont la première maille s'attache au rocher d'Héligoland, et la dernière au pied de la grande muraille.

L'Angleterre n'a désormais rien à gagner et ne pourrait que perdre à toute altération apportée au système territorial consacré par les traités. Elle fera peut-être la guerre pour le maintenir, elle ne la fera jamais pour le changer. Son alliance appartenait donc à la France, du moment où des nécessités, heureusement temporaires, nous imposaient l'obligation de ne provoquer alors aucun redressement à des stipulations dont nous avons tant à nous plaindre.

La Russie est placée dans une situation diamétralement opposée. Cette puissance n'est point encore arrivée à son complet développement; son mouvement interne, sa végétation naturelle, la portent vers une partie de l'Europe où elle ne peut s'étendre sans briser l'équilibre. Elle est donc

l'alliée naturelle de toutes les nations auxquelles le *statu quo* donne une situation fausse et contrainte, comme la Grande-Bretagne est l'alliée de toutes celles qui ne songent qu'à conserver. La Russie s'alliera un jour à la France; ce ne pouvait être en 1830, car la France veillait alors à un intérêt plus social que la rectification de ses frontières.

L'Autriche aussi ne peut que perdre à tout remaniement du système européen, car elle est arrivée à l'apogée de sa grandeur et de son influence; elle appartient donc à l'alliance anglaise, avec la Porte ottomane, plus compromise encore. La Prusse, mal à l'aise dans ses frontières, aspirant à rendre sa puissance plus compacte et moins précaire, adhère à la Russie, moins, comme on le voit, par intimité de famille, que par instinct et gravitation naturelle. Dans la confédération germanique, des états du second ordre, la Bavière, par exemple, inclinent vers ce système, parce que lui seul ouvre des chances aux cabinets ambitieux, laisse de l'espoir aux peuples qui souffrent.

D'un côté l'Angleterre et l'Autriche, de l'autre la Russie et la Prusse; ceux qui ne songent qu'à conserver et ceux qui aspirent à acquérir, les états qui grandissent et ceux qui tombent, le présent en face de l'avenir, les étoiles nouvelles devant les astres qui pâlissent : si cette division de l'Europe

n'est pas écrite dans des traités, on peut affirmer qu'elle gît au fond des choses, comme une force occulte, mais vivante : quand l'heure aura sonné, la France, en intervenant, fera pencher la balance et fixera le sort du monde.

Mais le gouvernement de 1830 devait laisser dormir cette pensée. Il eût été coupable de l'éveiller il y a six ans; il serait plus coupable encore de ne pas lui donner à l'instant favorable satisfaction large et complète. Or, nous le croyons fermement, cet instant n'est plus éloigné.

Ce sera donc en raisonnant d'après la nécessité démontrée de maintenir les traités, en tant que leur maintien était compatible avec l'honneur, le premier des intérêts pour un peuple comme pour un homme, que nous jetterons un coup d'œil sur les principales transactions diplomatiques intervenues depuis la révolution de 1830.

On sait que le principe proclamé sitôt après la révolution de juillet, par un ministre qui la représenta dignement en face de l'étranger, fut celui de la non-intervention. Ce principe rassurait l'Europe contre la propagande française, et répondait ainsi au premier de ses besoins ; mais il était loin de garantir tous les intérêts légitimes, à commencer par les nôtres.

Il était difficile en effet de trouver une doctrine

plus large et plus commode pour les fauteurs de toutes les révolutions possibles. La non-intervention eût, en effet, obligé l'Europe à assister, l'arme au bras, à tous les soulèvemens qui se fussent tramés contre elle du bord de la Néva à ceux du Tage; c'est ainsi que, pour compenser une absurdité par une autre, la France ne pouvait prévenir une restauration à Bruxelles, ni l'Autriche réprimer une insurrection à Modène, qui, dans moins d'un mois, amenait infailliblement une révolution à Milan. Un parti donna sans doute à ce principe une extension qu'on n'avait pas entendu lui imprimer en le proclamant d'abord; mais le gouvernement français n'en fut pas moins accusé, avec quelque fondement, d'avoir entretenu des espérances, que les partis sont toujours disposés à prendre pour des encouragemens (1).

Aussi fallut-il bientôt revenir sur la doctrine qu'on avait développée avec fierté; elle expira sous les commentaires et les interprétations restrictives. On en vint vite à comprendre que l'intérêt de sécurité et l'intérêt d'honneur, qui en est inséparable, sont, après tout, la seule règle permanente du droit international, et qu'en cette matière les axiomes finissent d'ordinaire par devenir des em-

(1) Manifeste des Romagnols, avant la capitulation d'Ancône. Mars 1831.

barras, parce que, formulés pour la circonstance, ils restent sans application dans les éventualités différentes.

Ce fut sous l'influence de cette pensée que M. Laffitte déclara, au milieu des complications croissantes de l'Italie, que la guerre était possible, probable ou certaine, selon les limites où s'arrêterait l'intervention étrangère. Il comprit l'absurdité de placer Parme ou Bologne sur la même ligne que Nice ou Chambéry, ainsi que le réclamait l'opinion cosmopolite; il sentit qu'un gouvernement national devait faire des intérêts de la France la mesure de ses devoirs et de ses sacrifices, et qu'un pouvoir, qui n'avait pas déclaré la guerre à l'univers en foulant aux pieds les conventions qui le régissent, ne pouvait méconnaître les droits spéciaux que donnaient à l'Autriche, ici la proximité de ses possessions, ailleurs la réversibilité stipulée par les traités qui fixent l'état territorial de l'Italie.

La France n'était intéressée dans les affaires de ce pays que par l'obligation de maintenir cet état de choses. Elle ne devait pas plus interdire à l'Autriche d'intervenir à Modène, qu'elle ne devait s'interdire à elle-même d'intervenir à Bruxelles ou à Madrid. Elle négocia deux fois avec le cabinet autrichien l'évacuation des légations; on négocia

deux fois avec elle l'évacuation des provinces belges; l'on resta donc, de part et d'autre, dans les termes des traités, et la parité fut complète.

Peut-être est-il permis d'ajouter que l'expédition d'Anvers fut un coup de génie; car le génie en politique n'est que l'à-propos dans l'action, tandis que l'expédition d'Ancône s'offre plutôt comme un coup de tête. Ce bris nocturne d'une porte à coups de hache fut moins provoqué par l'urgence des circonstances, que par l'un de ces ressouvenirs de l'empire, qui trop souvent arment encore contre nous les jalouses susceptibilités des peuples. Cet acte de colère, beaucoup plus que de haute prévoyance, semblait un démenti soudain au système suivi depuis deux années, et, dans des circonstances moins compliquées, il eût sans doute créé plus de difficultés qu'il n'était de nature à en résoudre. Mais s'il est des temps où les pouvoirs ne peuvent rien que périr, il en est d'autres où tout les sert, même leurs fautes.

Au surplus, un fait qui précéda la proclamation de la doctrine de non-intervention en avait à l'avance fixé le sens, et suffisait à caractériser le gouvernement qui, au milieu des excitations les plus formidables, essayait de maintenir sans altération les bases du droit public européen.

Il y avait tout un système dans le choix de M. le

prince de Talleyrand et dans son prompt départ pour Londres. Un esprit aussi éclairé ne pouvait manquer d'envisager l'alliance anglaise sous deux faces : d'abord comme garantie de paix générale qu'on pouvait consolider encore par l'accession de l'Autriche, en combinant les données sur lesquelles avaient négocié l'abbé Dubois en 1718, et l'abbé de Bernis en 1756, puis comme garantie pour le maintien de la dynastie nouvelle. N'était-ce pas par l'alliance britannique qu'un autre duc d'Orléans avait assis son pouvoir, menacé par les trames d'Alberoni et les résistances d'une grande partie de la noblesse française? N'était-ce pas par le concours de l'Angleterre qu'une lutte pouvait devenir redoutable dans les provinces de l'ouest? Comme l'Écosse jacobite attendait, pour aiguiser sa claymore, que des voiles françaises parussent à l'horizon, la Vendée et la Bretagne ne s'ébranlèrent jamais sans que le pavillon britannique ne fût en vue de leurs côtes. S'assurer la coopération de l'Angleterre, c'était donc rendre impuissante l'opposition des partis et celle de l'Europe.

Cet intérêt était si grave, qu'on y eût fait sans doute les plus grands sacrifices : mais la fortune de la France ne les a pas rendus nécessaires. Si le parti tory, moins sympathique à la révolution de juillet, s'était maintenu aux affaires et avait fait de l'a-

bandon d'Alger la condition de son alliance et l'appoint de son marché, on peut dire, sans calomnier personne, que la résistance n'eût pas été invincible, et que cette chance avait été pesée.

L'ambassadeur partait pour Londres, bien moins avec l'espoir de renverser les tories que dans l'intention de s'arranger avec eux; peut-être, dans sa pensée, le duc de Wellington devait-il servir à notre révolution d'appui contre l'Europe, en même temps que de résistance contre elle-même. Un mouvement auquel les sympathies de M. de Talleyrand durent le laisser étranger, porta fort heureusement lord Grey et lord Palmerston à la tête des affaires, et dès lors l'alliance, sans abandonner le champ pacifique de cet ordre européen que M. de Talleyrand avait contribué à fonder, prit une couleur plus chaude et devint plus étroite. Ce fut ainsi que les évènemens, en se développant, firent concevoir un beau matin la quadruple alliance, idée qu'on était loin d'entretenir en se rendant à Londres. L'avénement des whigs, peu prévu, peu désiré peut-être, ne fut pas moins un bonheur immense pour la France. Il est hors de doute, en effet, que l'administration précédente, qui n'avait consacré qu'avec hésitation et réserve le principe de la séparation de la Hollande et de la Belgique (1), n'aurait sanctionné ni notre inter-

(1) On se rappelle le discours de la couronne à l'ouverture du parle-

vention armée en août 1831, ni le siége d'Anvers en 1832, ni la convention du 21 mai 1833; et sans tout cela les affaires belges devenaient inextricables, la France n'en sortait que par la porte de la guerre ou par celle du déshonneur.

Or, il est un principe qui domine les conventions entre états aussi bien qu'entre particuliers, et qui forme à lui seul comme la morale de la politique : c'est qu'un peuple ne peut transiger sur l'honneur, même en face d'un danger imminent, pas plus qu'un individu ne peut s'assurer un avantage en manquant aux lois de la conscience, à celles plus étroites encore de la délicatesse. La monarchie de 1830 peut-elle défier sur ce point les investigations de ses ennemis? Nous le croyons, et nous hésitons d'autant moins à le proclamer, que, placés en dehors du pouvoir et des partis, nous essayons de juger les faits comme s'ils nous arrivaient éteints et amortis à travers les mers ou à travers les siècles.

C'est parce que nous croyons que le système suivi pendant cinq ans n'a blessé à mort aucune question vitale, et qu'en reculant les solutions, il les a rendues plus certaines, que nous lui donnons, en thèse générale, une adhésion dont l'opposition

ment (2 novembre 1830) dont le sens équivoque donna lieu à une orageuse discussion au sein de la chambre des députés.

systématique est elle-même devenue complice. Elle aussi se défend aujourd'hui d'avoir jamais voulu, après 1830, la guerre européenne; elle était animée des intentions les plus pacifiques en provoquant l'intervention en Pologne et en Italie, en prétendant obliger le ministère à garder Anvers, à occuper les légations, à prêter secours aux petits états allemands qui résisteraient aux résolutions de Francfort, souscrites par leurs gouvernemens.

La paix est maintenant si universellement appréciée comme un bienfait, qu'il n'y a guère plus à défendre l'homme à l'énergie duquel la France en est surtout redevable, et dont la vie s'est vite usée sous nos passions comme la barre de fer sous le marteau.

Mais l'instant semble arrivé de dépasser le cercle où dut nous circonscrire le délire d'un temps qui s'éloigne; il faut que la France reprenne toute son importance et toute sa dignité. Après les preuves de modération qu'elle a données à l'Europe, elle peut sans hésiter lui donner, quand il le faudra, des preuves de sa force; la situation régulière et paisible où nous sommes entrés, et que la décomposition des partis vient attester de plus en plus, prépare au pouvoir une mission différente, si non contraire, et lui impose des devoirs nou-

veaux. Plus tard, nous devrons essayer de les apprécier; mais nous n'avons guère à nous préoccuper ici que de l'étude des transactions par lesquelles la monarchie de 1830 est entrée d'abord dans l'ordre politique européen.

Deux groupes de négociations nous arrêteront spécialement dans les chapitres qui vont suivre: celles qui ont fondé la situation politique et territoriale de la Belgique, et celles qui se rapportent à l'Espagne. Nous donnerons de larges développements à cette question belge qui nous touche aussi immédiatement dans le passé que dans l'avenir; puis nous essaierons de pénétrer au fond de cette histoire péninsulaire, de faire toucher au doigt le grand problème de tant de douleurs, et de révéler à la France une solidarité dont la portée a été si malheureusement méconnue; c'est en effet dans les affaires d'Espagne qu'est la déplorable et seule lacune du système en général bien lié de nos transactions diplomatiques depuis 1830. L'Espagne et le Portugal nous occuperont comme la triste énigme du dix-neuvième siècle; enfin nous consacrerons aux autres questions européennes des développemens mesurés sur l'intérêt français qui peut s'y trouver engagé.

Il ne saurait entrer dans le cadre d'un livre tel que celui-ci d'apprécier une à une toutes les né-

gociations de la monarchie actuelle, et notre but est bien plus d'étudier les nationalités elles-mêmes que les transactions diplomatiques. Nous ne nous arrêterons donc pas à ce traité du 4 juillet 1831 avec les États-Unis, imprudemment ratifié sans la réserve de la sanction parlementaire. Au fond, cette réclamation est du nombre de celles qu'il est heureux de voir consacrer par le droit public des peuples maritimes et libres; c'est une protestation contre l'état sauvage auquel les violences réciproques de l'Angleterre et de l'empire avaient fait descendre le monde. A ce titre sa légitimité était amplement établie, quoiqu'il n'en fût peut-être pas ainsi du chiffre même de l'indemnité stipulée. Il eût pu se faire que des négociations moins rapides et mieux conduites eussent amené un résultat différent; mais dans la crise de cette première année, un pouvoir naissant et menacé eut incontestablement raison d'acheter, même un peu cher, une alliance éventuellement importante.

Nous ne rappellerons pas non plus ces différends avec la Suisse, légèrement engagés peut-être et noblement finis en 1836; finis comme il convenait aux deux peuples, sans que l'un souffrît dans son indépendance, l'autre dans sa sécurité. La France avait incontestablement le droit de réclamer des garanties contre d'odieuses machina-

tions; la confédération ne pouvait admettre, de son côté, qu'une puissance étrangère eût la faculté d'introduire, sous une forme comminatoire, dans le pacte qui lie vingt-deux états souverains, des dispositions nouvelles attentatoires à cette souveraineté elle-même. C'était, de part et d'autre, chose grave et de grand poids; à des attaques brutales le gouvernement français répondit par une fermeté mesurée, et les espérances des hommes de désordre furent de nouveau confondues. Les affaires de Suisse ont été comme la dernière épreuve de leur impuissance en Europe.

Le gouvernement de 1830 avait reçu de la restauration un système d'engagements arrêtés dans les affaires de la Grèce et de l'Orient. Le traité du 7 juillet 1827, imposé par la prudence du gouvernement français à l'ambition de la Russie et aux résistances d'abord si vives de l'Angleterre, amena la négociation en vertu de laquelle le trône de la Grèce fut offert au prince Othon de Bavière sous la protection de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie (1). Ces négociations déterminèrent des stipulations financières qui se sont résolues pour nous, comme pour les deux autres puissances cosignataires, en des avances

(1) Traité du 7 mai 1832.

d'une rentrée fort incertaine, ou du moins fort éloignée; mais ce n'est, à coup sûr, que dans des boutiques d'épiceries que des objections ont pu s'élever contre la convenance d'entrer dans cette importante transaction. La politique de la France en Grèce est fort simple, et jusqu'à présent elle paraît avoir été bien comprise. Prenant au sérieux et embrassant comme une heureuse espérance cette nationalité hellénique qui s'élève sur les débris d'un grand empire sans avenir, elle doit protéger une royauté bien faible encore, contre les intrigues étrangères, et l'aider à enfoncer de profondes racines dans ce sol délivré par nos armes. La France seule peut faire à Athènes de la politique franche et sincère; ses intérêts s'y confondent avec les véritables intérêts nationaux, et c'est là partout le bonheur de sa destinée.

Un jour viendra où elle résoudra la question égyptienne comme elle a résolu la question grecque, dans un sens d'indépendance et de fixité. Aujourd'hui sa politique, à Constantinople aussi bien qu'à Alexandrie, doit être toute expectante, toute de transaction et d'atermoiement. Maintenir aussi longtemps que faire se pourra les stipulations provisoires de Kiutayah entre le Sultan et son redoutable vassal; observer la Russie sans se lier trop étroitement à l'Angleterre dans une question où nos in-

térêts permanents seront distincts dans l'avenir, s'ils ne le sont pas dans le présent; se résigner à l'inévitable et ne pas dépenser son crédit et sa force en protestations sans résultat; subir l'alliance d'Unkiar-Skelessi comme on subit l'anéantissement politique de la Pologne, en prenant sa revanche dans la sphère naturelle de son action, à Bruxelles et surtout à Madrid; tel semble devoir être aujourd'hui l'œuvre de la véritable politique française, à laquelle il n'a été gravement dérogé que dans la grande question espagnole. Cette politique de médiation et de paix, n'exclut ni la décision, ni surtout la prévoyance. Elle nous a protégés dans le passé contre l'entraînement des partis, en nous préparant pour l'avenir la libre disposition de nos ressources; elle nous mettera sans doute un jour dans l'obligation d'en user, mais selon la seule mesure de nos convenances. La France est assez grande et assez forte pour passer un peu de mauvaise humeur à tout le monde, surtout lorsqu'elle comprend que cette mauvaise humeur pouvait être légitime. Mais si des repoussemens, qu'il fut d'abord honorable et prudent d'espérer amortir, devenaient plus manifestes; si l'esprit de salon soufflait sur la diplomatie européenne et qu'elle perdît en face de la France ses habitudes séculaires de prudence et de respect; si elle affectait d'oublier ce que

nous pouvons, rien ne serait d'une meilleure politique que de le lui rappeler. Heureusement pour nous, plus heureusement encore pour l'Europe, ce serait un gouvernement régulier qui descendrait aujourd'hui dans la lice; il aurait derrière lui une innombrable jeunesse, et celle-ci saluerait d'un immense cri de joie le jour où cette arène, si long-temps fermée, s'ouvrirait enfin pour elle; il trouverait dans les sympathies britanniques une alliance, peu conciliable, il est trop vrai, avec nos intérêts permanens, mais que les mauvais vouloirs du continent rendraient étroite autant que nécessaire. Certes, si l'on voulait absolument que la monarchie bourgeoise fît ses preuves; si les gouvernemens plus vieux de date tenaient à la *tâter*, à la manière de nos pères, officiers imberbes qui payaient toujours d'un coup d'épée leur bien-venue au régiment, elle pourrait, en ce moment, se prêter sans danger à cette innocente fantaisie; et croyons bien fermement que l'on serait très pressé d'en finir et de lui conférer l'initiation.

N'est-il pas vrai que pour qui considère le cours des idées et des choses, il est difficile d'écarter à toujours la prévision d'un conflit fondé sur des antipathies peu déguisées? C'est le premier titre du gouvernement de 1830 d'avoir eu foi profonde

dans la paix, d'en avoir assuré le bienfait au monde sans qu'il en ait rien coûté à l'honneur et aux intérêts de la France. La guerre, dirigée par la propagande révolutionnaire, était alors l'abîme de toute civilisation, de toute liberté en Europe. En écrivant ces études politiques, notre principal but a été de le prouver. Mais depuis les judicieuses transactions de la conférence de Londres, depuis la signature de ce quadruple traité dont les conséquences étaient si vagues, que d'évènemens sont venus modifier notre position, que d'éventualités semblent pouvoir sortir à chaque instant de ces évènemens eux-mêmes!

Ou nous nous trompons fort, ou c'est dans ce sens qu'on peut prévoir une réaction assez prochaine de l'esprit public. Qu'on le sache bien, il n'est aucune question de politique intérieure de nature à passionner le pays, à y prendre véritablement racine. La réforme électorale est un thème que les oppositions diverses exploitent dans le sens le plus contradictoire, et qui n'aura jamais de sérieux qu'une question moins importante au fond qu'on ne le suppose, l'adjonction de certaines catégories de capacités. L'amnistie a comblé la mesure de toutes les exigences, et le système du 13 mars n'est pas plus ébranlé qu'au premier jour. Mais ce système se résume en un

seul mot : l'*ordre public*. La paix extérieure, toute désirable qu'elle soit par elle-même, n'en fut jamais que l'accessoire. En 1830, la paix fut nécessaire pour fonder parmi nous un gouvernement régulier ; peut-être la guerre le deviendra-t-elle à son tour. Remettons avec confiance le soin de l'honneur national et l'avenir de la monarchie nouvelle aux mains qui en gardent le dépôt ; mais ne nous dissimulons pas que le mouvement de l'opinion est là, que de là semblent devoir venir par la suite les principales péripéties gouvernementales.

S'il n'envisageait que les chances de sa consolidation, le pouvoir aurait peut-être plus à souhaiter qu'à craindre, ce qu'en 1830 il pouvait redouter à bon droit comme le signal de sa chute. Le gouvernement des classes moyennes peut désormais se prévaloir de la force inhérente à toute idée qui a conscience d'elle-même et voit clair devant elle.

Est-ce donc à dire qu'en cas de complication au dehors, les partis du dedans se réuniraient dans un patriotique concert? Non, assurément. Il y aura constamment des partis, et des partis malveillans et hostiles. Mais n'en a-t-il pas presque toujours existé depuis la fondation de la monarchie? Serait-il donc si paradoxal de soutenir qu'à

l'époque la plus remarquable de notre histoire par l'unité de la puissance politique et l'harmonie extérieure de la société, au siècle de Louis XIV enfin, il y avait des factions aussi puissantes au moins, et certainement plus passionnées, que celles contre lesquelles le pouvoir est appelé à lutter dans le nôtre, factions en conspiration permanente avec l'étranger, et qui comptaient sur lui comme celui-ci faisait toujours fonds sur elles?

N'était-ce pas un parti que les trois cent mille réfugiés qui couraient l'Europe pour l'ameuter contre Louis XIV? N'est-ce pas un parti qui prépara la ligue d'Augsbourg, organisa la terrible insurrection des Cévennes, et qui armait contre la France ces régimens d'émigrés, à la tête desquels l'un de ses guerriers, le maréchal de Schomberg, trouva la mort à la Boyne? n'étaient-ce pas des publicistes de parti, et de la plus redoutable espèce, que les Jurieu, les Claude, les Ferry, et tant d'autres ennemis personnels du prince et de son système? N'était-ce pas à des passions de parti que s'adressait le marquis de Guiscard, lorsqu'il parcourait les castels du Rouergue, du Quercy et du Béarn, prêchant l'union des catholiques et des protestans contre l'oppression politique et religieuse, préparant une insurrection que les débar-

quemens ennemis devaient fomenter en même temps en Normandie et en Provence?

Croit-on que les victoires de Guillaume III ne fussent pas saluées comme de bonnes et saintes nouvelles, dans ces nombreux châteaux de noblesse huguenote qu'arrosaient l'Ardèche et le Rhône, au sein de ces assemblées nocturnes, où l'on portait une Bible d'une main et la carabine de l'autre, et jusque dans ces bonnes villes de commerce où de nombreux proscrits avaient laissé des frères selon le sang, et des frères cachés selon la doctrine? Un vingtième de la population du royaume était alors en état d'hostilité secrète ou patente contre le gouvernement du pays; et cette redoutable faction s'appuyait au dehors sur les plus puissantes combinaisons politiques et militaires, comme sur les haines les plus inexorables.

Si l'Europe se persuade qu'il est en France un parti quelconque aussi bien organisé que celui-là, une foi politique aussi vive que l'était alors la foi protestante exaltée par la persécution, elle se trompe bien gratuitement; et dans l'intérêt de son repos comme dans celui de notre propre dignité, il est urgent qu'elle le comprenne.

La France possède en ce moment, et nous constatons ici un fait actuel sans entendre en rien garantir l'avenir, la France possède, disons-nous,

la pleine et entière disposition de ses ressources; et le mal de la situation ne vient-il pas précisément du parti pris de ne leur donner aucun emploi? A cet égard, les faits ne seront pas plus puissans que les volontés les plus fortes, que les résolutions les mieux concertées.

Que si une crise éclatait au dehors, elle n'aurait qu'un temps sans doute. Les intérêts majeurs de l'Europe, les principes mêmes de notre gouvernement bourgeois contribueraient à en hâter le terme, et provoqueraient bientôt entre les doctrines politiques une transaction analogue à celle que le XVIIe siècle signait avec bonheur à Osnabruck et à Munster. Quoi qu'il en puisse être, tant qu'il ne sera pas démontré par la solution de la question espagnole, par la franche adoption du nouveau royaume de Belgique, enfin, par l'attitude générale de l'Europe, que ces craintes sont mal fondées, et que la France peut oublier le soin de son honneur pour se préoccuper exclusivement de celui de ses intérêts, il y aurait, ce semble, quelque imprévoyance à s'engager par trop avant dans les grandes questions industrielles soulevées avec une sorte de luxe et d'imprudence. Qu'un avenir immense attende l'industrie française, qu'un vaste système de travaux publics doive recevoir de l'état sa direction suprême, nul doute

à cet égard; que le gouvernement des classes moyennes soit appelé à modifier graduellement l'ensemble des institutions secondaires pour le mettre en harmonie avec son principe, je l'admets de grand cœur; mais ne devançons pas les temps, assurons fortement le sol avant d'élever l'édifice dont nous aimons à mesurer l'étendue; en face de l'Europe qui nous observe avec une malveillance peu déguisée, ne donnons rien à la fortune, et ne soyons pas téméraires dans notre pacifique confiance, comme nous le fûmes trop souvent dans nos agressions.

Digitized by Google

283

BELGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BELGIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA NATIONALITÉ BELGE.

Un étrange phénomène se produit en Europe : au moment où les nationalités s'effacent sous l'influence des idées générales, et semblent disparaître sous un niveau commun, un peuple se lève qui réclame son admission au rang des états indépendants, en arguant d'un titre que les conven-

tions diplomatiques ont méconnu pendant quatre siècles. Au moment où les grands états deviennent un besoin tellement senti, que le système entier de l'Europe converge vers quelques centres principaux, une nation se fractionne et déchire le contrat d'union qui lui assurait une haute importance politique et commerciale. Ces vœux de divorce ont-ils pris leur source dans des théories révolutionnaires ou dans un sentiment vraiment intime? l'espoir de constituer une nationalité belge a-t-il un fondement dans l'histoire, un point d'appui dans le génie populaire? Ce désir est-il descendu de la conférence de Londres au sein des foyers domestiques?

Il se fait de nos jours tant et de si vaines tentatives pour suppléer par l'élaboration artificielle à la vie réelle qui nous échappe, qu'il est fort naturel d'attendre, et fort légitime de douter. Dans un temps où l'on a vu l'art s'évertuer à créer par sa seule force une poésie, et même une foi religieuse, on a pu se demander si la nationalité belge, assise sur le piédestal de soixante-dix protocoles, n'était pas aussi l'une de ces œuvres sans lendemain, entreprises pour échapper à des complications menaçantes.

La solution d'un pareil probleme gît bien moins dans le présent que dans le passé et dans l'ave-

nir. Pour qui n'étudie ce pays que sous sa physionomie du jour, que par l'aspect sous lequel il est donné à l'étranger de l'entrevoir; pour qui n'observe la Belgique que dans ses journaux et sa tribune, échos affaiblis des nôtres; dans ses théâtres, où trône M. Scribe; dans les salons de Bruxelles, parés des contrefaçons de nos modes parisiennes, comme ses cabinets de lecture sont remplis de nos contrefaçons littéraires, il est facile de prononcer que la nationalité belge n'existe que dans les estaminets; que ce peuple, qui a reçu durant vingt ans l'indélébile empreinte de la grande nation, ne peut manquer de lui revenir avec l'occasion et du courage. Mais, pour peu qu'on se prenne à méditer sur les longs siècles écoulés dans la persévérante poursuite d'une indépendance que l'état de l'Europe rendit impossible jusqu'à nous, et sur les sanglantes réserves par lesquelles la Belgique, à chaque domination étrangère, rappela ses droits méconnus et violés; et qu'en étudiant les mœurs et les institutions de ce pays, on apprécie la portée de certains principes, le résultat de certaines influences; si l'on pénètre au-delà de cette enveloppe, sorte de reliure par où toutes les nations se ressemblent comme tous les livres, alors on sent que ce peuple pourrait peut-être se créer un avenir; que son sort dépend plus de l'habileté des

hommes politiques que de l'inexorable fatalité des évènemens. Enfin, en examinant de plus près cette surface terne et plane, une sorte d'intérêt sympathique s'éveille, et la question devient aussi importante au point de vue moral que sous le rapport politique.

La Belgique est une médaille fruste dont la légende est effacée sous le vert antique qui la recouvre. Nous lirons cette légende dans l'histoire; nous chercherons le mot d'une révolution récente, si complexe en apparence et pourtant si simple dans son principe; nous nous demanderons sous quelles conditions le nouvel état créé par l'assentiment de l'Europe pourrait aspirer à une vie propre et à une action politique.

En vain la nature prodigua-t-elle ses plus heureux dons à ces provinces, que la Meuse enlace comme une ceinture, et où des fleuves aux eaux paisibles et profondes portent de toutes parts l'industrie et la fécondité; en vain la sueur de l'homme fit-elle germer d'abondantes moissons sur ce sol, dont les régions souterraines livrent à son génie de si puissants instruments de richesse et de travail: cette terre, qui se couvrit de populeuses cités, où la foi catholique et la liberté municipale élevèrent de concert tant d'impérissables monuments, ne put cependant porter un peuple à ma-

turité. L'homme s'y développa dans sa force et son activité; la cité y naquit avec ses affections énergiques et concentrées; mais la patrie, cette haute et mystérieuse unité, ne fleurit point dans ces contrées que la nature a tout fait pour réunir, et que les hommes ont tout fait pour disjoindre.

Après avoir donné au royaume des Francs ces maires du palais, tige de sa seconde dynastie, les provinces belgiques se morcelèrent sous les successeurs de Charlemagne, faibles héritiers d'une puissance que le grand empereur lui-même n'aurait pu maintenir long-temps. Lothaire baptisa de son nom un royaume sans avenir, pendant que Charles-le-Chauve ajoutait à ses autres états l'Artois et la Flandre. Cette division primitive fut la source des longs malheurs de ce pays, car l'empire d'Allemagne et la grande monarchie naissante de l'Occident prirent pied, dès la fin du neuvième siècle, sur ce sol, qui devait être si long-temps l'objet de leur convoitise et de leurs combats. La lutte du midi contre le nord, du génie français contre le génie germanique, commence à Bouvines pour ne finir qu'à Waterloo. Entre ces deux points extrêmes, que de stations funèbres, que de tombes ouvertes pour d'innombrables générations! Lisez seulement les noms que deux siècles ont ajoutés à cette galerie mortuaire : Steinkerke,

Sénef, Nerwinde, Ramillies, Rocoux, Lawfeldt, Walcourt, Fontenoi, Fleurus, Jemmapes, journées diverses de cette longue guerre commencée contre la France de Philippe-Auguste par Jean-sans-Terre et par l'empereur Othon!

Si les fiefs composant les provinces belgiques et hollandaises avaient constamment relevé de la couronne impériale, ces contrées auraient fini par former des cercles du saint empire; et par l'origine germanique de presque toutes ces populations, elles se seraient fondues dans la nationalité allemande, à l'exemple des électorats des bords du Rhin. Mais la Flandre et le Hainaut se trouvèrent, dès l'origine, engagés dans le système français; et le droit féodal, par ses complications inextricables, donna, à l'ouverture de chaque succession, des titres ou des prétentions aux vassaux respectifs des empereurs et des rois de France, sur les nombreuses subdivisions territoriales dans lesquelles s'était fractionnée la souveraineté de ces provinces. C'est ainsi que, soumis à deux influences contraires, également attirés par deux centres de gravité, les Pays-Bas restèrent sans cohésion, alors que la nature semblait les destiner à former une unité imposante.

Pendant qu'en France l'activité sociale se concentrait graduellement au centre de l'état, en

Belgique elle s'éparpillait à la circonférence, et ses manifestations, pour être infécondes, n'en étaient pas moins éclatantes. Sur cette terre de franchises en même temps que de chevalerie, le noble et le bourgeois grandirent côte à côte, sans qu'un troisième pouvoir s'élevât au-dessus d'eux pour établir l'harmonie, en fondant sur cet antagonisme l'unité politique. Au dehors, deux suzerainetés ennemies; au dedans, des maisons princières et et de grandes communes sans royauté; c'est-à-dire des forces hostiles sans modérateur et sans contrepoids : telle fut la double cause devant laquelle avortèrent les destinées promises à ce beau pays.

Le nom des comtes de Flandre et de Hainaut, de Luxembourg, de Bouillon, de Namur et de Gueldres, des ducs de Brabant et de Zélande, brillent dans les annales du moyen-âge, à l'égal de ceux d'aucun autre paladin; mais leur sang est stérile, comme leur gloire, et leurs maisons s'éteignent bientôt dans la souveraineté de cette maison de Bourgogne, qui ne sut pas non plus se nationaliser.

On voit, aux croisades, les guerriers flamands, supérieurs en civilisation, en richesse, à presque tous ceux de la chrétienté, prendre leur part de ces grands combats et de cette vie d'aventures, sans que l'influence politique de ces évènemens,

si importante dans les autres états de l'Europe, soit très sensible aux bords de l'Escaut et de la Meuse. Godefroy et Eustache de Bouillon, Engelbert de Tournay, Robert de Flandre, dit *l'Épée des Chrétiens*, s'élancent les premiers sur les bastions de Solyme; un prince belge, *avoué du Saint Sépulcre*, refuse de ceindre sa tête d'une couronne d'or là où le Sauveur du monde avait porté la couronne d'épines; et, par une faveur qu'il reçut entre tous les héros chrétiens, ce roi sans diadème, avec Baudouin son frère et son successeur, attend le jour de la résurrection au pied du seul monument

Qui n'aura rien à rendre au dernier jugement!

Un autre Baudouin conquiert en passant le trône de Constantinople, pendant qu'une poignée de chevaliers flamands arrache aux Sarrasins le royaume de Portugal pour le donner au premier des Alphonse. Gui de Namur suit saint Louis aux ruines de Carthage; et à la bataille de Nicopolis, dernière lueur du feu des croisades, dernier soupir de la chevalerie, nombre de guerriers flamands périssent sous le cimeterre des Turcs avec le moyen-âge qui s'en va. La noblesse belge a donc grandement payé sa dette à l'histoire avec Gode-

froy de Jérusalem, et à la légende avec les quatre fils Aymon.

La bourgeoisie flamande et brabançonne croissait en même temps en richesses, franchises et libertés; ses ateliers alimentaient le commerce du monde; les villes belges levaient des armées plus nombreuses et mieux pourvues que celles d'aucun roi de la chrétienté, leurs citoyens traitaient de pair avec les princes, et la puissance des Artevelde, si comiquement transformés en sans-culottes, précéda de plus d'un siècle celle des Médicis.

Mais c'est en vain que ce noble courage se déploie au soleil d'Orient, que cette activité se développe dans les comptoirs de Gand et de Bruges; en vain les seigneurs sont-ils maintefois vaincus par ces cardeurs de laine qui succombent à leur tour aux champs de Rosebecque et d'Othée; il manque un élément pour féconder tout cela: la Belgique n'a pas de dynastie souveraine qui puisse servir de pivot à l'unité nationale et grandir à l'ombre de ces déchiremens.

Au commencement du xve siècle, ce pays parut avoir trouvé cet élément constitutif et entrer enfin en possession de ses grandes et libres destinées. Peu après la bataille de Rosebecque, qui avait abaissé pour long-temps la fierté des gens de Gand, le comte de Flandre, Louis de Masle,

laissa en mourant ses possessions au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, son gendre. Philippe-le-Bon, successeur de ce prince, réunit à ses vastes états, soit à titre héréditaire, soit par transaction avec les possesseurs ou avec l'empire dont la plupart de ces fiefs relevaient, le Brabant, le Limbourg, le comté de Namur, le marquisat d'Anvers; il imposa à Jacqueline de Bavière la cession des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande; et la réunion de presque toutes ces provinces sur une seule tête se trouva dès-lors à peu près opérée.

La maison de Bourgogne reçut la plus belle et la plus sociale mission qui peut-être ait jamais été donnée à une dynastie, mission de paix et d'équilibre européen qu'elle parut rarement comprendre, et dont elle fut détournée par ses intérêts de famille en France, durant les règnes agités de Charles VI et de Charles VII. La Belgique n'était pas seule intéressée à ce que ces puissans princes, réglant le cours de leur ambition, fissent de ce pays le centre d'une domination indépendante et durable, qui se fût étendue de la Manche et de la mer du Nord aux bords du Rhin et de la Moselle; cette cause était celle de l'Europe, celle de son avenir tout entier.

En méditant sur les changemens qu'aurait en-

traînés dans la constitution de l'Occident l'établissement d'un royaume de Bourgogne au xve siècle, on est conduit à regretter amèrement qu'une telle œuvre n'ait pas été comprise, ou qu'elle ait échoué contre les circonstances. La Hollande, la Belgique et toute l'Allemagne rhénane réunies sous un même sceptre, en séparant la France de l'Empire, aurait évité les longues guerres de l'Espagne contre ses possessions insurgées, de la maison de Bourbon contre la maison d'Autriche. Cet établissement conservateur eût rendu impossibles Charles-Quint et Philippe II, Richelieu et Louis XIV.

Si l'on voulait remonter, en effet, à l'origine des calamités qui ont affligé les nations depuis quatre siècles, il faudrait certainement proclamer comme cause principale l'absence de ce contrepoids, qui n'est pas, ainsi que tant d'autres, une combinaison factice créée par les traités, mais le vœu même de la nature, le résultat de la force des choses.

Sans parler des difficultés politiques, la création de cet état si nécessaire rencontrerait en ce siècle des obstacles qui n'existaient pas avant la réformation. La même vie morale circulait parmi ces peuples : Mayence et Cologne, Utrecht et Anvers, Gand, Bruges, Liége et Louvain, étaient

liés par une communauté d'intérêts commerciaux et de vieilles habitudes; tous ces pays, par leur génie autant que par leur position et leur origine, semblaient destinés à former une grande monarchie bourgeoise fondée sur de fortes communes. Jusqu'au seizième siècle, ils apparaissent, en effet, dans l'histoire avec une physionomie propre; il semble que si le cours naturel des évènemens n'avait pas été contrarié, il se fût élevé là quelque chose de distinct de l'Allemagne, de plus distinct encore de la France, une sorte d'Angleterre continentale où les gros bourgeois auraient joué le rôle des lords, où le patriotisme n'eût pas été sans moralité, l'industrialisme sans entrailles: monarchie représentative dans laquelle le pouvoir royal eût fait tomber des têtes de bourguemestres et de syndics au lieu de celles de grands feudataires, et où la vie du moyen-âge se serait développée par ses deux principaux élémens, la foi catholique et la liberté municipale.

Le fils de Philippe-le-Bon fut de tous les princes de la maison de Bourgogne, celui qui poursuivit avec le plus d'ardeur la création de cette royauté qu'il fallait imposer en même temps à l'empire et à la France. Malheureusement pour les Pays-Bas comme pour l'Europe, il avait pour adversaire Louis XI, et s'appelait Charles-le-Téméraire.

Le mariage de Marie, sa fille, avec l'archiduc Maximilien, prépara pour un prochain avenir l'anéantissement politique des Pays-Bas, par leur réunion à la maison d'Autriche. Le jour où Philippe-le-Beau quitta la côte de Flandre pour aller prendre possession du riche héritage de Ferdinand et d'Isabelle, la Belgique fut frappée au cœur; ses dernières espérances s'évanouirent quand l'enfant que les Gantois avaient salué dans son berceau du nom de duc de Luxembourg, eut pris le nom de Charles-Quint.

Ce pays, poste avancé de l'Empire contre la France, réduit au rang de colonie, contraint de fournir à l'Espagne des hommes et des armes, comme le Mexique et le Pérou de lui fournir de l'or; cette terre, cause, victime et théâtre des plus sanglantes guerres, expirait ainsi sous les tyranniques exigences du droit de succession, au moment même où la vie intellectuelle s'y développait dans toute sa force.

On a dit que *la Belgique au seizième siècle* serait un sujet digne d'exercer la plume de ses écrivains patriotes. Un tel livre, en effet, pourrait être beau, mais il serait pénible à faire. Ce serait comme l'oraison funèbre d'un peuple frappé, plein de jeunesse et de jours, par une politique imprévoyante, contre laquelle la nature protesta d'âge en âge, par le sang d'Egmont comme par

celui d'Anneessens, par la révolution de 1788 comme par celle de 1830. L'écrivain qui voudrait peindre la Belgique au moment où sa vie s'éteignit sous le génie espagnol, complètement opposé au sien, aurait à montrer Charles-Quint. réglant le sort du monde, entouré de ses conseillers flamands, et le cardinal Granvelle usant sa haute habileté pour ployer au joug de la royauté castillane des populations frémissantes.

Depuis long-temps le génie artistique de cette contrée s'était épanoui dans les aériennes merveilles de l'architecture gothique. Les hôtels-de-ville, symbole de la liberté communale, les cathédrales où la pensée monte au ciel plus dégagée de la terre et du temps, s'élevèrent dès le quatorzième siècle sur tous les points de ce sol où on les montre avec orgueil à l'étranger comme d'impérissables témoins de la vieille nationalité reconquise. Quand le mouvement de la renaissance eut envahi l'Europe, le génie flamand, sans renoncer à l'architecture glorieusement représentée par Henri Van Pé, Lievin de Witte et Jacques de Breuck, saisit le pinceau, et les découvertes des Van Eyck qui avaient frayé à l'art des voies inconnues, donnèrent bientôt à la Flandre cette longue suite de peintres célèbres qui devaient aboutir à Rubens et à Van Dyck. Toutes les chapelles princières de

l'Europe se pourvoyaient de musiciens à la cour de Philippe-le-Bon et de Maguerite. Cette princesse marchait entourée de l'élite des savans de son siècle, parmi lesquels brillaient Erasme, Corneille Agrippa, et le poète Rémacle de Florennes. Le cardinal Granvelle continua ce noble patronage; Viglius présidait le conseil privé, Joachim Hopperus, Pierre Peck et Josse Damhoudère, les plus profonds jurisconsultes de leur temps, furent élevés aux premières charges de l'état, l'université de Louvain, qui fut plus tard, sous Juste-Lipse, une des premières écoles du monde, avait déjà jeté de vives lumières sous Gérard Weltwyck, l'un des plus célèbres orientalistes de l'Europe.

A mesure que l'histoire se faisait à coups de lance ou à coups de dague, dans les camps, dans les conciles, dans les conseils des princes, ou sur le marché des Vendredis (1), Jean Froissart, Enguerrand de Monstrelet, Philippe de Commines, tous trois sujets des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne, la reproduisaient palpitante de vie; plus tard, Jacques Meyer et Pierre d'Oudegherst donnèrent les annales de la Flandre, Barthélemi Fiesen et Érard Foulon celles du pays de Liége, leur patrie. Vesale de Bruxelles,

(1) Place publique de Gand, célèbre dans l'histoire de cette ville.

le fondateur de l'anatomie moderne, avait été précédé par les Flamands Untergaleyde et Martin de Cleene, premiers commentateurs d'Hippocrate et de Galien; Ortelius et Mercator fondaient la géographie, les Plantins d'Anvers faisaient faire des pas nouveaux à l'imprimerie, que la Belgique avait reçue du savant Mertens, d'Alost, à la fin du XV. siècle, et qu'un autre Belge, Josse Badius, exerçait avec éclat à Paris à la même époque (1).

Ainsi se développaient de concert toutes les facultés humaines, toutes les puissances de l'art, de l'industrie et du travail. La liberté était grande par les lois, plus grande encore par les mœurs; le pouvoir du souverain était encore moins limité par les priviléges de *la joyeuse entrée*, ou la jalouse autorité des états et des *nations*, que par la grande existence et l'intraitable fierté de ces bourgeois qui disposaient des trésors du monde, et dont la parole faisait mouvoir les redoutables corporations des brasseurs et des tisserands.

Philippe II, ce type du génie castillan dans toute son austérité, ce prince aussi populaire en Espagne qu'abhorré dans ses autres domaines, représenté dans les Pays-Bas par le duc d'Albe, cette terrible expression de lui-même, rendit à

(1) Laserna-Santander. Dict. bibl.

cette nationalité si soudainement comprimée un ressort énergique. L'effet fut prompt, l'explosion longue et sanglante.

Le roi voulait établir dans les Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, moins encore à titre de tribunal religieux que comme moyen de gouvernement. La résistance fut politique comme l'entreprise elle-même, et la lutte ne devint religieuse que plus tard et dans le nord seulement. Pour les provinces méridionales, ce fut une guerre de nationalité qui, après vingt années de troubles et de combats, finit par la consécration de tous les droits de la Belgique. La cause belge, dont les comtes d'Egmont et de Hoorn avaient été martyrs, triompha par l'épuisement de l'Espagne et l'indomptable persévérance de ces populations flamandes et wallones. Les troupes castillanes durent quitter le sol de la Belgique; ses vieilles constitutions furent rétablies dans leur intégrité, et Philippe II transmit la souveraineté indépendante et héréditaire de ce pays à sa fille l'infante Isabelle et à l'archiduc Albert, son époux.

Pendant ce temps, la maison d'Orange exploitant habilement les griefs religieux des sept provinces du nord, cultivant la réforme comme un principe de résistance contre l'Espagne autant que contre Rome, et agissant dans ses intérêts

de famille en même temps que dans un intérêt national, sépara leur cause de la cause toute politique des provinces du midi. La Hollande réformée devint républicaine sous ses stathouders; la Belgique, sous des princes espagnols, garda le pouvoir royal comme partie intégrante de ses antiques constitutions et coutumes.

Les historiens de cette guerre, tous préoccupés du point de vue religieux, n'ont pas assez fait ressortir le côté purement constitutionnel de ce conflit. La résistance des provinces méridionales, au nom de leurs vieilles lois, les a moins touchés que celle d'un peuple apparaissant dans le monde pour revendiquer les droits de la conscience humaine. Ce long et honorable attachement aux ancêtres a été rejeté dans l'ombre. Cependant la révolte du XVIe siècle explique seule la révolution brabançonne de 1788, comme celle-ci donne le mot de la révolution de 1830. On ne saurait contester à ce peuple, auquel on peut légitimement refuser beaucoup de qualités, le mérite d'être identique avec lui-même, et de n'avoir pas renié ses pères.

Les archiducs moururent sans postérité, et les Pays-Bas retournèrent à l'Espagne par droit de dévolution. Dès-lors, la Belgique, primée par la Hollande (qui, long-temps avant d'obtenir sa place par les traités, se l'était faite entre les na-

tions), et soumise à l'action de la cour de Madrid, sentit s'amortir son activité, et son type national disparut sous une rouille qu'elle s'efforce vainement peut-être d'enlever après deux siècles. Le règne des archiducs se place, comme une trève de bonheur, entre les déchiremens du XVIe siècle et les longues guerres de Louis XIV; et la mémoire d'Isabelle est bénie par la reconnaissance populaire.

Le traité de Westphalie fixa, à quelques égards d'une manière heureuse, la situation du monde. En même temps qu'il réglait l'équilibre de l'Allemagne et appelait la Hollande à prendre un rang éminent dans le monde politique, il consacrait la tolérance religieuse, et proclamait un droit public, fort imparfait il est vrai, mais auquel les nations purent se rattacher dans le naufrage de toutes les croyances. Cependant les négociateurs de Munster ne firent aux provinces belges qu'une situation précaire et dangereuse, en les laissant à l'Espagne, sans résoudre aucun des points de droit sur lesquels s'appuya bientôt après Louis XIV, pour revendiquer une grande partie de ces contrées du chef de l'infante Marie-Thérèse.

Du traité de Munster à celui de Vienne, les Pays-Bas ne comptèrent les années que par les guerres où ils épuisèrent leur sang et leurs tré-

sors au profit d'intérêts étrangers, entre lesquels ils n'intervinrent jamais que pour satisfaire aux conditions de marchés conclus à leur préjudice.

La maison d'Autriche, à laquelle l'Espagne céda par le traité d'Utrecht la souveraineté des Pays-Bas, ne considéra guère ce pays que sous deux rapports : d'abord, elle y vit une bonne grosse ferme digne d'être bien cultivée, à raison de la qualité supérieure de son terroir; il lui fut surtout précieux, parce qu'il lui offrait le moyen de se ménager l'alliance de la Hollande en épuisant les concessions. C'est ainsi que le traité de la Barrière, passé entre l'empereur et les Provinces-Unies, donna au gouvernement hollandais le droit de tenir garnison dans les villes de Namur, Tournay, Menin, Furnes et Ypres. Dans d'autres places, la garnison était mi-partie impériale et néerlandaise sous un gouverneur nommé par l'Autriche. De ce jour commence la longue suprématie de la Hollande sur la Belgique, qui devait finir par passer à la maison d'Orange à titre d'*accroissement de territoire.*

Pendant que les stipulations de la Barrière annulaient l'indépendance politique du pays, des engagemens financiers étaient pris par l'empereur au mépris de tous les droits qu'il avait juré de respecter, lors de son inauguration dans les di-

verses provinces des Pays-Bas. C'est ainsi qu'il s'engageait à payer à la république des Provinces-Unies un subside annuel, sans tenir compte du consentement préalable des états, rigoureusement exigé (1).

Déjà la Hollande avait fait poser à son profit le principe de la fermeture de l'Escaut, et Anvers, la ville opulente des Osterlingues, était morte sous le coup de cette stipulation. L'occupation des principales places des Pays-Bas, par suite du traité de la Barrière, ne tarda pas à livrer également à la Hollande le monopole de leur commerce intérieur, en rendant les garnisons néerlandaises maîtresses des grandes lignes de canalisation. L'Escaut et le canal du Sas-de-Gand furent comblés, et la Belgique ne respira plus que par Ostende.

Dans cette ville, si heureusement située entre la Manche et la mer du Nord, vivaient encore les restes de l'esprit entreprenant qui avait fondé l'antique prospérité des Flandres. Le prince Eugène, appelé au gouvernement général des Pays-Bas, favorisa l'établissement, dans ce port, d'une compagnie des Indes orientales. Un instant cette tentative fixa l'attention du monde commercial; c'est dire assez qu'elle éveilla vite la jalousie des puis-

(1) *Mémoires de Neni sur les Pays-Bas autrichiens.*

sances maritimes. La cour de Vienne, dominée par la nécessité de s'assurer leur alliance, recula devant des menaces et des intrigues, et l'empereur suspendit, pour sept ans, la compagnie d'Ostende, qui ne se releva plus.

La Belgique s'éteignait ainsi, bloquée dans ses ports par les flottes de la Hollande, dans ses places de guerre par ses baïonnettes; ses plaintes arrivaient à peine jusqu'à l'Europe, qui, pour la dédommager des débouchés enlevés à son agriculture, allait, chaque printemps, engraisser ses campagnes d'une couche de cadavres. La décadence de sa bourgeoisie fut rapide comme celle de ses villes, frappées par l'interdit du droit maritime; sa noblesse alla cultiver ses terres à l'ombre du clocher, ou porter une clé de chambellan dans les résidences allemandes. Le peuple seul s'agitait quelquefois au souvenir de la prospérité d'un autre siècle, et gardait avec une jalousie turbulente ses priviléges municipaux qui la lui rappelaient encore.

La domination autrichienne commença et finit entre deux émeutes. L'une fut un tumulte de carrefour, l'autre une révolution. La potence eut raison de la première, une armée recula devant la seconde; et cependant, dans ces faits si dissemblables par leur importance apparente, l'historien

doit comprendre qu'il s'agit d'une même cause, et que l'échafaud d'Anneessens annonça la grande insurrection brabançonne.

En 1717, au moment de la plus grande fermentation causée par les stipulations auxquelles venait d'accéder l'empereur Charles VI, les doyens des *neuf nations* de Bruxelles, choisis pour former le nouveau corps municipal, refusèrent de jurer un règlement, qui leur sembla contenir des clauses nouvelles, protestant que le prince ne pouvait, pas plus que le conseil de Brabant lui-même, restreindre les priviléges des *nations* sans porter atteinte à la *joyeuse entrée.*

Le marquis de Prié, ministre de l'empereur, accusé déjà d'entretenir de nombreux projets de réformes administratives et politiques, s'adressa au conseil de Brabant, qui s'était attribué le droit de vider les conflits entre l'autorité royale et les *nations.* Il en obtint deux décrets, qui l'autorisaient à se passer du consentement des doyens, en se bornant au suffrage des deux premiers *membres* du conseil municipal, c'est-à-dire du *magistrat* et du *large conseil.* Cette décision jeta Bruxelles dans une violente agitation. La force armée voulut en vain réprimer les manifestations populaires; elle dut évacuer ses postes et se retirer dans le Parc.

Cette retraite laissa le peuple maître de la ville, et le marquis de Prié fut contraint d'autoriser la prestation du serment selon l'ancienne formule. Ce fut pour la multitude le sujet d'une grande joie. Une foule délirante de bonheur et de fierté parcourut les rues, en portant des branches de laurier, et poussant des cris de victoire. Le lendemain, à la pointe du jour, le drapeau des *nations* flottait sur la haute tour de l'hôtel-de-ville, au pied de la statue rayonnante de saint Michel, et la garde bourgeoise le saluait par des salves d'artillerie.

Des désordres, inséparables de toutes les commotions de ce genre, signalèrent le triomphe du peuple brabançon, qui soulevait pour un jour la pierre de son sépulcre. Les maisons de quelques impérialistes furent saccagées, et le peuple se vengea à sa manière, comme un enfant furieux. Cependant des troupes nombreuses étaient entrées à Bruxelles, et le courage était revenu au gouverneur avec la force. Il crut néanmoins devoir user de stratagème : les quatre doyens les plus influens, Anneessens, fabricant de chaises, syndic de la nation de Saint-Nicolas, Lejeune, de Haëze et Vanderborcht, furent attirés chez le colonel d'un régiment autrichien, sous prétexte de quelques ouvrages relatifs à leur profession, et jetés dans

un cachot. Une procédure s'instruisit à huis-clos; tous les ordres de l'État, le clergé en tête, le *magistrat* de Bruxelles lui-même, composé d'hommes dévoués au gouverneur, intercédèrent vainement pour les malheureux doyens, notoirement étrangers à toutes les scènes de désordre, et suspects seulement d'avoir dit : « On doit laisser faire l'ancien serment, sans quoi les bourgeois ne déposeront pas les armes. »

Anneessens, à qui la fermeté de son caractère avait déjà valu une autre persécution, fut condamné à être décapité; les autres doyens furent bannis à perpétuité. Sept individus, convaincus d'avoir excité les désordres, furent pendus; un plus grand nombre fut incarcéré et fustigé en place publique.

Ce vieillard septuagénaire monta les marches de l'échafaud avec un front calme et serein; il demeurait les yeux fixés sur l'hôtel-de-ville. Son confesseur l'exhortant à ne les plus tourner que vers le ciel : *Ces degrés me rappellent*, dit-il, *combien de fois je les ai montés pour la cause du peuple : sept fois ils ont été témoins de mon serment de fidélité à l'empereur, et jamais je n'ai trahi cet engagement solennel.*

Puis, après une prière, se tournant vers la multitude agenouillée :

« Je meurs, dit-il, pour avoir voulu soutenir vos droits et vos priviléges, jurés par tous nos souverains; je meurs pour avoir observé religieusement le serment prêté en acceptant les fonctions pour lesquelles vous m'aviez choisi. »

Et la tête du bourgeois obscur roula sur la place où un siècle et demi auparavant étaient tombées celles de deux nobles seigneurs.

De magnifiques services furent célébrés dans toutes les églises, malgré les menaces du marquis de Prié; et le lendemain, des citoyens de toute condition recueillaient sous l'échafaud le sable ensanglanté, qui fut vendu au poids de l'or, dit l'auteur de cette relation, et renfermé dans des reliquaires (1).

L'étranger qui visite l'hôtel-de-ville de Bruxelles, aperçoit, au fond d'un sombre corridor, un tableau à demi effacé, qui avait été sans doute commandé par le marquis de Prié avant cette catastrophe. Il représente le collége du *magistrat* tâchant de convaincre les syndics de la nécessité de prêter le serment exigé par leur souverain. Ces syndics sont: Gabriel de Haëze, maître chaudronnier; François Lejeune, maître sellier; Jean-François Vanderborcht, marchand de drap. Un triple enduit cache

(1) *Précis historique des troubles de Bruxelles en* 1718, par P.-F. Verhulst.

une autre figure : seulement, quand un rayon de soleil, perçant à travers les longues ogives, tombe d'aplomb sur cette partie du tableau, l'on voit se dessiner les traits confus d'une tête de vieillard, comme un symbole de cette nationalité effacée par l'étranger, recouverte par le temps d'une rouille bien épaisse, mais qui essaie de s'épanouir aujourd'hui sous un plus beau jour.

Soixante-dix années s'écoulèrent pendant lesquelles les Pays-Bas, dans ce bien-être physique et cette atonie morale que le gouvernement autrichien est si habile à entretenir, parurent oublier leurs souvenirs et leurs griefs. La grandeur et les infortunes de Marie-Thérèse avaient vivement frappé l'esprit religieux de ces peuples, et une administration douce et paternelle vint effacer le vice du titre originel en vertu duquel le régime autrichien avait été imposé à cette vieille terre de franchises.

Mais la grande impératrice était à peine morte, pleurée aux bords de l'Escaut comme sur ceux du Danube, que Joseph II, avec la généreuse imprudence que donnent un noble cœur et un esprit faux, voulut y tenter la despotique application de toutes les théories modernes. De ces réformes, quelques-unes étaient utiles, sans doute; mais elles avaient le tort de n'être ni désirées ni comprises;

la plupart devançaient les temps, ce qui est un malheur irrémédiable pour les idées comme pour les hommes. Le plus grand nombre étaient absurdes, odieuses, révoltantes en elles-mêmes et par les moyens employés dans leur exécution.

Le despotisme peut quelquefois être réformateur, mais c'est à deux conditions. Il faut d'abord qu'il ait la force en main; il faut surtout qu'il agisse au profit d'une idée féconde et légitime, et qu'il s'appuie sur un droit supérieur à tous ceux qu'il viole. Or, les vues de Joseph étaient presque toujours inspirées par une philosophie mesquine et des idées administratives trop uniformes pour être alors applicables; et le comte Belgiojoso, son ministre, le Van Maanen de la révolution brabançonne, était odieux, sans être redoutable.

Le nouvel empereur était à peine monté sur le trône, que, pour mériter les éloges des hommes de la tolérance, il rendit d'innombrables édits, où le ridicule de la minutie le disputait à l'odieux de l'arbitraire. C'est ainsi, par exemple, qu'il régentait la discipline des couvens, le chant, les heures à consacrer aux prières. Les édits indiquaient les passages que les chanoines religieux de l'ordre de Saint-Augustin auraient à effacer de leur bréviaire; d'autres attaquaient sans motif les populations rurales dans leurs plus vieilles et leurs plus inno-

centes habitudes. Celui du 11 février 1786 portait : « Toutes les kermesses, dédicaces et autres fêtes de cette espèce, généralement quelconques, tant dans les villes qu'au plat pays, se tiendront désormais partout, le même jour, que nous fixons pour toujours au deuxième dimanche après Pâques. »

Plusieurs se prenaient à des choses plus graves, et attaquaient la propriété en même temps que la liberté religieuse. Par un édit du 17 mars 1783, l'Empereur, *de sa certaine science*, *pleine puissance et souveraine autorité*, supprima un bon nombre de couvens des deux sexes, et fit entrer tous leurs biens dans une caisse formée sous le titre de *Caisse de religion*. Plus tard, il abolit toutes les confréries et en constitua une nouvelle sous le titre niaisement philantropique d'*Amour actif du prochain*. Enfin, une mesure bien plus grave encore vint révéler le but du système et soulever toutes les consciences : un séminaire général unique fut établi à Louvain, un séminaire filial à Luxembourg (1). L'édit constitutif, si malheureusement copié dans plusieurs de ses principales dispositions en 1825, lors de la création du fameux collége philosophique, abolissait

(1) Édit du 16 octobre 1786.

les séminaires épiscopaux, et décidait qu'on n'admettrait à l'avenir aux ordres sacrés que les élèves qui auraient fait leur théologie à Louvain ou à Luxembourg. Les considérans étaient peut-être plus injurieux encore pour le clergé belge que les dispositions elles-mêmes. On le déclarait impuissant « pour arrêter le débordement de la jeunesse qui se destinait à l'état ecclésiastique. »

Le choix des professeurs, presque tous étrangers, repoussés par leurs supérieurs des universités allemandes pour inconduite ou hétérodoxie, les protestations des évêques, les murmures chaque jour croissans des populations, enfin la nature de l'enseignement, provoquèrent bientôt une insurrection au sein de cet établissement où avaient dû se rendre les étudians classés des séminaires diocésains. Un régiment d'infanterie fut caserné dans ces pacifiques dortoirs, bon nombre d'élèves furent incarcérés. Interrogés sur ce qu'ils reprochaient au séminaire et sur la nature de leurs exigences, les élèves répondirent : *bonam doctrinam, et ut episcopi regnant.* On rapporte que les Wallons, mécontens de la nourriture physique comme de la nourriture spirituelle de l'établissement, ajoutèrent d'une voix unanime : *bonum cibum et bonum potum*, mot de terroir qui doit être vrai.

Le cardinal archevêque de Malines fut mandé à Vienne et resta inébranlable. Joseph lui déclara qu'il devait *changer ou plier*. Il était une autre alternative que le monarque n'avait pas prévue.

La monomanie réformatrice du fils de Marie-Thérèse atteignait en même temps ces vieilles institutions locales que les provinces des Pays-Bas avaient héritées de leurs ancêtres et conquises aux temps les plus orageux de l'histoire, institutions sur lesquelles la monarchie française avait promené le niveau du pouvoir absolu, mais qui se tenaient encore debout au-delà de ses frontières.

Dans chaque province, l'autorité législative résidait aux mains des états composés de trois *membres* : le clergé, la noblesse et le tiers. Ce dernier membre était formé du *collége du magistrat* et du *corps des métiers*, représenté par le *mayeur des febvres* (1).

Une députation permanente, composée de deux députés de chaque *membre* des états, et siégeant hebdomadairement, était chargée, de concert avec le délégué du souverain, de la direction des affaires

(1) Ceci s'applique plus spécialement au comté de Namur, dont la constitution était, du reste, conforme presqu'en tous points à celles du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, etc. Nous empruntons ces détails, ainsi que ce qui concerne la révolution de 88, à l'ouvrage de M. Borguet, *Lettres sur la révolution brabançonne* ; 2 vol., Bruxelles, 1834.

et de l'exécution des décisions prises en assemblée générale. On verra plus bas, quand nous parlerons de l'organisation provinciale, que cette députation permanente existe encore sous le régime actuel. C'est par elle surtout que l'organisation administrative de la Belgique diffère de la nôtre, et que ce pays possède véritablement un gouvernement provincial et local.

Le principal inconvénient de cette organisation, dont nous ne croyons devoir retracer que les traits principaux, était, sans doute, d'isoler ces petites provinces et d'annuler l'importance politique du pays. Mais cet inconvénient du système en faisait en même temps la force; il élevait contre un pouvoir novateur des résistances que la foi des sermens commandait de respecter et que la prudence ordonnait de craindre.

A peine l'édit du 1er janvier 1787 eut-il prononcé la suppression de toute la hiérarchie administrative et judiciaire pour la remplacer par le régime des intendances, changeant toutes les juridictions, expropriant tous les professeurs de charge de judicature, et déclarant les intendans revêtus d'un pouvoir tel que leurs ordres eussent à être respectés, « quand même ils auraient paru excéder « les bornes de leur autorité, » que les provinces entières s'émurent et que les hommes prévoyans se sentirent à la veille d'une révolution.

Tous les états réclamèrent contre de telles nouveautés ; plusieurs rappelèrent à l'empereur que les paroles mêmes de son serment inaugural déliaient d'avance ses sujets de toute promesse de fidélité, s'il était entrepris quelque chose contre les priviléges des provinces. La nouvelle organisation fut déclarée nulle et illégale par les états, les subsides furent refusés, et bientôt l'émeute gronda dans toutes les villes.

Rien ne se ressemble plus que les révolutions ; il n'y a guère que les noms propres à changer pour en appliquer la théorie à un demi-siècle de distance. Des concessions qui, accordées plus tôt, pouvaient arrêter une crise, faites par l'empereur trop tard, et de mauvaise grace, restèrent inefficaces. Il fallut les reprendre pour en appeler à la force. Mais ce dernier appui commençait à manquer : les soldats belges désertaient en foule les drapeaux autrichiens ; une association formidable, sous la devise *pro aris et focis*, couvrait le pays, trouvant des bras dans les campagnes, des richesses dans les villes, des encouragemens et des bénédictions dans les chaires catholiques.

A l'époque où l'aristocratie française se préparait à se rendre à Coblentz pour défendre les vieilles institutions de la monarchie, une autre émigration s'opérait en Belgique pour défendre une autre

vieille cause. Mais la sanction populaire ne manquait point à celle-ci, et le moyen-âge succomba en Belgique, défendu et pleuré par un peuple au sein duquel l'esprit de cour ne l'avait pas travesti.

La peine de mort fut prononcée à Bruxelles comme à Paris contre ceux qui passeraient les frontières, et cette prescription rendit l'émigration plus nombreuse. Un corps considérable s'organisa dans l'évêché de Liége sur la frontière du Brabant, par les soins de l'avocat Vonck, et sous les ordres du colonel Vandermersch, pendant qu'un autre avocat, Henri Vandernoot, prenant le titre d'agent plénipotentiaire du peuple brabançon, se rendait à La Haye, à Berlin et à Londres, pour essayer d'engager ces trois cabinets dans les intérêts de l'insurrection.

Les populations en masse, ayant en tête la croix paroissiale, ce *palladium* de nationalité en Belgique comme en Pologne, en Irlande comme en Grèce, grossissaient d'heure en heure les rangs des émigrés. Un corps autrichien ayant voulu déloger Vandermersch de Turhout, fut mis en déroute complète, abandonnant ses drapeaux et son artillerie. Cette victoire sonna le tocsin de l'insurrection d'Ostende à la Meuse; partout les garnisons impériales furent taillées en pièces; les villes de guerre et les citadelles tombèrent l'une après

l'autre; et au commencement de janvier 1790, la Belgique, délivrée de la présence de l'étranger, vit s'ouvrir sa première représentation nationale au palais de Bruxelles.

Le Luxembourg seul, entre toutes les provinces, ne prit point part à ce mouvement, et devint la place d'armes de l'armée impériale. Peut-être doit-on remarquer qu'au XVIe siècle il était resté également étranger à l'insurrection générale suscitée contre la domination espagnole. Ce n'est qu'en 1830 que le grand-duché a suivi l'impulsion imprimée au reste des Pays-Bas, et s'est activement associé à une cause dont le triomphe a été sanctionné au prix de son morcellement.

Mais la victoire fut pour les Belges le signal de dissensions intestines et d'une insupportable anarchie. Les partis se dessinèrent absolus dans leurs théories, implacables dans leurs haines, également dépourvus d'expérience politique et de lumières, également ignorans de la situation de l'Europe et des véritables intérêts du pays. Cette révolution brabançonne, après avoir un instant étonné le monde, comme une énergique manifestation du vieil esprit qu'il croyait mort, finit par en devenir la risée, et confirma le siècle dans ses mépris superbes pour les temps qui n'étaient plus.

La démocratie philosophique, représentée par

Vonck et Vandermersch, s'efforçait d'imprimer une direction franco-républicaine à un mouvement qui avait été dans l'origine catholique et national. Vandernoot, appuyé sur la majorité des états, tendait à faire prédominer l'influence diplomatique en faisant valoir les vagues promesses de quelques cours. L'attente d'une intervention anglo-prussienne pour arracher les Pays-Bas à l'Autriche, paralysa l'énergie du mouvement révolutionnaire, et, plus que toute autre cause, facilita la conquête qui, l'année suivante, rendit presque sans combat ce pays à l'empereur.

Vandernoot ne sut pas comprendre que l'orage qui grondait en France, en menaçant de s'étendre sur le monde, devait faire dévier les cabinets de leur politique traditionnelle, et qu'en présence d'un danger universel, ils avaient plus d'intérêt à dégager la cour de Vienne de ses embarras qu'à lui en susciter d'autres. De là la médiation empressée qui, aux conférences de Reichenbach, amena les préliminaires de paix entre l'empereur et le divan, et les facilités de tous genres que la Prusse accorda à Léopold, successeur de Joseph II, pour soumettre ses provinces rebelles, en ne stipulant à leur profit qu'une amnistie et le maintien de leurs constitutions.

L'influence désastreuse exercée par le parti di-

plomatique en 1790, dut être souvent alléguée, après 1830, pour détourner la révolution belge des voies de prudence où elle a trouvé son salut, et hors desquelles elle se fût abîmée dans une restauration ou dans la conquête. L'objection était spécieuse, mais elle dénotait peu de bonne foi ou peu d'esprit politique. Les motifs qui imposèrent une prudente réserve aux cabinets, existaient, il est vrai, en 1830 comme en 1790; mais après la révolution de juillet, et en présence de l'attitude modérée prise par la France, cette réserve devait conduire à sanctionner un fait accompli, et non à le combattre. En 91, on croyait pouvoir étouffer la révolution; de là le traité de Pilnitz, la campagne du duc de Brunswick contre la France, celle du maréchal de Bender contre les Belges. En 1830, on ne songeait plus qu'à la circonscrire et à la régler; de là la prompte reconnaissance de la branche cadette, la conférence de Londres, et la campagne du maréchal Gérard contre les Hollandais.

Mais si la situation de l'Europe était radicalement changée, celle de la Belgique n'avait pas cessé d'être la même. Après la domination néerlandaise comme après la domination autrichienne, ce pays, mort à la vie politique, sans administration, sans armée, sans crédit et sans autorité mo-

rale en Europe, livré aux inspirations extravagantes d'une presse révolutionnaire et le plus souvent ennemie de l'indépendance, avait besoin d'une tutelle temporaire et bienveillante. Il lui fallait un patronage puissant, un modèle à suivre et une caution à présenter. Tout cela manquait en 1791; tout cela s'est rencontré après 1830.

S'il en eût été autrement; si des hommes, sortis pour la plupart de l'obscurité, mais dignes de l'éminente position où les évènemens les jetaient soudain, n'avaient noblement usé leur énergie et leur popularité pour résister à des entraînemens irréfléchis; si la mobilité confiante de l'esprit belge n'avait trouvé un contrepoids dans la raison ferme et froide de ce parti, incapable de faire triompher par lui-même la cause de l'indépendance, mais seul en mesure de lui concilier la France et l'Europe, le mouvement de septembre eût avorté, comme celui qui l'avait précédé, dans d'impuissantes déclamations. Le précédent de 91 a trompé la Hollande. Elle aussi a méconnu les temps; elle n'a apprécié ni la force des intérêts nouveaux, ni celle d'une expérience chèrement payée par tous; elle a espéré imposer des conditions qu'elle devra finir par recevoir.

Les beaux esprits du dix-huitième siècle avaient vu avec indifférence et dédain se consommer la

chute d'un peuple dont les bataillons portaient à leur tête l'image crucifiée de celui qu'on appelait, en style philosophique, *le général des Brabançons*. La révolution française, déclinant toute solidarité avec une cause chrétienne, s'était laissé enlever une position qu'il lui eût été si facile de faire sienne. Peu après, la guerre était déclarée à l'Autriche par l'assemblée législative, et la bataillle de Jemmapes ouvrait à Dumouriez les portes de la Belgique. En 1794, la bataille de Fleurus consolida entre les mains de la république une conquête qui lui avait échappé. Le traité de Campo-Formio sanctionna cet état de choses, et, au prix de la mort de Venise, l'Autriche consacra la réunion des Pays-Bas à la France.

Disons-le sans hésiter, car c'est un méchant patriotisme que celui qui fait mentir l'histoire; la domination française fut imposée à la Belgique à Campo-Formio, comme l'avait été la domination espagnole à Munster, la domination autrichienne à Utrecht (1).

Dans la discussion solennelle qui précéda l'adoption de la loi du 9 vendémiaire an IV, prononçant

(1) Si l'on veut se rendre compte des principes de droit public, et des vues politiques, commerciales et stratégiques sur lesquels on s'appuya pour réunir les pays conquis à la France, on peut consulter, comme vivant spécimen de l'esprit du temps chez les patriotes français, belges, mayen-

réunion intégrale et définitive des Pays-Bas à la France, ce ne fut pas sérieusement qu'on s'appuya sur le vœu de ces populations, dont les votes, pour la réunion, avaient été *arrachés à coups de sabre*, selon Dumouriez. Merlin, rapporteur de la commission, et Carnot, qui appuya les conclusions du rapport, avaient de bien meilleures raisons à donner.

« Il importe à la république, disait le rapporteur, de dissiper les craintes que la malveillance et l'ineptie se sont accordées à répandre sur l'insuffisance du gage actuel de nos assignats, et, *par conséquent*, d'ajouter à ce gage les domaines que le clergé et la maison d'Autriche possèdent dans le pays de Liége et la Belgique ; domaines si considérables, si riches, si multipliés, que les calculs les plus modérés en portent la valeur à plus des deux tiers de la somme totale de nos assignats en circulation. »

Carnot ajoutait à ces hautes raisons financières, des motifs stratégiques fort graves sans doute, mais qu'on a pu invoquer avec tout autant de justice après nos désastres, pour nous enlever

çais, un recueil de dissertations, publié en l'an IV par George Boëhmer, député à la convention rhéno-germanique, sous le titre : *La Rive gauche du Rhin, limite de la république*. Cet ouvrage, rare aujourd'hui, mérite toute l'attention du publiciste.

Philippeville et Marienbourg, et pour porter les avant-postes prussiens sur la partie la plus découverte de nos frontières. L'occasion s'offrira plus tard de présenter sur la question si controversée des limites naturelles de la France, quelques observations que nous croyons conformes à ses intérêts permanens, à sa véritable mission et à son influence. Constatons seulement ici qu'en 1795 la France a voulu se faire une barrière contre l'Europe, comme en 1815 l'Europe a entendu se créer une barrière contre la France.

L'absorption de la Belgique dans le grand empire hâta la chute de sa nationalité plus que n'avait fait la durée séculaire de la domination espagnole et autrichienne. Le blocus continental imprima à l'industrie de ces départemens une activité chaque jour croissante. Leurs produits naturels et manufacturés eurent pour marché la moitié de l'Europe. Brest tomba devant Anvers, et Napoléon portait, de sa résidence de Saint-Cloud à sa résidence de Laëken, le prestige de sa gloire et les hommages du monde. La puissance du génie français s'exerça vite sur des populations associées à notre gloire et enrichies par la conquête. Lorsque l'empereur logeait au palais des archiducs, qu'Anvers, Gand et Liége, étaient chefs-lieux de préfecture, il était difficile de découvrir ce qui

survivait encore de la nationalité flamande et wallonne. Cependant ce lien, formé par l'intérêt, n'était pas tellement étroit que les Belges n'abandonnassent vite la fortune chancelante de la France. Immobiles à Waterloo sous le canon de notre armée, et devant notre drapeau, ils avaient promptement oublié tant de combats livrés ensemble.

Aussi l'Europe ne rencontra-t-elle pas dans ce pays les résistances qu'il semblait naturel d'attendre au moment où il faudrait rétablir une ligne de douanes, depuis si long-temps écartée, sur les frontières du Luxembourg, du Hainaut et des Flandres. Quoique les habitudes prises et de nombreux intérêts particuliers dussent en souffrir, le sentiment populaire ratifia dans ces provinces la séparation prononcée par la diète européenne.

La Belgique n'avait ni droits acquis à invoquer devant les peuples, ni dynastie à faire comparaître au congrès des rois; sa faiblesse lui eût interdit, d'ailleurs, de remplir à elle seule la mission qui préoccupait alors les hommes politiques. On comprenait enfin la nécessité de rectifier, au dix-neuvième siècle, ce qui avait été faussé dans la constitution de l'Europe depuis Marie de Bourgogne et Maximilien; et tous les publicistes, à partir des écrivains officiels des chancelleries jusqu'aux organes du libéralisme français, donnaient leur

adhésion à un arrangement conservateur de l'équilibre du monde, garanti par l'érection d'un royaume des Pays-Bas (1).

La réunion de la Belgique à la Hollande se présentait, en 1814, avec tous les caractères d'une combinaison durable. Il est facile de prophétiser après coup et de combattre, parce quelles ont rencontré des obstacles imprévus, des transactions alors généralement approuvées. Disons-le donc : si les hommes doués de sens politique attaquaient, comme n'offrant pas de garanties d'avenir, les arrangemens relatifs à la Pologne, à la Saxe, à l'organisation intérieure de l'Allemagne, tous envisagèrent la création de cette nouvelle monarchie comme la pensée vraiment féconde du congrès.

On peut regretter peut-être que cette assemblée, qui avait senti la nécessité de conférer aussi à la maison de Nassau la souveraineté du grand-duché de Luxembourg, n'eût pas complété sa mission en portant le *nouveau royaume de Bourgogne*, par l'adjonction des provinces rhénanes alors disponibles, jusqu'aux bords du Rhin et de la Moselle,

(1) « L'acte le plus important que la politique ait encore conçu et exécuté pour le bien général de l'Europe, est certainement la réunion de la Belgique et de la Hollande. Toutes les convenances nationales appellent les Belges et les Hollandais à s'unir. »

(M. de Pradt. *Congrès de Vienne*, chap. VIII.)

ses limites naturelles et peut-être nécessaires; on dut considérer également comme une difficulté grave pour ce gouvernement la différence des religions et des idiomes : mais, après tout, se disait-on, ce n'était pas la première fois qu'un état puissant se formait malgré ces dissidences; d'ailleurs, entre ces peuples d'origine commune, la séparation était récente, et les intérêts les plus intimes auraient bientôt renoué la chaîne des temps; la Belgique agricole et manufacturière allait trouver dans les colonies de la Hollande un débouché pour ses produits qui suppléerait aux marchés de France; ses riches provinces entreraient par compensation en partage de la lourde dette hollandaise : si les vœux des deux peuples n'avaient pas provoqué cette réunion, leurs intérêts l'auraient donc bientôt cimentée, car les mariages de convenance sont d'ordinaire la source d'un bonheur plus durable que les mariages d'inclination. Enfin, le nouvel état serait gouverné par un prince qui avait fait ses preuves comme soldat sur les champs de bataille, comme homme dans la mauvaise fortune. Que de garanties pour les Pays-Bas et pour le monde !

Il était une chose que l'Europe méconnaissait cependant : c'est que le peuple belge, plus nombreux que le peuple hollandais, était moins éclairé

que lui, et que cette supériorité numérique, jointe à une infériorité politique trop évidente et trop justifiée par la situation antérieure des deux pays, serait l'occasion de complications dangereuses. On oubliait surtout, et c'est en ceci autant peut-être que dans les dissidences religieuses qu'il faut chercher le principe du désaccord, que, depuis la formation de la république des Provinces-Unies, la Belgique s'était constamment trouvée vis-à-vis de la Hollande dans une position de vasselage; qu'à partir du traité de la Barrière jusqu'à la transaction de Joseph II sur la fermeture de l'Escaut, en 1785, les provinces méridionales avaient toujours été sacrifiées au désir qu'éprouvait l'Autriche de s'assurer l'alliance de la Hollande et le concours de ses flottes. Ainsi le peuple le moins nombreux pesait sur l'autre depuis deux siècles; il avait été l'instrument de sa ruine, la cause de son humiliation.

« La Hollande avait conquis une partie de notre sol, s'écrie le plus éminent des publicistes belges, elle avait grevé le reste des *servitudes de droit public;* la Belgique était le *fonds servant*, la Hollande le *fonds dominant;* il existait une espèce de féodalité de peuple à peuple. La Hollande s'étendait sur une partie de la Belgique pour la tenir immobile sous elle et la paralyser dans toutes ses fonctions vitales.

La Belgique se trouvait réduite à une existence purement intérieure, provinciale et communale (1).»

Ainsi, pendant que les sept provinces du nord, sous leurs stathouders, leurs grands pensionnaires et leurs hardis amiraux, s'élevaient au premier rang entre les nations, les dix provinces du midi, sans histoire, sans grands hommes et sans grandes choses, s'éteignaient obscurément dans leurs gras pâturage et leurs sillons épais.

Ce fut dans ces circonstances que le traité de Paris vint promettre à la Hollande un *accroissement de territoire*, et que le congrès de Vienne lui assigna la Belgique conformément aux stipulations du 30 mai 1814.

L'article 1er de cet acte porte : « La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. »

Les articles secrets annexés à cet acte ne laissent aucun doute sur l'esprit qui détermina ces arran-

(1) *Essai sur la révolution belge*, par M. Nothomb, ch. Ier.

Je dois déclarer ici que l'auteur de ce bel ouvrage peut, à bon droit, réclamer la priorité de plusieurs idées développées dans ce travail. Mes vues concordaient trop souvent avec les siennes pour que je ne m'en inspirasse pas. M. Nothomb a élevé à la révolution belge un monument qui honore son pays et lui-même. Ce livre est écrit avec une raison sévère et une tempérance de style qui n'exclut pas la chaleur. C'est le premier et jusqu'ici, on doit le dire, le seul produit de cette nationalité éclectique, dont l'écrivain a ingénieusement formulé les conditions.

gemens ; ils constatent la situation accessoire faite à la Belgique, malgré sa supériorité numérique et son étendue territoriale.

En vain les huit articles constitutifs du nouveau royaume stipulèrent-ils une fusion intime et complète, et une parfaite égalité. Les conventions diplomatiques sont également inhabiles et à établir l'égalité entre deux peuples, et à effectuer l'anéantissement de l'un au profit de l'autre. L'on déroge à dès l'abord à cette égalité parfaite, en déclarant la loi fondamentale de la Hollande applicable à la Belgique, sauf les modifications qui pourraient y être apportées.

Pour peu qu'on ne soit pas complètement étranger à l'histoire du royaume-uni, il n'est personne qui ne sache que l'assentiment de la Belgique à la constitution votée par l'unanimité des états-généraux à La Haye fut nettement refusé par la majorité de ses notables. Ce ne fut qu'en abusant de l'absence d'un quart environ d'entre eux qui furent supposés *de droit* favorables à l'adoption, et en comptant comme pures et simples les acceptations conditionnelles, que l'on parvint à grouper une majorité de quelques voix. Les publicistes favorables à la cause hollandaise ne nient pas ces faits (1), tout en contestant quelques chiffres.

(1) *Du royaume des Pays-Bas*, par M. le baron de Keversberg, trois vol. La Haye.

Ce fut la première révélation d'un système que l'histoire imputera moins à la volonté du roi Guillaume qu'à d'impérieuses nécessités. Il y a dans les affaires de ce monde moins de spontanéité qu'on ne pense, et les hommes sont entraînés par le courant d'une situation bien plus souvent qu'ils ne l'établissent. La Charte de 1814 rencontrait en France tant d'inextricables difficultés pour concilier les deux principes politiques qui se partageaient le pays et qu'elle avait tenté de résumer en elle-même, qu'il était manifeste, dès l'origine, pour tous les esprits prévoyans, que la monarchie constitutionnelle aboutirait au triomphe de la souveraineté parlementaire ou à la proclamation de l'omnipotence royale. La loi fondamentale des Pays-Bas consacrait un antagonisme d'une nature plus redoutable encore. Diviser le royaume en deux zones, et ne donner à chacune d'elles qu'un nombre égal de représentans, malgré une différence numérique d'environ un tiers dans la population, c'était constater légalement l'opposition des intérêts et des sympathies ; et, l'équilibre parfait étant impossible, par l'effet de l'influence ministérielle qui s'exercerait non dans un sens de parti, comme en France, mais dans un sens de nationalité, il fallait que les provinces méridionales, par l'ascendant du nombre, l'emportassent sur les provinces du nord, ou que la Hollande,

par l'ascendant d'une expérience incontestée, l'emportât sur la Belgique.

Entre deux peuples inquiets et jaloux, un prince de la maison de Nassau se ressouvint de son origine ; n'ayant pu amener cet amalgame qu'il est plus facile de proclamer dans des traités que d'obtenir dans la pratique des affaires, il aima mieux rester Hollandais que de se faire belge ; et l'attachement de sa vieille Néerlande l'honore et le grandit sur sa moitié de trône.

Ce n'est pas l'inhabileté du roi Guillaume et de ses ministres qui a conduit les choses au point où elles se trouvèrent amenées par le fameux message du 11 décembre 1829, ce programme d'une révolution déjà consommée dans les intelligences. Le message hollandais fulminé contre la presse proclamait les droits de la souveraineté royale dans un esprit analogue à celui du préambule des ordonnances de juillet, et révélait une doctrine qui ne pouvait manquer de se produire, à mesure que les obstacles grandiraient sous les pas du pouvoir.

Nous ne nous proposons pas de retracer les griefs connus, sur lesquels les défenseurs de la révolution belge se sont attachés à établir sa légitimité devant l'Europe. Il nous suffit d'être remonté au vice primordial de cet établissement con-

stitutionnel où, selon l'observation d'un homme d'état anglais, « l'opposition ne comprenait le ministère que le lendemain matin, en lisant ses discours traduits dans les journaux (1). »

Nous accorderons aux apologistes du royaume des Pays-Bas que beaucoup de griefs ont été exagérés, que plusieurs des chiffres cités dans les documens belges ne sont pas exacts, concessions sans importance en face de faits accomplis. Qu'importe, par exemple, qu'il y ait de l'exagération dans la proportion d'un à sept huitièmes environ, établie par les Belges, comme mesure de l'inégale distribution des fonctions publiques entre les sujets des deux parties du royaume? Le très grand nombre des principaux emplois civils, militaires et diplomatiques étaient occupés par les Hollandais, on en tombe d'accord; on confesse également que peu de Belges traversèrent le ministère, et l'on n'hésite pas à en donner pour motif une plus grande aptitude politique déjà reconnue par nous, mais que les Belges pouvaient être fort disposés à contester.

Le gouvernement du roi Guillaume fit beaucoup pour l'agriculture, il voulut faire beaucoup aussi pour l'industrie. Ce fut dans les intérêts ma-

(1) Lord John Russel's letters on foreign politics.

tériels que ce prince chercha sa force, il espéra vaincre le patriotisme belge par le cosmopolitisme industriel. Un ministre habile tenta aussi de nationaliser la restauration française par la bourse et par la banque, et de tourner la question politique en grandissant l'importance de la question financière. M. de Villèle tomba devant les électeurs, et le *million-Merlin* n'empêcha pas les progrès du parti unioniste. C'est que les intérêts matériels ne sont d'aucun poids auprès des peuples, tant que les intérêts moraux ne sont pas garantis. Or ceux-ci étaient menacés en Belgique, moins gravement peut-être qu'on n'affectait de le dire, mais d'une manière plus sérieuse que le pouvoir ne consentait à l'avouer.

Il était difficile d'admettre, avec les curés des Flandres, qu'il existât chez le roi Guillaume un plan parfaitement arrêté pour convertir au protestantisme la terre la plus catholique de l'univers; mais il était impossible de ne pas voir, dans les actes du gouvernement hollandais, l'évidente intention d'abaisser un clergé aussi national que celui d'Irlande et de Bretagne, de lui enlever graduellement sa vie populaire. Un acte plus grave que les tracasseries des premières années, la création du collége philosophique, vint, d'ailleurs, permettre tous les soupçons, autoriser les alarmes

de toutes les consciences (1). En vain les apologistes du gouvernement hollandais diraient-ils que, sur les résistances du clergé, cette mesure fut enfin révoquée dans ce qu'elle avait d'impératif (2), qu'un concordat avec Rome redressa plus tard les griefs principaux de cette religieuse population (3). Qu'importe, si chaque tentative du pouvoir indiquait sa pensée secrète, et chaque redressement nouveau l'irrésistible force de l'opinion publique? C'était montrer en même temps de mauvaises intentions et de l'impuissance.

Si durant le cours de cette union mal assortie, les réclamations des Belges furent presque toujours légitimes, hâtons-nous d'ajouter que les efforts des Hollandais, pour maintenir une prépondérance antérieure, ne l'étaient peut-être pas moins. Lorsque le gouvernement des Pays-Bas

(1) Arrêté du 14 juin 1825. Un autre arrêté du même jour prescrivait la clôture de toutes les écoles, colléges ou athénées qui n'obtiendraient pas l'autorisation ministérielle. Les meilleurs établissemens d'instruction publique tomberent sous le coup de cette interdiction. La plupart des familles riches envoyèrent leurs enfans en France ou en Suisse; et, pour prévenir cette émigration, le ministère fut conduit, contrairement à la loi fondamentale, à déclarer inhabile aux emplois publics tout sujet des Pays-Bas qui aurait fait ses études à l'étranger.

(2) Arrêté du 29 juin 1829, qui rendait facultatives, pour les élèves en théologie, les études du collége philosophique de Louvain.

(3) Concordat du 18 juin 1827.

supprima, par exemple, le jury et la procédure française, il blessa les mœurs et les idées de la Belgique; mais imposer ces formes à l'universalité du royaume, n'eût-ce pas été violer toutes les habitudes de la Hollande, la faire passer sous le joug d'une législation étrangère?

Les raisons officielles ne manquaient jamais, d'ailleurs, pour justifier les actes qui causaient la plus vive irritation. S'agissait-il de mesures fiscales impopulaires dans les provinces méridionales, telles que la *mouture* et l'*abattage?* il fallait pourvoir aux dépenses de canalisation et d'établissemens coloniaux, dont la Belgique agricole et manufacturière profitait plus que l'autre partie du royaume. Était-il question de fixer dans le nord le siége des principaux établissemens d'instruction publique et de haute administration? la Belgique se trouvait par sa situation plus exposée aux agressions étrangères; il convenait donc d'en écarter les institutions qui, par leur nature et leur importance, exigent une plus complète sécurité. Ce système était suivi avec persévérance par un prince d'une haute habileté administrative et financière, par des ministres agens dociles et dévoués de la volonté royale. La prospérité publique était grande, le crédit s'élevait appuyé sur une banque dont le roi Guillaume est demeuré

l'un des principaux actionnaires. L'administration était bonne, quoique fort chère; un document authentique l'établit, et la Belgique l'éprouve (1).

Cet édifice s'est abîmé presque sans résistance dans le gouffre sans cesse ouvert sous ses fondedemens. L'œuvre de la diplomatie a disparu sans laisser de traces, et l'Europe a compris qu'en présence des bouleversemens qui la menacent, il pouvait être utile à ses intérêts de consulter la nature, de l'aider même à revivre là où elle semblait éteinte.

Nous savons la large part qu'il faut attribuer, dans le mouvement de septembre, à l'influence française et au contre-coup de juillet. Nous ne pensons pas que tous ceux qui arborèrent les couleurs brabançonnes au sortir du théâtre où l'insurrection poussa son premier cri, que ceux même dont les cendres reposent sur la place des Martyrs, au pied du lion belge et de la croix, fussent dévoués de cœur et d'ame à la cause des Egmont, des Anneessens et des Vandernoot. Un

(1) La conférence de Londres a fixé, sur des bases certaines, à 10,100,000 florins de rente annuelle, dont moitié à la charge de la Belgique, l'intérêt de la dette contractée par le royaume-uni des Pays-Bas depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de la communauté. C'est un capital de près 500,000,000 de francs, consommé en quinze ans de paix. S'il s'est fait beaucoup de choses dans ce pays, on voit donc que ce n'est pas d'une manière économique.

grand nombre désiraient la réunion à la France révolutionnée, la plupart s'abandonnaient à l'entraînement de théories d'autant plus puissantes qu'elles sont plus vagues; mais les révolutions appartiennent moins à ceux qui en sont les instrumens, qu'à ceux qui les acceptent et les consacrent, en dégageant du milieu de leurs confus élémens l'idée-mère qui en fait la force et l'avenir.

Le mouvement de septembre, commencé par un libéralisme cosmopolite, entra promptement dans une voie plus précise et mieux définie. Toutes les forces de la société lui sont venues en aide: le clergé, qui, dans les Flandres et la Campine, bénissait les gardes civiques et poussait les populations en masse aux scrutins électoraux; la bourgeoisie, qui presque entière a conservé dans ce pays les mœurs religieuses et libres des cités municipales; les classes lettrées, qui ont fourni à la révolution belge ses négociateurs et ses premiers gouvernans; la noblesse, accourue du fond des provinces ou de la terre étrangère pour prendre part au péril, et qui, dans Frédéric de Mérode, a donné à la Belgique le premier héros de son indépendance reconquise.

Cette révolution, à l'exemple de celle qui lui servit de signal, a été quelque temps incertaine de son caractère et de ses destinées. Mais bientôt

la force prépondérante s'est fait place en écartant tous les élémens incompatibles avec elle. Le premier instigateur du mouvement, M. de Potter, est rentré dans son néant, sans qu'on s'aperçût même de sa disparition. MM. Gendebien et Séron continuent à la chambre une opposition sans importance sérieuse; et tandis qu'en France la révolution de juillet, se dégageant de l'émeute et de la guerre qui grondèrent sur son berceau, finissait par consacrer la souveraineté parlementaire et la prépondérance de la bourgeoisie, le mouvement belge, après des oscillations analogues, remettait le pouvoir aux mains du parti aristocratico-catholique, le plus vivace représentant de la nationalité.

C'est ce principe de nationalité imprescriptible que les grands pouvoirs de l'Europe ont dû proclamer en lui rendant un tardif hommage; et l'on peut croire que vingt années ne se passeront pas sans que de grands évènemens ne les conduisent à chercher le salut du monde dans d'autres applications du même dogme, et sans que le mémorable précédent de la conférence de Londres ne soit invoqué dans une plus grande cause.

La Belgique a mission de remettre en honneur, par ses progrès politiques, cette doctrine du droit historique et national dont elle a bénéficié la pre-

mière. Quant à l'Europe, sa tâche est à peu près terminée: elle l'a remplie aux applaudissemens du monde, avec une consciencieuse entente de la matière qui expie les légèretés de 1815.

Ce n'est que par un étrange renversement de toutes les notions du droit public qu'on prétendait imposer aux puissances signataires des actes de Vienne l'obligation de maintenir, au profit de la maison d'Orange, un établissement dissous *de facto*, et dont une tentative de restauration aurait compromis la paix européenne. Le but des parties contractantes, en réunissant la Belgique à la Hollande, avait moins été de grandir la famille de Nassau dans la hiérarchie des maisons princières, que d'empêcher la réunion de ce pays à la France. Dès-lors, en proclamant l'indépendance du nouveau royaume, on est resté dans l'esprit, sinon dans la lettre des traités.

L'Europe eût désiré, sans doute, circonscrire la révolution belge dans les plus étroites limites. Elle espéra un instant qu'un redressement de griefs pourrait suffire à rétablir l'harmonie ; elle se rattacha ensuite à l'idée d'une séparation administrative ; elle appuya plus tard l'indépendance sous un Nassau ; enfin, elle dut déclarer solennellement que tout était consommé; elle rendit la Belgique à elle-même, n'imposant à cette liberté

d'autres restrictions que celles commandées par les intérêts d'un ordre supérieur, intérêts de sociabilité générale, que tous les ambassadeurs à Londres avaient reçu mission de protéger. Les hommes de prévoyance se rattachaient d'ailleurs à ces demi-mesures, bien plus comme à des expédiens dilatoires, que comme à des résultats définitifs.

Un prince d'Orange à la tête d'une révolution dont le mobile était la haine de la Hollande eût été une monstruosité dans l'ordre moral. La séparation administrative était une absurdité dans l'ordre politique. Quelles eussent été dans ce cas les limites des provinces méridionales et septentrionales? Toutes les questions territoriales débattues à Londres n'auraient-elles pas surgi lors de cette fixation, et, pour les résoudre, le roi Guillaume aurait-il joué le rôle de la conférence? Se figure-t-on un prince, maître-Jacques politique, sanctionnant pour les deux parties d'un même royaume les principes les plus opposés : en Hollande, la liberté commerciale; en Belgique, le système protecteur; faisant fleurir ici la législation française, ailleurs les coutumes des provinces-Unies; élevant des barrières de douanes entre ses deux moitiés d'état, commandant à deux armées, parlant deux langues officielles, s'exprimant le matin en français en qua-

lité de roi de Belgique, le soir en idiome néerlandais comme roi de Hollande?

Quand la branche aînée des Bourbons disparut dans une tempête qui grossissait depuis quinze ans, nombre d'esprits élevés et de nobles cœurs faisaient aussi des vœux pour que le mouvement populaire, après avoir assuré le triomphe de la Charte et de la liberté, s'arrêtât devant un redressement de griefs, puis devant le front découronné d'un vieillard, enfin devant le berceau d'un enfant. L'Europe partageait ces vœux de conciliation et de paix; mais elle pressentit toutes les impossibilités d'une situation terrible, et peut-être comprit-elle qu'il est plus difficile de se faire accepter par une révolution dont on était né l'ennemi que de la contenir lorsqu'on en sort. Sa conduite à Paris traçait d'avance sa conduite à Bruxelles.

Qu'on ne tire pas de conséquences trop absolues de cette similitude établie entre la royauté de la maison de Bourbon en France et celle de la maison d'Orange dans les Pays-Bas. Ces situations n'étaient analogues qu'en ce qu'elles reposaient sur un antagonisme également inconciliable : il suffit, pour en apprécier les différences, de voir ce qu'est aujourd'hui l'orangisme en Belgique. Si l'on dit que l'opinion légitimiste est aussi impuissante en France que l'opinion orangiste peut l'être

dans les Pays-Bas, je l'accorderai volontiers, car je ne crois pas plus d'avenir à l'une qu'à l'autre; mais au moins le parti légitimiste se lie-t-il chez nous à une cause aussi vieille que la monarchie, et a-t-il reçu en d'autres temps le baptême des tribulations. Si les espérances s'éteignent graduellement dans son sein, il lui reste cependant une certaine communauté de sympathies gouvernementales, une autorité d'éducation, de fortune et de moralité, qui lui permet de peser quelque poids dans la balance et de se ménager une transaction honorable. J'ai cherché vainement quelque chose d'analogue en Belgique. On trouve dans ce pays des intérêts orangistes; il existe des partisans de l'ancien gouvernement dans des rangs très divers de la société, ils sont même en assez grand nombre dans certaines villes; mais ces élémens n'ont entre eux aucune sorte de cohésion; ils ne sont liés par aucun engagement de conscience et d'honneur au triomphe de leur cause. Ici ce sont quelques serviteurs des princes déchus qui ont perdu leur position de cour, ailleurs des négocians qui regrettent des débouchés lucratifs, des capitalistes surtout engagés d'intérêts avec le chef de la maison régnante: ces sentimens se traduisent en places et se cotent en *doit* et *avoir*. Rencontrez-vous un ennemi de la révolution et de l'indépendance

belge? vous pouvez demander avec quasi-certitude d'obtenir une réponse catégorique, par quel motif d'intérêt cet homme appartient au parti orangiste. Si, en France, quand la vieille monarchie y levait encore des armées, vous aviez interrogé le paysan vendéen, le compagnon de Condé, tombé des voluptés d'une vie somptueuse au métier de soldat à cinq sous par jour, ils n'auraient rien su vous répondre, sinon que leur sang appartenait de droit à cette cause.

Aujourd'hui que les transactions commerciales ont pris en Belgique une activité inespérée après une aussi grave perturbation, et que les plus beaux noms des Pays-Bas ont fait acte d'adhésion à la jeune royauté belge, le seul lien du parti orangiste est, il faut le dire, la haine du catholicisme et de la France. Ce double sentiment se donne libre carrière dans quelques feuilles que les fonds secrets de la Hollande stipendient peut-être, mais que le roi Guillaume est trop moral pour avouer. Le temps n'est pas éloigné où le parti orangiste achèvera de s'abîmer dans le libéralisme anti-religieux et anti-national, qui repose sur le même fonds d'antipathies, opinion qui se console de son impuissance par le scandale, et dont les organes font trop souvent rougir la pudeur et désespérer de la liberté.

CHAPITRE II

DES ACTES DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.—DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA BELGIQUE.

Jamais la politique européenne n'entreprit une tâche difficile avec moins de confiance et plus de succès qu'en 1830. Entre les grands pouvoirs appelés à fixer le sort du monde, rien de commun ni dans l'origine, ni dans les doctrines, ni dans les personnes : aucun principe du droit public universellement admis ; les uns partant de la souveraineté du peuple et de la volonté nationale, les autres de la suprême autorité des rois et des traités qui la consacrent dogmatiquement. A cette diplomatie dont les membres se trouvent face à face en état de suspicion et presque d'hostilité, à ce congrès que le bruit des révolutions menace de

dissoudre d'heure en heure, la Providence jette la question la plus inflammable par elle-même, la plus ardue par ses détails, la plus propre à échapper aux négociateurs, par la mobilité de l'une des parties aussi bien que par l'obstination de l'autre.

Et pourtant, cette diplomatie, livrée d'abord à tant d'hésitations, qui proclamait le principe de non-intervention pour l'abandonner le lendemain, dont l'action prenait tantôt le caractère d'une médiation amicale, tantôt celui d'un arbitrage coërcitif, tant elle était embarrassée pour se définir elle-même; cette conférence de Londres, réunie sur l'invitation expresse du roi des Pays-Bas pour *aviser au maintien des traités de* 1815, et que le congrès belge, de son côté, ne considérait que *comme exerçant une mission de pure philantropie*, finit par constituer souverainement une nation, lui traçant des frontières et interdisant à l'ennemi de les franchir! puis, pour prix de son admission dans la famille des peuples, elle l'obligea à choisir un chef qui pût se mettre en harmonie avec le système général de l'Europe; elle trancha en dernier ressort, malgré les protestations des uns et les réserves des autres, toutes les controverses d'intérêt, toutes les difficultés commerciales; elle s'est enfin proclamée, au nom du salut de

tous, suprême pouvoir constituant et modérateur!

Indépendamment des passions politiques qui entravaient à chaque instant le cours de ces transactions, et des augustes amitiés qui répugnaient à imposer des décisions sévères, jamais dissolution de communauté, traitée dans l'étude d'un procureur d'après la distinction des acquêts et conquêts, ne fourmilla de plus de difficultés. C'était à défier les plus valeureux procéduriers, les plus intrépides liquidateurs.

Comment fixer l'apport de chacune des parties? A quelle époque remonter, puisque la Belgique n'avait pas d'existence propre lorsque l'union fut consommée? Quel droit appliquer pour les acquisitions faites en commun, pour les dédommagemens réclamés par la Hollande, à raison des sacrifices faits par celle-ci dans le but d'amener une union dont elle cessait de recueillir le bénéfice?

En 1814, les provinces belges formaient huit départemens français et rien de plus. Ces pays, conquis comme le reste de l'empire, n'avaient ni unité antérieure, ni dynastie nationale, ni délimitation régulièrement reconnue dans le droit public de l'Europe. Cet état de choses durait depuis 1794. De cette dernière époque à 1810, plusieurs transactions étaient intervenues entre la république batave et la France. Celle-ci avait acquis la Flandre

zélandaise, toutes les enclaves et possessions hollandaises sur la Meuse, avec Maëstricht et Venloo, divers territoires dans le Brabant méridional et dans la Gueldre. La Belgique indépendante pouvait-elle revendiquer, du chef de la France, tout ou parties de ces acquisitions, réunies pendant vingt années à ses départemens, et administrées avec eux? Lui était-il interdit de réclamer le bénéfice de la contiguité de territoire et du désenclavement, principes proclamés par l'Europe elle-même? Était-ce à elle ou bien à la Hollande qu'il appartenait d'exercer le droit de *postliminii?*

En remontant à l'époque où commencèrent les grandes perturbations européennes, les Pays-Bas autrichiens se présentaient, il est vrai, avec une délimitation précise : mais la Hollande pouvait-elle la consacrer? la Belgique elle-même consentirait-elle à ce que les choses fussent remises sur le pied de 1790?

Si l'Autriche possédait alors les provinces belgiques, le Luxembourg et la plus grande partie du Limbourg, le pays de Liége était sous la souveraineté du prince-évêque, qui s'exerçait également sur la moitié de la ville de Maëstricht. Or, aucun titre légal, si ce n'est le vœu révolutionnaire qui n'en tenait pas lieu pour l'Europe, n'avait attribué l'état de Liége à la Belgique.

Quel droit pouvait-elle également prétendre, en partant de l'état de possession de 1790, aux districts détachés de la France avec Philippeville et Marienbourg, que le congrès de Vienne, dans un intérêt de défense européenne, avait réunis, en 1815, au royaume des Pays-Bas? Enfin, si l'on remontait aux temps de la domination autrichienne pour y chercher des titres, ne devait-on pas aussi faire revivre les servitudes que l'Espagne et l'Autriche avaient établies sur le sol belge au profit de la Hollande? Le traité de Munster avait prononcé la clôture de l'Escaut; il imposait à tout navire, venant de la haute mer, l'obligation de décharger à l'embouchure du fleuve, et les cargaisons devaient être transportées en Allemagne ou en Flandre par navires hollandais à l'exclusion de tous autres.

La Belgique de 1830 subirait-elle encore cette loi sous laquelle elle s'était courbée pendant deux siècles? Était-elle en mesure de réclamer l'application des principes du nouveau droit maritime proclamé à Vienne, et triompherait-elle jamais des résistances de la Hollande, que l'Europe n'avait pu vaincre après quinze années de négociations assidues?

De plus graves difficultés s'élevaient. Quoique le congrès de Bruxelles arguât de l'incontestable

nationalité belge du Luxembourg, de ses vœux, de la part prise par lui à la révolution de septembre, les puissances signataires des actes de 1814 et 1815 ne pouvaient oublier que, lors de la conquête de l'empire, le grand-duché, détaché des provinces belges, avait été donné postérieurement par elles, à titre de souveraineté particulière, au roi des Pays-Bas, en remplacement des quatre principautés nassauviennes cédées à la Prusse. Si ce prince avait plus tard, par un simple arrêté, réuni le grand-duché aux provinces méridionales, un tel acte, irrégulier par lui-même, ne pouvait lier les cours signataires, et ne changeait en rien le titre en vertu duquel le Luxembourg avait été primitivement possédé. Ce pays était donc dans une situation tout exceptionnelle vis-à-vis du roi Guillaume, des agnats de sa maison, et de la confédération germanique dont il faisait partie. Enfin, dans le Luxembourg même, se trouvait enclavé l'ancien duché de Bouillon qui, avant 1790, appartenait à la maison de ce nom. Les prétentions de ses membres revivraient-elles? en quelles mains ces droits étaient-ils passés?

La révolution belge, logique comme toutes les révolutions, repoussait péremptoirement toutes ces distinctions. Elle professait en principe que la participation donnée aux actes du congrès na-

tional par les députés du Luxembourg, aussi bien que par ceux du Limbourg, constituait un titre qui annulait tous les autres. Mais, quelle que soit la valeur du principe de nationalité, quel que puisse être son avenir, il était primé dans le droit public européen par l'autorité des faits et des conventions politiques, et ces faits créaient des titres incontestables à qui pouvait les invoquer.

Des difficultés analogues se présentaient relativement au partage de la dette. Sur les 27,772,275 florins de rente annuelle affectés par les derniers budgets du royaume des Pays-Bas au paiement de l'intérêt de la dette, une somme de 10,100,000 florins représentait seule celui de la dette commune créée pendant la réunion. Pour cette partie, une proportion naturelle se présentait au prorata des contributions acquittées par les deux grandes divisions du royaume, et un calcul établi sur les trois dernières années de la réunion fixait la part de la Belgique aux seize trente-unième. Mais comment statuer pour le reste? Fallait-il ne mettre à la charge du nouvel état que la dette ancienne des Pays-Bas et la dette dite austrobelge? Celle-ci se trouvait dans un très faible rapport avec la masse de la dette hollandaise, et il était douteux que le crédit de la Hollande, gravement affecté par la séparation des provinces belges, pût sup-

porter une telle charge sans succomber. Y aurait-il justice, d'ailleurs, à l'imposer à ce pays, alors que sa position politique était si violemment changée, qu'il n'était réintégré dans aucune de ses possessions coloniales, et que l'Europe lui interdisait l'emploi des armes, ce premier attribut d'une souveraineté indépendante? Ne fallait-il pas que la Belgique acquît à titre onéreux l'usage des eaux intermédiaires et du transit vers l'Allemagne, qu'elle réclamait comme condition d'existence? Pouvait-elle passer de la situation de *fonds servant*, qui avait été si long-temps la sienne, à celle de *fonds dominant*, sans payer cet avantage par une participation quelconque au lourd fardeau de la dette hollandaise?

Tel était l'inextricable réseau de difficultés qui enlaçait la conférence. Espérer le dénouer autrement qu'en le tranchant, était une illusion qui ne pouvait manquer d'être bientôt comprise. La première venue de ces questions, celle de l'Escaut et des eaux intermédiaires, par exemple, eût exigé, pour être résolue par une médiation régulière, de longs travaux de la part des négociateurs, en même temps qu'un désir sincère de s'accorder chez les parties. Or, la diplomatie de ce temps-là se faisait au bruit du réveil de la Pologne, durant les agitations de l'Italie et de la péninsule espagnole.

Les courriers partaient entre deux émeutes; le drapeau rouge et le drapeau blanc, simultanément déployés sur notre sol, venaient rendre plus intraitables les prétentions que la conférence s'efforçait vainement de concilier.

La Belgique, de son côté, avait la voix fanfaronne d'une révolution qui se trompe de date, et qui demande aux passions une sanction qu'elle ne peut recevoir que des intérêts. La Hollande méprisait son adversaire, et croyait représenter à elle seule l'ordre européen et la cause des traités.

On était si affectueux pour elle; en imposant des sacrifices pour le présent, on laissait entrevoir pour l'avenir tant de vagues espérances, qu'il était naturel qu'on ne prît pas d'abord fort au sérieux à La Haye les rigoureuses prescriptions des protocoles. La conférence elle-même ignorait à quel titre elle agissait, quelles seraient les limites de son action; et nul doute que si, en janvier 1831, elle avait pu prévoir le siége d'Anvers, elle se fût gardée de s'engager à ce point. Qu'on n'oublie pas qu'à l'époque où M. Sébastiani déclarait que « la conférence était une médiation, et que l'intention du gouvernement du roi était qu'elle ne perdît jamais ce caractère, » les ambassadeurs, sans tenir compte des protestations réitérées des envoyés néerlandais, qui n'avaient pouvoir de conclure

qu'un armistice à bref délai, imposaient l'armistice indéfini « comme un engagement envers les grandes puissances. »

C'est le propre des œuvres importantes de n'être dues, à proprement parler, à personne, et de sortir comme d'elles-mêmes du sein d'une situation compliquée. Les grands pouvoirs qui se réunirent en conférence, bien plus avec le désir de voir se développer les évènemens que dans l'espérance de les dominer; les princes qui souvent désavouèrent du fond du cœur, et autrement peut-être, leurs ministres officiels, ne supposaient pas qu'ils arriveraient à consacrer pacifiquement la base d'un droit public européen, dont la question belge fut à la fois le prélude et la pierre de touche.

Il s'est effectivement dégagé des complications de notre temps un fait de plus en plus éclatant et moins contesté. Il reste établi qu'au-dessus des théories inflexibles des partis, des intérêts nécessairement égoïstes des cabinets, plane un droit plus éminemment social, qui peut imposer, même par la force, des transactions et des sacrifices à tous. Ce fait appartient aujourd'hui à la civilisation du monde, c'est le gage de son avenir.

La Belgique, pendant le cours de ces négociations, qu'interrompit une défaite, fut loin de grandir dans l'opinion du monde. Son inexpérience

de la vie politique, ce manque de sérieux qui caractérise les peuples long-temps abaissés, ces torches révolutionnaires agitées par des pygmées, et qu'il suffisait d'un peu d'eau pour éteindre, l'ensemble enfin d'une situation prise à faux dans le principe, et qui ne se rectifia que par l'ascendant lentement établi de quelques hommes supérieurs, lui enleva toute force propre; et après la campagne du prince d'Orange, la France qui l'avait sauvée, stipula seule pour elle.

Reconnaissons toutefois que, dans l'abandon où l'opinion publique sembla laisser alors la cause belge, il y avait quelque injustice. Au milieu de la désorganisation des finances et de l'armée, n'ayant pour faire face à l'ennemi que des masses de gardes civiques et quelques régimens, dont les cadres d'officiers avaient été remplis par tous les héros de comptoir qui quittaient l'aune pour l'épée, un pays attaqué par les armes, les intrigues et l'or de la Hollande, et dont les plus chauds alliés méditaient parfois le démembrement, ne pouvait vraiment préparer une défense sérieuse.

Son gouvernement était alors dans la pire des situations: le sentiment révolutionnaire avait perdu son essor, comprimé qu'il avait été par la diplomatie, et la force régulière destinée à lui survivre n'était pas encore organisée. Sous le rap-

port de l'influence extérieure, la position n'était pas moins déplorable. Le parti propagandiste en Belgique unissait au danger de ses principes le ridicule de son impuissance. Celui qui gouverne aujourd'hui, et qui, malgré tout ce qui lui manque, est le seul qui puisse faire refleurir une sorte de nationalité belge, le parti des vieilles mœurs et des croyances populaires, était alors trop ignorant des affaires, trop géométriquement dévoué à ses récentes théories libérales, pour pouvoir se présenter avec avantage devant l'Europe.

Heureusement que l'autre nuance de l'*union* vint fournir à la révolution belge des agens tels qu'il en faut quand on est faible et qu'on a besoin des forts; hommes d'expérience et de ressource, plus habiles que passionnés, plus éclairés que convaincus; sorte de gens qui ne fondent ni l'avenir des nations ni celui des dynasties, mais qui sont toujours utiles, souvent indispensables aux unes et aux autres; ces hommes que le barreau et la rédaction des journaux politiques avaient préparés pour la tribune, étaient pour la plupart, par la modération de leur caractère et la nature de leur esprit, accessibles à toutes les idées d'ordre légal, de droit historique et conventionnel; enfin, l'obscurité dont les évènemens les avaient fait sortir pour élever leur subite fortune les attachait

par les plus forts de tous les liens à la cause pour laquelle ils s'étaient compromis autant que personne. Ils étaient à ce double titre les seuls intermédiaires entre l'Europe et la révolution, les seuls qui pussent avoir action sur l'une et sur l'autre. C'est à ces hommes que la Belgique doit son existence politique ; leur nom restera toujours inscrit aux fondemens de l'édifice. Si en ce pays comme en France, le parti révolutionnaire provoqua le mouvement, celui-ci échappa vite aux mains de ses premiers promoteurs. Chez nous le pouvoir est passé à la bourgeoisie industrielle, en Belgique aux propriétaires qu'on ne saurait mieux désigner que sous le nom de parti catholique et municipal. Une phase intermédiaire a séparé ces deux termes : le parti des hommes politiques a servi de transition ; lui seul a imprimé sa forme à la révolution, et lui a procuré le baptême européen.

Je n'ai pas le projet de retracer les négociations compliquées qui précédèrent le traité du 15 novembre 1831, lequel fixa le sort de la Belgique relativement à l'Europe, et la convention du 21 mai 1833, qui détermine sa position actuelle par rapport à la Hollande. Ce serait s'imposer la tâche de refaire le beau livre de M. Nothomb, et un excellent travail sur les protocoles de Londres

par un jeune publiciste français (1). Il suffit de rappeler qu'elles se divisent en trois périodes principales : les bases de séparation du 27 janvier 1831, les dix-huit articles du 26 juin, enfin, les vingt-quatre articles du 14 octobre, convertis en traité définitif le 15 novembre de la même année. A chacune de ces périodes, les négociations reçoivent la couleur que leur impriment les circonstances et l'influence dominante, et l'on voit la conférence de Londres affermissant sa marche, apercevant plus distinctement son but, passer de simples propositions officieuses à la menace de mesures coërcitives, que deux des puissances signataires se chargent enfin d'appliquer. Nous esquisserons rapidement ce que d'autres ont si bien développé.

Les bases de séparation proclamaient en faveur de la Belgique le principe de l'indépendance ; mais les conditions en étaient fixées d'une manière désastreuse pour elle. Toutes les questions territoriales étaient résolues contre le nouvel état ; on repoussait, sans même les discuter, ses prétentions sur le Luxembourg ; le *statu quo* territorial de 1790 était consacré en faveur de la Hollande : elle seule devait bénéficier du droit de *postliminii*

(1) *La Belgique et la révolution de juillet*, par L. de Bécourt, Paris, 1835.

à l'égard de la rive gauche de l'Escaut et de la Flandre zélandaise, de Maëstricht et des enclaves du Limbourg. Le fardeau de la dette, sans distinction d'origine, devait être supporté par la Belgique dans la proportion de seize trente-uniémes, terme représentatif de la part contributive acquittée par la totalité des provinces méridionales de l'ancien royaume des Pays-Bas, et qu'on maintenait contre le nouvel état si considérablement amoindri.

En compensation de cette charge, la Belgique devait être admise sur le même pied que la Hollande au commerce des colonies; la liberté de l'Escaut et l'usage des eaux intermédiaires entre ce fleuve et le Rhin lui étaient garantis selon les principes du traité de Vienne. Ainsi, les hautes puissances promettaient aux Belges ce qu'elles n'obtenaient pas pour elles-mêmes depuis 1815, et la Belgique recevait à Batavia, sous le bon plaisir de la Hollande, la compensation d'un avantage plus que précaire qu'elle devait acquitter en deniers comptans.

Le roi Guillaume accepta avec empressement les *bases de séparation;* le congrès belge les repoussa avec violence. L'un comprit que la fortune ne saurait guère lui donner mieux, l'autre que le malheur ne pourrait lui imposer pis.

Du jour où l'Europe se fut entendue pour arrêter ces bases, la révolution belge se trouva sinon fixée d'une manière définitive, du moins contenue dans son essor. Durant les premiers momens d'hésitation et d'incertitude, cette révolution eût pu oser bien plus peut-être qu'elle n'a fait. Elle se fût alors étendue dans la Flandre zélandaise, se fût emparée de Maëstricht sans provoquer une intervention étrangère, et sa position militaire et politique devenait alors toute différente, car personne n'ignore que l'obligation de conserver Maëstricht à la Hollande a seule déterminé le morcellement du Limbourg. Du moment où l'Europe se saisissait des questions qui, d'abord, avaient été livrées à la force et à l'audace, une phase nouvelle commençait. En révolution, l'instant où l'on peut tout est souvent proche de celui où l'on ne peut plus rien.

Mais si la Belgique avait perdu sa puissance révolutionnaire, elle commençait à se recommander à un autre titre auprès de la diplomatie, et le prestige ne disparut que lors de l'expédition du prince d'Orange. Le refus fait par la France d'accepter la couronne offerte à M. le duc de Nemours avait rassuré l'Europe; elle désirait vivement faciliter l'élection du prince de Saxe-Cobourg, candidat unique, également agréable à l'Angleterre

et à l'Allemagne, et auquel un mariage inspirerait bientôt des sympathies françaises. L'horizon s'éclaircissait d'ailleurs : en France, Casimir Périer rassurait l'Europe, et avait droit de lui faire payer une sécurité dont on lui était redevable ; en Belgique, les deux ministères du régent avaient agrandi l'importance du parti politique ; enfin, la révolution, sans avoir encore perdu sa foi en elle-même, consentait à étudier les questions qu'elle avait d'abord tranchées avec une despotique hauteur. C'était l'instant le plus favorable pour fixer le sort de ce pays.

On comprit à Bruxelles qu'un pas immense serait fait si l'on parvenait à séparer la question luxembourgeoise, en offrant de la vider moyennant des indemnités pécuniaires. On renonça à faire valoir des prétentions insoutenables en droit sur la Flandre des États, territoire appartenant à la Hollande depuis le traité de Munster, et dont cette puissance s'était remise en possession dès 1813, à la chute de l'empire français. Ce pays ne s'était pas même associé à la révolution de septembre ; et la convenance de l'attribuer à la Belgique comme garantie indispensable de sa sûreté, de la liberté de sa navigation sur l'Escaut, et de l'écoulement des eaux des Flandres, ne suffisait pas pour autoriser une spoliation évidente. On

se résigna donc à remplacer par des stipulations diplomatiques les garanties territoriales auxquelles la victoire seule eût pu donner droit de prétendre.

Enfin, en argumentant de la lettre des *bases de séparation* (1), on fit habilement revivre, au profit de la Belgique déclarée *cessionnaire de tout ce qui n'appartenait pas en* 1790 *à la république des Provinces-Unies*, les vieux droits exercés par l'empereur, le roi de Prusse, l'évêque de Liége et autres princes, sur grand nombre de villes et villages du Limbourg, de la Gueldre et du Brabant septentrional. C'était ainsi que la Belgique se serait trouvée rigoureusement conduite à revendiquer, par exemple, la part de souveraineté exercée, en 1790, dans le marquisat et la ville de Berg-op-Zoom par l'électeur palatin !

Jamais rusé procureur, enterré dans les liasses d'un long procès, n'avait trouvé un meilleur thème de chicanes. La guerre était portée sur le terrain ennemi; et, le principe admis, des compensations

(1) « Art. 1er. Les limites de la Hollande comprennent toutes les terres, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies en l'année 1790.

« Art. 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas, sauf le grand-duché de Luxembourg. »

(Annexe au protocole du 27 janvier 1831.)

réglées par arbitrage, assuraient à la Belgique la presque totalité du Limbourg. Enfin, relativement à la dette, les puissances avaient fini par comprendre que cet état ne pouvait payer d'un prix exorbitant des avantages commerciaux impossibles à maintenir contre la malveillance du gouvernement néerlandais, et qui, d'ailleurs, étaient moins essentiels qu'on ne le supposait généralement à son existence et à sa prospérité commerciales. Il importait donc de faire substituer au principe du partage de la dette intégrale, celui de la division d'après son origine.

La Belgique, profitant des avantages que lui donnaient en ce moment une position moins agitée et l'élection du prince Léopold, obtint alors des conditions que d'autres circonstances devaient bientôt modifier. La plupart des principes posés par ses négociateurs à Londres, MM. Devaux et Nothomb, furent consacrés; on réserva la question du Luxembourg pour une transaction ultérieure, et le *statu quo* dans cette province fut maintenu au profit de la Belgique (1). On reconnut formellement les droits du nouveau royaume à la part de souveraineté exercée par l'évêque de Liége dans Maëstricht. C'était lui assurer implicitement la posses-

(1) Voyez les *dix-huit articles*, art. 2.

sion de cette place au moyen de l'échange des enclaves respectives. On garantit aux Belges la liberté de la navigation sur l'Escaut et les eaux intermédiaires, ainsi que l'usage des canaux de Gand à Terneuse et du Zuid-Willems-Waart, construits pendant l'existence du royaume des Pays-Bas; enfin, il fut établi que le partage de la dette aurait lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité de celle qui lui appartenait avant la réunion.

La signature des dix-huit articles intervertit soudain tous les rôles. La Hollande, qui avait accepté les bases de séparation, rejeta cet acte; la Belgique, qui avait repoussé les protocoles de janvier, adhéra à ceux de juin; et la conférence se trouva placée entre deux projets également formulés par elle et contraires dans plusieurs de leurs dispositions, projets dont chaque partie avait également droit d'arguer contre son adversaire. C'était pour les représentans des cinq puissances une de ces situations fausses auxquelles il n'est pas donné d'échapper lorsqu'on subit l'influence des circonstances sans être en mesure de les dominer.

Les bases de séparation avaient sanctionné les prétentions de la Hollande; les dix-huit articles consacraient presque toutes celles de la Belgique.

Les vingt-quatre articles, délibérés et rédigés sous le coup des importans évènemens survenus en août, furent un terme moyen entre ces deux actes, et comme une transaction imposée pour échapper aux embarras qu'on s'était créés soi-même. Si ce traité consacra de nouveau les principes des dix-huit articles, ce fut en les interprétant dans le sens rigoureux des bases de séparation. C'était faire comprendre à la Belgique qu'elle avait été vaincue, à la Hollande qu'on ne lui permettrait pas de renouveler sa victoire. Le traité du 15 novembre, passé entre les cinq puissances et le roi Léopold, est l'acte qui détermine d'une manière irrévocable les conditions de la vie politique pour la nouvelle monarchie; il doit donc être apprécié sous ses principaux rapports.

Ce traité prouva que l'Europe jouait un jeu sérieux; et, en stipulant implicitement l'emploi de mesures coërcitives contre le roi Guillaume, il donna le gage le moins équivoque à la paix du monde. Sous ce point de vue, cette convention a donc une haute importance historique, aussi bien que comme proclamation d'un droit suprême européen. Mais lorsqu'on la considère en elle-même, dans ses dispositions spéciales, elle porte au plus haut degré l'empreinte de tous les embarras du temps, et elle se présente, on doit le reconnaître,

avec le caractère d'une transaction provisoire et sans avenir.

Ce traité statue sur trois objets principaux : il règle souverainement et sans appel l'état territorial, le partage de la dette, la liberté des communications de la Belgique avec la mer et avec l'Allemagne.

On sait que la conférence, joignant les questions du Luxembourg et du Limbourg, résolut l'une et l'autre par le morcellement de ces deux provinces. Le Luxembourg wallon resta à la Belgique, le Luxembourg allemand fut déclaré souveraineté particulière de la maison de Nassau, pour être possédé par elle comme état de la confédération germanique (art. 2). Dans le Limbourg, la Hollande s'étendit sur les deux rives de la Meuse et domina son cours. Sur la rive droite, on joignit aux anciennes enclaves hollandaises tout le terrain compris entre ce fleuve et la frontière prussienne à l'est, la province de Liége au midi, et la Gueldre hollandaise au nord. C'était créer un territoire pour Maëstricht.

Sur la rive gauche, on tira une ligne en partant du point le plus méridional du Brabant hollandais, pour aboutir à la Meuse entre Wessem et Stevenswaardt. Tout ce qui se trouva au nord de cette ligne fut attribué à la Hollande. La Belgique ne conserva le reste du Limbourg ainsi démembré

qu'en perdant Maëstricht, érigé au sein même de son territoire en poste avancé de la Hollande (art. 4); Maëstricht, doublement redoutable comme clé de la Meuse et comme place de guerre, et sans lequel l'indépendance de ce pays ne peut exister que sous l'incessante protection de l'Europe.

Les dispositions de l'acte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation, furent appliquées aux fleuves et rivières qui traversent les deux états, aussi bien qu'aux canaux et aux eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin (art. 9). Pour compenser, par une servitude au profit de la Belgique, les sacrifices qui lui étaient imposés, on lui maintenait la liberté de ses communications commerciales avec l'Allemagne par les villes hollandaises de Maëstrictht et de Sittard. Le gouvernement belge était de plus autorisé à construire à ses frais une route nouvelle, ou à creuser un canal sur le territoire hollandais jusqu'aux frontières prussiennes (art. 12).

Enfin, la part du nouvel état dans la dette fut fixée, sans distinction d'origine, à 8,400,000 florins de rente annuelle, dont le capital devait être transféré, à partir du 1er juillet 1832, du débet de la Hollande au débet de la Belgique (art. 13). Et c'est ici, comme on le comprend

sans peine que se produiront peut-être bientôt les plus sérieuses difficultés. Voici six années que l'obstination du roi Guillaume dispense les Belges de faire face à cet engagement; devront-ils, au jour d'une transaction définitive, acquitter un immense arriéré, ou seront-ils admis à le compenser par la différence du pied de guerre au pied de paix?

Quoiqu'il en soit de l'avenir, telles sont les dispositions principales de l'acte le plus important qui ait été signé par les grandes puissances depuis le traité de Vienne. Sans nier que la conférence ait résolu le moins mal possible des questions qu'il s'agissait surtout de trancher vite, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre que ces arrangemens n'ont pas plus de bases rationnelles que de chances de durée. On ne saurait prendre au sérieux ce petit duché de Luxembourg, formé de la partie la plus sauvage de cette province, état d'environ 60,000 habitans sans commerce, sans industrie, enclavé entre la Belgique et la France, et privé de débouchés vers l'une et vers l'autre; genre de souverainetés qu'on respecte encore quand elles existent, mais qu'on ne crée plus, grâce au ciel; objet d'échange et de compensation, que le roi Guillaume essaierait sans nul doute de troquer contre des districts de la Gueldre ou du pays de Clèves, si la France permettait jamais, ce

qu'à Dieu ne plaise! que les avant-postes prussiens passassent la Meuse pour s'étendre sur ses frontières jusqu'à Rodanges, en face de Longwy.

Ne cherchons pas dans le morcellement du Luxembourg une pensée politique: prenons cette combinaison pour ce qu'elle est, pour un expédient qui permettra de gagner quelques années. La situation de la Belgique n'est pas mieux fixée; et quelle que puisse être sa modération, il ne lui sera pas donné de s'asseoir jamais dans les limites qui lui sont faites, comme dans une situation définitive.

Conçoit-on ce pays dans sa neutralité perpétuelle, incapable d'acquisitions et de conquêtes, ne cherchant pas même, par la possession de Maëstricht, à s'assurer la rive gauche de la Meuse? Comprend-on bien un état neutre, ayant sur son territoire une place formidable avec un rayon de 1,200 toises (art. 4), qu'il devra faire constamment surveiller par un camp de quinze mille hommes? Sur l'Escaut, la position n'est pas moins précaire, les difficultés ne sont pas moins graves. Par le Limbourg, la Hollande peut envahir la Belgique; elle peut l'inonder par la Flandre; elle dispose à son choix de l'eau et du feu. Les deux rives de l'Escaut lui appartiennent, comme les deux rives de la Meuse. Les Belges sont sous une perpétuelle me-

nace de blocus maritime et militaire; il leur faut, pour se défendre, mieux que des protocoles. Si la première condition d'existence d'un état neutre est une complète sécurité de position et d'entour, qu'on juge de ce que vaut la *neutralité perpétuelle* imposée à la Belgique par le traité du 15 novembre! (Art. 7). Ce pays est contraint de choisir entre l'alliance de la France et celle de la Prusse. Décider qu'il n'en formera aucune, est une manière par trop étrange de trancher la difficulté.

Ces observations n'ont pas pour but de reprocher ses décisions à la conférence; elles tendent bien moins encore à blâmer l'adhésion que la Belgique y a donnée. La première condition pour les peuples, c'est d'être; la seconde, c'est de se développer graduellement selon les lois de leur nature. Ce peuple, placé entre une restauration et un partage, devait accepter toutes les conditions imposées par la diplomatie pour entrer au nombre des nations. Mais ses développemens ultérieurs seront son œuvre; à lui seul il appartient de résoudre le problème de son avenir.

Un jour viendra où il y aura une place à prendre en Europe; il faut qu'il s'en empare ou qu'il disparaisse. Point de milieu pour cet état : avant vingt ans, la Belgique sera réunie à la France, et il sera démontré que la nationalité belge est une

chimère; ou la Belgique, liée d'intérêts avec nous, et grandissant à nos côtés, faisant dans un but européen ce qu'il pourrait être prudent de ne pas faire nous-mêmes, se sera étendue jusqu'au Rhin, en profitant, sans les provoquer, de bouleversemens inévitables.

Quelle influence exerceront sur l'état territorial de l'ouest les grands évènemens qui se préparent en Orient, immense révolution pour laquelle on dirait que le monde recueille silencieusement toutes ses forces et toutes ses pensées? Nul ne saurait le dire. Mais alors même qu'il est impossible d'indiquer ce qui doit être, il est souvent possible de signaler ce qui ne sera plus. Que l'Allemagne tende à se recomposer par grandes masses; que ses trente-huit souverainetés, subdivisées en infiniment petits, selon le droit de succession princière, soient destinées à connaître enfin la dignité de la vie publique, qui ne se développe que dans les états de quelque importance, c'est ce dont il est impossible de douter. On ignore l'heure, on ne sait rien du mode; mais on ne peut contester la tendance, à moins d'avoir des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre.

Le moment viendra où la Prusse, refaisant la carte de l'Allemagne, et trouvant ailleurs d'amples compensations, abandonnera cette tête factice,

séparée de son corps long et mince par un collier d'imperceptibles souverainetés, que le moindre souffle de sa vaste poitrine dissiperait, si elle pouvait respirer à l'aise. La Bavière, cédant à la même impulsion, cherchera autre part que sur le Rhin les développemens que lui garde l'avenir. Cet horizon est confus, d'épais nuages le dérobent; et, selon la volonté de la Providence et la sagesse des peuples, les grandes eaux qu'ils recèlent couleront en une pluie féconde ou en désastreux orages.

La France reprendra-t-elle alors ce qu'on nomme ses frontières naturelles? Ira-t-elle jusqu'à ce Rhin, fleuve sacré qu'on dit lui appartenir de droit divin, quoiqu'il coule en pleine Allemagne, et que notre langue ne soit pas comprise sur ses bords? Qu'est-ce que des frontières naturelles? Sommes-nous, depuis la division de l'empire de Charlemagne, dans un état contre nature? La France de Napoléon était-elle plus naturelle que la France actuelle? Où s'arrêter en fait de frontières naturelles? Pourquoi la Meuse ne formerait-elle pas notre barrière à aussi juste titre que le Rhin? Pourquoi le Rhin plutôt que l'Elbe? Si le *vieux père Rhin*, cette grande artère de la nationalité germanique, pour parler avec Goërres, est la limite nécessaire de la France, auquel de ses trois bras principaux devra-t-elle

s'arrêter? Lui faudra-t-il faire disparaître la Hollande et recommencer Napoléon?

Je ne crois pas, pour mon compte, que notre drapeau, ce dieu terme de nos frontières, doive y demeurer à tout jamais immobile. Dans cet avenir dont on se trouve quelquefois conduit à envisager les éventualités si incertaines, je pense que les unes pourront reculer, que d'autres seront infailliblement rectifiées; mais je vois surtout grandir l'influence de ma patrie à mesure que se fixeront ses destinées politiques, et qu'elle comprendra mieux le rôle de modération et de haut arbitrage qui semble se préparer pour elle.

On peut supposer, ce me semble, sans manquer de patriotisme, que la France ne sera pas seule appelée à profiter des changemens que subiraient, par exemple, les pays limitrophes du Rhin. Alors, si la Belgique existe encore, et qu'elle vive d'une vie qui lui soit propre; si un gouvernement habile y a tendu le ressort de l'esprit public, encore bien relâché, et qu'en satisfaisant aux intérêts moraux et matériels, il ait rendu ce peuple confiant dans sa nationalité et disposé à la défendre; si la Belgique a jeté en Europe les racines qui lui manquent, l'heureuse combinaison d'un état respectable entre la France et l'Allemagne pourrait se réaliser avec des principes de cohésion

qui manquaient à l'œuvre du congrès de Vienne, et sous notre patronage immédiat, au lieu d'être dirigée contre nous, comme l'établissement de 1815.

Pendant vingt ans, les provinces rhénanes ont reçu de la Belgique l'action des idées françaises; elles en sont restées empreintes sans devenir cependant plus françaises que cette contrée elle-même. Ces populations sont profondément religieuses; le catholicisme rencontre sur le Rhin les mêmes obstacles que le roi Guillaume de Nassau regrette sans doute aujourd'hui de lui avoir imprudemment suscités. Ces affinités sont puissantes, elles le deviennent, on ne le sait que trop, de jour en jour davantage; les relations commerciales qui s'établissent entre Anvers et Cologne ne le seront pas moins. Si de vieux souvenirs se réveillaient, bien des convenances nouvelles viendraient à coup sûr les sanctionner; et un jour venant, l'Europe et l'Allemagne elle-même pourraient se féliciter de ce qui leur inspirerait aujourd'hui de justes inquiétudes.

Je comprends qu'un vieil état s'arrête et rétrograde après avoir parachevé son œuvre. Le Portugal et l'Espagne, la Saxe, le Danemark, la Suède, sont dans ce cas; de bien plus grandes puissances luttent vainement aujourd'hui contre le mouvement européen qui tend à les abaisser; mais je ne

saurais concevoir une nation née d'hier, prenant au sérieux sa neutralité perpétuelle, quoiqu'il lui faille, même après un arrangement avec la Hollande, entretenir une armée nombreuse, et renonçant à l'espoir de recueillir en aucun cas le fruit de sa prudence et de son courage. Quelle que pût être la régularité apparente de sa vie politique, je me dirais qu'un tel peuple est sans avenir. Quels que fussent, au contraire, les embarras de son premier établissement, si je découvrais au nouvel état une mission importante, je ne désespérerais pas de ses destinées, parce que je les associerais à l'idée qu'il représente.

Il y a peu de poésie à voir des grenadiers bavarois montant la garde aux propylées d'Athènes, et les turpitudes de bandits exploités par des intrigans dégoûtent parfois les plus fervens philhellènes; et pourtant je crois fermement à l'avenir de ce royaume de Grèce, parce qu'il a derrière lui l'empire caduc des Ottomans au partage duquel il est d'avance convié. La Belgique aussi exprime quelque chose; elle n'est pas jetée dans le monde sans principe et sans but. A la paix de Westphalie, le duché de Prusse, fief de la Pologne aussi bien que la Courlande, était obscur et inconnu comme elle. Mais les intérêts nouveaux de l'Allemagne avaient besoin de se grouper; les princes de Bran-

debourg comprirent leur rôle et surent le remplir. Leur pauvre électorat héréditaire, agrandi de la Poméranie, de la Silésie, d'une partie de la Pologne et de la Saxe, devint, au bout d'un siècle, une monarchie puissante. Des princes éminens firent de la Prusse le pivot de l'équilibre dans l'empire. La Belgique peut devenir celui de l'équilibre entre la France et l'Allemagne ; mais il lui faudrait pour cela une habileté et une prudence aussi rares chez les peuples, que les grands hommes sur les trônes.

La première condition prescrite à ce pays après sa révolution, c'était d'inspirer confiance à l'Europe. L'acte important qui suivit, après dix-huit mois de négociations infructueuses avec la Hollande, la ratification donnée par le gouvernement belge au traité du 15 novembre, établit combien cette confiance lui serait profitable.

Le roi Guillaume n'avait pas plus fléchi devant les instances de ses hauts alliés que devant le canon d'Anvers. Cependant l'espoir de voir éclater la guerre européenne s'éloignait chaque jour ; il fallait donc se résigner aux faits sans paraître céder sur les principes ; il fallait, pour toutes les éventualités, se réserver ces droits que la Hollande avait appris de l'Espagne à conserver sans espoir. Sous l'impression de ce double besoin fut signée

à Londres, entre le ministre néerlandais et les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, la convention du 21 mai 1833 (1).

Les dispositions principales de cet acte consacrent, avec la cessation indéfinie des hostilités, le maintien du *statu quo* territorial jusqu'au traité définitif. Une telle disposition donne à la Belgique une situation provisoire beaucoup meilleure que celle qu'elle est destinée à conserver, puisqu'elle occupe tout le Luxembourg, et qu'elle exerce en ce moment dans le Limbourg, à Venloo, et à Ruremonde, tous les droits de la souveraineté, tandis que la Hollande ne tient sur le territoire belge que les forts de Liefkenshoech et de Lillo. Si pour arriver à un tel résultat, la Belgique a joué de bonheur, il est difficile de trouver que la Hollande ait payé d'habileté.

Peut-être est-il à regretter, pour le nouvel état, que l'effet prolongé de cette convention maintienne des intérêts belges et sans doute aussi des espérances dans des provinces dont le sort paraît définitivement fixé par le traité du 15 novembre.

(1) Une convention militaire, confirmative des dispositions de celle du 21 mai, en ce qui concerne la libre navigation de la Meuse et les communications avec la forteresse de Maestricht, fut signée, le 18 novembre de la même année, à Zonhoven, entre des commissaires belges et néerlandais. C'est le premier acte intervenu entre les deux peuples.

L'exécution de ses dispositions en ce qui touche aux arrangemens territoriaux et au paiement de la dette dont la Belgique est dispensée depuis six ans, sera pour le gouvernement du roi Léopold le signal d'une crise très sérieuse. Les Belges s'accoutument à vivre sur le provisoire comme s'il devait être définitif. Ils comptent trop sur l'obstination du roi Guillaume, auquel ils souhaitent longue vie aussi sincèrement que ses plus fidèles sujets de la vieille Néerlande.

Il est tres difficile encore d'être parfaitement fixé sur la nature et la portée des intentions tout récemment manifestées par ce prince. L'acceptation qu'il annonce vouloir faire des vingt-quatre articles, n'est-elle qu'une concession à l'impatience des états-généraux si hautement manifestée dans la session de 1837? Serait-ce un moyen de mettre les Belges dans leur tort en leur laissant commettre la faute de résister à leur tour à des stipulations, condition rigoureuse de leur indépendance politique? Comment concilier la tentative de la forêt de Grünenwald, et l'acceptation soudaine du traité du 15 novembre? Questions trop incertaines pour que nous nous y arrêtions en ce moment.

En se résignant aux conditions qui lui étaient imposées, la Belgique comprit qu'elle ne forme-

rait jamais une nation, tant que sa vie commerciale resterait à la merci d'un arrêté du roi de Hollande. C'est pour échapper à un état aussi précaire, qui l'eût empêchée, malgré les avantages de sa situation, d'organiser sur de larges bases le commerce de transit, cette vieille source de richesses pour les villes anséatiques, que fut conçue l'entreprise nationale et hardie du chemin de fer d'Anvers à Cologne par Liége, aujourd'hui terminé sur le territoire belge.

Il y a dans ce courage et cette promptitude de résignation quelque chose d'honorable dont un plus grand pays n'eût peut-être pas été capable aux mauvais jours. L'opinion publique s'est avidement saisie de cette pensée, les capitalistes s'y sont associés, les chambres l'ont revêtue de la sanction légale; elle est passée de la théorie à une réalisation immédiate déjà fort avancée. Il est pénible d'avouer que pendant que l'on préparait lentement à l'une des barrières de Paris un chemin de fer pour amuser les femmes en guise de montagnes russes, la législature belge avait voté les fonds d'une route qui embrasse l'ensemble du royaume dans toutes ses directions, et dont le tracé met en communication ses principales villes entre elles et avec sa capitale, leur ouvre des débouchés avec l'Escaut et la mer du Nord par An-

vers, Gand, Bruges et Ostende, avec la Prusse par Liége et Verviers, avec la France par le Hainaut.

Cette combinaison est trop importante en ce qui touche aux rapports politiques et commerciaux de la Belgique avec l'Allemagne, pour que nous ne nous y arrêtions pas.

Une communication directe entre l'Escaut et le Rhin par les pays de Liége et d'Aix-la-Chapelle avait toujours été considérée comme une condition essentielle de la prospérité des Pays-Bas. Anvers et Cologne avaient fleuri ensemble et l'un par l'autre ; ils avaient succombé tous deux sous les entraves que la Hollande, à peine admise au rang des nations, sut imposer à l'Allemagne déchirée par la guerre de trente ans. Quelques villes s'étant arrogé le droit d'imposer les navires qui traversaient leur territoire, les états-généraux formulèrent en doctrine de droit public ce qui n'avait été d'abord qu'un acte de violence. La ruine des plus florissantes cités de l'Allemagne fut la conséquence de cette faiblesse.

Napoléon, ce despote européen qui jetait à tous les vents des germes de liberté, proclama le premier, dans la convention de 1804, le droit égal de tous les états riverains à la navigation rhénane, il déclara en même temps la franchise du port de Cologne.

Depuis la paix et les arrangemens de 1815, les relations commerciales entre Anvers et cette ville, malgré la lenteur des communications existantes, se sont élevées dans une progression chaque jour plus rapide. Rotterdam et Amsterdam, au contraire, qui expédiaient l'un et l'autre à Cologne en 1823 environ 10,400 tonneaux de marchandises, n'en envoyaient plus en 1827 que 7,500 et 8,400. Les choses en étaient à ce point lors de la dissolution du royaume des Pays-Bas, qu'Anvers, qui n'avait expédié, en 1823, que 1,968 tonneaux, avait élevé successivement son tonnage, jusqu'au 1er septembre de cette année, à plus de 12,000 tonneaux (1)!

On comprend dès-lors la haute importance que devait mettre la Belgique à conserver et à étendre, par la création d'un chemin de fer, des relations contre lesquelles la concurrence hollandaise sera manifestement impuissante. Entravé dans le libre usage de la Meuse inférieure et du canal de Maëstricht, repoussé du Rhin par les droits que la convention de Mayence maintient à la Hollande, ce pays se trouvait obligé d'ouvrir au commerce de transit, dont il est appelé à devenir l'entrepôt, une voie directe et rapide.

(1) Tableaux de l'entrepôt de Cologne, J.-A. Bocker.

Entre les seuls projets exécutables, celui de l'achèvement d'un canal d'Anvers à Neus par Venloo, celui d'un chemin de fer par Sittard et le Limbourg hollandais, et le tracé par Malines, Louvain, Tirlemont, Liége et Verviers, pour joindre la frontière prussienne à Eupen, un gouvernement doué de quelque intelligence ne pouvait hésiter. Une disposition du traité du 15 novembre réservait, il est vrai, à la Belgique, le droit d'ouvrir par Sittard ou Venloo une communication directe avec l'Allemagne à travers le territoire hollandais; mais ce sont là de ces clauses sur lesquelles il y aurait de la démence à fonder l'édifice de la prospérité publique. Il ne pouvait entrer dans l'esprit de personne d'attendre pour user d'une telle faculté, le bon plaisir et l'autorisation de la Hollande. D'autres motifs d'utilité publique justifiaient, d'ailleurs, le tracé par le centre du royaume, et les dépenses plus considérables que ce plan entraînait nécessairement.

Le pays de Liége manque de débouchés suffisans pour les produits de ses innombrables usines. Dans la Prusse rhénane, les districts d'Eschweiler et de Düren, si riches en minerais et en houillières, les exploitations de lignite de Kerpen et de Frechen sont également dépourvus de communications faciles avec le Rhin et avec la Meuse.

Cette direction était donc indiquée par la nature des choses; et quelles que puissent être les préoccupations du gouvernement prussien, elles n'iront jamais sans doute jusqu'au point de lui faire refuser son concours à un projet d'un avantage manifeste pour ces provinces, et dont la pensée y a été si avidement accueillie.

Rendre aux villes commerçantes du royaume plus que la révolution ne leur a ôté; unir Anvers à Cologne par un trajet de douze heures (1); enlever ainsi à la Hollande le principal avantage de sa situation naturelle, en rectifiant par l'art ce

(1) Si les plans conçus ne rencontrent pas d'obstacles imprévus, le trajet sera de seize heures au plus pour les gros wagons chargés des plus lourdes marchandises. Pour faire apprécier les conséquences de cette rapidité de circulation, nous croyons devoir ajouter ici un tableau indicatif des prix du fret et du nombre des jours consacrés à la navigation du Rhin, de Rotterdam à Cologne. On remarquera que ce tableau ne comprend pas les péages et droits divers qui, conformément à la convention de Mayence du 31 mars 1831, sont fixés à environ 22 fr. 64 c. en remonte et 14 fr. 36 c. en descente, par tonneau de 1000 kilog.

			Par tonneau de 1000 kilog.	
Par bateau à vapeur	à la remonte	en 14 jours par *alléges remorquées*. . .	de 20	à 32 fr.
		en 6 jours par le *waaren-dampschiffe*.	26	38
		en 5 jours par le *passagier-dampschiffe*.	33	46
	à la descente	en 11 jours.	9	21
		en 7 jours.	12	34
		en 4 jours.	13	45
Et par bateau à voile	en 13 à 15 jours, excepté en hiver, où la durée du voyage est indéterminée.	à la remonte.	19	32
		à la descente.	8,40	17

que la configuration du nouvel état offre de défectueux ; enfin recommander la Belgique à l'Europe par l'une de ces entreprises d'avenir à laquelle tout un peuple s'associe, telles furent les considérations développées par le ministère pour triompher des intérêts locaux, hostiles à un tracé qui les laissait en dehors des grandes lignes de circulation.

Les députés du Hainaut protestèrent avec énergie au nom de leur province menacée de perdre un marché important. Les uns contestèrent l'utilité du projet (1), en élevant des doutes sur l'adhésion de la Prusse, et en établissant, objection plus plausible, que le premier effet du prolongement du chemin de fer belge sur le territoire allemand, s'il avait lieu, serait l'établissement par la Hollande d'une route rivale le long du Rhin et de la Meuse pour communiquer de Rotterdam à Cologne. D'autres, pour ne pas perdre de vieilles habitudes, menacèrent du courroux populaire (2), déclarant que si le gouvernement fermait l'oreille aux justes plaintes du Hainaut, cette province se lèverait bientôt tout entière pour lui faire entendre le langage de la force. Mais le Hainaut, plus patriote que son représentant, resta calme, et obtint

(1) Session de 1834. M. de Puydt.

(2) M. Gendebien.

par amendement des concessions importantes. On dut insérer dans la loi l'engagement de réduire le péage sur les canaux de cette province au taux fixé pour le chemin de fer (1).

La Belgique recueillera en peu d'années les fruits d'une loi destinée à faire entrer ce pays dans des voies où aucune nation ne s'est encore aussi engagée. L'imagination humaine n'ose embrasser la conséquence de ces vastes changemens. Il semble qu'on assiste, en ce siècle, à l'un de ces grands cataclysmes où toute une création s'abîme, et que nos enfans soient appelés à voir s'élever un monde nouveau dans d'autres conditions d'existence.

Les terrassemens du chemin de fer, auxquels la configuration du sol belge prête de si grandes facilités, ont été vite terminés jusqu'à Liége ; la route est ouverte depuis long-temps de Bruxelles à Anvers. Le voyageur assis à la longue file des wag-

(1) Aujourd'hui que l'opinion publique se préoccupe vivement, en France, des questions nombreuses qui se rapportent aux chemins de fer, on y lirait avec fruit les recherches publiées à Bruxelles par MM. les ingénieurs Simons et de Ridder, sur la route dont ils ont fixé le tracé, et les travaux économiques dus à M. de Pouhon. Cet écrivain s'est attaché à concilier le système de concessions à compagnie et celui d'exécution aux frais de l'état, adopté, après une longue discussion, par les chambres belges, en proposant un mode intermédiaire qui pourrait s'appliquer utilement chez nous.

gons remorqués par la machine incandescente, voit apparaître comme dans un magique miroir ces vertes et longues pelouses où la Senne, la Dyle et la Nèthe s'enlacent en innombrables canaux. Après Laëken, dont la jolie coupole brille au-dessus des peupliers et des aunes comme celle d'un temple grec dans un bocage, il voit courir devant lui les jardins ombreux de Wilvorde; puis après quelques minutes, à la haute tour de Saint-Rombaut, ornée de ses quatre cadrans d'or, il reconnaît l'épiscopale Malines. En une heure il est à Anvers, parcourant l'immense cathédrale, et ces bassins, souvenir grandiose des gloires et des erreurs de l'empire.

L'ensemble des grandes voies de communication exécutées aux frais de l'état, aux termes de la loi du 1er mai 1834, a été plus tard complété par diverses dispositions, notamment par le projet présenté aux chambres le 7 mai 1837. On a établi un chemin de fer de Gand à la frontière de France par Courtray, avec embranchement sur Tournay.

Depuis trois ans les recettes du chemin de fer figurent au budget de la Belgique dans une proportion croissante. Le transport des marchandises s'effectue avec un bonheur inespéré; il résulte en effet du rapport présenté au gouvernement par les directeurs de cette magnifique entreprise, que les

dépenses sont presque toujours restées au-dessous des prévisions, et qu'en entrant dans la voie d'exécution aux frais de l'état, pour les grandes lignes, la Belgique s'est créé une propriété nationale qui est déjà pour elle une source de prospérité (1).

(1) Dans ce moment où la question de l'exécution des travaux publics aux frais de l'état est si vivement controversée au sein de notre législature, nous croyons utile de citer un fragment de ce rapport qui embrasse les dépenses du chemin de fer du 1er mai 1834 au 1er janvier 1837.

« Si l'on s'arrête un instant, dit le journal belge auquel nous empruntons ce document, sur les résultats obtenus, si l'on songe que successivement la plus grande partie des fonds dépensés a été rendue productive par l'ouverture des sections de Malines à Bruxelles, à Anvers, à Termonde, et qu'avant la fin de l'année les quatre principales villes de la Belgique, Bruxelles, Anvers, Gand et Liége, seront reliées entre elles par le chemin de fer, on pourra dire à bon droit que le système qui a produit aussi bien et aussi vite d'aussi grandes choses, est digne de fixer l'attention des hommes de l'art. Sur ce point, du reste, nous laisserons parler les ingénieurs, qui après avoir rappelé que la somme dépensée est maintenant représentée par la création de valeurs réelles dont la cession, si le gouvernement pouvait en avoir la pensée, ferait non seulement rentrer le trésor dans ses avances, mais doublerait, triplerait peut-être les capitaux engagés, continuent ainsi, en s'adressant au ministre :

« Cet heureux résultat, qui vient donc confirmer le bienfait attaché à l'exécution par l'Etat des grands travaux d'utilité publique, et qui engagera probablement les gouvernements voisins à suivre la même marche pour l'établissement des chemins de fer qui bientôt sillonneront l'Europe; nous pensons, Monsieur le ministre, et nous croyons ne pouvoir nous dispenser de le dire, c'est uniquement au mode d'exécution et d'entreprise adopté qu'on le doit; mode que votre département a bien voulu admettre jusqu'ici sur nos propositions, malgré les contradictions et les critiques que

Cet heureux état de choses n'a du reste été compensé pour le pays par aucune perte notable. On croyait généralement en Europe que le commerce et l'industrie de la Belgique, exclus des colonies hollandaises, payeraient de leur prospérité l'indépendance que ce pays s'était acquise.

toute innovation rencontre naturellement en principe et qu'elle éprouve encore.

«C'est au choix d'un *personnel spécial*, au *système économique* de nos ouvrages, aux *bordereaux de prix* qui sont la base de nos adjudications, et même à l'adoption sans adjodication de *marchés particuliers* pour certaines fournitures; à l'emploi, dans certains cas, d'une *régie judicieuse ;* enfin, aux conditions inusitées introduites dans nos cahiers des charges; c'est à l'ensemble de ces modifications contraires à la routine, que l'on doit l'économie évidente et la promptitude obtenue dans les travaux qui nous ont été confiés.

« Pense-t-on que si on avait été obligé de suivre, pour l'établissement do chemin de fer, les formalités administratives ordinaires des aotres travaux publics, impuissantes pour le bien, impuissantes contre le mal ; pense-t-on qu'on aurait obtenu d'aussi prompts, d'aussi beaux résultats ; et en moins de trois années, des travaux effectifs pour près de quinze millions ? »

Les ingénieurs terminent leur rapport par un parallèle entre le chemin de fer belge et le rail-way de Liverpool à Manchester. Tout en reconnaissant avec eux qu'en Belgique les dépenses d'établissement et d'entretien sont infiniment moindres, tandis que le mouvement des voyageurs est plus considérable que sur le rail-way anglais, et les prix de transport beaucoup plus réduits, nous ne pouvons cependant admettre le parallèle en son entier, parce qu'il est des causes locales qui ont contribué à élever les dépenses du chemin de fer de Liverpool et empêchent qu'on les modère, et qu'on a été amené à reconnaître en Belgique que le prix du transport des voyageurs avait été fixé trop bas.

Cette opinion fut aussi la nôtre, jusqu'à ce que des faits nombreux nous eussent montré qu'elle était peu justifiée par l'expérience. Ce résultat de recherches faites sans prévention semble d'autant plus étrange qu'il paraît impossible de le concilier avec la perte d'un immense débouché qu'aucun marché nouveau n'a remplacé pour l'industrie belge. Il s'explique cependant par des raisons dignes d'être prises en considération sérieuse.

Il résulte des états publiés par le *Journal du Commerce* d'Anvers, et l'on peut citer cette feuille avec pleine confiance lorsqu'il s'agit d'un fait favorable à la révolution de 1830, que le mouvement de ce port a été, en 1834, 1835 et 1836, au moins égal à celui de 1828, la plus belle année du royaume des Pays-Bas, et que les arrivages excèdent ceux de 1827 et des années antérieures. Si du nombre des navires on passe à la masse des marchandises importées, on trouvera des résultats à peu près analogues. « A l'exception du café, on peut dire qu'il n'y a pas de diminution sur un seul article, malgré les circonstances politiques, malgré l'interruption partielle de la navigation, et malgré la suppression du transit vers l'Allemagne, tandis qu'il y a augmentation sur les trois articles les plus importans, le coton, le tabac, le sucre, lesquels servent de matière première aux filatures,

aux fabriques de tabac et aux raffineries. Quant au café, la consommation ne peut en avoir diminué : le pays ne perd donc en définitive que le bénéfice qu'aurait procuré le transit.»

Ces faits sont corroborés par la situation du port d'Ostende, où le chiffre de 70,000 tonneaux, qui n'avait jamais été atteint durant l'union de la Belgique et de la Hollande, est constamment dépassé depuis trois ans. Ostende a même compensé, et au-delà, par une augmentation de 20,000 tonneaux, les pertes éprouvées par Anvers pendant les deux premières années de la révolution. Que ne laisse pas espérer une telle situation, quand le transit sur l'Allemagne sera en pleine activité, et que le régime d'entrepôt aura été établi par la législature sur des bases plus larges!

L'état de l'industrie en Belgique ne dément pas la prospérité du commerce maritime. Si de nombreuses pétitions sont adressées aux deux chambres, si des journaux accueillent toutes les plaintes et les exagèrent, c'est que beaucoup d'intérêts privés et de spéculations financières sont liés à la fortune du roi Guillaume et exercent une haute influence dans la presse; c'est que, d'ailleurs, la lutte entre la liberté commerciale et la protection tarifaire s'engage aussi très énergiquement chez nos voisins. Elle y donne lieu à une polémique d'autant plus

vive, à des manœuvres d'autant plus actives, que la législature n'est pas encore liée à un système, et qu'il s'agit de le fonder.

L'industrie des toiles, la plus importante pour les Flandres, et qui, s'exerçant au foyer domestique, a ses racines dans les vieilles mœurs de ce pays, compte au nombre de ses meilleures années les deux qui viennent de s'écouler. L'importation annuelle de ses produits en France peut être aujourd'hui évaluée à une somme de 20,000,000 fr., sans compter ce que l'interlope fait pénétrer en fraudant le droit (1). C'est aussi la contrebande qui fait de la fabrication du tabac l'une des plus importantes industries de la Belgique. Nulle part on n'a plus redouté qu'en ce pays l'enquête qui pourrait laisser prévoir une modification au monopole exercé en France sur cette matière. Invité à nous expliquer les motifs d'un aussi vif intérêt: « C'est, nous répondit un représentant, que tant que le régime actuel existera chez vous, nos fa-

(1) Les chiffres suivans, empruntés aux états officiels, pourront faire juger des progrès de l'industrie linière, si menaçante pour l'industrie similaire en France, l'une des plus intéressantes de nos départemens de l'ouest.

Importations en France.	1831.	12,732,946 fr.
	1832.	18,679,077
	1883.	20,137,372

briques de tabac ne sauraient suffire à vous en fournir. »

Liége, cette ville étrange où la féodalité manufacturière des temps modernes s'associe à la féodalité militaire du moyen-âge, où les gothiques clochers se mêlent aux cols élancés des hauts-fourneaux, où l'industrie s'est logée en souveraine au palais même du prince-évêque, exporte de nombreuses machines à vapeur, fournit en abondance des armes à tous les gouvernemens qui se défendent, à tous les prétendans qui les attaquent, et prépare jour et nuit ces rails qui vont paver de fer la Belgique. Les sucres raffinés suffisent à peine aux demandes du marché intérieur, et quelques tentatives d'exportation s'opèrent avec succès (1).

Les mines, cette industrie source de toutes les autres, ont éprouvé une crise grave, mais momentanée, par suite du développement exagéré donné avant 1830 à la production métallurgique. Aujourd'hui ces embarras paraissent avoir complètement cessé; chaque jour de nombreuses autorisations pour l'érection de hauts-fourneaux sont sollicitées et obtenues. La production est plus considérable que jamais, et tout s'écoule à ce point

(1) La prospérité de cette industrie ressort du chiffre énorme de l'importation du sucre brut, qui présente, de 1833 à 1836, une moyenne supérieure à celle de 1827 à 1829.

que les adjudications de l'état pour les chemins de fer ne sont quelquefois pas remplies.

La situation prospère des houillères est moins contestable encore (1), et l'on peut se reposer sur les besoins croissans de l'industrie en France et le mouvement d'idées qui s'y développe, du soin de créer à ce produit de plus larges débouchés vers nos frontières. Une première et prudente satisfaction a été donnée à cette pensée d'avenir par

(1) « On compte dans le seul district houiller de Charleroi, dit l'organe placé au centre de cette grande industrie, quatre-vingt-deux charbonnages, dont soixante-un en pleine activité. En 1833, ils fournissaient au commerce une quantité de 493,500 tonneaux de marchandises. Il donnent aujourd'hui un produit annuel de 778,817 tonneaux, d'une valeur de 6,441,016 fr.

« Malgré cette augmentation dans l'extraction, la production du charbon gras, dans les environs de Charleroi, commence à n'être plus en rapport avec la consommation. » (*Mémorial de la Sambre*, 8 juillet 1836.)

Une activité également croissante se manifeste dans le district de Mons. L'importation des houilles belges en France à plus que doublée depuis treize ans. Les derniers états officiels dont les résultats soient en ce moment sous nos yeux, l'établissent comme suit :

1821.	251,861,525 kilog.
1829.	435,940,481
1834.	580,073,693

Ajoutons que la situation créée aux houilles de Belgique, comparativement aux houilles anglaises, par les ordonnances du mois d'octobre 1835, quoique le système des zônes froisse, sous certains rapports, les intérêts de ce pays, ne permet pas de douter que l'importation en France n'ait augmenté dans une notable proportion en 1836 et 1837.

un ministre éclairé, M. Duchâtel; mais tout n'est pas fait encore, et la Belgique peut s'en fier à ce qui n'a jamais reculé en France, même devant de grandes calamités, à l'irrésistible entraînement de l'opinion.

Nous portons dans ces recherches un dégagement trop complet de vues systématiques, pour prétendre appliquer à l'industrie cotonnière tout ce qui vient d'être dit de la situation généralement satisfaisante des manufactures et du commerce de ce pays.

Cette industrie, qui, pendant quinze ans, ne produisit guère que des espèces communes pour alimenter le marché de Java, abandonnant sans résistance le marché intérieur à l'Angleterre, a vu soudain toutes ses habitudes contrariées, toutes ses routines rendues impossibles. Il a fallu sortir enfin de son apathie pour lutter contre la production étrangère, en essayant de faire aussi bien qu'elle. Ce coup devait être sensible : il porta spécialement sur la ville de Gand ; et un très grand nombre de fabricans trouva d'abord plus commode d'attendre la restauration promise chaque matin, que de se soumettre aux conditions de l'indépendance nationale.

Mais ces espérances, devenant de jour en jour plus incertaines, durent bientôt céder aux impulsions de l'intérêt personnel et au gros bon

sens du comptoir. Si quelques fabriques furent fermées, d'autres ne tardèrent pas à s'ouvrir, et le Brabant bénéficia de la mauvaise humeur de la Flandre. On s'attacha à pourvoir le marché belge, si long-temps négligé; et placés dans des conditions de travail plus favorables que la plupart des producteurs étrangers, à raison du taux de l'intérêt de l'argent et du bas prix de la main-d'œuvre, les fabricans nationaux rendirent chaque jour la concurrence plus rare et plus difficile.

Il résulte des états produits par l'administration des douanes que l'importation en Belgique du coton en laine, restant à l'intérieur et destiné à y recevoir la main-d'œuvre, est aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était sous le royaume des Pays-Bas. Les mêmes documens, corroborés par les états officiels du gouvernement britannique, constatent que l'année dernière l'importation anglaise, en tissus de coton, n'est montée qu'à une valeur de 128,475 liv. sterl., tandis qu'elle était, en 1829, d'une somme de 584,184 liv. sterl. pour les provinces méridionales du royaume. Les tableaux des douanes françaises présentent des résultats non moins remarquables. La concurrence étrangère recule donc devant les produits indigènes, à mesure que l'industrie s'attache à reconquérir un terrain qu'elle avait abandonné sans combat.

Ajoutons que, d'après les personnes le plus en mesure de connaître la situation commerciale de la Belgique, et surtout celle de la place d'Anvers, les rapports des fabricans belges avec les colonies de la mer du Sud se rétablissent graduellement sur l'ancien pied, et que presque toutes les maisons néerlandaises opèrent avec cette ville sous pavillon neutre. La Hollande a trop le sens de ses intérêts pour sacrifier à des rancunes politiques des spéculations lucratives. C'est du siége d'une ville hollandaise, de celui de Berg-op-Zoom, je crois, qu'on raconte que les assiégés fabriquaient et vendaient aux assiégeans les boulets destinés à démolir leurs murailles.

La situation de l'industrie en Belgique paraît enfin assez rassurante aux bons esprits de ce pays (et le gouvernement s'est, sous plusieurs rapports, associé à cette opinion dans la session de 1836-1837 par la présentation de tarifs modifiés), pour faire repousser, comme inutile et désastreux, le système de haute protection tarifaire, que les fabricans belges réclament avec une énergie au moins égale à celle déployée par nos manufacturiers, en demandant le maintien de ce qu'ils considèrent comme un droit acquis.

Or, quelque mal fondées que soient trop souvent les exigences de ces derniers, quelque insou-

tenables que seraient des prétentions qui voudraient se poser comme éternelles, alors qu'elles ne peuvent par leur nature être que transitoires, il est certain que nos industriels sont dans une bien meilleure situation pour réclamer le maintien de la législation protectrice, que les fabricans belges pour en demander l'établissement. La prohibition est la loi de l'industrie, en France, depuis Colbert; la liberté commerciale est aussi vieille que les Pays-Bas espagnols et autrichiens.

« Hors la tolle de Brabant, dit Louis Guichardin dans sa *Description des Pays-Bas*, ni le prince ni les villes ne peuvent lever aucune gabelle sur quelque marchandise qui arrive au port ou qui en sorte. » Un régime analogue, sagement tempéré par des règlemens qui placent le gouvernement de Marie-Thérèse au-dessus des plus éclairés de son temps, dota la Belgique d'une prospérité inexplicable dans son abaissement politique, et sous le coup du blocus maritime imposé à ses ports par la Hollande (1). Où, d'ailleurs, la liberté commerciale est-elle mieux placée qu'en Belgique? Quel pays a plus d'intérêt à en faire proclamer le principe? Où Mons placera-t-il ses houilles, qui sont à la Bel-

(1) M. E. Perrot a publié, d'après les documens dépouillés par lui aux archives du royaume, les renseignemens les plus curieux et les plus circonstanciés sur l'administration autrichienne dans les Pays-Bas.

gique ce que les vins de Bordeaux sont à la France, source immense de richesses s'ils s'écoulent au dehors, source d'inquiétude et de perturbation si l'étranger les repousse? Sacrifiera-t-elle sa vieille industrie linière, si profondément nationale, et qui donne aujourd'hui une importation de plus de 20,000,000, aux exigences des filatures de coton, dont la vente, en France, n'atteindra jamais la moitié de cette somme? Otera-t-elle, par un exhaussement de tarif, à l'intéressante population du Luxembourg, l'espérance de voir la France se montrer moins rigoureuse pour l'admission d'un bétail qui fit autrefois sa richesse, et cause aujourd'hui sa profonde misère?

Une telle méconnaissance de ses propres intérêts est impossible, quelque importance politique qu'on puisse mettre à se concilier l'opinion industrielle, quelque prépondérans que soient les intérêts producteurs et fonciers au sein de la législature belge.

C'est sous un autre point de vue qu'il faut envisager les propositions restrictives de la liberté commerciale, plusieurs fois formulées à la chambre des représentans et dans le sénat. Leur but est moins d'agir sur la Belgique que sur la France; elles sont à la fois une ouverture et une menace. La France tient, en effet, dans ses mains l'avenir

commercial de ce pays comme son avenir politique. Si elle ne rendait pas graduellement plus facile l'admission des fers et des houilles du Hainaut, si elle persistait à opposer une éternelle barrière aux produits si multipliés de l'industrie de Gand et de Liége, aux draps de Verviers, qui demande couragement à la liberté commerciale de guérir les plaies temporaires que le système colonial lui a faites, comment se dissimuler qu'il ne resterait à la Belgique qu'une alternative également déplorable pour elle et pour nous, la chute de son industrie, ou son adhésion au système prussien?

Qu'on n'argue pas, pour contester cette éventualité, de ce qui vient d'être dit sur la situation actuelle de la fabrique belge, qui ne souffre encore ni de l'excès de ses produits, ni de l'exiguité de ses débouchés. L'industrie de ce pays est loin d'être arrivée au complet développement qu'elle ne peut manquer d'atteindre. D'ailleurs, la révolution a créé pour un temps à l'intérieur du royaume bien plus de ressources qu'elle n'en a enlevé; il a fallu équiper et armer cent mille hommes; d'immenses travaux publics ont été entrepris; les hauts-fourneaux et les houillères suffisent à peine pour y répondre; enfin, le marché national est venu offrir à l'une des principales industries un débouché nouveau. Mais la plupart de ces ressources

sont temporaires; elles disparaîtront bientôt avec cette irritation fébrile et cette activité artificielle qu'entretiennent pour un jour les révolutions. Lorsque le calme se sera fait, la Belgique s'effraiera à juste titre de sa prospérité croissante comme de l'indice même de ses embarras futurs. Alors elle tournera les yeux vers nous, elle parlera à l'intérêt des consommateurs, à la prévoyance des hommes politiques; aux uns, elle offrira les matières premières à bas prix; aux autres, un concours indispensable à l'action extérieure de la France. Alors, entre le leurre de la neutralité de la Belgique et son accession à l'alliance allemande, il faudra que notre législature prononce.

On peut croire que le progrès des idées économiques aura rendu la transition moins difficile. On ne discute déjà plus le principe de l'abaissement graduel des tarifs, et les plus intrépides défenseurs du système de la production nationale confessent que ce bienfait ne saurait être acheté par des charges plus onéreuses que ses résultats ne sont profitables. Pour les révolutions nécessaires, le seul art de l'homme d'état est de les préparer, en adoucissant les pentes et en empêchant que tout ne se fasse en un jour.

La Belgique n'hésiterait jamais, même à des conditions moins favorables, entre notre marché

et celui de l'Allemagne, car plusieurs de ses produits les plus importans rencontreraient dans les qualités similaires, fournies à plus bas prix par la Saxe, une concurrence dangereuse. Mais si, d'un côté, toute espérance était fermée, que de l'autre les avances devinssent d'autant plus vives que la Prusse apercevrait mieux la double portée d'une accession dont le résultat serait de conduire sa ligne de douanes jusque sous les remparts de Lille et de Valenciennes, devrait-on s'étonner que le gouvernement belge finit par oublier des services dont tant de passions s'attachent déjà à éloigner le souvenir?

Jusqu'à ce jour le cabinet de Berlin n'a rien fait pour seconder ce mouvement signalé par trop d'indices (1); mais le moment de quitter le deuil de la maison de Nassau est venu; puis, en face des orages qui grondent en ce moment dans les provinces rhénanes, il faut de deux choses l'une: ou renverser le nouveau royaume de Belgique, ou se ménager d'étroits rapports avec lui. Il peut être pénible de traiter d'état à état avec ce qu'on nomme parfois une *capucinière jacobine;*

(1) Plus de cinquante pétitions collectives des fabricans belges, demandant l'accession au système prussien, ont été présentées aux chambres pendant le cours de la session 1836-37, et renvoyées aux ministres compétens.

et lorsqu'on voit un chargé d'affaires du pape transmettre de Bruxelles au clergé allemand des ordres docilement obéis, cela doit faire quelque mal au cœur. Mais on a signé le traité du 15 novembre; on a permis le siége d'Anvers; on a dans l'affaire de Grünenwall donné d'excellens conseils; on sacrifiera donc ses antipathies à l'évidente nécessité de ses intérêts, et l'une des plus vives préoccupations de la Prusse sera de se ménager l'alliance de la Belgique.

Nous venons d'étudier les conditions d'existence imposées au nouvel état par la diplomatie européenne, et les tentatives à l'aide desquelles il s'est si honorablement efforcé d'en neutraliser les inconvéniens et les dangers; il reste à apprécier la nature et le caractère de ses institutions politiques et administratives.

CHAPITRE III.

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA BELGIQUE.

Une opinion universellement répandue en Europe nuira, plus que toute autre cause, à la consolidation de l'indépendance belge. On ne croit guère à une nationalité qui a protesté trois siècles contre chaque domination étrangère, sans avoir la force de s'élever d'une émeute à une révolution, et l'on semble envisager comme provisoire un établissement que les combinaisons de la politique générale briseraient sans scrupule comme sans résistance. Ainsi qu'au dernier siècle les îles à sucre et à girofle passaient de main en main, cédées, échangées ou vendues, selon le sort des combats ou les convenances financières, la Bel-

gique paraît destinée à voir son sort se régler sans elle par une bataille ou par un congrès.

Ce pays a beaucoup à faire pour se relever aux yeux du monde de sa longue déchéance intellectuelle et politique. Le pourra-t-il? nous l'espérons; car c'est toujours chose heureuse que de voir s'épanouir la nature, long-temps étiolée sous la politique; et l'intérêt bien compris de la France, que nous ne sommes pas assez philosophe pour ne pas faire passer avant tous les autres, ne nous paraît pas devoir contrarier directement ces vœux de durée et d'avenir. Que ce pays prenne foi et confiance, que son gouvernement sache tirer parti d'une situation analogue à celle qui fut pour la maison de Savoie, toujours menacée et toujours debout, le principe de ses développemens successifs. Le lion belge garde quelque chose de plus précieux encore que l'entrée de l'Italie, et son alliance sera recherchée au même titre que le fut si long-temps celle du geôlier des Alpes. Une monarchie établie dans une position semblable n'est pas, autant qu'on le croit, à la merci des évènemens extérieurs. Si elle doit mourir, ce sera faute d'habileté plutôt que faute de ressources. Il faut de spécieux prétextes pour rayer de la liste des nations un peuple qui veut vivre. On n'en manqua pas contre la Pologne, abîmée dans l'anarchie;

et quand Napoléon acheva Venise, elle n'avait conservé de son antique grandeur que la mascarade de Bucentaure.

Il peut se faire que la Belgique se laisse envahir elle-même par des doutes et des arrière-pensées qui lui seraient mortels; on pourrait craindre surtout pour elle qu'elle se laissât traîner à la remorque des idées françaises, au point d'avoir tous les inconvéniens de nos institutions sans aucun de leurs avantages, et qu'en négligeant de développer les élémens de sa vitalité propre, elle n'avançât elle-même le jour de son absorption au sein d'une puissante unité. Ce que ses hommes d'état doivent donc demander aux institutions politiques, c'est moins la perfection de mécanisme des nôtres, qu'un moyen de développement pour le génie belge dans ce qu'il a de natif. Il importe moins à ce pays d'avoir d'excellentes lois et une administration habile, que des lois et une administration nationales.

Se distinguer de la France par une large extension des libertés provinciales et communales, si long-temps pratiquées dans les Pays-Bas, par des applications nombreuses et fécondes du principe d'association, étrangères à nos habitudes et que les Belges manient mieux que nous; fonder un régime simple et modeste, qui ne donne pas de prime

aux hautes ambitions politiques, instrumens nécessaires de la gloire des grands états, dangereuses et mal à l'aise sur un étroit théâtre ; appeler au gouvernement les influences naturelles en les donant graduellement de l'aptitude qui leur manque ; combiner enfin l'esprit agricole et local de la Suisse avec le génie commercial et entreprenant de la Hollande et des villes anséatiques : telle devrait être la constante préoccupation des hommes appelés à préparer les destinées de la Belgique.

C'est en partant de cette idée que nous jetterons un rapide coup d'œil sur la constitution politique que ce pays s'est donnée, au sortir de sa révolution, et sur l'ensemble de son régime administratif, cette seconde constitution des nations modernes, plus importante encore que la première.

Ces institutions peuvent être envisagées sous trois rapports divers :

1° Le droit public qu'elles consacrent ;

2° Les formes de gouvernement qu'elles établissent ;

3° Le régime local, que des mesures plus récentes ont complété.

Les lois conçues au sein d'une révolution, et après une longue résistance à des tentatives d'arbitraire, sont toujours palpitantes des passions

du moment, et semblent dirigées contre le passé, beaucoup plus qu'elles ne sont propres à garantir l'avenir. Alors les principes dont il a été fait abus sont solennellement révoqués, les intérêts menacés sont rassurés par des dispositions largement protectrices, dont le moindre inconvénient est d'être inutiles du moment où la position est changée. On se défend contre un ennemi qui n'est plus, sans se mettre en garde contre l'ennemi nouveau auquel il va falloir faire face. La Belgique venait de se soulever contre les tentatives de la maison de Nassau ; elle avait combattu long-temps pour la liberté de sa foi, de sa pensée et même de sa langue : aussi s'attacha-t-elle à donner à ces graves intérêts des garanties fort convenables sans doute sous le roi Guillaume, mais qui perdaient une grande partie de leur importance sous un gouvernement national. La liberté des cultes, et celle de l'enseignement surtout, fut assise sur des bases tellement hardies et tellement nouvelles dans le droit constitutionnel, que la position du gouvernement belge est, sous ce rapport, unique en Europe.

« La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toutes matières, sont garanties.

« Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et cérémonies

d'un culte, ni d'en observer les jours de repos.

« L'état n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination, ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs, et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication.

« L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi (1). »

Ainsi s'exprime la constitution; ainsi sont résumées les idées dont l'union catholico-libérale avait amené le triomphe.

On comprend que les Irlandais catholiques, soumis au régime anglican, réclament tout cela; rien ne serait plus naturel que d'entendre les malheureux Polonais, si leurs plaintes pouvaient trouver quelque organe et quelque écho, exiger des garanties analogues pour leur foi corrompue dans son enseignement, pour leur clergé menacé dans sa hiérarchie et son indépendance. Mais une position défensive peut-elle se changer en une situation normale et permanente? N'y a-t-il pas quelque contradiction entre le maintien du traitement

(1) Constitution belge, art. 14.-17.

ecclésiastique, annuellement voté par les chambres, et cette indépendance absolue, qui ne s'étend pas seulement aux doctrines où elle devrait être de droit commun, mais au choix même des personnes? L'épiscopat et les chapitres belges se recrutent souverainement dans leurs propres rangs, à la manière de ces corporations municipales que la réforme a brisées en Angleterre. Un gouvernement national s'exerçant, non pas dans un pays divisé de sectes et de croyances comme l'Amérique du nord, mais au sein d'une population dont les dix-neuf vingtièmes sont ardemment catholiques, peut-il sans inconvénient pour la religion, sans quelque danger pour lui-même et pour la minorité dissidente, renoncer à tout contrôle sur le personnel du clergé et celui de l'instruction publique? question immense que l'avenir du peuple belge décidera, et dont la solution ne sera pas sans influence sur nos propres destinées.

Nous étions, en 1830, du nombre de ceux qui réclamaient le plus vivement la séparation de l'état et de l'église; nous la demandâmes d'abord à la restauration, pour arracher nos croyances à une protection aussi dangereuse pour elles-mêmes que pour le trône qui l'octroyait; nous la réclamâmes, avec plus d'insistance encore, de la révolution de juillet; car un parti qui fut alors bien près du

triomphe, eût infligé au catholicisme, accablé sous une impopularité passagère, une de ces positions auxquelles on n'échappe que par la liberté.

Sans avoir jamais eu aucune solidarité avec un journal qui a profondément remué le sol de la Belgique, nous avions des doctrines religieuses communes, et quelques sympathies politiques analogues, quoique moins ardentes. Nous pouvons donc comprendre mieux que d'autres le mouvement d'idées qui a présidé à l'œuvre constitutionnelle du 7 février 1831.

L'Avenir est fondé à réclamer une grande part dans ce travail. C'était merveille, en effet, de voir ce clergé et ces honnêtes catholiques belges, qui, quelques années auparavant, se signaient d'horreur à l'idée de la liberté des cultes et de la presse, et repoussaient la loi fondamentale de 1815, parce qu'elle contenait des dispositions trop libérales, réclamer avec véhémence toutes les conséquences du principe de liberté, auquel les évènemens les avaient récemment convertis. C'est le propre de l'esprit clérical d'être éminemment logique. Le tour habituel de la pensée, la séquestration du monde, l'exaltation qu'elle engendre, expliquent et justifient cette disposition, plus favorable aux spéculations métaphysiques qu'aux applications, si souples et si variées, de la vie sociale.

Le clergé belge, celui des Flandres surtout, appartient presque tout entier aux idées démocratiques et aux théories libérales que l'école de M. de La Mennais n'eût réussi à propager en France qu'autant que le libre exercice du culte catholique y eût été menacé par le pouvoir. Ce clergé déduit mathématiquement les conséquences du principe électif, comme le célèbre écrivain déduisit imperturbablement, pendant dix années, celles du principe contraire, avec une inflexibilité qui ne reculait pas plus devant les objections de l'histoire que devant les résistances du siècle. Dans la discussion de la constitution, dans celle de ses lois complémentaires, le parti catholique pur a été et continue d'être le plus puissant auxiliaire des théoriciens de l'école de gauche; lui seul est aujourd'hui en mesure d'imposer des conditions au pouvoir, et de réclamer avec succès en faveur des principes libéraux contre la tendance centralisante du parti des hommes politiques; car le libéralisme à la française compte peu de voix dans la chambre des représentans, et il est tout-à-fait nul dans le sénat.

La constitution belge est donc, à double titre, l'œuvre du parti catholique. Il l'a d'abord combinée en s'appuyant sur l'autre nuance de l'Union, puis il l'a fait accepter par les populations dont il dispose. Rien de si piquant que la physionomie de

ses principaux organes parlementaires, esprits bornés et nobles cœurs, où les vertus privées ne suppléent pas le manque d'expérience, braves gens sortis de leurs châteaux et de leurs fabriques, pétris de bonnes intentions et tout hérissés de préjugés, de la même pâte que ces tories de vieille roche, dont sir Walter Scott a crayonné tant et de si vivans portraits.

Il ne faut pas se faire illusion néanmoins sur cette rigueur puritaine; en même temps qu'on la professe avec une entière bonne foi, il se trouve qu'elle sert au mieux les intérêts qu'on a le plus à cœur de protéger, et qu'elle permet de concilier tous les avantages du pouvoir avec ceux de la popularité, ou plutôt de conquérir les uns par les autres. La liberté n'est pas une abstraction plus que la foi; elle doit se résoudre en actes positifs, du moment où, dans l'exercice des fonctions publiques, on est appelé à en appliquer les formules. C'est ainsi que, lorsqu'il s'est agi d'organiser l'enseignement public, la majorité législative et le ministère qui en émane ont combiné les dispositions de la loi, pour garantir d'une manière indirecte, il est vrai, mais assurée, la prépondérance de l'enseignement catholique, et qu'en toute circonstance l'intérêt religieux trouve au sein des chambres un concours actif et dévoué. Pourrait-il en être autrement? qui s'étonnera que,

dans l'exercice d'un ministère libre et consciencieux, la conscience individuelle soit consultée, et que la liberté, greffée sur un tronc religieux, porte des fruits parfumés de la saveur de son origine?

Ce qui se passe au sein des pouvoirs parlementaires, en face de la tribune et de la presse, doit arriver plus fréquemment encore dans l'administration locale. Quel régime assurerait aussi bien que celui des colléges administratifs la prépondérance du clergé dans les religieuses provinces des Flandres ou de la Campine? Quand le curé sera-t-il plus en mesure de disposer des ressources communales, pour rehausser la splendeur du culte divin ou assurer son existence, que lorsqu'il dictera souverainement leurs choix à ses ouailles, et que l'administration sera commise à deux échevins et à un bourgmestre désignés par lui? Que l'intérêt général ou celui d'une minorité dissidente se trouve en lutte, nous ne disons pas avec l'intérêt religieux, mais seulement avec un intérêt de sacristie, lequel pense-t-on qui reculera devant l'autre?

S'il s'agissait d'opter entre l'ouverture d'une route vicinale ou la création d'une caisse d'épargne utile à tous dans un avenir éloigné, et l'irrésistible plaisir de faire à la fois preuve de goût, de piété et de richesse, en bariolant et dorant de gothiques statues, peut-on douter de la puissance et du ré-

sultat de la tentation? A en juger par l'irritation très vive qui se développe au sein du parti catholique, parmi les hommes les plus ardemment dévoués à leurs croyances, dès qu'ils mettent la main à la pratique des affaires, contre l'action exercée par le clergé de quelques provinces dans la gestion des affaires locales, cette situation créerait au gouvernement et au catholicisme lui-même des obstacles de nature à faire peut-être redouter pour l'avenir une réaction dangereuse.

Le clergé gouverne la Belgique; il la gouverne au nom de la liberté et par une application large et complète de ses principes. Jamais les idées de M. de Lafayette ne furent plus franchement pratiquées même en Amérique. Les théoriciens n'ont donc mot à dire contre une domination chaque jour légitimée par l'assentiment et le scrutin populaire. Il n'en est peut-être pas de même des hommes de pratique et d'expérience : ceux-ci savent que la liberté est moins encore le terme que le moyen dans la grande œuvre sociale.

En étudiant l'histoire et en suivant les luttes intestines des peuples, on serait parfois tenté de se demander si la première condition de la liberté pratique ne serait pas la prépondérance incontestée d'une opinion ou d'un intérêt. Des écoles ou des partis égaux en force sont plus enclins à com-

battre qu'à traiter, à désirer la victoire qu'à se contenter de la liberté. Au contraire, lorsqu'une situation est solidement prise et que le parti dominant n'en peut plus être délogé, il répand la liberté dont il ne redoute plus l'usage, et qui, après tout, le sert plus spécialement lui-même. Ce qui rendit la liberté impossible dans la France de 89, c'est que le parti qui la voulait selon certaines conditions et dans certaines limites, était trop faible pour résister à celui qui n'en voulait pas et à ceux qui la comprenaient autrement que lui; c'est aussi là le danger que court la cause libérale en Espagne et en Portugal. Aujourd'hui la suprématie, chaque jour plus manifeste des intérêts bourgeois nous prépare un avenir dont la classe moyenne peut n'avoir pas le goût, mais où elle sera comme entraînée par sa force même. Le parti catholique est chez nos voisins ce qu'est le juste-milieu chez nous; seulement comme il est encore plus fort, il n'a eu à faire ni état de siége, ni lois de septembre.

Hâtons-nous du reste de le dire : ce n'est pas d'après les idées parisiennes que l'état de la Belgique doit être apprécié. En France, la Bretagne seule pourrait faire comprendre ce pays; mais en France, qui comprend la Bretagne? Si la Belgique avait une nationalité forte et robuste, et que son avenir de peuple fût assuré, on pourrait

conseiller à ses hommes d'état de modifier ce qu'il peut y avoir d'anormal dans des influences dont l'imprudente action peut susciter des dangers aux intérêts sacrés qu'ils défendent : on devrait alors songer à perfectionner les détails de l'administration, à la rendre plus active et plus simple. Mais la Belgique doit avoir de tous autres soucis ; il lui faut constituer sa nationalité, cultiver avec soin cette plante encore débile. Gardez-vous d'élaguer ses branches pendantes à l'aventure, laissez sa sève s'éparpiller en boutons et s'étendre en rameaux épais. Le moment de faire filer la tige n'est pas venu ; il faut que l'arbre prenne du corps ; ce serait plus qu'une imprudence de l'attaquer dans sa maîtresse racine, dans la seule qui le fasse vivre.

Si nous passons aux formes constitutives du gouvernement, on verra qu'elles ont été combinées sous des influences analogues, et que c'est à un tout autre point de vue qu'à celui où l'on se place d'ordinaire chez nous, qu'il convient de s'établir pour les apprécier.

La monarchie fut décrétée par le congrès belge à une majorité de cent soixante-quatorze voix contre treize qui votèrent pour la république. Mais qu'on ne s'y trompe pas : quoique la presque unanimité de ce corps se prononcât pour l'érection d'un trône constitutionnel, un très grand

nombre de ses membres, d'entre ceux appartenant au parti catholique surtout, firent, dans cette circonstance, un véritable sacrifice aux terreurs que le mot de république éveillait dans tous les esprits. S'ils n'avaient consulté que l'entraînement de leurs idées théoriques et de leurs antipathies prononcées, ils auraient proclamé la forme républicaine. Ils reculèrent devant des souvenirs hideux, rajeunis par l'admiration d'un parti fanatique qui ne peut imputer qu'à lui-même ses humiliations et ses défaites. Dans les circonstances les plus favorables, ce parti a succombé en Belgique comme en France sous le sceau d'impiété qu'il porte au front ; c'est la civilisation chrétienne qui s'est levée contre lui, et l'a enchaîné comme l'ange de l'abîme.

Mais si le congrès belge proclama la royauté, ce fut en ne lui donnant qu'une part fort exiguë dans les affaires du pays ; il ne lui réserva guère qu'un rôle négatif, se préoccupant plus de la nécessité d'échapper à la république que du soin de constituer la monarchie.

Le pouvoir judiciaire, qui en France émane du roi, fut enlevé au monarque en Belgique, ainsi que la nomination des fonctionnaires de cet ordre, laquelle ne s'opère que sur présentation faite par les chambres législatives, par les conseils

provinciaux, ou par les cours et tribunaux eux-mêmes (1). Il ne nomme aux emplois d'administration que sous les exceptions déterminées par la loi et que celle-ci peut étendre (art. 66). Les chambres s'assemblent de droit et sans convocation royale à une époque déterminée (70). La durée de leur session obligatoire est également déterminée par la loi (*ibid.*, § 2). Le roi est sans action, même indirecte, sur le choix des membres du sénat, nommés par les mêmes électeurs que les représentans, et selon le même mode que ceux-ci (53). Enfin l'inviolabilité de la personne royale semble même n'avoir été consacrée qu'avec certaines réserves (2).

On doit savoir gré à un prince d'avoir accepté une telle situation, alors entourée de tant de périls. La Belgique a fait un choix heureux et sage. Elle-même et son monarque ont lieu d'être satis-

(1) Constitution belge, art. 99.

(2) La rédaction de la section centrale portait : *le roi est inviolable*. On proposa d'y substituer ces mots : *la personne du roi*, parce que, dit M. Deleeuw, auteur de la proposition, il est important de distinguer entre la personne du chef de l'état et le chef de l'état ; « car, si vous adoptez la rédaction de l'article en disant *le chef de l'état inviolable*, vous vous liez irrévocablement, et quoi qu'il arrive, vous ne pouvez plus prononcer la déchéance : il serait peut-être dangereux de se lier ainsi. » Une autre proposition tendait à faire décider par *une cour d'équité*, quand il y aurait lieu à la déchéance. Cette proposition fut rejetée, et la première adoptée, avec la réserve et la modification proposée par M. Deleeuw.

faits l'un de l'autre. A peine assis sur ce fauteuil drapé en trône, Léopold se vit soumis à la plus cruelle des épreuves ; et au milieu des désastres de son avénement, il ne désespéra pas de l'avenir. Son sens droit et la considération personnelle que lui accorde l'Europe contribueront à garantir cet avenir à sa patrie adoptive. Ce prince a bien compris ce pays de mœurs simples et jalouses, et au préjudice peut-être de ses inclinations personnelles, il a su appeler et maintenir aux affaires le parti qui y apporte, après tout, le plus de puissance morale et de popularité.

Il ne s'agit pas d'élever dans une contrée sans imagination et sans souvenirs monarchiques un trône entouré de pompes et de prestiges; une telle tentative serait mortelle à la royauté en même temps qu'à la nationalité belge. Il s'agit moins encore de créer là de ces grandes existences politiques, qui font aspirer à la vie parlementaire comme au premier degré d'une haute fortune et d'une illustre renommée. Des ministres à 24,000 francs de traitement, qui, après plusieurs années de fonctions remplies d'une manière plus consciencieuse qu'éclatante, auront pour perspective de descendre au rang modeste de gouverneur de leur ville natale ou de rentrer dans l'obscurité avec des témoignages de l'estime publique ; un sénat électif

composé de gros propriétaires et d'industriels; des représentans salariés pour faire temporairement les affaires publiques sans y voir un moyen de faire les leurs : ce sont là des chimères dans un pays constitué comme le nôtre, et des réalités dans les chambres de la Belgique et les diètes de la Suisse. Les grands états ont des conditions d'existence auxquelles on essaierait en vain de les contraindre à manquer. C'est dans leur sein, et par l'importance même des résultats qui sont à la fois son but et sa récompense, que l'esprit humain se développe; si les sociétés d'un autre ordre gagnent souvent en honneur et en moralité ce qu'elles perdent en éclat et en influence, c'est là une compensation que la sagesse devrait accepter sans doute, mais qui pourtant ne satisfait guère aux instincts des peuples modernes.

Les chambres ont dû hériter des attributions enlevées au roi. Elles en ont, en effet, d'importantes que notre Charte ne garantit pas, quoique l'usage les consacre pour la plupart. Tels sont, par exemple, le droit d'enquête avec toutes ses conséquences (40), la faculté d'exiger des ministres des explications sur toutes les pétitions (43) et sur l'état des relations diplomatiques (68).

Le droit de se réunir chaque année, sans convocation préalable, le deuxième mardi de novembre,

la suppression des scrutins secrets, et l'obligation de voter à haute voix sur toutes les questions (39), l'indemnité mensuelle de 200 florins qui garantit l'indépendance des représentans choisis sans aucune condition d'éligibilité (52), la grande fortune territoriale que suppose le cens déterminé pour le sénat, l'impossibilité d'offrir une amorce aux ambitions par des fonctions publiques largement rétribuées : tout concourt enfin à annuler avec l'influence ministérielle l'importance même des fonctions de ministre, et à consacrer l'omnipotence parlementaire en pratique aussi bien qu'en théorie.

Le sénat belge est élu pour huit ans, l'autre chambre pour quatre années seulement (51). L'un et l'autre se renouvellent ensemble en deux séries, mais peuvent être dissous séparément (51, 55).

Le cens de 1,000 florins imposé aux sénateurs, et l'obligation de résider à Bruxelles sans indemnité, ont, selon l'esprit et le vœu de la constitution, appelé au sénat toutes les notabilités territoriales des provinces. On dirait un conseil général discutant autour d'un tapis vert et sans l'appareil de la tribune, qui est à la pensée politique ce qu'était le masque dramatique à la parole des anciens, et réglant les affaires publiques avec la confiance et l'aplomb de gens qui n'ont pas mal fait les leurs.

Pas de phrases, point ou peu d'esprit, une élaboration lente et difficile qui fait deviner la traduction française d'idées conçues en flamand; mais en revanche une absence complète de prétention, des allures libres et fermes qui nous sont trop étrangères, et qu'on ne trouve pas là sans étonnement et sans plaisir. Si la Belgique est originale par quelques-unes de ses institutions politiques, c'est sans contredit par son sénat. La France donnerait mieux sous d'autres rapports, mais elle ne donnerait pas cela. C'est un fruit indigène qui doit mûrir et qu'il faut cultiver avec grand soin.

Quoique sans action politique, notre pairie est, quoi qu'on puisse en dire, une belle chose : il n'est pas de nation en Europe, sans excepter l'Angleterre, qui puisse présenter plus de lumières réunies à plus d'expérience. Tous les régimes et tous les systèmes ont jeté leurs débris sur ce rivage avant de disparaître sous les flots : on dirait l'histoire contemporaine personnifiée et toute vivante. Mais cette pairie n'est quelque chose que par l'éclat qui s'attache au rôle historique et aux antécédens personnels de ses membres. C'est pour cela que l'idée d'en fonder la grandeur et l'avenir sur l'hérédité nous parut toujours stérile et fausse, même sous la restauration, dont le principe lui prêtait une force factice; c'est pour cela, sans donner bien d'autres raisons

plus péremptoires encore, que l'espoir entretenu par quelques hommes de revenir un jour à cette institution sous le régime actuel, nous semble aussi dangereux que chimérique. L'hérédité ne représente rien dans un temps où l'on ne tire son autorité que de soi-même; comme tous les ressorts portant à faux, elle serait un point d'arrêt pour le pouvoir beaucoup plutôt qu'un point d'appui. Une chambre des pairs dont les membres n'auraient plus, dès la seconde génération, cette auréole que l'homme n'emprunte aujourd'hui qu'aux grandes circonstances qu'il a traversées, serait repoussée par les mœurs autant que par les idées. A cet égard, la monomanie de la France est *universelle*, et dès lors ce n'est plus une *monomanie*.

En Belgique, au contraire, les positions natives ont encore quelque valeur par elles-mêmes; la fortune est un principe positif et pas seulement, comme chez nous, un moyen très éventuel d'influence. Aussi, ce pays, dont l'aristocratie a eu le bonheur d'échapper aux carrosses du roi et aux petits soupers, bonne vieille noblesse flamande restée attablée à la tabagie pour boire le faro et fumer le cigarre; ce pays qui n'a connu ni les échafauds de Richelieu, ni les salons ambrés de la Pompadour, ni les folies de Coblentz, aurait pu tenter

peut-être avec quelque succès la création d'une pairie héréditaire.

Mais fidele à la rigueur du principe électif, il n'a pas même osé aller jusqu'à l'inamovibilité. Nous sommes tentés de l'en blâmer : remarquons cependant que l'inamovibilité aurait eu pour résultat nécessaire de créer de grandes positions politiques, d'en faire un besoin et un but pour la vie, et qu'il est fort douteux, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, que cette excitation continue soit de mise sur un théâtre aussi circonscrit. Beaucoup de liberté sans éclat, du bien-être sans illustration, moins d'hommes politiques que d'honorables citoyens : voilà, ce semble, la destinée naturelle de cette contrée. Lui suffira-t-elle? je l'ignore; mais ce que j'affirme, c'est que si ses vœux dépassent ce but, dans peu d'années la Belgique ne s'appartiendra plus à elle-même.

La loi électorale corrobore par son mécanisme l'action des influences territoriales et religieuses qui dominent les deux chambres, et dont le ministère actuel est l'expression la plus modérée et la plus habile. Le législateur a pris la population pour base unique du droit électoral (1). Pour rendre ce système possible dans l'application, une sorte d'égalité relative a été établie entre les cam-

(1) Loi du 3 mars 1831.

pagnes et les villes, d'après un sens variable qui s'abaisse jusqu'à 20 florins pour les premières, et peut monter jusqu'à 80 pour les secondes. Cette disposition de la loi, qui donne aux populations rurales environ trente-trois mille dix-huit électeurs, et aux populations urbaines quatorze mille huit cent trente-cinq seulement, est vivement attaquée aujourd'hui par le parti qui l'adopta d'enthousiasme aux premiers temps de la révolution, comme l'une de ses plus belles conquêtes.

Il est difficile de ne pas prévoir une modification plus ou moins éloignée à un pareil état de choses. On ne saurait se dissimuler, en effet, que les villes, grands centres d'industrie et de population, tenteront tous leurs efforts pour se faire relever du quasi-ilotisme qui pèse sur elles. Mais cette révolution parlementaire que le parti des hommes politiques provoquerait peut-être en la réglant, ne sera pas de nature à changer d'une manière notable l'esprit du gouvernement. La bourgeoisie des villes n'est pas là comme en France en hostilité de mœurs, d'idées et de croyances avec l'aristocratie terrienne; il n'est pas de couche sociale qui puisse y donner une majorité analogue aux nôtres.

Si nous passons maintenant à l'administration locale, nous aurons quelque lieu de nous étonner

qu'un système si malheureusement essayé chez nous au début de notre révolution, et d'une application si visiblement impossible aujourd'hui même, marche depuis long-temps en ce pays et y reçoive chaque jour de plus complets développemens.

On sait que la Belgique est divisée en huit provinces ou départemens, subdivisés en districts ou arrondissemens, et en communes. Toutes ces divisions territoriales s'administrent d'une manière indépendante pour leurs intérêts locaux par des colléges d'administrateurs élus par elles. Les conseils provinciaux sont nommés par les mêmes électeurs qui concourent à la formation des chambres (1). Ces conseils, composés de quarante-cinq à soixante-treize conseillers, selon l'importance respective des provinces, se réunissent de plein droit chaque année, comme les chambres elles-mêmes, le premier mardi de juillet (44). Les séances en sont publiques (51); on y vote aussi par appel nominal et à haute voix sur toutes les questions discutées (52). Ces corps prononcent sur toutes les affaires d'intérêt provincial (62); ils arrêtent chaque année les comptes des recettes et dépenses de l'exercice précédent, et votent le budget de l'exercice suivant avec les moyens d'y faire face (63). Ces budgets sont imprimés et déposés au greffe à l'in-

(1) Loi d'organisation provinciale, 5 juin 1834, art. 5.

spection du public, qui en est informé par la voie du journal de la province (63).

Les dépenses sont classées, comme dans notre comptabilité départementale et municipale, en obligatoires et facultatives. L'approbation royale, et en certains cas celle du corps législatif, sont exigées dans les limites et selon le mode usité chez nous. Mais ce qui sépare radicalement l'administration belge de la nôtre, c'est l'existence d'une députation permanente nommée par le conseil, et prise dans son sein, pour exécuter toutes les mesures arrêtées par lui, et vider le contentieux administratif.

Le gouverneur de la province, seul fonctionnaire nommé par le roi, préside la députation permanente où il a voix délibérative. L'autorité administrative est en entier dévolue à cette commission (106). En même temps qu'elle représente le conseil de la province lorsqu'il n'est pas assemblé, et qu'elle exerce collectivement les fonctions attribuées aux préfets par la loi française, elle a toutes les attributions de nos conseils de préfecture siégeant comme tribunaux administratifs (109). Elle mandate toutes les dépenses (112), soumet au conseil provincial les comptes et projets de budgets, provoque et éclaire ses délibérations (119).

Le gouverneur n'a mission que de veiller à l'instruction préalable des affaires soumises à la dé-

putation permanente (124); il n'est chargé que de l'exécution des délibérations prises par elle. Les actions de la province, en demandant et en défendant, sont exercées au nom de la députation, à la poursuite et à la diligence du gouverneur (124). Le seul droit de celui-ci, lorsque la députation a pris une résolution qui dépasse le cercle de ses attributions provinciales, est de prendre son recours dans les trois jours auprès du gouvernement, qui doit annuler la décision dans les quarante jours du recours, sans quoi elle est exécutoire de plein droit (125).

Cette faculté unie aux attributions de police générale forme toute la puissance du gouverneur de la province. Sans action sur les intérêts, sans action sur les opinions, chargé de la direction des bureaux sans pouvoir leur imprimer une impulsion personnelle, ce haut fonctionnaire joue un rôle qu'il serait assez difficile de caractériser, et à bien dire de comprendre dans les idées françaises.

Le commissaire d'arrondissement, aussi nommé par le roi, agit également sous la direction de la députation permanente (133); il veille, dans l'étendue de sa circonscription, à l'exécution des résolutions prises par elle; mais, pour ne pas blesser sans doute l'indépendance des régences urbaines, ses attributions ne s'étendent que sur les com-

munes rurales et sur les villes d'une population inférieure à 5,000 ames (132).

Enfin, pour compléter ce système, la loi a doté ces grands corps provinciaux d'une prérogative qu'elle a refusée aux chambres législatives elles-mêmes. Le droit pour la couronne de dissoudre les conseils provinciaux, demandé par le ministère, fut rejeté dans la discussion sans avoir été vivement défendu par lui. On ne saurait s'expliquer une telle anomalie, un tel bouleversement des idées reçues en France, qu'en se reportant à l'antique importance des conseils locaux dans les provinces belgiques. Au sein de ces vieilles corporations politiques résidait, en effet, la souveraineté des Pays-Bas. L'autorité de l'Empereur, duc de Brabant, marquis d'Anvers et comte de Flandre, ne descendait jusqu'au peuple que par l'intermédiaire des états, indissolubles de leur nature, comme gardiens des franchises populaires et du contrat qui unissait le prince à la nation.

Le gouvernement hollandais lui-même, malgré sa tendance centralisante, avait respecté ces vivans souvenirs et doté l'administration locale de larges et hautes prérogatives. Les états provinciaux, jusqu'en 1830, étaient composés de députés des villes, de représentans des campagnes et de membres de l'*ordre équestre* ou de la noblesse. Ces états jouis-

saient des attributions que la loi actuelle confère aux conseils provinciaux, et de leur sein sortaient en outre les membres de la seconde chambre des états-généraux. On voit qu'ils étaient à la fois corps administratif et politique.

L'administration collective a donc dans ces contrées des racines antiques et profondes. Si l'on en jugeait d'après les injures prodiguées dans les discussions parlementaires à « la domination à jamais abhorrée des maires et des préfets, » et en général au régime français, que ce pays n'a pu connaître, à la vérité, qu'à une époque de violence et d'arbitraire, il n'y aurait certainement pas à attendre de réaction vers nos formes administratives. Une tendance à l'unité du personnel, si jamais elle s'y manifestait, serait le signe le plus certain de la chute de la nationalité belge.

La loi communale votée le 30 mars de cette année a complété ce système, en appliquant les mêmes principes à l'organisation municipale. Les conseils communaux jouissent d'attributions analogues à celles qui sont conférées aux conseils provinciaux (134); mais leurs délibérations ne sont exécutives que sous l'approbation de la députation permanente de ces conseils (141 et suiv.). Au sein du conseil municipal surgit un pouvoir nouveau pour nous : le collége d'échevinage, dont le bourg-

mestre est président (1). Ce conseil administre à la pluralité des voix et dans les mêmes formes que la députation provinciale. Le bourgmestre et les échevins sont nommés par le roi dans le sein du conseil (art. 2).

Ce mode, emprunté à la législation française et introduit pendant le cours des débats sur la loi communale, qui se sont prolongés deux sessions, est un terme de conciliation entre des doctrines absolues également repoussées par la chambre des représentans. On demandait, d'une part, que le roi pût nommer le bourgmestre sans condition, en tant que ce magistrat est chargé de l'exécution des lois générales, et on lui refusait alors voix délibérative au conseil communal ; de l'autre, on contestait à la couronne le droit d'influer en rien sur cette nomination, qui devait être laissée au choix libre du peuple, puisque la tâche spéciale du

(1) Il y a deux échevins dans les communes de vingt mille habitans et au-dessous, quatre dans celles dont la population excède ce nombre. (Loi communale, art. 3.) La députation provinciale est composée de six membres dans chaque province. (Loi provinciale, art. 96.) Le bourgmestre et les échevins sont salariés par la commune, et la loi provinciale fixe à 1,500 florins le traitement des membres de la députation permanente.

On voit que la Belgique n'a pas plus reculé que les États Unis devant l'universalité du salaire des administrateurs locaux. C'est la première conséquence du régime électif, et la France elle-même devra peut-être l'appliquer avant peu de temps.

bourgmestre était de régler les intérêts locaux.

Ce système était celui de la vieille gauche et d'une portion véhémente de la majorité catholique, qui y trouvait à la fois satisfaction pour ses théories et garantie pour son influence. Cependant, par une de ces contradictions qui jaillissent d'une situation fausse, les mêmes membres catholiques réclamaient avec violence, pour l'autorité municipale, la police des lieux publics et la censure théâtrale, afin de résister aux essais de corruption populaire dont le théâtre en langue flamande est l'instrument le plus abject et le plus actif.

Il n'échappera sans doute à personne que l'ensemble de cette organisation est non-seulement analogue à celle que l'assemblée constituante décréta en 1789, mais, sous plusieurs rapports, identique avec elle. On sait que la loi du 22 décembre 1789, qui organisa les différentes subdivisions de notre territoire, créa un corps d'administrateurs, au nombre de trente-six par département, et que ceux-ci déléguaient huit d'entre eux pour composer l'administration journalière exécutive. Les autres membres formaient le conseil départemental, qui s'assemblait un mois chaque année pour recevoir les comptes des administrateurs exécutifs et régler les opérations de l'année suivante. L'administration des districts fut établie

sur le même pied. Cet état de choses dura jusqu'à la proclamation du gouvernement révolutionnaire. Le 28 germinal an III, lors de la réaction thermidorienne, un décret rétablit dans leurs attributions les administrations collectives ; et, malgré des modifications importantes, ce principe prévalut jusqu'à la promulgation de la constitution de l'an VIII, laquelle assit l'administration française sur les bases qu'elle a conservées depuis cette époque.

L'administration collective a laissé parmi nous des souvenirs analogues à ceux que la Belgique a gardés des préfets de l'empire, et peut-être ces sentimens tiennent-ils à la même cause. Dans les temps où le bien est impossible, on accuse les lois, au lieu de s'en prendre à la situation elle-même. Un pays où le pouvoir absolu s'était attaché, depuis plusieurs siècles, à étouffer l'habitude de faire ses affaires soi-même, devait manquer d'expérience et de modération dans l'exercice du pouvoir qui lui était si soudainement déféré. Les libertés locales sont d'ailleurs celles dont l'usage présuppose au plus haut degré un état calme et paisible ; elles réclament l'action combinée de toutes les influences et de tous les dévouemens ; et ce n'était pas au moment où la révolution bouleversait le sol, où les temples étaient fermés et la propriété chancelante,

que la vie municipale pouvait se développer et fleurir.

Une première épreuve, opérée en de telles circonstances, ne prouverait donc rien contre la valeur intrinsèque du système et ses chances éventuelles. Une plus longue habitude de la vie politique, une connaissance plus générale de l'administration, les années plus calmes qui semblent s'étendre devant nous comme le prix des souffrances de nos pères et de nos propres efforts; enfin, le développement du principe électif, se combinant avec celui des lumières et de la richesse publique, fera-t-il jamais remettre aux corps délibérans des attributions administratives qu'ils sont aujourd'hui aussi incapables que peu jaloux d'exercer? Nous avons exposé au commencement de cet ouvrage les motifs qui pouvaient en faire douter.

Néanmoins, de tous les textes auxquels pourrait se rattacher l'opposition systématique de gauche, celui-là serait, je crois, le plus habile à prendre, le plus facile et le plus abondant à développer. L'organisation provinciale et communale de la Belgique est un thème que nous recommandons à M. Barrot.

Quand les questions constitutionnelles sont fixées et que le pays semble vouloir s'asseoir dans la position qu'il s'est faite, il faut, à moins de se condamner à une éternelle impuissance, quitter

le champ appauvri des débats politiques pour explorer un terrain plus neuf. Approfondir les questions extérieures préparées par l'état de l'Europe; s'attacher à concilier les théories de l'économie sociale avec l'autorité des faits; introduire la morale dans la politique, en faisant de son estime la mesure de son concours : ce programme, sans doute, en vaut un autre, et pourra n'être pas toujours repoussé par la France.

C'est un grand bonheur pour un peuple que de n'avoir pas à faire en un jour l'apprentissage de la liberté. Les Pays-Bas autrichiens se sont élevés de leurs vieilles franchises administratives jusqu'à la liberté politique; la Prusse poursuit la même carrière, qui fut fermée devant la France. L'habitude de faire ses propres affaires sans l'intervention de fonctionnaires étrangers, le gouvernement local par les hommes de la localité, tel est donc le principe de la nationalité belge, son moyen le plus fécond de développement. Il faut que ce pays se prépare une génération d'administrateurs intègres, de propriétaires capables, qui deviennent dans l'occasion hommes parlementaires, sans se laisser envahir par ce cosmopolitisme d'idées que la haute ambition inspire et que la vie publique surexcite : œuvre difficile, où la modération des goûts devrait s'associer au développement des lumières, les

croyances religieuses à une philantropie pratique, le génie catholique, enfin, à l'esprit du dix-neuvième siècle.

Là repose le seul espoir de cet avenir indépendant que des passions ignorantes et brutales voudraient appuyer sur la haine de l'étranger, et qu'elles affectent de préparer en prêchant l'ingratitude au peuple que nos armes ont sauvé. Si l'imitation de la France, relativement à ses institutions intérieures, est un principe de mort pour la Belgique, l'influence française, dans ses relations politiques, est la première condition de son existence et de ses développemens. L'exciter à la répudier, c'est laisser croire qu'on songe bien plutôt à frayer la voie à l'orangisme qu'à développer la nationalité belge; et, pour nous, ce soupçon approche fort de la certitude.

L'instruction publique telle qu'elle est organisée, est-elle de nature à imprimer une heureuse impulsion à l'esprit public? Que sortira-t-il du chaos où les incertitudes législatives ont engagé cette partie principale des institutions? Dernier problème que nous ayons à aborder, et dont la solution résumera toute notre pensée.

La constitution belge proclama le principe de la liberté d'enseignement, d'une manière aussi absolue que celui de la liberté religieuse; mais de même

qu'elle maintint le budget du clergé en face de son indépendance, elle décida qu'il y aurait des universités où l'instruction donnée aux frais de l'état serait réglée par la loi (1).

Si cette constitution avait reconnu, ainsi que le fait la loi française, ne fût-ce que comme donnée statistique, car une telle énonciation ne saurait avoir une autre valeur, que le culte catholique est celui de la majorité des citoyens, on eût pu tirer de ce fait des inductions naturelles et légitimes sur la direction à imprimer à l'instruction religieuse et aux doctrines philosophiques dans les établissemens de l'état; on aurait eu une sorte de présomption légale, à moins de manifestations contraires de la part des parens directement intéressés. Mais le gouvernement hollandais avait pesé sur l'enseignemeut et sur l'église d'une manière redoutable aux consciences, et l'on prit de telles réserves contre des dangers désormais impossibles, qu'on se prépara d'inextricables difficultés pour le moment où il faudrait discuter la loi organique et les matières de l'enseignement.

Les uns, s'appuyant sur l'incompétence absolue de l'état en matière religieuse, déclarèrent ne pas comprendre comment un gouvernement, qui ne

(1) Constitution belge, art. 17, § II.

peut avoir légalement ni croyances ni doctrines, pourrait diriger un enseignement sans prendre parti pour l'une d'entre elles, à moins de fonder autant de chaires qu'il y avait d'opinions dans le pays. On faisait remarquer avec raison qu'il n'est pas une des branches des connaissances humaines, depuis la métaphysique et l'histoire jusqu'aux sciences naturelles et médicales, qui ne touche aux bases même de l'esprit humain et aux problèmes les plus vivement controversés. L'on concluait que, pour être conséquente au principe, aussi bien que dans l'intérêt du pouvoir et de l'instruction elle-même, la législature devait placer l'enseignement sur le pied où il est établi dans les états de l'Union américaine.

Le gouvernement des États-Unis n'entretient en effet que des écoles militaires; il n'exerce aucune juridiction sur les établissemens d'instruction publique, et ne leur accorde des subsides qu'à titre d'encouragement ou pour fondation de bibliothèques et de collections scientifiques.

A ces observations sans réplique on ne répondait rien, sinon que les deux tentatives qui s'étaient produites jusqu'alors, la création de l'université catholique et celle de l'université libre, n'étaient pas de nature à répondre à tous les besoins du pays, et que d'ailleurs le texte de la

constitution supposait un enseignement gouvernemental.

La majorité s'engagea donc fort au hasard dans l'organisation universitaire, en laissant aux principes le soin de se concilier entre eux comme ils pourraient; bien décidée, du reste, à exercer son influence sur le personnel, comme sur les matières et la direction de l'enseignement, quoique cette influence ne pût être légalement avouée.

On décréta le plan d'un vaste enseignement encyclopédique, copié sur les programmes indigestes des universités allemandes. La loi établit qu'il y aurait deux universités entretenues aux frais de l'état, l'une à Gand, l'autre à Liége (1).

(1) Loi du 27 septembre 1835.

Le mode étrange de nomination consacré par la commission d'examen chargée d'accorder les grades, par l'art. 41 de cette même loi, est un nouveau témoignage de l'embarras qu'éprouvent les chambres belges pour concilier les faits avec la rigueur des théories qu'elles ont proclamées.

Comme il est de dogme que le gouvernement ne peut professer aucune doctrine, ne doit exercer aucune action morale sur l'enseignement, et qu'à ses yeux les théories de Broussais, d'Hegel, de Fichte et de Bossuet ont une valeur égale; comme, d'un autre côté, il était impossible de permettre à chaque université libre de conférer sans contrôle le grade de licencié en droit, et surtout celui de docteur en médecine, on a été conduit à une singulière disposition. Chaque année les deux chambres dressent respectivement une liste de jurisconsultes, médecins, littérateurs, savans ou autres, pour former le jury d'examen. Le nombre est complété par un dernier tiers choisi par le roi.

Cette disposition par laquelle on parut vouloir satisfaire aux exigences de deux importantes cités, avait pourtant une portée toute différente. Il s'agissait de contraindre par voie indirecte la ville de Louvain, à laquelle on enlevait un établissement en pleine prospérité, à livrer à l'université fondée par les évêques, et provisoirement établie à Malines, ses magnifiques colléges, son immense bibliothèque, enfin tout ce qui s'attache de prestige à son vieux nom et à ses glorieux souvenirs. Ce plan fut couronné d'un plein succès. Les offres de la régence furent acceptées avec empressement. Au bruit du canon de la garde civique et du bourdon de la vieille cathédrale dont les hautes tours tombèrent le jour même où mourut Juste-Lipse, sous ces gothiques arceaux où le moyen-âge sembla pour un jour secouer son sommeil, les prudhommes de la cité, traitant librement avec les délégués des évêques, leur remirent, par un contrat solennel, ces bâtimens grandioses où tout respire la méditation et l'étude, cette vaste halle aux draps que, selon la chronique brabançonne, cent cinquante mille ouvriers remplirent de leurs ouvrages, avant que de nombreux auditeurs s'y pressassent autour des doctes chaires.

Pendant que le parti catholique élevait ainsi, avec les modestes mais innombrables offrandes

versées à la porte de chaque église, un établissement déjà imposant, l'école rationaliste, à l'aide de souscriptions recueillies par les journaux, formait une université libre. Cette tentative fut applaudie par tous les partis comme un hommage rendu à la liberté, et ces applaudissemens furent d'autant plus unanimes, qu'il était difficile de prévoir pour cet établissement un avenir durable et une influence sérieuse.

Quatre universités se partagent donc le royaume. L'une s'appuie sur le vieux dogme, immuable comme la vérité mathématique et l'humanité dans ses conditions essentielles; l'autre essaie de formuler cette loi du progrès plus facile à proclamer qu'à définir; enfin les deux universités ministérielles, composées de professeurs de toutes les écoles, de croyans de toutes les sectes, hommes individuellement honorables, mais choisis pour satisfaire aux exigences les plus contradictoires, les deux universités de Gand et de Liége, sont réduites à faire ce qu'on appelle *la science pour la science*, c'est-à-dire à disserter sans conclure.

Aussi peut-on penser que nonobstant la valeur personnelle des professeurs, et quoique la France ait prêté à la Belgique des hommes dont l'une et l'autre doivent être fières, les deux universités officielles, épiées à la fois par l'orthodoxie catho-

lique et l'opposition libérale, ne sont pas appelées à exercer une puissante action philosophique sur le pays. Les études spéciales, telles que le droit et la médecine, fleuriront seules à Gand et à Liége; et si l'on en juge par le petit nombre d'élèves que l'université libre de Bruxelles a reçus jusqu'à ce jour, cette institution ne serait pas de nature à créer à l'université catholique une bien longue ni bien redoutable concurrence.

Il est donc évident que de Louvain sortira surtout la génération appelée à fixer l'avenir de la Belgique (1). Si les jeunes gens qui demandent à l'enseignement public une carrière et des moyens de fortune et de travail, se préparent à la profession d'avocat ou de médecin à Gand, à Bruxelles et à Liége, ceux pour lesquels les études universitaires ne sont qu'une initiation à la vie publique, aux loisirs d'une existence déjà faite, iront à l'université catholique pour y rencontrer des habitudes et des idées analogues à celles qu'ils auront emportées de leur famille, et qu'ils sont destinés à y retrouver bientôt. Or, il n'y a pas à démontrer, à qui connaît la Belgique, que dans cette classe, la

(1) Il suffira de citer la progression du chiffre d'admission pour constater l'importance de cet établissement pour l'avenir de la Belgique. L'*Annuaire de l'Université* l'établit ainsi : 1835, 86 ; 1836, 261 ; 1837, 362 ; premier semestre 1838, 416.

plus importante et peut-être la plus nombreuse, puisqu'elle comprend la noblesse territoriale et la haute industrie, repose la principale influence sociale. Hors de là il n'y a guère que des unités sans puissance, que des chiffres sans zéros derrière pour faire nombre.

Le catholicisme a donc en Belgique une haute et patriotique mission : c'est en ses mains qu'est commis l'avenir d'un peuple libre; à lui de développer des intelligences lentes et paresseuses, de fixer des imaginations mobiles; à lui le soin d'inspirer à la génération qui s'élève le tact délicat de l'honneur et de créer une armée nationale, de suggérer le goût de la vie publique sans la fiévreuse ambition qui la suit, de moraliser l'industrie dont il activera l'essor et saluera les conquêtes; à lui enfin de prouver que les nationalités circonscrites ne sont pas déshéritées des principaux bienfaits de la civilisation humaine.

Cette tâche sans doute est ardue dans un siècle où l'entraînement des choses, autant que celui des idées, semble tendre à réunir les nations, et à la porte d'un peuple qui a consacré par l'apothéose d'un grand homme la monomanie des conquêtes. Tous les obstacles, d'ailleurs, ne sont pas au dehors; le clergé belge en rencontrera de non moins graves dans son propre sein; il lui faudra travailler

sur lui-même en même temps que sur le pays, et se rendre digne de l'œuvre patriotique que les évènemens ont placée en ses mains.

Chargé de l'éducation de la jeunesse, que ses investigations soient larges et sincères; qu'il secoue la poussière des formules pédantesques et dégage l'immuable vérité du vêtement scolastique sous lequel elle étouffe, pour l'orner de l'éclatante couronne que lui préparent les longs travaux de la science humaine; qu'en ces temps d'action et de lutte incessante, aux vertus naïves qui se développent à l'ombre du cloître, il sache substituer des vertus fortes et libres, ayant conscience d'elles-mêmes et supérieures aux dangers du monde, non parce qu'elles les ignorent, mais parce qu'elles les méprisent.

Nous n'entendons hasarder en terminant nulle conjecture sur l'avenir d'une nationalité faible encore et mal assise dans ses frontières. Il est évident que si les évènemens européens entraînaient la France hors de ses limites avant que la Belgique eût acquis ce qui lui manque en esprit militaire et politique, la conquête de ce pays serait très facile à faire, peut-être même très facile à conserver. Mais il faut peu d'années pour qu'un germe vivace jette des racines, s'il est habilement cultivé. Alors la question changerait de face, et la Belgique existe-

rait par un droit supérieur à celui des protocoles.

Toute nationalité à l'ombre de laquelle grandissent des intérêts vraiment distincts, toute société qui n'est pas un obstacle au développement de la civilisation dont les nations chrétiennes ont le dépôt, doit être inviolablement respectée. C'est à la France qu'il appartient de faire consacrer ce principe, bien loin qu'elle ait intérêt à le violer pour son propre compte. Après avoir imposé aux nations le droit sauvage que l'empire couvrit des plis de son glorieux drapeau, le moment est venu pour elle d'essayer d'un autre prestige, et de reprendre à la tête des peuples la place que sa destinée lui assigne.

Que la Belgique poursuive donc sans inquiétude une tentative digne d'intérêt, quelque opinion qu'on puisse se former de son résultat définitif: les circonstances décideront de la nature et de l'intimité de nos relations à venir. Qu'elle nous donne l'exemple d'une liberté pratique trop étrangère à nos habitudes; et que nos espérances, au lieu de s'arrêter exclusivement sur ces ex-départemens du grand empire, s'étendent sur le monde dont nous pourrions fixer les destinées.

Il ne faudrait pas, assurément, que la France renonçât à l'idée de réunir jamais la Belgique et les provinces rhénanes à son territoire. A la suite

de longues collisions, et dans certaines circonstances, un tel projet pourrait surgir des nécessités mêmes que nous imposeraient les mauvais vouloirs de l'Europe. Mais que le pays ne caresse pas une idée fixe, qu'il consulte surtout avec scrupule les vœux des peuples, et qu'il songe plus à rectifier la carte de l'Europe dans l'intérêt des nationalités opprimées que dans celui de sa prépondérance matérielle. En travaillant pour elles, nous travaillerions très efficacement pour nous-mêmes.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

Pages.

AVERTISSEMENT. I

FRANCE.

CHAPITRE PREMIER. — Du mouvement politique en France et en Europe depuis la révolution de 1830. 1

CHAP. II. — Des théories républicaines dans l'antiquité et dans les sociétés modernes. 53

CHAP. III — De la démocratie aux États-Unis et de la bourgeoisie en France. 96

CHAP. IV. — Du pouvoir en France depuis 1830. 160

CHAP. V. — Des transactions diplomatiques de la monarchie nouvelle. 241

BELGIQUE.

CHAPITRE PREMIER. — De la nationalité belge. 285

CHAP. II. — Des actes de la conférence de Londres. — Du commerce et de l'industrie de la Belgique. 346

CHAP. III. — Institutions de la Belgique. 404

FIN DE LA TABLE.

561804 1